



2289

330
CHE

P. CHEMIN DUPONTÈS

Chargé de la Statistique à l'Office Colonial.



LES

PETITES ANTILLES

ÉTUDE SUR LEUR ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

PRÉFACE DE M. MARCEL DUBOIS

Professeur de Géographie Coloniale à la Sorbonne.



0020

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

E. GUILMOTO, Éditeur

6, Rue de Mézières, PARIS

PRÉFACE

Voici un livre qui contraste, par la franchise de son allure et la nouveauté de ses doctrines avec quelques œuvres hâtives qui ont prise sur notre opinion publique, parce que notre opinion publique coloniale, encore incomplètement formée, aime ce qui est simple et hâtif. Mon ancien élève et excellent ami Chemin Dupontès ne s'est point hâté, n'a rien simplifié : c'est pourquoi ses conclusions sont complexes et me paraissent sages.

C'est un premier mérite que de s'être attaché à un sujet en apparence secondaire. Il ne tenait qu'à lui de s'adonner au culte triomphal des grandes œuvres africaines et de découvrir ou de renouveler quelques formules sonores sur la politique africaine en général, sur la pénétration en soi, et même sur la prépondérance de nos œuvres coloniales d'Afrique. Ce sont développements qui ne tentent plus guère que les orateurs pressés ou les étudiants novices. Crampel, un de mes anciens étudiants, à qui je reprochais affectueusement sa trop vague formule de « l'union des colonies françaises du Nord, de l'Ouest et du centre africain sur les bords du Tchad », me répondit, avec son exquise finesse de lettré : « Vous avez sans doute raison en science, n'empêche

que ma formule fausse vivra encore dans vingt-cinq ans : il y a tant de Français qui ne viendraient point à la politique coloniale... s'ils n'entendaient cette musique. » J'ai gardé ma méfiance à l'endroit des formules déclamatoires, ce qui est apparemment du pédantisme de métier, et mon respect pour l'opinion française qu'on n'a pas le droit de tromper même pour l'amener à croire. La fallacieuse unité de questions africaines ne trompe que les esprits superficiels : et fort heureusement ces esprits se font de plus en plus rares dans le domaine des études coloniales.

M. Chemin Dupontès s'est appliqué à faire une enquête vraiment scientifique sur les archipels des « Petites Antilles ». S'il prouve aux Français sincères que, là même, la situation n'est point désespérée, à plus forte raison leur donnera-t-il le courage de se vouer à la mise en valeur des régions neuves de notre empire colonial.

« Régions neuves, régions vieilles », « colonies neuves, vieilles colonies », que signifient après tout ces termes ? Nos terres des Antilles sont-elles irrémédiablement fatiguées ou bien sommes-nous fatigués de chercher le remède de leur mauvais emploi ? J'ai bien peur que certains Français les considèrent à la façon du citadin qui dédaigne sa petite villa, quand, après fortune faite, il a acheté grand château et grosses fermes. La forme de ce dédain, qui est parfois du découragement orgueilleux, varie à l'occasion. Tout d'abord il y a le clan des dévots qui s'inclinent très bas devant la doctrine de Monroë ; ils veulent qu'on cède ou qu'on vende nos Antilles aux Américains afin d'éviter qu'ils nous les prennent. — A quels Américains ? Aux États-Unis, au Mexique, à la Colombie, au Vénézuéla, au Brésil ? car enfin la question n'est pas oiseuse en dépit du précédent « de fait » de Cuba et de Porto-Rico.

Malgré tout le nombre est grand de nos concitoyens, qui n'acceptent pas sans répugnance l'idée de la vente d'un petit groupe de Français par la communauté française. Quelques consciences sont calmées quand on parle d'échange au lieu de vente : et ce sont manifestement des consciences qui aiment le calme.

M. Chemin Dupontès ne s'arrête point à des propositions de cette nature. Il montre une plus grande indulgence pour un autre remède, souvent proposé, et je dois l'avouer, de plus en plus apprécié de la crise dont souffrent nos Antilles. Il espère qu'en supprimant les élections on coupera quelques-unes des mauvaises racines de l'agitation actuelle. Je ne suis point législateur, de métier ni de goût, et c'est sans doute ce qui me rend si hésitant en cette délicate matière. Et cependant, je sais combien paralysantes sont les agitations que suscite là-bas la politique intérieure faite trop souvent, comme ailleurs, de haines et de rivalités locales.

Malgré tout, il me reste un scrupule, un doute, uniquement parce que je ne crois pas aux panacées. Je prie M. Chemin Dupontès d'en excuser ici l'expression sincère, et de me pardonner si j'en suis encore à demander aux plus respectables partisans de cette doctrine si la passion politique qu'on observe chez nos Français des Antilles est la cause ou seulement l'effet de la pauvreté, de l'appauvrissement. Je serais tenté de croire qu'elle en est surtout l'effet, et qu'en guérissant la pauvreté, qui n'est point vice, nous guérirons les manifestations fiévreuses.

Le livre de M. Chemin Dupontès nous indique les éléments essentiels de cette guérison. L'auteur prouve que la Grande-Bretagne, à force d'études et de sacrifices, a rendu la prospérité à ses Petites Antilles. Ses gouverneurs, ornés d'ailleurs d'une autorité et d'une initiative sans lesquelles on ne fait rien, pleinement libres et plei-

nement responsables pour le bien public, ont vaincu l'apathie coloniale et l'incrédulité métropolitaine. Ils ont donné à ces îles fécondes les cultures qui convenaient à leur intérêt comme aux besoins du négoce anglais.

Sans doute il est plus facile à la Grande-Bretagne, qu'à la France riche en culture de betteraves, de soulager les maux des colonies dont la canne à sucre fit jadis la fortune. Notre chance de rendre à nos Antilles une vie active et heureuse n'en est pas moins dans l'art d'y varier les ressources du sol. Déjà quelques naturalistes s'y étaient appliqués ; et je me rappelle avec quel zèle et quel espoir scientifique travaillait à Saint-Pierre le professeur Saussine qui trouva la mort dans l'affreuse catastrophe. Nous comptons, dans le personnel de nos professeurs d'histoire naturelle et d'agriculture coloniale, autant et plus d'hommes intelligents qu'il en faut pour cette tâche de rénovation. La bonne volonté n'est pas moins ardente au Ministère des Colonies, et à l'Office colonial, comme le prouve l'exemple même de M. Chemin Dupontès.

On peut dire que son livre met très nettement la question au point. Le lecteur compétent s'en rendra compte et souhaitera, comme moi, à son distingué auteur, de recueillir bientôt la seule récompense digne de lui, la joie de voir ses conseils germer en actes décisifs. C'est déjà une bonne action que d'avoir mis entre les mains des hommes de bonne volonté, par cette étude de géographie excellemment appliquée et pratique, les éléments d'une bonne, j'allais dire, de la bonne solution. C'est de tout cœur que son ancien professeur l'en félicite.

MARCEL DUBOIS.



ANTILLES



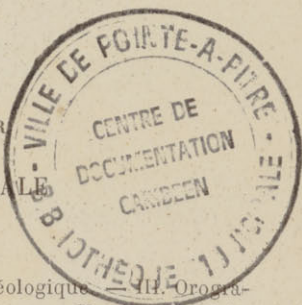
Dressé par V. HUOT





LES
PETITES ANTILLES

CHAPITRE PREMIER
GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE



I. — Géographie générale. — II. Système géologique. — III. Orographie. Hydrographie. Climat. — IV. Productions. — V. Aperçu historique. — VI. Divisions politiques.

I. — De la pointe de Porto-Rico, la plus méridionale des Grandes Antilles, jusqu'aux terres de l'Amérique du Sud, les Petites Antilles s'égrènent en un long chapelet. L'appellation qui sert à les désigner ne met pas complètement d'accord la réalité physique avec la géographie politique. En effet, au nord, par leur formation géologique les Iles Vierges se rattachent au système de Porto-Rico, c'est-à-dire des Grandes Antilles (1), et au sud, parallèlement aux rivages du Vénézuéla, les Antilles Hollandaises, les Iles Vénézuéliennes et la Trinidad appartiennent

(1) Dans le livre tout récent de M. DANIEL BELLET, Professeur à l'École des Sciences politiques : *Les Grandes Antilles* (Librairie Orientale et Américaine, E. Guilmoto, éditeur), le lecteur trouvera l'indispensable complément du présent ouvrage.

ment au système continental américain, et n'ont aucune attache physique avec le double plissement terrestre sur lequel s'alignent les véritables Petites Antilles.

Quoiqu'il en soit la dénomination politique ayant prédominé sur la réalité naturelle, c'est l'ensemble de toutes les îles appelées Petites Antilles que nous nous proposons d'étudier ici.

Si, sur la carte du monde, elles ne trouvent qu'une place fort restreinte, les Petites Antilles, par leur tradition historique, par leur rôle économique dans le passé et dans le présent, par leur situation qui les fait gardiennes de la route de Panama dans l'avenir, ont toujours eu et conserveront une place importante dans l'évolution mondiale.

Nous aurons, au fur et à mesure que nous les examinerons, l'occasion d'étudier chacune d'elles en détail ; mais il convient, en tête de cet ouvrage, de les présenter et de fixer succinctement les grandes lignes de l'ensemble.

Les Petites Antilles sont comprises entre le $18^{\circ} 30'$ et le 10° de latitude nord, et le 61° et le 73° de longitude ouest.

Les Petites Antilles proprement dites sont appelées Îles du Vent ; la chaîne parallèle à la côte américaine est nommée Îles sous le Vent.

Les Anglais cependant appellent aussi Îles sous le Vent, la partie des Îles du Vent qui se trouve au nord de la Guadeloupe.

La Microantille se compose de groupes très distincts entre eux. Les Îles Vierges, au nord, se rattachent au système des Grandes Antilles dont elles ne sont que l'émiettement vers le sud. Une fosse maritime de grande profondeur les sépare de l'îlot de Sombrero la plus au nord des Îles anglaises sous le Vent qui forment la partie

supérieure de l'arc qui va s'infléchissant vers le rivage américain pour se terminer par le groupe des Grenades.

D'où viennent ces désignations sous le Vent et du Vent, on ne saurait le préciser ; en tous cas elles sont également fausses, et dues sans doute à des circonstances toutes fortuites constatées par les premiers navigateurs anglais. En vérité elles sont soumises au même régime des alizées et également défavorisées.

Ce que les Anglais appellent Iles sous le Vent comprend une partie des Antilles anglaises les Leeward Islands avec Sombrero, Antigua, Anguilla, Barbuda, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat, une partie des Antilles Hollandaises avec Saint-Eustache, Saba et Saint-Martin. Confondus parmi elles deux îlots français dont un en partie seulement, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au Sud les Iles sous le Vent, des terres de plus grande importance sont partagées entre les Français et les Anglais. Ce sont par ordre géographique, du nord au sud, la Guadeloupe et ses satellites à la France, la Dominique à l'Angleterre, et la Martinique à la France.

Au sud les Iles du Vent (les Windward Islands) entièrement à l'Angleterre se composent de Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines et Grenade.

En avant de ce long chapelet, la Barbade colonie britannique forme une pointe avancée ; en arrière se trouve l'îlot d'Arves perdu dans la mer des Caraïbes.

On trouve ensuite nettement séparées des grenades, et attenantes presque au rivage américain, les îles Anglaises de Trinidad et Tobago sous le même méridien que les précédentes.

Enfin orientées toutes différemment et parallèles au rivage américain, les Antilles Hollandaises avec Curaçao, et l'Archipel Vénézuélien. De ce dernier nous ne dirons

absolument rien, car il se rattache plus exactement à une étude sur le Vénézuéla, et si nous traitons des premières, c'est qu'elles forment un tout politique avec les autres Antilles hollandaises.

L'ensemble de ces îles atteint une superficie de plus de 7.000 kilomètres carrés. La population d'une densité exceptionnelle (125 habitants au kilomètre carré) dépasse 800.000 habitants.

II. — Les Petites Antilles proprement dites sont formées sur deux alignements différents : le premier se dirigeant nettement du nord-ouest au sud-est, le second infléchi en arc de cercle. Cette seconde chaîne, formée de terres volcaniques, étend en chapelet des îles de forme elliptique fortement montagneuses, ayant toutes une arête formant l'épine dorsale de l'archipel en arc de cercle.

Les îles situées sur le premier système sont au contraire de forme calcaire, et appartiennent à une époque géologique plus ancienne. Elles ne sont que peu accidentées, et contiennent même des plaines relativement étendues. Elles semblent se présenter comme les épaves d'un ancien continent disparu dans les tourmentes volcaniques d'où émergèrent les îles du second système.

Sombrero, Anguilla, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Barbuda, Antigua, la Grande Terre de la Guadeloupe avec Marie-Galante et la Desirade, et dans le lointain vers le sud la Barbade appartiennent au premier alignement.

Plus à l'ouest Saint-Eustache, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, Basse-Terre de la Guadeloupe avec les Saintes, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines et Grenade forment le deuxième alignement.

Il est à remarquer que la Guadeloupe appartient aux

deux systèmes, et tout le prouve aussi bien la nature du sol différent à la Basse-Terre ou à la Grande-Terre, que le relief, et jusqu'à la Rivière Salée, véritable fosse maritime entre deux terres d'un âge divers.

III. — En raison de la nature même de leur sol qui varie suivant leur formation les diverses îles des Antilles sont soumises à un régime hydrographique différent. Les unes sont favorisées de sources abondantes, de rivières riantes, les autres sont desséchées et ne connaissent en fait d'eau que celle de la pluie, souvent parcimonieuse, recueillie dans les citernes.

Le climat des Petites Antilles est plein de contraste en raison d'une part de la construction différente des îles suivant deux systèmes, et d'autre part de la même orientation se retrouvant dans le groupe volcanique.

Les îles de construction calcaire et de relief peu accentué n'arrêtent guère les nuages qui leur arrivent de l'Océan avec les vents d'Est. En revanche toutes les pluies sont utilisées et conservées par leur sol qui les rend en claires rivières ou en nappes de peu de profondeur.

Les îles volcaniques, toutes séparées du nord au sud par la file des chaînes et des pitons, arrêtent sur un côté le vent et les nuages venus de l'Océan, alors que le versant opposé est baigné par les eaux calmes de la mer des Caraïbes, et ne reçoit la tempête qu'en cyclones formidables, lorsque le refroidissement souvent très brusque des terres de l'Amérique septentrionale provoque de l'équateur vers le nord la formation des véritables trombes trouvant leur origine dans la fosse de la mer des Antilles.

La formation montagneuse des Antilles, la dureté des roches éruptives, ne laissent que peu de facilité à l'absorption de l'eau par le sol, aussi les îles de cette série quoique souvent d'étendue importante ne possèdent guère

que des torrents, qui versent rapidement à la mer les pluies tombées sur les montagnes. Quelques petites îles ne possèdent même aucun lit de torrent et seuls des anciens cratères reçoivent dans leur coupe l'eau dont se suffisent les habitants.

Des pays ainsi disposés présentent non seulement entre eux, mais dans chacun d'entre eux, des différences climatiques considérables. Si les terres basses abritées du vent à l'ouest sont d'un climat très chaud et supportent même des températures torrides, il est à côté des vallons balayés par la brise, où les sources en murmurant répandent une fraîcheur bienfaisante. Une telle diversité dans la disposition géographique n'a pas été sans avoir une grande influence sur le peuplement, l'exploitation et la production de ces contrées. Elle complique aussi d'une manière considérable la solution des problèmes économiques qui les intéressent.

La température dans toutes les parties des îles ne présente guère d'ailleurs que peu d'écart d'un bout de l'année à l'autre. Elle varie de 17 degrés au plus bas à 38 degrés au plus haut. La différence entre les diverses îles n'est aussi que très faible, de 2 à 3 degrés à peine.

Il en est différemment des pluies qui suivant la hauteur des montagnes tombent en plus ou moins grande abondance, variant par exemple de 1 mètre à la Guadeloupe à 2 mètres 10 à la Martinique.

IV. — La production de territoires soumis à des conditions parfois si opposées devait être très variée. Si la variété est une possibilité nous verrons dans la suite comment il en a été tiré peu parti, et comment dans leur ensemble toutes les Petites Antilles jusque ces dernières années ont tour à tour abandonné toutes les cultures pour la seule exploitation de la canne à sucre. Aussi, lorsque

après les vaches grasses sont venues les vaches maigres, lorsque les conditions du monde extérieur ont évolué, et que les pays de culture de canne se sont trouvé lésés, la ruine a été générale dans toutes les Antilles, à quelque nation qu'elles appartiennent. L'effort pour les relever n'en sera que plus difficile et si quelques-unes parmi les Antilles Anglaises, par exemple, laissent entrevoir à leurs colons un avenir meilleur par l'introduction de nouvelles cultures, la majeure partie en est encore à se demander si la crise finira et quel pourrait en être le remède.

Ce sont là des questions que nous n'aurions pas voulu ne pas effleurer dans cet aperçu général, mais sur lesquelles nous n'insistons pas parce que nous aurons l'occasion de les traiter plus loin.

V. — Après avoir fixé au point de vue géographique ce que sont les Petites Antilles, nous allons maintenant examiner comment elles sont entrées dans l'histoire de notre civilisation.

C'est au cours de son deuxième voyage en 1493 que Christophe Colomb découvrit pour la première fois les Petites Antilles. Il les reconnut presque toutes dès ce moment sauf la Barbade qui fut sans doute relevée plus tard par les Portugais au cours d'un voyage au Brésil.

C'est l'îlot de Sombrero que Colomb rencontra le premier sur sa route, pour visiter ensuite les îlots innombrables, baptisés aujourd'hui Iles Vierges et qu'il dénomma archipel des Cent Mille Vierges par analogie avec la procession de ce nom en Espagne. Puis ce fut par Saint-Martin, Nevis, Saint-Christophe qu'il continua son voyage, donnant à cette dernière île le nom de son patron, tellement il la trouva belle et agréable. Il termina par la Dominique, la Guadeloupe et la Martinique.

C'est de 1498 à 1502 que les autres Petites Antilles furent découvertes par Colomb et ses compagnons.

Nous aurons l'occasion de voir plus loin, au fur et à mesure que nous aurons à examiner les différentes îles, le détail de leur histoire. Nous résumerons simplement ici les phases de la prise de possession européenne.

Jusqu'à la fin du seizième siècle, les Espagnols furent, sinon les seuls possesseurs des Petites Antilles, car jamais ils n'y firent acte d'occupants, du moins les seuls à fréquenter ces parages et à y trafiquer. Mais ils n'y trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient alors presque uniquement dans la colonisation : des mines d'or et d'argent. Aussi, ils ne s'y intéressèrent que fort peu et ne laissèrent d'autres traces de leur passage que le massacre allant, dans certaines îles, jusqu'à l'anéantissement des habitants indigènes, les Caraïbes.

La présence de cette race indigène était d'ailleurs, pour ainsi dire, incompatible avec la colonisation européenne. Si, au premier abord, il y a évidemment quelque chose de révoltant dans la substitution, par le massacre, d'une race à une autre, il faut bien reconnaître que les Caraïbes anthropophages, pirates, guerriers intrépides, étaient un danger permanent, susceptible d'empêcher toute exploitation européenne dans les Antilles. Il est bien certain que Colomb et ses compagnons, en allant vers les Indes Occidentales, ne songeaient nullement à faire la guerre aux habitants, mais ceux-ci, par leurs attaques incessantes et leur cruauté, s'attirèrent de terribles représailles.

Au commencement du dix-septième siècle, les succès des Espagnols et des Portugais dans leurs entreprises d'outre-mer, ne tardèrent pas à stimuler l'émulation des

autres pays d'Europe : les Hollandais, les Français et les Anglais.

De nombreux navires quittèrent les ports de ces pays emmenant des émigrants vers les rivages lointains. Les Petites Antilles profitèrent de ce mouvement, et de nombreux Européens ne tardèrent pas à peupler tour à tour les îles d'Amérique, comme on les appelait alors.

Le propre de la première colonisation des Antilles est d'avoir été beaucoup plus l'œuvre de l'initiative privée que celle des gouvernements. Ces derniers la voyaient d'ailleurs d'un bon œil et n'y mirent certainement aucun obstacle. Mais la prise de possession officielle, l'établissement des autorités, ne s'effectua, le plus souvent, que fort longtemps après que les premiers colons eurent débarqué.

La colonisation de la première heure se fit d'ailleurs sans lutte entre les puissances européennes, et sans que en général chacune songeât guère à disputer aux autres ses établissements. Ce n'est que plus tard, sous Louis XIV, Louis XV et jusqu'en 1815, que les rivalités européennes étendirent jusqu'aux Antilles leurs champs de bataille, et que ces îles furent tour à tour possédées par l'Angleterre, la France et la Hollande. Les grandes étapes des partages qui attribuent aux pays d'Europe les différentes îles des Antilles, au cours de cette guerre incessante de plus d'un siècle, sont marquées par le traité de Ryswick (1697), les traités d'Utrecht (1713), le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), le traité de Paris (1763), le traité de Versailles (1783), la paix d'Amiens (1812) et les traités de Vienne (1815).

Pendant le dix-neuvième siècle, sauf de légères modifications conclues à l'amiable, aucun changement n'est survenu dans le partage de 1815, et c'est au milieu d'une paix ininterrompue de plus d'un siècle que s'est faite

l'évolution économique et politique des Petites Antilles.

VI. — Aujourd'hui les Petites Antilles sont partagées entre l'Angleterre, la France, le Danemark, la Hollande et le Vénézuéla (nous ne citons ce dernier pays qu'avec la restriction dont nous avons parlé plus haut).

L'empire anglais est le plus grand, divisé en quatre parties bien distinctes ; au nord, les Iles Vierges, et les Leeward Islands (Sombrero, Anguilla, Barbuda, Antigua, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat et la Dominique, cette dernière séparée des premières par la Guadeloupe). Au sud, le deuxième groupe, séparé du premier par la Martinique, est composé des Windward Islands (Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade et les Grenadines). La troisième partie est représentée par l'île isolée de la Barbade, et la quatrième par la Trinidad et Tobago.

Les Antilles françaises qui comprennent les deux îles de la Martinique et de la Guadeloupe, ne forment en totalité qu'un domaine de beaucoup plus faible étendue. Au nord, la moitié de l'île Saint-Martin et l'île de Saint-Barthélemy, rattachées politiquement à la Guadeloupe, se trouvent au milieu de l'archipel anglais des Leeward ; au centre, la Guadeloupe avec ses satellites, les Saintes, Marie-Galante et la Désirade ; au sud, séparée de la Guadeloupe par la Dominique, se trouve la Martinique.

Les Danois ne possèdent que quelques-unes des Iles Vierges avec Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint-Jean.

Les Hollandais n'ont que quelques petites îles divisées en deux groupes : d'une part, dans le voisinage des Leeward Islands, Saint-Eustache, Saba et la moitié de Saint-Martin (l'autre moitié étant à la France) ; d'autre part, sur la côte occidentale vénézuélienne, Curaçao, Aruba et Bonaire.

Dans les chapitres qui vont suivre nous examinerons d'abord chaque groupe spécial de colonies. Dans chacun de ces groupes, nous serons même forcés de prendre séparément chaque île, car chacune, en effet, a son caractère propre, évoluée ou a évolué dans des conditions différentes. C'est là précisément une des difficultés des problèmes qui se posent pour les Petites Antilles ; la complexité des cas exige un examen particulier, et empêche souvent toute conclusion générale. Nous ne voulons pourtant pas dire qu'il ne saurait y avoir aucune comparaison, ni aucun lien entre les diverses îles ; loin de là, car l'égalité dans la ruine pour des causes semblables, suffirait à nous démentir. Seulement chaque île ou chaque groupe d'îles possède son individualité ; il faut donc les étudier dans cette individualité, et voir comment ils peuvent s'adapter aux nouvelles circonstances et tirer profit de leurs ressources.

CHAPITRE II

LES PETITES ANTILLES ANGLAISES. LES DIFFÉRENTES COLONIES

I. Divisions politiques. — II. 1° Les Leeward Islands. Constitution politique. 2° Les Iles Vierges. 3° Saint-Christophe et Nevis. 4° Antigua, Barbuda, Redonda. 5° Montserrat. 6° La Dominique. 7° L'état économique des Leeward Islands. — III. 1° Les Windward Islands. Constitution politique. 2° Sainte-Lucie. 3° Saint-Vincent. 4° La Grenade. 5° État économique des Windward Islands. — IV. La Barbade. — V. La Trinidad et Tobago. — VI. Considérations générales sur l'état économique des Antilles anglaises.

I. — Les Antilles anglaises, divisées en quatre groupes politiques et géographiques, les Leeward Islands, les Windward Islands, la Trinidad, la Barbade sont des colonies de la Couronne, c'est-à-dire relevant directement de l'autorité du gouvernement de la Métropole.

Après avoir, au commencement du siècle, traversé une période de grande richesse, due à la culture de la canne à sucre, avec la main-d'œuvre esclave, elles furent presque totalement ruinées en 1834, du fait de la suppression de l'esclavage. Cette mesure civilisatrice devait avoir, pour toutes les colonies des Antilles, de grandes conséquences, et pour les Antilles anglaises plus que pour les autres, parce que la propriété y était moins morcelée et que les grands propriétaires qui n'étaient pas attachés au pays par

leur pauvreté, l'abandonnèrent et retournèrent en Angleterre. C'est ainsi que les îles livrées presque entièrement aux mains d'anciens esclaves indolents, ne furent plus exploitées que d'une manière très incomplète, qui pouvait encore au besoin suffire lorsque le sucre atteignait des cours rémunérateurs, mais qui, depuis 1883, avec l'effondrement du marché sucrier, n'a plus été en rapport avec les besoins des colonies et de leur population.

D'autre part, le régime anglais, très libéral, l'était beaucoup trop pour les habitants, en majorité noirs ou mulâtres, qui n'étaient pas susceptibles de se conduire eux-mêmes. Aussi, la ruine des particuliers et la misère des populations marchèrent-elles de front avec les déficits budgétaires.

A cet état lamentable, il fallait un remède énergique. La Grande-Bretagne, après avoir institué une Commission chargée de l'étude des moyens propres à relever les Indes Occidentales, aboutit à un plan de réformes basé sur la réorganisation politique, le relèvement des finances, l'étude et au besoin l'introduction de nouvelles cultures, susceptibles de rendre la richesse aux pays. Cette grande réorganisation qui s'est opérée de 1899 à 1902, a déjà porté ses fruits, nous allons avoir l'occasion de le constater. Si nous n'entrons pas ici dans les détails, nous avons voulu, en tête de ce chapitre, indiquer une situation à laquelle nous ferons souvent allusion.

En raison de leur dispersion, de leurs caractères particuliers et de leurs constitutions politiques différentes, nous serons forcés d'examiner d'abord chaque île séparément. Nous terminerons ensuite ce chapitre par l'étude économique de l'ensemble ; nous examinerons alors à loisir le plan de réformes de 1896 qui est le point sur lequel repose le présent et l'avenir des Indes Occidentales anglaises.

Chacune des quatre colonies énumérées ci-dessus a sa constitution propre ; souvent chaque île de chaque colonie jouit d'un régime indépendant. L'ensemble constitue une série d'instruments simples dans la main d'un chef à pouvoirs très étendus, dépendant directement du Colonial Office. De la sorte, les intérêts locaux sont pleinement respectés et l'intérêt général est en même temps suffisamment défendu. Cette organisation politique est des plus intéressantes et convient admirablement à des pays aussi dispersés et aussi éloignés les uns des autres que les Antilles anglaises.

II. — 1° LES LEEWARD ISLANDS comprennent cinq présidences : les Îles Vierges, Antigua (avec ses dépendances Barbuda et Redonda), Montserrat, Saint-Christophe et Névis (avec ses dépendances Anguilla, et l'îlot de Sombrero rattaché en 1904), et la Dominique.

Réunies en un gouvernement dont le siège est alternativement à Antigua et à Saint-Christophe, ces cinq présidences jouissent chacune d'une certaine autonomie.

La constitution politique de la colonie qui date de 1899, a établi un Conseil exécutif fédéral nommé par la Couronne, assisté d'un Conseil législatif, également fédéral, qui règle les questions de propriété, de régime commercial, des lois criminelles, de la police générale, des postes et télégraphes, des communications extérieures, des poids et mesures, des lois sur l'éducation, l'immigration, et en résumé de toutes les questions d'intérêt général.

Le Conseil législatif est composé de huit membres officiels et de huit membres élus. Les membres officiels sont : le gouverneur, le secrétaire colonial, l'attorney général, l'auditeur général, l'administrateur de Saint-Christophe et Névis, celui de la Dominique et les commissaires de Montserrat et des Îles Vierges. Les membres élus sont choisis

à raison de trois à Antigua, trois à Saint-Christophe et Névis, et deux à la Dominique, parmi les membres élus des conseils de ces îles. La durée des pouvoirs est de trois ans. Le Conseil doit se réunir au moins une fois par an, sur convocation du gouverneur ; les sessions durent généralement de une à trois semaines. Le Conseil a pouvoir de modifier sa constitution sous réserve de l'approbation royale.

Le Conseil fédéral vote les dépenses communes et les répartit entre les diverses présidences. Au point de vue administratif, les services généraux sont seulement ceux du Gouvernement, de la Justice, de l'Instruction publique, de l'Agriculture, du Trésor et de la Police.

Les cinq présidences d'Antigua, de Saint-Christophe, de la Dominique, des Iles Vierges et de Montserrat, possèdent un Conseil exécutif local et peuvent avoir un Conseil législatif qui leur est propre à condition qu'elles puissent se passer du concours financier de la métropole. Les membres du Conseil exécutif sont nommés par le gouverneur. Le nombre des membres du Conseil législatif varie dans chacune, mais dans toutes le principe de la composition est le même, la moitié des membres étant fonctionnaires, l'autre moitié des particuliers nommés par le gouverneur. A Antigua le Conseil est de seize membres, à Saint-Christophe et à la Dominique de douze. En 1908, Montserrat, dont la situation financière s'était améliorée suffisamment pour pouvoir se passer du concours de la métropole, a été élevé au rang des trois présidences ci-dessus et a été appelé à avoir son Conseil législatif composé de huit personnes.

Seule actuellement la présidence des Iles Vierges n'a pas de pouvoir législatif. Les assemblées locales sont appelées à voter le budget de chaque présidence, aux dépenses obligatoires desquelles figurent les dépenses en

commun de la fédération. Dans chaque île, un Conseil exécutif composé de fonctionnaires est chargé d'appliquer les mesures législatives.

Dans cette organisation se retrouve le grand principe colonial anglais. Seuls les pays susceptibles de s'administrer sans aucun concours de la métropole sont appelés à décider de leurs dépenses et des questions d'administration locale. Pour les autres, le gouverneur, assisté de fonctionnaires, constitue un Conseil exécutif.

Il faut ajouter que, en revanche, les colonies susceptibles de s'administrer elles-mêmes, ont des pouvoirs beaucoup plus étendus que les nôtres en matière législative; on peut même dire qu'elles ont tout pouvoir et que seules les questions politiques et extérieures relèvent de la métropole.

Dans les colonies mêmes, le gouverneur ne peut rien faire en dehors des deux cas ci-dessus sans les décisions du Conseil législatif. Il y a là pour les populations la garantie certaine que leurs opinions seront écoutées. D'autre part, la composition des Conseils et la désignation des membres non fonctionnaires par le gouverneur sont pour l'autorité une garantie d'ordre et de compétence que ne donne malheureusement pas toujours le suffrage universel tel qu'il est pratiqué dans nos colonies voisines.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la question de la constitution des Leeward Islands et nous passerons à l'examen séparé de chacune d'elles. Il est nécessaire en effet de les étudier particulièrement parce que toutes malgré leur voisinage ne sont pas de même nature géologique ou géographique, ne possèdent pas toutes par conséquent les mêmes productions, et varient dans leur état économique. Certaines, d'autre part, ont dans le passé une page d'histoire différente et se sont acquis souvent par cela même une personnalité particulière.

2° Les ILES VIERGES furent découvertes par Christophe Colomb, en 1493, et semblent n'avoir été occupées que très peu par les Espagnols au cours du seizième siècle. Ce n'est qu'en 1666 que les Anglais s'y établirent sans qu'il y eût d'ailleurs une organisation administrative. C'est seulement en 1793 qu'une cour de justice y fut créée, avec un gouvernement civil. Une ordonnance de 1867 donna à la colonie un conseil législatif. Enfin l'ordonnance du 1^{er} mai 1902 la plaça sous l'autorité du gouverneur des Leeward Islands.

Les Iles Vierges appartiennent, nous l'avons vu, au point de vue physique au système des Grandes Antilles. Elles sont séparées des Petites Antilles par un détroit de plus de 2.000 mètres de profondeur et large de 400 kilomètres. Iles et îlots sont en grand nombre et partagés entre le Danemark, l'Angleterre, et les États-Unis pour la partie cédée par l'Espagne lors du traité de Paris (1899).

Les îles anglaises sont : TORTOLA, VIRGEN GORDA, ANEGADA, JOST VAN DICK, PETER ISLAND, SALT ISLAND et quelques autres îlots. Le tout représente 165 kilomètres carrés et est peuplé (1901), de 4.908 habitants, le nombre de ces derniers étant en constante décroissance depuis 1836.

A cette époque, en effet, la plupart des esclaves affranchis abandonnèrent les îles qui ne leur offraient que peu de ressources pour gagner les autres Antilles plus importantes. Depuis quarante ans surtout cette émigration s'est accentuée.

La plus grande des îles est Tortola. C'est une terre haute, dominée par une crête dont le point culminant atteint 540 mètres. Cette crête est prolongée par une série d'îles dont la principale est Jost van Dick, jusqu'à l'île danoise de Saint-Thomas.

Sur une ligne située au sud-ouest, une autre série d'îles se présente, depuis l'île de Saint-Jean au Danemark jusqu'à Virgen Gorda. Entre ces deux alignements se présente une allée marine connue sous le nom de « rue des Vierges », dont le calme fait opposition avec la mer agitée qui au large des îles se brise sur leurs récifs.

Alors que Tortola fut à une époque très exploitée par de grands propriétaires, Virgen Gorda, en raison de la nature d'un sol mal arrosé, resta presque toujours déserte. Seule sa position stratégique, en avant de l'archipel et de la « rue des Vierges », lui donna une certaine importance ; elle fut même fortifiée.

La capitale des Îles Vierges est Road Town, dans Tortola ; mais ce port n'a qu'une très faible valeur. La production principale actuelle de l'île est l'ananas.

Depuis 1904, cependant, le développement donné à la culture du coton, et le succès de cette culture laissent espérer pour un avenir prochain une véritable révolution économique de cette région.

Le mouvement commercial est des plus réduits, et pendant l'année 1905, qui fut d'ailleurs une bonne année, il ne s'est élevé qu'à 264.650 francs, dont 137.775 francs à l'exportation et 126.875 francs à l'importation (1). Le tonnage total des ports est de 13.800 tonnes anglaises.

Au point de vue financier, la présidence ne possède

(1) Commerce des Îles Vierges :

Années.	Importation.	Exportation.
	£	£
1896	3.770	3.710
1900	3.320	2.812
1901	3.048	3.204
1902	3.159	4.027
1903	4.631	5.602
1904	5.409	4.557
1905	5.511	5.077

aucune dette, bien que ses budgets se soient souvent soldés en déficit. Pour la première fois depuis longtemps, le revenu 1906-1907 s'est soldé en excédent de 393 £ sur les dépenses avec une recette totale de 2.424 £. Le fait ne s'était pas produit depuis plus de dix ans (1).

Nous n'entrerons ici dans aucune considération générale, nous réservant de traiter ces questions pour l'ensemble des colonies anglaises des Antilles, mais nous attirerons l'attention cependant sur le fait qu'il a suffi de l'introduction d'une culture aussi intéressante que le coton pour en deux ans amener les Iles Vierges à une situation économique infiniment supérieure à celles des années précédentes. Ce n'est là d'ailleurs peut-être qu'un commencement, et si nous en croyons le dernier *Rapport colonial annuel*, les Iles Vierges sont dans une « situation exceptionnelle pour la culture du coton ».

3° Passons maintenant aux autres îles les plus voisines : SAINT-CHRISTOPHE, NEVIS, REDONDA et ANGUILLA, qui sont réunies en une présidence.

Ces îles furent découvertes par Christophe Colomb, de 1493 à 1498 ; il les trouva si belles qu'il donna son nom à l'une d'elles. Elles ne furent occupées par les Anglais qu'au commencement du dix-septième siècle : Saint-Christophe (ou Saint-Kitts) en 1623, Nevis en 1628.

Saint-Christophe fut colonisée par un certain Thomas

(1)	Années	Recettes. £	Dépenses. £
	1896	1.469	1.670
	1900-1	2.116	2.497
	1901-2	1.796	1.924
	1902-3	1.848	1.854
	1903-4	2.167	2.342
	1904-5	2.503	2.431
	1905-6	2.478	2.512
	1906-7	2.424	2.031

Warner qui résolut d'y entreprendre la culture du tabac ; mais sa première récolte fut détruite par un cyclone et il fut sur le point d'abandonner son établissement. A ce moment le roi Charles I^{er} donna au comte de Carlisle la concession de Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat et de la Barbade. Le comte aussitôt nomma Warner gouverneur de Saint-Christophe et la prise de possession officielle de l'île fut alors prononcée. La population anglaise ne tarda pas à être assez nombreuse et ce fut elle qui colonisa l'île voisine de Nevi .

Sur ces entrefaites, quelques Français, conduits par d'Esnambuc, s'installèrent aussi dans l'île et formèrent des établissements à côté de ceux des Anglais.

Un accord eut lieu et il fut décidé que les Anglais garderaient le milieu de l'île, tandis que les Français s'installeraient aux deux extrémités. Dans la suite toutes les Antilles furent colonisées, mais Saint-Christophe fut la première île où des colons s'installèrent pour y vivre ; aussi pendant longtemps fut-elle appelée la « mère des Antilles ».

En 1628, les Espagnols envahirent la colonie et la dévastèrent ; elle ne tarda pas cependant à se relever, et les Français continuèrent à y vivre en bon accord avec les Anglais, jusqu'en avril 1666, année où les deux pays étant en guerre, les Français en chassèrent les Anglais. Mais le traité de Bréda rendit à ceux-ci la partie leur appartenant. Cet état de guerre se continua jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle tant que durèrent les luttes entre la France et l'Angleterre. En 1689, les Anglais furent de nouveau expulsés mais ils revinrent en force trois semaines plus tard, et chassèrent les Français à leur tour. Ce ne fut que sept ans après, en 1697, que le traité de Ryswick rendit à la France ce qui lui appartenait. En 1702, une flotte de trente navires vint appuyer le

général anglais Hamilton, qui de nouveau chassa les Français. Quatre ans après ces derniers tentèrent en vain de recouvrer leurs établissements, et, par le traité d'Utrecht en 1712, l'île fut cédée à la Grande-Bretagne.

Au moment de la guerre d'Amérique après un siège mémorable et deux combats navals la France reconquit Saint-Christophe mais elle fut restituée à l'Angleterre par le traité de Versailles en 1783. Enfin en 1805 et 1806, deux tentatives des Français marquèrent la fin de cette période héroïque. Peu d'îles des Antilles furent aussi glorieusement disputées.

SAINT-CHRISTOPHE est une terre d'origine volcanique de 176 kilomètres de long sur 36 de large dans sa plus grande partie. Elle se termine au sud par une presqu'île qui n'est reliée à la terre principale que par une langue de terre. Cette presqu'île s'élargit assez pour contenir un lac salé. La partie principale de l'île est formée par un cône volcanique, le mont Misery de 1.315 mètres de haut. Un cratère profond de 300 mètres le couronne. Ce volcan est en repos depuis le dix-huitième siècle, et son cratère, boisé sur les bords, est le réceptacle des eaux pluviales qui y forment généralement un lac. De nombreuses sources chaudes et sulfureuses, ainsi que des fumerolles sont cependant là pour témoigner que le volcan n'est pas complètement éteint.

Le climat de l'île est désagréable; elle est soumise à des ouragans fréquents, et ne connaît aucune régularité dans le régime des pluies. Il n'y a pas de milieu entre la sécheresse et les inondations. C'est ainsi qu'en quelques jours seulement il tombe une moyenne de pluie de 1.292 millimètres. La température varie de 30 degrés en août et 27 degrés en février.

Les côtes n'offrent que peu d'abris et pour ainsi dire

pas de ports ; la capitale Basse-Terre (ou Saint-Kitts) ne possède elle-même qu'un très mauvais mouillage.

Au point de vue de l'exploitation, l'île est partagée en deux parties inégalement riches. Toute la région du nord se présente dans d'excellentes conditions de fertilité ; les parties sud n'étant composées que de terres pauvres et salées. Quant à la partie montagneuse, elle est trop souvent rocheuse pour pouvoir être pratiquement cultivée.

La culture du tabac qui, pendant les premiers temps de la colonisation de l'île, fut pratiquée presque uniquement n'existe pour ainsi dire plus. Saint-Christophe est actuellement une colonie surtout sucrière et les trois quarts de sa surface cultivée sont consacrés à la canne ; le quatrième quart depuis quelques années ayant été planté en cotonniers. Par leurs hautes qualités les sucres et rhums de Saint-Christophe sont restés rémunérateurs pour les planteurs malgré la crise qui sévit sur le sucre. Il faut dire aussi que l'industrie y est autrement savante que dans nos possessions françaises, et que l'île possède véritablement des usines modèles. A côté de la production du sucre, de la mélasse, du rhum et du coton, des encouragements sérieux sont donnés à l'extension de cultures secondaires, comme le café, l'arrowroot, le tabac, le cacao dont la colonie ne produit guère pour le moment que les quantités nécessaires à sa consommation.

La population totale de l'île est de 29.782 habitants (1901) dont environ 10.000 à Basse-Terre.

L'île de Névis, au nord de Saint-Christophe, ne comprend que 113 kilomètres carrés avec 12.774 habitants. Elle est beaucoup moins importante à tous les points de vue. Sa capitale Charlestown ne compte que 1.500 âmes. La population est surtout composée de propriétaires paysans qui cultivent à peu près la moitié du sol.

Les caractéristiques de l'île au point de vue physique et climatérique sont les mêmes que pour Saint-Christophe dont elle n'est d'ailleurs séparée que par un détroit de 3 kilomètres profond seulement de 8 mètres. Bien que de formation volcanique le Grand Piton des Neiges (1.052 mètres) auquel l'île doit son nom n'est pas un volcan. Toute l'île est très montagneuse et rocheuse et la culture quoique relativement très étendue y est particulièrement difficile. L'emploi de la charrue est même impossible. En revanche Névis est particulièrement bien arrosée et boisée. Aussi dès le dix-septième siècle elle eut une nombreuse population blanche, à laquelle vinrent s'ajouter dans la suite beaucoup d'esclaves.

A la Présidence de Saint-Christophe se rattache l'île d'Anguilla qui est située bien plus au nord et qui est tout à fait indépendante comme système insulaire ; d'Anguilla dépendent les îles des Chiens et de Sombrero.

ANGUILLA appartient à l'Angleterre depuis 1650. Elle s'étend sur 28 kilomètres de long et sur une superficie de 90 kilomètres carrés. C'est une terre basse entourée de récifs, dont les deux principaux sont les deux îlots des CHIENS. Sa population en 1901 était de 3.890 habitants dont seulement une centaine de blancs. Cette île, d'un climat salubre, est particulièrement fertile et boisée, mais la grande culture n'y est que peu pratiquée ; c'est à l'élevage du bétail et des chevaux que se consacrent les habitants qui font aussi beaucoup de légumes. La culture du coton depuis trois ans y est très encouragée. Anguilla exporte en outre du sel et du phosphate de chaux provenant de Sombrero. Ce produit est la seule richesse de SOMBRERO qui en tire une certaine importance. Pendant longtemps il n'y fut pour ainsi dire pas exploité, et l'île n'était pas administrée quoique appartenant nominalement à

l'Angleterre. Les États-Unis en avaient pris possession en 1856, mais à la suite d'un traité d'arbitrage ils durent la rendre aux Anglais qui y ont élevé depuis un phare important. Placée en poste avancé entre les Grandes et les Petites Antilles, Sombrero, par sa situation est un point politique et stratégique sur la route future de Panama : elle tire de ce fait une certaine valeur qu'il qu'il ne conviendrait cependant pas d'exagérer.

L'ensemble du commerce dans les îles qui forment la présidence de Saint-Christophe (1) s'est élevé en 1905 à 10.084.425 francs, dont 4.703.750 francs à l'importation et 5.380.675 francs à l'exportation, en progrès marqué sur les années précédentes.

Comme dans les autres présidences du groupe des Leeward Islands la situation financière est en amélioration sensible (2).

4° La présidence d'Antigua se compose des îles d'Antigua, Barbuda et Redonda.

ANTIGUA, baptisée Santa Maria de Antigua par Christophe Colomb en souvenir de l'église de Séville, ne fut occupée par les Anglais qu'en 1632 après qu'ils se furent

(1) Commerce de la présidence de Saint-Christophe :

Années.	Importation.	Exportation.
	£	£
1901	149.724	127.051
1902	137.735	140.946
1903	137.074	127.599
1904	141.629	141.248
1905	162.950	215.227

(2)

	Recettes.	Dépenses.
	£	£
1901-1902	43.772	42.971
1902-1903	50.578	48.222
1903-1904	47.683	45.609
1904-1905	45.035	44.266
1905-1906	48.330	45.234
1906-1907	49.613	46.067

installés à Saint-Christophe et à la Barbade. L'île fut d'abord une dépendance de Saint-Christophe, puis en 1663 Charles II la concéda à lord Willoughby qui y envoya un grand nombre de colons. Les Français presque aussitôt après l'occupèrent, mais elle fut rendue à l'Angleterre par le traité de Bréda en 1666. Depuis elle n'a pas cessé d'être possession britannique.

Antigua appartenant à la chaîne orientale des Antilles est de formation calcaire et d'un relief peu élevé; son plus haut mont est de 271 mètres. Pourtant malgré leur peu d'élévation les collines dans la partie nord-ouest se présentent en falaises abruptes d'un accès difficile.

Comme la plupart des îles antillaises de cette formation, Antigua ne possède aucune rivière, et les habitants ne recueillent en fait d'eau que ce que les pluies peuvent déverser. Même pour l'irrigation des cultures, il convient d'établir des citernes.

Le drainage dans toute l'île est d'ailleurs parfait aussi jouit-elle d'une salubrité exceptionnelle.

La conséquence de ce manque de rivières est que dans les années de sécheresse l'île est exposée au plus grand dénuement, et qu'en certaines années les bêtes y meurent de soif par milliers. La température y est légèrement plus élevée que dans les autres îles et varie de 31 à 33 degrés.

Antigua présente sur beaucoup d'autres Antilles la supériorité de posséder un port excellent, English Harbour qui fut même à une époque port militaire. Le commerce cependant se fait sur un autre point, la capitale Saint-John, qui n'offre qu'un mouillage très bon certainement, mais infiniment moins supérieur en raison d'un faible tirant d'eau qui ne dépasse pas 4 mètres.

L'île peuplée de 33.383 habitants (1901) dont 9.047 dans la capitale, presque tous noirs ou mulâtres (seulement

1.800 blancs) a perdu en dix ans plus de 2.000 habitants. Elle eut d'ailleurs avant l'émancipation des esclaves une population beaucoup plus importante. Elle eut à souffrir plus particulièrement du nouvel état de choses ; en effet la première elle abolit l'esclavage en 1834 sans aucune mesure préparatoire, et les noirs qui ne purent disposer d'aucune terre pour vivre la quittèrent en grand nombre. Il en résulta un état voisin de la ruine qui força une partie des blancs à abandonner leurs plantations.

Aujourd'hui encore ce mouvement se continue et depuis deux ans surtout un grand nombre de travailleurs ont émigré soit vers l'isthme de Panama, soit vers les autres îles, particulièrement à Sainte-Croix, où les cultures de cannes exigent de plus nombreux ouvriers.

Cependant au point de vue économique (sur lequel nous insisterons davantage en traitant de l'ensemble des Antilles anglaises) l'île depuis quelques années semble évoluer vers une situation améliorée. La culture des fruits, bananes et ananas, le développement des champs de coton et les plantations de cacao semblent devoir apporter un remède à une situation qui fut très mauvaise. La culture de la canne n'en reste pas moins la principale.

Au point de vue financier le déficit en 1906-1907 est le plus petit qu'il y ait eu depuis treize ans (1).

(1)	Années.	Recettes.	Dépenses.
		£	£
	1896	54.981	57.345
	1900	42.652	49.435
	1901-1902	42.067	48.514
	1902-1903	46.395	48.992
	1903-1904	43.812	50.209
	1904-1905	44.295	48.670
	1905-1906	48.798	54.383
	1906-1907	44.175	44.206

Quant au commerce il s'est élevé en 1905 à 5.706.475 fr. dont 3.323.425 francs à l'importation et 2.484.050 fr. à l'exportation (1).

La dépendance de BARBUDA se trouve placée sur le même plateau sous-marin que Antigua dont elle n'est distante que de 44 kilomètres. Le détroit qui les sépare n'a que 30 à 40 mètres de profondeur alors que les fonds qui entourent les deux îles en dehors de leur point de rapprochement dépassent plus de 1.000 mètres.

La Barbude dont la superficie atteint 191 kilomètres carrés n'a été que fort peu colonisée bien qu'elle soit une des plus belles îles des Antilles. La cause en est à ce qu'elle a appartenu pendant deux siècles et jusqu'à nos jours à une seule famille anglaise, les Codrington qui l'exploitèrent pour leur compte sans y favoriser l'émigration. Actuellement l'île n'est pas administrée par l'Angleterre et appartient en propre à deux concessionnaires qui ont été substitués aux droits de cette famille. De faible altitude (son point culminant n'atteint pas 60 mètres) elle est bien arrosée et particulièrement fertile; on considère qu'elle pourrait nourrir 100.000 habitants, elle n'en possède que 775.

Aussi au point de vue économique est-elle nulle, et les belles forêts qui la recouvrent ne sont-elles pas mises en valeur. On y pratique seulement un peu l'élevage des

(1) Commerce d'Antigua et dépendances.

Années	Importation.	Exportation.
	£	£
1896	135.627	131.113
1900	125.304	111.850
1901	116.745	186.219
1902	139.661	87.966
1903	131.365	101.147
1904	139.641	115.322
1905	132.937	99.862

chevaux, et l'on en exporte de faibles quantités de phosphate de chaux.

Quant à REDONDA qui dépend politiquement de Antigua et géographiquement de Nevis, c'est un îlot sans importance de 5 kilomètres carrés peuplé de 120 habitants. Il est constitué par un unique fortin de 181 mètres de haut qui semble surgir des flots. Sa seule valeur est un gisement de phosphate d'alumine concédé à une compagnie en 1865 contre une rente de 50 £. La production annuelle est de 7.000 tonnes exportées entièrement aux États-Unis.

5° L'île de MONTERRAT qui forme une présidence fut baptisée ainsi par Colomb en souvenir du monastère de Montserrat en Espagne, célèbre par la fondation qu'y fit plus tard Ignace de Loyola de la Société de Jésus.

L'île fut occupée par les Anglais en 1632; les Français s'en emparèrent en 1664 et y levèrent un impôt considérable, puis elle fut rendue à l'Angleterre en 1668. En 1752, au moment de la guerre d'Amérique, la flotte du comte de Grasse s'en empara; elle fut également rendue par le traité de Versailles en 1784.

Située à 50 kilomètres de la Guadeloupe, elle appartient au même système orographique que la Basse-Terre. Elle est très montagneuse, et sa crête s'élève à 915 mètres. Le sol dans le sud de l'île laisse échapper des vapeurs brûlantes. Elle possède des sources thermales et son irrigation naturelle est suffisante. Entourée de mers de grandes profondeurs, elle ne possède que des rades peu sûres et très exposées au vent.

Montserrat est considérée comme la plus saine des Antilles, son climat est doux, de 26 degrés 6 en moyenne; la pluie y est suffisante, 1.420 millimètres dans les parties basses et 2.130 millimètres dans les régions au-dessus de

150 mètres. Ses hauteurs couvertes de forêts lui donnent un aspect enchanteur, sa capitale Plymouth surnommée le Montpellier de l'ouest est une ville pleine de charme.

La richesse de son sol, l'excellence de son climat en ont fait une des îles les plus riches et les mieux cultivées des Antilles. Aussi sa population pour une superficie de 83 km. 5 est-elle des plus denses avec 13.372 habitants, ce qui représente 142 habitants par kilomètre carré. Alors que presque toutes les îles anglaises de son groupe se dépeuplent Montserrat au contraire progresse et profite de leur émigration ; c'est ainsi qu'en quinze ans la population a gagné près de deux mille âmes.

Les planteurs de l'île, plus entreprenants que ceux des colonies voisines ont, dès 1852, consacré de grandes étendues à la culture du citron qui depuis a toujours été en progressant. Aussi la culture du sucre n'y est-elle plus la principale industrie et le pays n'a-t-il pour ainsi dire pas souffert de la crise qui ravage toutes les autres Antilles. Il y a actuellement plus de 400 hectares plantés en citronniers. L'exportation des écorces en 1905 est montée à 95.352 gallons et celle du jus concentré à 16.640 gallons. Des citrons frais sont aussi exportés à Londres en grande quantité. Actuellement l'île suffit aux besoins en citrons ou en acide citrique de l'Angleterre qui en consomme cependant de fortes quantités pour ses limonades.

La culture du coton avait été autrefois très pratiquée au moment de la guerre de Sécession. Elle a été reprise en 1901 avec succès, et il en a été exporté en 1905, 38 tonnes.

Devant ces produits, la culture de la canne à sucre recule chaque année et les quantités embarquées en 1905, ne représentent que 227 tonnes valant seulement 2.288 £

alors que les sorties de citron représentent 6.474 £ et celles de coton 4.046 £.

La culture du café et du cacao a également décliné et n'est plus pratiquée que pour les besoins de la consommation.

La rénovation économique de l'île a eu le plus heureux effet sur ses finances et depuis deux ans ses budgets se soldent en excédent. La plus-value de 1907, a été de 1.682 £ avec une dépense de 7.050 £. Ce résultat a été obtenu alors que les droits d'importation ont été réduits de 15 à 13 1/2 pour 100 (1). Ils sont dus principalement à l'enrichissement qu'a provoqué l'introduction de la culture du coton dans l'île.

L'ensemble du commerce en 1905, s'est élevé à 1.006.550 francs dont 451.375 francs aux importations et 555.225 francs aux exportations (2).

6° LA DOMINIQUE, qui forme la cinquième présidence des Leeward Islands est séparée des précédentes par la

(1)	Années.	Recettes. £	Dépenses. £
	1891	7.775	8.732
	1900	18.394	17.266
	1901-1902.	9.749	11.917
	1902-1903.	12.966	11.483
	1903-1904.	9.849	10.357
	1904-1905.	9.287	9.897
	1905-1906.	7.983	7.651
	1906-1907.	8.731	7.106

(2) Commerce de Montserrat :

Années.	Importation. £	Exportation. £
1896	20.192	25.929
1900	20.587	8.287
1901	19.254	11.268
1902	15.596	17.718
1903	21.279	16.424
1904	20.873	21.640
1905	18.053	22.209

colonie française de la Guadeloupe, qu'elle sépare elle-même de la Martinique. Sa distance entre les deux îles est à peu près égale.

Elle s'élève à 30 milles.

L'acte de concession qui donna les îles de la mer des Caraïbes au comte de Carlisle, lui octroya la Dominique en 1627, mais en fait devant l'opposition des indigènes l'île ne fut pas occupée, et ce ne fut guère qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'elle commença à être colonisée.

Il faut dire aussi que la Dominique, beaucoup moins favorisée que ses deux voisines, la Guadeloupe et la Martinique est certainement une des îles les plus pauvres des Antilles. Elle ne devait donc pas attirer particulièrement les colons. Ceux qui vinrent en plus grand nombre ne furent pas des Anglais mais des Français des îles qui l'entouraient. Dans ces conditions la possession par l'Angleterre n'était que théorique en 1748. Au traité d'Aix-la-Chapelle il fut décidé que l'île resterait neutre entre Français et Anglais. Mais en 1756, les Anglais s'en emparèrent au cours de la guerre de Sept Ans, et le traité de Paris en 1763 leur en reconnut la possession. Les planteurs français furent d'ailleurs indemnisés par l'Angleterre et purent même rester moyennant le paiement d'une rente. L'île fut d'abord réunie aux Windward Islands, mais en 1771, ne tarda pas à former un gouvernement séparé.

En 1778, le gouverneur de la Martinique, le marquis de Bouillé s'en empara de nouveau au cours de la guerre d'Amérique après une résistance acharnée. A peu près toutes les possessions anglaises des Antilles furent d'ailleurs conquises par les Français à cette époque. Toutes, elles furent rendues à l'Angleterre par le traité de

Versailles (1783). En 1795, le général français Victor Hughes chassé de la Guadeloupe par les Anglais s'empara de la Dominique mais il ne put y rester longtemps et dut reprendre la mer. En 1805, une tentative fut encore faite par un corsaire français sur le *La Grange*, mais la ville du Roseau seule capitula et paya une forte amende. Les troupes anglaises obligèrent le corsaire à se retirer.

La colonisation française à la Dominique a laissé des racines profondes et aujourd'hui encore la plus grande partie des habitants ne parle que le français. Il faut dire aussi qu'un siècle complet de paix a considérablement favorisé les relations avec la Guadeloupe et la Martinique, et que si la Dominique est possession anglaise, ses rapports commerciaux les plus importants se font avec ses voisines françaises.

La Dominique est essentiellement montagneuse ; et avec le morne du Diablotin qui atteint 1.620 mètres, elle possède la plus haute cime des Antilles. Elle est arrosée par de nombreux torrents qui se précipitent du haut des montagnes dans la mer, mais en raison de la rapidité de leurs courses, ces torrents ne l'arrosent que très imparfaitement. Les sources chaudes y sont fréquentes et elle possède un lac bouillant qui, jusqu'aux petites éruptions de 1889, présentait même une certaine beauté. Il fut alors bouleversé et se trouve réduit aujourd'hui à fort peu de chose. Avec une superficie de 745 kilomètres carrés, l'île n'est peuplée que de 30.289 habitants, ce qui lui donne une des plus petites densités de population constatée aux Antilles. Sa capitale est Le Roseau, petite ville aujourd'hui à peu près ruinée.

Le sucre qui faisait autrefois sa principale industrie ne s'exporte plus qu'en très faible quantité. Les planteurs ont cherché une compensation dans les cultures de cacao,

de café, de citron, les essences et les fruits. Seuls le cacao et le jus de citron représentent actuellement une exportation importante, mais il semble que dans l'avenir le commerce des fruits peut être appelé à se développer.

Dans l'ensemble, les échanges, en 1907, ont été de 4.334.825 francs, la part des importations étant de 2.383.950 fr. et celle des exportations de 1.950.875 fr. (1).

En ces dernières années il y a cependant un relèvement assez sensible, et comme dans les autres Antilles, les efforts qui ont été faits sous l'impulsion du gouvernement semblent commencer à donner de bons résultats. La situation financière se ressent de ces efforts et les exercices se succèdent en laissant des excédents de recettes. Ces dernières, en 1907, ont été de 33.209 £ alors que les dépenses ne sont montées qu'à 30.114 £ (2). C'est principalement à l'extension de la culture du citron et de la fabrication de l'acide citrique qu'est dû cet état de choses.

7° En résumé, la situation économique des Leeward

(1) Commerce de la Dominique :

Années.	Importation.	Exportation.
	£	£
1896	47.336	51.438
1900	80.144	68.452
1901	79.386	66.892
1902	88.737	80.794
1903	95.149	69.384
1904	91.088	63.016
1905	95.358	78.035

(2) Années.	Recettes.	Dépenses.
	£	£
1896	24.879	25.189
1900	28.113	26.780
1901-1902.	29.598	28.012
1902-1903.	31.045	30.675
1903-1904.	32.683	33.044
1904-1905.	32.042	32.715
1905-1906.	32.409	35.524
1906-1907.	33.209	30.114

Islands a depuis quelques années tendance à s'améliorer. Il faut cependant considérer que de 1889 à 1900, ces îles ont été dans un tel état de ruine causé par la crise sucrière, qu'elles ne disposent pour leur relèvement que de moyens financiers très limités, et que si ce n'était l'impulsion, les conseils, les encouragements très efficaces et l'appui financier donnés par le Gouvernement, il leur eût été difficile de se tirer d'embaras. Nous examinerons, pour l'ensemble des Antilles anglaises, ce qu'ont été ces encouragements et nous verrons alors tous les bienfaits de l'intelligente politique anglaise dans les Indes Occidentales.

Actuellement le commerce total des Leeward Islands se monte à 21.113.325 francs (en 1905), partagé entre 10.520.150 francs à l'importation et 10.593.175 francs à l'exportation (1). Il faut rapprocher ces chiffres de ceux de 1901, époque où le commerce n'était que de 17.459.674 fr., pour se rendre compte combien le développement des cultures dites jusqu'alors secondaires a pu amener une amélioration progressive et continuë, de plus de 20 pour 100. Pour ne citer les résultats que d'une seule de ces cultures, le développement des exportations de coton a passé de 1903 à 1906 de 4.401 £ à 35.551 £. Le cacao, le citronnier ont également fortement progressé, alors que la production sucrière tend plutôt à diminuer.

(1) Commerce de l'ensemble des Leeward Islands :

Années.	Importation.	Exportation.	Total.
	£	£	£
1896	416.293	331.534	747.827
1901	375.824	321.363	697.187
1902	397.652	343.308	740.960
1903	394.280	329.005	723.285
1904	402.073	350.176	752.249
1905	420.806	423.727	844.533
1906	407.231	399.208	806.439

La situation financière des îles s'est ressentie de cet état de choses et les recettes n'ont pas cessé d'augmenter depuis 1900 ; les dépenses malheureusement ont régulièrement été supérieures aux recettes, et seul depuis bien longtemps le dernier exercice, avec une recette de 138.154 £, s'est soldé par un excédent de 8.157 £ (1). Ces chiffres s'appliquent à l'ensemble des budgets que nous avons eu à examiner séparément.

Pour compléter les renseignements particuliers aux Leeward Islands, nous dirons quelques mots de leurs moyens de communication. A l'intérieur, les îles, de trop faible étendue pour posséder aucune des chemins de fer, sont desservies par des routes bien entretenues. Vers l'extérieur elles se plaignent de manquer de moyens de communication ou tout au moins de lignes marchandes. Tous les quinze jours des steamers de la Royal Mail Steam Packet Cy appartenant à la ligne de la Guyane anglaise à l'Angleterre, les mettent en communication avec les autres îles des Antilles et la Jamaïque. Une fois par quinzaine également les navires de la Québec and Gulf Ports Line les mettent en rapport avec les îles du Sud, les Bermudes, les États-Unis et le Canada. La traversée d'Angleterre à Antigua dure quatorze jours.

Les communications télégraphiques ne sont assurées avec l'Europe que par les lignes françaises. Antigua est réunie à la Guadeloupe, et par elle avec les États-Unis, les

(1)	Années.	Recettes. £	Dépenses. £
	1896	138.660	149.437
	1901	123.450	132.897
	1902	128.354	134.895
	1903	124.148	138.028
	1904-1905	128.921	133.558
	1905-1906	137.055	142.214
	1906-1907	138.154	129.997

Bermudes, le Canada et l'Europe. Saint-Christophe est reliée avec Antigua et Saint-Thomas, Sainte-Lucie avec la Dominique par la Martinique et la Dominique à la Guadeloupe. Les autres îles n'ont pas de câble. Les stations les plus près des Îles Vierges sont Saint-Thomas et Sainte-Croix. Montserrat, la Barbude et Redonda doivent faire porter leurs télégrammes soit à Antigua soit à Saint-Christophe.

Il n'y a enfin aucun télégraphe intérieur.

En somme, les Leeward Islands, tant par leur outillage, que par leur petite production, ne sont dans l'Empire britannique que des éléments de très faible importance. Parmi les Petites Antilles même, elles n'occupent qu'une place secondaire. A elles toutes, leur superficie est comparable à celle de la Guadeloupe, mais elles sont d'un tiers moins importantes par leur population et leur commerce.

III. — 1^o LES WINDWARD ISLANDS comprennent trois colonies, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenade ; les îlots des Grenadines sont rattachés en partie à Saint-Vincent et en partie à la Grenade. A l'encontre de ce que nous venons de voir pour les Leeward Islands, il n'y a pas pour les Windward Islands de constitution commune. Chaque île a sa constitution, et le seul lien politique est qu'elles ont un seul gouverneur pour elles toutes et une cour d'appel commune dont relève aussi la Barbade. Le gouverneur réside à Saint-Georges, la capitale de la Grenade.

En conséquence, nous n'aurons pas, comme pour le groupe d'îles que nous venons d'examiner, à étudier tout d'abord l'ensemble des Windward Islands. Cet ensemble n'existant pas, nous entrerons tout de suite dans le détail de chacune d'elles.

2° SAINTE-LUCIE, la plus au nord des îles de ce groupe, s'étend sur 603 kilomètres carrés. On la considère comme une des plus belles, sinon comme la plus belle des Antilles, par l'aspect riant de ses montagnes découpées et boisées, par ses sources thermales qui jaillissent en toutes les parties de l'île. Ses volcans sont toujours en activité avec la Soufrière (altitude 1.200 mètres), dont le cratère bordé de dépôts sulfureux contient toujours des matières en fusion. La capitale de l'île, Castries, séduit par le charme de son amphithéâtre dominé par les deux Pitons (817 et 826 mètres d'altitude).

Cette île qui fut longtemps française a gardé, dans ses mœurs et dans son langage, la plus grande affinité avec la Martinique, dont un détroit de 38 kilomètres seulement la sépare.

L'histoire de Sainte-Lucie n'est faite que de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Le caractère sauvage de ses habitants Caraïbes en a pendant longtemps écarté toute colonisation européenne, et lorsqu'en 1635, Louis XIII la donna en concession à deux Français, de l'Olive et Duplessis, ceux-ci ne s'y établirent que de nom. Quatre ans plus tard, les Anglais y fondèrent leur premier établissement mais ils furent massacrés par les indigènes. En 1642, la France y établit sa souveraineté directe et un fort fut construit. En 1650, elle fut vendue à deux français Houel et Du Parquet, pour 40.000 francs. Après dix ans de lutttes continuelles avec les Caraïbes, un traité fut conclu en 1660, et la colonisation de l'île prit dès lors une importance réelle. En 1663, les Anglais venus de Saint-Christophe s'en emparèrent et la gardèrent jusqu'au traité de Bréda (1667). A cette époque elle fut donnée par Louis XIV avec les îles et territoires de

l'Amérique Centrale à la Compagnie des Indes Occidentales. Lorsque celle-ci disparut pour des causes que nous n'avons pas à examiner ici, Sainte-Lucie fut incorporée au domaine de la France et devint une dépendance de la Martinique. En 1718, elle fut accordée en concession au maréchal d'Estrée, mais au même moment les prétentions des Anglais sur l'île recommencèrent et le roi d'Angleterre la concéda de son côté au duc de Montague.

Des troupes envoyées à la Martinique chassèrent les Anglais. Un arrangement intervint et l'île fut reconnue neutre. En 1744, la guerre étant de nouveau reconnue entre la France et l'Angleterre, les Français reprirent Sainte-Lucie qu'ils gardèrent jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, époque où la neutralité fut de nouveau proclamée. Au moment de la guerre de Sept-Ans, en 1756, les Français mirent l'île en état de défense, mais en 1662, elle dut se rendre à l'amiral anglais Rodney. Par le traité de Paris en 1763, elle fut cependant reconnue française. Au moment de la guerre d'Amérique en 1782, dans un combat célèbre la flotte anglaise, commandée par Rodney, dispersa la flotte française commandée par le comte de Grasse dans les eaux de Sainte-Lucie, et l'île fut occupée par les Anglais jusqu'au traité de Versailles en 1784, qui une fois encore la rendit à la France. Mais en 1794, au moment des guerres de la Révolution, après une série de combats, Sainte-Lucie fut prise par l'Angleterre. Cette dernière y envoya un corps de 12.000 hommes, pour détruire les forces françaises commandées par le général Hughes, qui avait réussi à soulever la population et les esclaves. Une dernière fois Sainte-Lucie devait être restituée à la France par la paix d'Amiens en 1802, mais dès l'année

suivante elle redevint la possession des Anglais qui l'ont toujours conservée depuis.

Jusqu'à ces dernières années la constitution de l'île avait été à peu de chose près celle que les Français y avaient établie en 1800. Elle appartenait à un gouvernement général qui comprenait également la Trinité et Tobago. En 1899, lorsque les Anglais remanièrent toute l'organisation de leurs Antilles, Sainte-Lucie fut comprise dans la colonie des Windward Islands. Sa direction est confiée à un administrateur anglais sous les ordres du gouverneur qui réside à Grenade. L'administrateur est aidé d'un conseil exécutif formé de fonctionnaires. Il existe en outre un conseil législatif composé de six fonctionnaires et de sept membres nommés par le roi, mais ce conseil n'a que des attributions limitées.

Sainte-Lucie est particulièrement peuplée avec 54.073 habitants (en 1906). Sa population est en augmentation constante, et depuis 1881 elle a progressé de plus de 40 pour 100.

Au point de vue commercial, la colonie est une de celles qui a le plus souffert de la crise sucrière de 1890 à 1900. Mais comme, dès cette époque, elle s'est retournée vers l'exploitation d'autres productions, aujourd'hui sa situation s'est beaucoup améliorée. Si le sucre reste toujours sa principale production, il ne figure guère pourtant que pour un peu plus de la moitié. Le cacao atteint un chiffre presque équivalent. Enfin à ses ressources locales, Sainte-Lucie ajoute l'avantage d'être le grand entrepôt de charbon des Antilles, et toutes les îles voisines anglaises ou autres viennent s'approvisionner dans son port de Castries. Alors que les exportations, quoique inférieures de moitié aux importations, augmentent régulièrement, les

importations au contraire subissent une marche décroissante, en raison surtout, il faut le dire, de l'achèvement de travaux publics importants, qui furent effectués dans l'île. Il n'en est pas moins certain aussi que, comme la Martinique, sa voisine, elle subit les effets de l'appauvrissement général provoqué par la chute de l'industrie sucrière. Le commerce total en 1905 s'est élevé à 11.564.550 francs, dont 6.056.725 francs à l'importation et 5.507.825 francs à l'exportation (1).

La situation financière de Sainte-Lucie est plutôt mauvaise et la majorité des exercices depuis dix ans se sont soldés en déficit. Celui de 1907 est un des moindres avec 7.275 francs sur une dépense totale de 1.597.325 francs (2).

Beaucoup moins exploitée et moins cultivée que la plupart des autres Antilles, Sainte-Lucie peut encore se prêter à la colonisation et à l'immigration — et le dernier rapport colonial annuel que nous ayons entre les mains insiste sur ce point en ces termes.

(1) Commerce de Sainte-Lucie :

Années.	Importation. £	Exportation. £
1896	490.533	436.295
1901	382.652	488.067
1902	326.324	457.753
1903	351.086	469.489
1904	270.706	472.030
1905	285.879	241.653
1906	242.269	220.313

(2)

Années.	Recettes. £	Dépenses. £
1896	55.331	56.060
1901	67.365	67.486
1902-1903.	72.493	69.408
1903-1903.	66.008	70.692
1904-1905.	69.283	65.508
1905-1906.	61.877	62.521
1906-1907.	60.042	60.293

« Une caractéristique spéciale à Sainte-Lucie, est que l'île possède des terres utilisables et d'accès facile dans différentes parties, et qu'elles sont favorables à une culture étendue de produits variés. A ce point de vue il y a une capacité exceptionnelle et ses ressources ne sont pas limitées à une culture particulière. A part les terres sucrières occupées par les quatre usines centrales, il y a de larges espaces qui peuvent être consacrés au cacao, au citronnier et aux autres cultures tropicales lucratives. La terre est comparativement bon marché, et dans ces considérations il peut être dit que Sainte-Lucie offre des avantages exceptionnels aux colons à capitaux modérés. Seulement une petite portion de la terre utilisable est actuellement en culture, et il y a de larges étendues dans des localités peu exploitées en production qui peuvent être cultivées dans les Indes Occidentales. Il y a abondance de terres brunes pour la culture du cacao, de larges espaces qui sont bien adaptés à la culture du citron comme à celle du caoutchouc, pendant que des terres plus basses dans beaucoup de régions se trouvant près du rivage de la mer offrent des conditions favorables à l'industrie du coton Sea Island. »

Sainte-Lucie est donc une des rares Antilles qui demande des colons, et même des colons à capitaux moyens. Pour encourager l'émigration elle vend même des terres à long terme à 1 livre sterling l'acre payable par 5 shillings par an, et dans le cas où certaines terres seraient mises en culture permanente avant le dernier versement, il peut être fait remise de celui-ci. D'après les règlements des terres de la couronne, dans certains cas le paiement de la somme due peut être étendu à dix ans. Par ces mesures le gouvernement anglais espère, en introduisant dans l'île de nouveaux capitaux et de

nouveaux colons, y introduire en même temps de nouvelles cultures. comme celles des fruits de table et du coton, qui sont susceptibles, non seulement de sortir Sainte-Lucie des embarras où l'ont mise la crise sucrière, mais même, en répartissant les risques sur divers produits, d'enrichir chaque année les producteurs.

A ce point de vue, actuellement, c'est une des Antilles les plus intéressantes.

3° SAINT-VINCENT est d'importance moindre que Sainte-Lucie au point de vue de l'étendue (344 kilomètres carrés au lieu de 603). C'est une des plus élevées des Antilles et au Morne au Garon elle atteint 1.580 mètres. C'est aussi l'île la plus volcanique et les éruptions de ses volcans, principalement de la Soufrière, sont les plus nombreuses. Si la catastrophe, qui se produisit en 1902, n'atteignit pas en destruction de vie humaine l'horreur de celle de la Martinique, elle fut pour le moins aussi importante par les ravages matériels qu'elle occasionna. Toute la partie nord-est de l'île qui contenait les terrains sucriers les plus riches fut entièrement détruite.

Ses belles montagnes richement boisées, ses terres fertilisées depuis des siècles par les cendres volcaniques, ses rivières abondantes offrent les conditions les meilleures à une exploitation intensive. Pourtant Saint-Vincent fut toujours moins favorisée à ce point de vue que ses voisines.

A Saint-Vincent se rattachent administrativement un certain nombre des Grenadines; la principale est BEQUIA, située à 15 kilomètres de Kingstown, la capitale de l'île.

La population totale de la colonie est de 50.170 habitants (1906), la capitale en réunit 6.000.

Bien que donnée nominalement au comte de Carlisle par le roi d'Angleterre en 1627, elle ne fut, comme la Dominique, jamais occupée effectivement par lui en raison de l'hostilité des habitants. Les établissements que les Français y essayèrent eurent le même sort. Aussi, en 1660, d'un commun accord, les deux pays décidèrent que Saint-Vincent et la Dominique resteraient la propriété des Caraïbes. En 1722 le roi d'Angleterre George I^{er} la concéda néanmoins au duc de Montague, et les colons anglais commencèrent à s'y établir. En 1740 il y en avait 800 et 35.000 esclaves nègres. Au traité d'Aix-la-Chapelle, sa neutralité fut confirmée. Survint la guerre de Sept-Ans entre l'Angleterre et la France. Cette dernière s'en empara, mais en 1762, le général Monckton la reprit et, par le traité de Paris, elle fut cédée à l'Angleterre. Pendant ce temps, la lutte avec les Caraïbes ne cessait pas et devait durer continuellement longtemps encore.

Au moment de la guerre d'Amérique, lorsque le comte de Grasse fit passer successivement toutes les Petites Antilles sous la domination française, il s'empara de Saint-Vincent en 1779. Le traité de Versailles en 1783 la rendit à l'Angleterre. Sous la Révolution, la lutte entre les deux nations continua, mais avec un autre aspect. La Révolution française, qui avait proclamé l'émancipation des esclaves, avait eu un retentissement considérable dans toutes les îles aussi bien françaises qu'étrangères. Aussi les Caraïbes marrons et les noirs de Saint-Vincent se soulevèrent-ils pour se déclarer français et assurer ainsi la fin de leur esclavage. Mais, en 1796, les indigènes durent se rendre à discrétion et les Caraïbes furent déportés au nombre de plus de cinq mille dans l'île de Rooten, sur la côte du Honduras. Actuellement il en reste

à peine deux cents à Saint-Vincent. Depuis cette époque, l'Angleterre a joui en pleine tranquillité de sa possession.

Aujourd'hui, l'île est sous l'autorité d'un administrateur aidé d'un secrétaire colonial et d'un trésorier. Ces trois fonctionnaires, assistés de quatre autres, forment le conseil exécutif. Ils sont également membres du conseil législatif qui comprend, en outre, trois membres privés nommés par le roi.

Ainsi que ses congénères anglaises, Saint-Vincent, en 1834, fut fortement éprouvée et presque ruinée, lorsque l'Angleterre décréta la suppression de l'esclavage. Les planteurs, qui depuis le commencement du dix-neuvième siècle s'étaient considérablement enrichis par la culture de la canne à sucre, virent les travailleurs les abandonner pour aller cultiver à leur compte les terres inoccupées de l'intérieur de l'île. Les grandes plantations furent délaissées et la plupart des propriétaires anglais quittèrent le pays.

Saint-Vincent, la première, essaya de l'émigration indienne, mais la plupart des coolies, leur contrat expiré, retournèrent dans leur pays. En vérité, depuis 1834, la colonie n'a jamais retrouvé son ancienne prospérité et, depuis vingt ans, la crise sucrière n'a fait qu'accentuer une décadence déjà très avancée. Seules les plantations d'arrow-root, de faibles quantités de sucre et de rhum, et un peu de bétail représentaient son exportation, lorsque en 1899, l'effort du gouvernement britannique, que nous étudierons tout à l'heure, dirigea la colonie vers l'exploitation de nouveaux produits comme le cacao, les fruits de table et surtout le coton. L'introduction de la culture de ce dernier devait amener une véritable révolution économique. Pendant la dernière campagne, les résultats ont été considérables.

Le dernier rapport officiel pour 1906-1907 expose le fait en ces termes : « Pendant l'année, le progrès de toutes les industries agricoles, et spécialement la culture du coton Sea Island, a été remarquable et ce développement des ressources naturelles de la colonie, a matériellement transformé les conditions économiques du peuple tout entier, alors que les plus brillantes espérances de ces dernières années ont été pleinement réalisées. La récolte de coton de 1905-1906 était déjà deux fois plus forte que celle de la précédente campagne. La campagne de 1906-1907 a encore doublé le chiffre. La production de qualité supérieure a atteint un prix fort élevé. Aussi le coton, avec un chiffre de 18.949 livres sterling, est-il dès maintenant le deuxième produit de l'île en importance, venant après l'arrow-root dont il a été exporté, en 1907, 25.351 livres sterling. »

C'est ainsi que Saint-Vincent, hier encore ruinée, surtout après les cataclysmes volcaniques de 1902 et 1903, a pu, en quelques années, sortir de sa situation précaire et obtenir pour son commerce, en 1907, un chiffre qui n'avait jamais été atteint, à l'exportation tout au moins. Si ce mouvement continue, et rien ne fait prévoir que cela ne soit pas, l'enrichissement général de la population sera un excellent exemple pour les autres îles voisines qui auront ainsi une preuve que les Petites Antilles ne sont pas forcément des colonies sucrières et qu'elles peuvent dans l'exportation d'autres produits trouver le remède qui les tirera d'embarras.

Au total le commerce en 1907 s'est élevé à 4.044.075 francs dont 195.200 francs, à l'importation et 2.093.875 francs à l'exportation. Il faut mettre en regard de ces chiffres ceux de l'année précédente qui représentaient déjà une amélioration : 1.727.425 francs de mar-

chandises importées et 1.226.950 francs de produits exportés (1).

Nous avons cité plus haut les deux principaux produits actuels de Saint-Vincent, l'arrow-root et le coton; il convient encore de signaler l'exportation importante d'animaux de basse-cour, principalement de porcs (5.192 £), celle du sucre tombée en trois ans de 9.777 £ à 3.555 £ et celle du cacao. A l'encontre de ce qui se passe ailleurs dans les îles anglaises des Antilles, l'exploitation des fruits de table n'a pas jusqu'ici donné à Saint-Vincent des résultats intéressants et elle tend à disparaître.

L'île, qui depuis longtemps soldait tous ses budgets en déficit et devait à la couronne des sommes importantes, a pu, en ces dernières années, grâce à une politique d'économie, non seulement solder ses budgets en excédent mais encore rembourser au gouvernement métropolitain une partie de ses avances (2). Cette sage politique est d'ailleurs un des meilleurs résultats du

(1) Commerce de Saint-Vincent :

Années.	Importation. £	Exportation. £
1896	71.489	67.392
1901	74.919	41.986
1902	79.123	44.094
1903-1904. . . .	77.854	38.178
1904-1905. . . .	74.230	51.903
1905-1906. . . .	69.097	53.078
1906-1907. . . .	78.008	83.755

(2) Années.	Revenus. £	Dépenses. £
1896	26.487	27.594
1901-1902. . . .	26.612	29.572
1902-1903. . . .	29.292	28.390
1903-1904. . . .	26.516	28.116
1904-1905. . . .	28.266	26.515
1905-1906. . . .	26.900	25.911
1906-1907. . . .	26.031	24.649

changement radical apporté à tant de points de vue dans les Antilles anglaises de 1899 à 1902. Là où il n'y avait que ruine et abandon, gaspillage et incurie, le gouvernement britannique taillant dans le vif, rognant sur le pouvoir des assemblées locales, transformant même ces assemblées, supprimant les petits parlements pour en faire des réunions administratives, a constitué une base solide pour le relèvement de ses colonies. Déjà les résultats sont satisfaisants et pleins d'espoirs ; il ne faudrait pas s'étonner de ce qu'ils deviennent brillants d'ici à quelques années. Ce sera pour les autres pays ayant des intérêts semblables, un bel exemple de ce que la volonté, l'ordre et l'appui moral et matériel d'une métropole peuvent faire dans les Petites Antilles, aujourd'hui quasi-ruinées, demain prospères si on le veut.

4° De Saint-Vincent aux rivages de l'Amérique *plus de six cents îles* d'importance diverse, depuis le simple rocher émergeant des flots, jusqu'à l'île principale LA GRENADE, s'étendent dans l'axe des Petites Antilles dont elles forment l'extrémité la plus méridionale.

Ces îles d'aspects très variés entre elles, soit qu'elles soient plus ou moins vallonnées, dénudées ou couvertes de forêts luxuriantes, sont toutes d'origine volcanique. Entourées de mer profonde, même dans leurs passages les plus étroits, elles offrent à la navigation les plus grandes facilités ; aussi celle-ci y est-elle très développée.

Les plus grandes des GRENADINES sont BEQUIA, rattachée à Saint-Vincent, CARRIACOU, la RONDE, la PETITE MARTINIQUE, l'ÎLE DU CHATEAU, l'ÎLE A LA VOILE, l'ÎLE DES OISEAUX, l'ÎLE DES MOUSTIQUES, etc...

CARRIACOU, la plus importante, s'étend sur 2.830 hec-

tares, son pic s'élève à 297 mètres et un port bien abrité est le centre animé d'une population de 7.430 habitants (1906).

Certaines des Grenadines sont inhabitées, d'autres sont occupées par une seule famille qui y vit dans une complète indépendance. Cette population paysanne est presque totalement noire ; n'ayant que des besoins limités, elle est heureuse. Elle vit là, en des pays enchanteurs dont certains sont de véritables paradis ; si elle ne tient pas grand'place dans le mouvement économique des Petites Antilles, elle a, au moins, résolu le problème de vivre heureuse, vivant cachée. La gaieté des habitants des Grenades est proverbiale. Ce sont certainement les noirs les plus rieurs de l'Amérique centrale.

Grenade, la grande île de l'archipel, s'étend sur 344 kilomètres carrés. Les montagnes intérieures, groupées en deux massifs, atteignent au mont Sainte-Catherine 839 mètres. Les grandes colonnes basaltiques qui soutiennent des falaises couvertes de forêts, donnent au paysage des aspects romantiques. Dans les anciens cratères, des lacs se sont formés qui reflètent dans leurs eaux les paysages les plus riants. Le plus important, le Grand Étang ne mesure pas moins de 2 kilomètres de pourtour. L'île abonde en ruisseaux et en sources thermales et autres. Bref, tout ce qu'il faut pour rendre la nature belle et séduisante semble s'être donné rendez-vous dans ce petit coin de terre. On a reproché à ses habitants leur indolence et leur peu d'empressement au travail, mais comment, dans un tel cadre, leur âme d'enfant noir pourrait-elle comprendre la vie autrement que pour rire et s'amuser.

Grenade malgré tous ses attraits ne fut pourtant jamais beaucoup colonisée par les Européens, ce n'est qu'en 1650

que du Parquet, le gouverneur de la Martinique, tenta d'y établir un établissement à Saint-Georges. Devant l'hostilité des habitants et devant les sacrifices nécessaires pour maintenir son autorité par la force il préféra vendre l'île, en 1657, au comte de Cérillac. Mais le gouverneur que nomma ce dernier se rendit tellement odieux que les colons sérieux durent se retirer ; quant aux autres, ils se révoltèrent, le firent prisonnier et l'exécutèrent. En 1664, l'île fut incorporée moyennant indemnité dans le domaine de la Compagnie des Indes Occidentales. A la dissolution de cette Compagnie en 1674 elle fut annexée à la France qui en jouit en paix sans y faire grand'chose, jusqu'à ce qu'en 1762, pendant la guerre de Sept Ans, les Anglais s'en emparassent. Le traité de Paris la leur abandonna. Pendant la guerre d'Amérique le comte d'Estaing la reprit à l'Angleterre à qui le traité de Versailles la rendit. Depuis elle n'a pas changé de maître.

Comme toutes les autres Antilles la constitution de Grenade et de ses dépendances fut maintes fois transformée au cours du dix-neuvième siècle. Depuis 1885 elle est la résidence du gouverneur des Windward Islands. Un conseil exécutif composé de quatre fonctionnaires et de deux membres privés assure son administration. Un conseil législatif prépare les lois et règlements. Il comprend six fonctionnaires, désignés par le gouverneur qui préside, et sept membres privés nommés par le Roi pour six ans. Les îles sont divisées en six districts dirigés chacun par un Bureau.

La population, qui n'était en 1871 que de 37.684 habitants, s'accroît régulièrement dans de fortes proportions ; elle est actuellement de 69.530 habitants (1906). La capitale, Saint-Georges, en comptait 5.198 en 1901. Dans l'ensemble des îles, 2 pour 100 seulement de la population

est blanche ; on y trouve encore 2.262 Indiens, le reste appartient à la race noire.

La capitale est un très beau port en eau profonde qui n'est guère fréquenté que par le cabotage local. Il possède néanmoins un dépôt de charbon important où un certain nombre de vapeurs se ravitaillent.

Lors de l'émancipation des noirs en 1838, les colons européens abandonnèrent l'île et les anciens esclaves devinrent presque les seuls propriétaires. Aussi l'exploitation ne fut jamais très intensive ; actuellement encore elle ne s'étend qu'aux 5/8 du pays et pourtant la population est d'une grande densité. La culture de la canne qui exigeait trop de peine et de savoir était déjà presque abandonnée lorsque survint la crise sur le sucre, et les habitants préférèrent de beaucoup la culture du cacao, qui est restée avec les épices et l'élevage le principal produit de la colonie.

Devant l'apathie de la population le grand programme de relèvement économique établi en 1899 devait rester presque sans effet, et ni la culture du café, ni celle du cola, ni celle des fruits, que le service central d'agriculture aurait voulu voir pratiquer n'y ont donné grand résultat.

Seule la petite île de Carriacou a secoué sa torpeur depuis trois ans pour développer les cultures de coton qui n'y avaient d'ailleurs jamais été totalement abandonnées. Les efforts ont été récompensés, et en 1907 elle en a tiré 8.003 livres sterling au lieu de 3.365 en 1905.

La culture du cacao qui dans les Petites Antilles du nord se développe particulièrement depuis deux ans a au contraire en ces dernières années donné des résultats malheureux dans les îles du sud, et à la Grenade la valeur

des sorties de ce produit est bien inférieure à ce qu'elle a été précédemment. Elle est tombée de 272.276 livres sterling en 1904-5, à 166.538 en 1906-7.

De même la culture des épices tend d'année en année à donner des résultats moindres.

Dans ces conditions le commerce de 1906 a été particulièrement faible avec 10.839.925 francs dont 5.586.200 francs à l'importation et 5.253.725 francs à l'exportation (1).

La situation financière n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait le penser devant le peu de vie économique du pays. Les derniers budgets en général se soldent en excédent (2); ils sont, il faut bien le dire, établis et administrés avec la plus stricte économie par le gouvernement et sous le contrôle de la Métropole.

La situation de la Grenade et des Grenadines est en résumé assez difficile à définir. Ces pays ne sont pas ruinés parce qu'ils n'ont jamais été riches; susceptibles

(1) Commerce de Grenade.

Années	Importation £	Exportation £
1896.	454.405	183.883
1901.	246.567	303.934
1902.	239.103	310.602
1903.	235.440	283.565
1904.	256.269	321.766
1905.	257.256	283.955
1906.	223.448	210.149

(2) Années.	Recettes. £	Dépenses. £
1896	56.275	60.525
1901-2.	70.075	65.490
1902-3.	72.802	68.669
1903-4.	70.250	70.101
1904-5.	68.993	69.510
1905-6.	69.954	71.968
1906-7	71-786	70.379

de se développer, ils ne le seront que très difficilement parce que les habitants ne s'y prêtent pas. Ces derniers ont tout le nécessaire qu'il leur faut, ils ne tiennent ni à la richesse, ni au superflu ; ce n'est donc pas sur eux qu'on doit compter.

Bien qu'actuellement l'exemple de Sainte-Lucie n'ait pas été suivi, il semble que ce n'est qu'en favorisant l'émigration d'Européens munis de capitaux dans les nombreux territoires disponibles, que les Grenades puissent apporter leur juste part dans l'œuvre de la rénovation des Petites Antilles.

5° Le groupe des Windward Islands dans son ensemble a donné depuis 1900 moins de preuves de développement ou plutôt de relèvement économique que le groupe des Leeward Islands. Il faut dire aussi que moins que lui, il avait eu à subir les tristes effets de la baisse du cours de la canne, parce que la culture de ce produit n'y était pas une monoculture. Si ce n'est à Sainte-Lucie, depuis longtemps le sucre n'était même plus le principal produit et le cacao ou l'élevage donnaient lieu aux plus importantes transactions des Iles.

La faible production des Windward Islands, par rapport à leur population (au total 173.089 habitants), est surtout le fait de la non exploitation du pays et du peu de goût au travail de ses habitants. Parmi ceux-ci les blancs sont des plus rares ; quant aux populations noires, vivant pour la plupart au jour le jour, elles ne disposent pas de capitaux suffisants à la mise en valeur du pays. C'est ce qui explique l'appel fait par Saint-Vincent, par exemple, à la moyenne colonisation européenne qui peut tout aussi bien trouver sa place à Sainte-Lucie et à Grenade.

Il serait injuste cependant de nier que tout effort ne

soit fait par les planteurs actuels; et le développement pris en trois ans par la culture du coton est là pour témoigner qu'ils sont susceptibles de suivre l'exploitation d'autres produits que ceux qu'ils cultivent actuellement. Mais en raison des moyens limités dont ils disposent, on ne peut espérer de ces innovations une transformation radicale du pays. Le progrès n'y est pas moins possible, et l'évolution vers une période meilleure que la précédente a peut-être même commencé; cette évolution ne peut se faire que relativement lentement, et elle n'a pas actuellement encore d'effets visibles.

Le commerce de l'ensemble des Windward Islands qui était en 1896 de 20.099.925 francs et était monté en 1900 à 34.286.475 francs, n'est plus en 1906 que de 26.448.550 francs, dont 13.593.125 francs aux importations et 12.855.425 francs à l'exportation.

La chute s'est faite à peu près régulièrement depuis six ans au fur et à mesure qu'à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent, la culture de la canne a diminué et qu'à Saint-Vincent et surtout à Grenade le cacao a subi un abaissement de cours et quelques récoltes inférieures (1). Les chiffres ci-dessus s'arrêtent à l'année 1906-07, depuis il est certain que la culture nouvelle du coton qui avait déjà atténué considérablement les effets de la crise a

(1) Commerce de l'ensemble de Windward Islands.

Années.	Importation. £	Exportation. £	Commerce total.
1896. . . .	416.427	387.570	803.997
1901. . . .	703.139	543.988	1.247.127
1902. . . .	644.555	512.449	1.157.004
1903. . . .	664.380	491.227	1.155.607
1904. . . .	701.213	545.698	1.246.911
1905. . . .	592.340	548.688	1.141.028
1906. . . .	543.725	514.217	1.057.942

encore progressé; d'autre part la valeur des exportations de canne a dû en 1907 et au cours de 1908 reprendre son importance normale. En résumé on a lieu d'estimer que si les colonies qui nous occupent sont appelées à voir disparaître à peu près complètement la culture de la canne à sucre, elles trouveront par ailleurs des cultures de remplacement.

Au point de vue financier une bonne politique d'économie a rétabli dans les budgets un équilibre qui manquait entre les dépenses et les recettes. Depuis de nombreuses années il arrivait le plus souvent que la métropole avait à pourvoir au paiement des déficits, de ce fait la dette des colonies vis-à-vis d'elle est de 289.500 livres sterling. L'exercice 1906-1907 aura marqué la fin de cet état de choses et l'ensemble des recettes, qui se monte à 157.829 livres sterling, accuse un excédent de 2.508 livres (1).

On peut en conclure que si ces îles sont peu prospères et végètent, elles ne sont pas précisément ruinées, certaines d'entre elles n'ayant jamais été riches. Seule peut-être Sainte-Lucie pourrait supporter cette épithète, car plus que ses sœurs politiques elle a ressenti les effets de la crise sucrière; ces effets ne sauraient en aucun point y être comparés à ceux constatés dans les vieilles colonies françaises.

IV. — LA BARBADE, située à 160 kilomètres à l'est de Saint-Vincent, n'offre que fort peu de rapports géolo-

(1)	Années.	Recettes. £	Dépenses. £
	1896	138.093	144.176
	1901	164.052	222.548
	1902-3.	174.287	166.467
	1903-4.	166.774	168.909
	1904-5.	166.532	161.533
	1905-6.	158.731	160.400
	1906-7.	157.829	153.321

giques avec les autres Antilles. De constitution madréporique, elle paraît plutôt avoir émergé des flots par suite d'un cataclysme de la nature. Certains ont pensé qu'elle date de l'époque où disparut la fameuse terre Atlantide. Mais ce sont là des suppositions basées plutôt sur la fable que sur aucun fait probant. Ce qui est certain c'est que l'île n'est nullement volcanique, et que d'autre part elle n'offre qu'une très lointaine analogie avec la ligne calcaire des Petites Antilles du nord. Une fosse maritime profonde de plus de 3.000 mètres la sépare du reste de l'Archipel.

L'île en forme de poire est occupée en son milieu par un plateau qui ne dépasse pas 349 mètres d'altitude. Plusieurs rivières s'en échappent vers la mer.

Par sa surface de 430 kilomètres carrés, par sa population de 199.552 habitants (1905), par son commerce de près de deux millions de livres sterling, la Barbade est la plus importante des Antilles anglaises proprement dites (c'est-à-dire excepté la Trinidad); en outre, bien qu'elle s'étende sur une étendue moindre que la Martinique et la Guadeloupe, elle est la première de toutes les Petites Antilles par l'importance de sa population et le développement de son commerce. Sa capitale Bridgetown, ville de 35.900 habitants, est une des plus belles villes des Antilles.

Chose assez particulière, la date de la découverte de la Barbade est inconnue, et l'on ne sait même si l'honneur en revient à des Anglais, des Espagnols ou des Portugais. On est sûr pourtant que ces derniers en furent des premiers visiteurs, bien qu'ils n'y firent aucun établissement. Lorsque le navire anglais l'Olive en prit possession en 1605 elle était pour ainsi dire inhabitée. En 1625 le duc de Malborough reçut de Jacques I^{er} la concession de l'île;

il y envoya deux grands navires dont un seul parvint au but et débarqua une trentaine de personnes qui créèrent la ville de Holetown. Deux ans plus tard Charles I^{er} ayant concédé au comte de Carlisle toutes les îles de la mer des Caraïbes, le comte revendiqua la possession de la Barbade qui avait déjà été donnée au duc de Malborough. Celui-ci transigea et s'engagea à verser annuellement 300 livres. En 1628 soixante-quatre nouveaux colons arrivèrent et jetèrent la base de la capitale actuelle Bridgetown. La guerre civile qui régna par la suite en Angleterre contribua à peupler et à enrichir l'île, et à la mort du roi Charles beaucoup de familles attachées à sa cause se retirèrent à la Barbade. En 1662, par suite d'un arrangement avec le duc de Carlisle, ce dernier abandonna aux colons la propriété des terres moyennant une redevance de 4 1/2 pour 100 sur tous leurs produits. L'année suivante l'île fut remise à la Couronne et cette dernière perçut le droit. En 1674 il y avait déjà 120.000 habitants. Cependant, à la suite des cyclones de 1675, la décadence de la colonie commença; pendant plus d'un siècle l'anarchie y régna, la population refusant de payer l'impôt, et en 1766 il n'y avait plus que 86.315 colons. Ce n'est qu'en 1838, au moment de la libération des esclaves, que, par un Acte du Parlement, l'Angleterre abandonna son droit sur les exportations.

Seule de toutes les Antilles anglaises la Barbade, si elle connut la guerre civile, n'eut jamais à souffrir des guerres étrangères en raison sans doute de son éloignement des autres îles.

La Barbade jouit d'une constitution qui la rend beaucoup plus indépendante que les autres Antilles anglaises. Sa « Maison d'Assemblée » date de plus de deux siècles,

62°

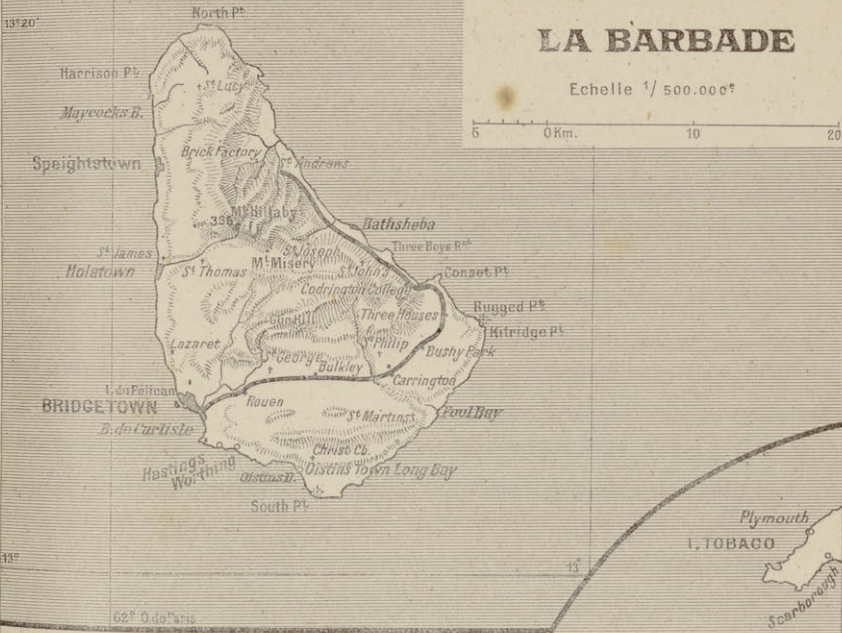
61° 40'

13° 20'

LA BARBADE

Echelle 1/500.000'

5 0 Km. 10 20



TRINITE

Echelle 1/1.250.000

10 0 K.m. 10 20 30 40



V. HUOT



c'est-à-dire des premiers jours de son indépendance. Depuis 1885 l'île, qui était la capitale du gouvernement des Windward Islands, a été détachée de ces dernières, et forme une colonie séparée ayant son gouverneur assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif. Ce dernier comprend neuf membres nommés par le Roi, et la Maison d'Assemblée composée de 34 membres élus. Les électeurs doivent payer un certain impôt ; ils sont environ 2.200. Les pouvoirs de l'Assemblée législative sont très étendus et la Couronne ne possède que le droit de veto. C'est le roi qui désigne le gouverneur. Ce dernier nomme tous les autres fonctionnaires sauf le trésorier qui est un fonctionnaire de la Maison d'Assemblée. Le Conseil exécutif qui prépare les réglemens et assure l'exécution des lois est nommé par la Couronne ; il est composé du gouverneur, du commandant des troupes, du secrétaire colonial, de l'attorney général, de deux membres désignés par le roi, d'un membre du Conseil législatif et de quatre membres de la Maison d'Assemblée choisis par le gouverneur.

Seule des Antilles anglaises la Barbade est actuellement défendue militairement. Toutes les forces anglaises des Indes Occidentales (325 hommes et officiers) y sont réunies.

Le produit presque exclusif de la colonie est le sucre. Les efforts tentés depuis plusieurs années vers d'autres cultures ont bien produit quelques effets, mais les exportations des nouvelles productions sont encore insignifiantes en regard de celles de l'industrie sucrière.

Dans ces conditions, plus qu'aucune autre, la Barbade devait souffrir de l'avilissement du prix de la canne, mais la crise, dans ces dernières années tout

au moins, y a été moins sensible que dans les Antilles françaises, parce que dès 1898 l'Angleterre s'est préoccupée de remédier à la situation en dirigeant effectivement et en aidant pécuniairement les planteurs et les usiniers pour l'amélioration des produits et leur meilleure utilisation. Le rôle du Département Impérial d'Agriculture a été des plus importants comme nous aurons l'occasion de le voir, et actuellement, grâce à un meilleur rendement, les exportations sucrières de la Barbade, malgré la diminution des cours, sont plutôt en augmentation de valeur bien que les surfaces cultivées soient sensiblement les mêmes.

Parmi les autres produits exportés, le commerce de fruits de table tend à se développer ; il faut noter cependant un léger arrêt dans l'exportation des bananes. L'élevage fournit aussi quelques ressources à la colonie.

Mais de tous les produits nouveaux introduits à la Barbade, le coton est certainement celui qui a donné les plus beaux résultats. A vrai dire il s'agit plutôt d'une rénovation que d'une innovation, car la culture du cotonnier fut pendant des années avant celle de la canne à sucre la principale occupation des habitants de l'île. Aujourd'hui il apparaît qu'ils y trouveront une utilisation profitable de leurs propriétés et qui sera susceptible de compenser largement les déboires dus à la surproduction du sucre. Aussi c'est avec empressement qu'ils s'y sont consacrés et l'exportation, de 550 livres en 1903, est montée à 26.006 livres en 1906.

Enfin parmi les ressources de la Barbade il convient de signaler la présence du manjak, espèce de bitume dont l'exportation varie de 7 à 10.000 livres sterling par an.

Dans l'ensemble le commerce de la colonie s'est élevé en

1905 à 53.130.100 francs, dont 29.865.950 francs à l'importation et 23.324.150 francs à l'exportation (1).

La situation financière de la Barbade a toujours été sensiblement meilleure que celle des autres colonies anglaises voisines. Les budgets se soldant en déficit y sont une exception ; il y a au contraire presque chaque année un excédent. Sauf pour l'année 1902-1903 qui a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 2 millions de francs, allouées par la Métropole pour le relèvement de l'agriculture, le budget depuis dix ans est toujours resté à un chiffre à peu près égal aux environs de 4.500.000 francs (2).

La dette de la colonie est très peu de chose relativement à sa population et ne monte qu'à 416.000 livres sterling.

La Barbade possède un chemin de fer qui relie sa capitale au port de Codrington et à la ville de Saint-André au nord de l'île. Il traverse ainsi l'île dans les deux sens de la largeur et de la longueur. Il s'étend

(1) Commerce de la Barbade.

Années.	Importation.	Exportation.	Total.
	£	£	£
1896	1.048.886	758.227	1.807.113
1901	1.216.679	960.173	2.876.154
1902	872.674	592.465	1.465.139
1903	821.618	552.890	1.374.508
1904	1.069.312	860.982	1.930.294
1905	1.042.563	395.844	1.438.427
1906	1.192.328	932.966	2.125.294

(2)

Années.	Recettes.	Dépenses.
	£	£
1896	185.532	184.028
1901	179.972	175.350
1902-3	248.585	235.877
1903-4	181.153	182.310
1904-5	185.056	183.297
1905-6	192.291	180.932
1906-7	204.704	186.016

sur 45 kilomètres. Il fut commencé en 1880 et terminé en 1889; la dépense première a été de 4.882.000 francs. Il fut concédé à une compagnie en 1896 moyennant une subvention annuelle de 150.000 francs; celle-ci ne tint pas ses engagements et ne toucha pas la subvention. Elle vendit sa concession à une compagnie américaine qui ne perçut aucune subvention. Cette dernière dut reconstruire la ligne sur tout son parcours qui a été allongé de 6 kilomètres; la nouvelle dépense occasionnée de ce chef est montée à 975.000 francs, ce qui met le prix de revient du chemin de fer à 114.000 francs le kilomètre; les recettes de 1904 ont dépassé 148.000 francs. En 1905 une nouvelle compagnie a racheté le chemin de fer et reçoit une subvention de 50.000 francs par an.

Il ne faudrait pas terminer ces lignes sur la Barbade sans signaler le célèbre collège fondé en 1710 par le général Codrington, enfant de la colonie. Cet établissement est affilié à l'Université de Durham en Angleterre. Les études y sont très complètes.

A tous les points de vue, la Barbade peut être donnée en modèle aux autres îles des Petites Antilles, anglaises ou étrangères. Par la tenue de son assemblée, par l'ordre dans son administration et ses finances, par les efforts couronnés d'heureux effets pour maintenir son commerce à un chiffre égal malgré des circonstances malheureuses, cette possession anglaise peut servir à prouver que le problème de relèvement ou tout au moins celui de l'arrêt de la décadence des Petites Antilles n'est pas insoluble. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point.

V. — LA TRINIDAD et TOBAGO, nous l'avons dit au premier chapitre de cet ouvrage, ne font pas, à proprement parler, partie des Antilles. La Trinidad, située dans le

golfe de Para, est seulement séparée par un détroit de 12 kilomètres de la côte américaine et n'est que le prolongement de la chaîne montagneuse du Vénézuëla, comme Tobago n'est que le prolongement de l'île de Trinidad. Les deux îles, qui ne forment aujourd'hui qu'une seule colonie, occupent une superficie totale de 4.839 kilomètres, dont 4.544 pour la Trinidad et 295 pour Tobago. Par ses proportions, la Trinidad est la plus importante des îles occupées par l'Angleterre en ces parages. Le chiffre de son commerce dépasse également celui de toutes les autres. Si la population est nombreuse (255.148 habitants en 1901), elle est beaucoup moins dense qu'ailleurs, à la Barbade par exemple, et alors que cette dernière souffre d'avoir trop de population, la Trinidad au contraire, est obligée d'avoir recours à l'immigration pour les besoins de son exploitation. C'est actuellement la seule colonie de l'Amérique Antillaise qui continue à faire usage de l'immigration de la main-d'œuvre indienne, et depuis 1896, l'arrivée annuelle des coolies de l'Inde n'a jamais été moindre de 1.800 et est montée parfois à 3.000 hommes. Depuis dix ans, une population de plus de 20.000 travailleurs a été introduite de la sorte. Des règlements spéciaux régissent ces émigrants et un service de contrôle officiel fonctionne à leur usage. Presque toute la population de la colonie réside à la Trinidad, et Tobago n'est peuplée seulement que de 18.000 âmes.

La Trinidad possède plusieurs grands centres mais principalement deux grandes villes, sa capitale Port of Spain (54.100 habitants en 1901) et San Fernando (7.613 habitants). Ces deux villes sont aussi deux ports importants, surtout Port of Spain, ayant d'autant plus de valeur que la côte n'offre, par ailleurs, aucun point d'atterrissage. La capitale est une des plus belles

cités des Antilles, et offre toutes les commodités d'une grande ville européenne. Le seul réseau de tramways électriques de la ville mesure près de vingt kilomètres. Cela donne une idée de son importance.

L'histoire de la Trinidad est celle de toutes les colonies de ces parages. Découverte par Colomb en 1498, il en prit possession au nom de l'Espagne. A l'encontre de ce qui se passa par ailleurs, le gouvernement espagnol y fit une colonisation effective et un gouverneur y fut nommé en 1532. Pendant longtemps les colons anglais eurent les plus grandes difficultés à s'y maintenir. Concurrément aux Espagnols, les Anglais en 1595, y avaient tenté quelques établissements, et en 1628, elle fut comprise dans la concession du comte de Montgommery. Au cours des guerres du dix-septième siècle, l'île fut l'objet d'expéditions de la part des Hollandais en 1677, et de celle des Français en 1790, mais elle resta toujours au pouvoir de l'Espagne. Cependant de nombreux colons français s'y établirent. Au cours du dix-huitième siècle, la prospérité de la colonie, due surtout à la culture du cacao, fut des plus grandes. Le gouvernement espagnol facilita d'ailleurs toujours l'établissement des étrangers; c'est ce qui explique la prépondérance encore visible de l'élément français dans la population de la Trinidad, bien qu'elle n'ait jamais appartenu à la France.

En 1797, l'Angleterre étant en guerre avec l'Espagne, les Anglais qui occupaient alors la Martinique y formèrent une expédition qui s'empara de la Trinidad. Le traité d'Amiens, en 1802, confirma cette prise de possession et depuis elle ne fut jamais troublée.

L'histoire de Tobago fut plus mouvementée que celle de la Trinidad. Les Espagnols n'y firent aucun établissement et l'île resta pendant longtemps sous le seul pouvoir des

Caraïbes. Les Anglais y firent leurs premières installations en 1580, mais le roi d'Angleterre n'en prit effectivement possession qu'en 1608. Cependant il n'y fut fait aucune colonisation. En 1628, l'île fut donnée en concession au comte de Pembroke, qui la laissa inoccupée. En 1632, la Compagnie hollandaise des Indes y envoya des colons, mais au bout de deux ans, ceux-ci furent massacrés par les Indiens, conduits par des Espagnols de la Trinidad. En 1642, le roi d'Angleterre concéda de nouveau Tobago au duc de Courlande, qui y fit de la colonisation effective dans le nord de l'île. En 1654, les Hollandais s'y établirent également et un accord intervint entre les deux occupants, mais quatre ans après, les Hollandais chassèrent les Anglais et restèrent les seuls possesseurs. En 1662, la Compagnie hollandaise renonça à ses droits. La même année, l'île fut annexée à la France et un nommé Cornelius-Lempsis créé baron de Tobago.

L'Angleterre cependant ne renonçait pas à la possession de l'île, et en 1664, la concession du duc de Courlande fut renouvelée. Les colons hollandais qui étaient restés dans l'île, après le départ de la Compagnie, refusèrent de le reconnaître et en restèrent les maîtres effectifs jusqu'en 1677, époque où l'amiral d'Estrée vint les en chasser. Mais Louis XIV ne conserva pas Tobago et la vendit au duc de Courlande, qui en 1681 la céda à une compagnie de marchands de Londres. On comprendra qu'avec de tels changements de maître, la colonisation ne fût pas très avancée; ce n'était pas d'ailleurs la fin de ses tribulations et il devait encore se passer de nombreuses années avant qu'elle arrivât à un calme définitif. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Tobago fut déclarée neutre et toutes les puissances y pouvaient coloniser à condition de

ne pas y établir de garnison. Ce fut la première période pendant laquelle la colonie put se développer. Le traité de Paris, en 1763, la céda à l'Angleterre, mais cela se fit sans que la colonie ait eu à souffrir de la guerre. Ce n'est qu'en 1781 qu'elle devait connaître la lutte, lorsqu'elle fut conquise par le duc de Bouillé. Le traité de Versailles, en 1783, consacra cette conquête. En 1793, les Anglais s'en emparèrent de nouveau, mais cette fois, l'île fut rendue à la France par le traité d'Amiens, en 1802. Réoccupée par l'Angleterre l'année suivante, elle lui fut définitivement reconnue par les traités de Vienne en 1815.

Au cours du dix-neuvième siècle, Tobago fut constituée en colonie séparée. Ce n'est qu'en 1889 qu'elle fut rattachée à la Trinidad, mais en conservant une organisation autonome qu'elle a perdue depuis 1899. Aujourd'hui le territoire de l'île est administré purement et simplement par le gouvernement de la Trinidad.

La constitution de la colonie, révisée en 1898, est établie d'après le principe adopté pour les autres Antilles anglaises : un gouverneur nommé par le roi, un Conseil exécutif de six membres fonctionnaires, et un Conseil législatif composé de onze fonctionnaires et de onze membres privés, nommés par le gouverneur.

La richesse de l'île commença, nous venons de le voir, au cours du dix-neuvième siècle, avec l'introduction de la culture du cacao. Elle ne se démentit pas pendant le dix-neuvième siècle, durant lequel la culture de la canne à sucre vint apporter sa large part aux exportations de l'île.

De ce chef cependant, la Trinidad, comme ses congénères, eut à subir le contre-coup de la crise sucrière, mais chez elle les effets en furent amortis parce que la canne n'était pas la seule production et que le cacao était à même de balancer en partie les pertes sur le sucre.

VI. — L'émancipation des esclaves devait, en 1838, y apporter un trouble comme dans toutes les possessions où ils représentaient la seule main-d'œuvre. C'est alors que la Trinidad fut appelée à chercher par ailleurs, les ouvrières qui lui faisaient défaut, et donna l'exemple de l'immigration libre et sur contrat.

Aujourd'hui la Trinidad est une des rares contrées de la mer des Caraïbes qui soit prospère. Bien qu'il faille faire une exception pour la dernière année (1906-7), qui marque un recul sur la précédente, depuis dix ans le mouvement commercial a toujours été en progressant. La diminution constatée en 1906-7, est principalement due au cacao qui a manqué, et à l'arrêt des relations avec le Vénézuéla, pour causes politiques; mais même pendant cette dernière campagne, le commerce a été supérieur à celui de l'avant-dernière année. Cette diminution d'ailleurs n'aura été que passagère et tout fait penser que l'année 1908, marquera un nouveau progrès.

Ce qui fait la prospérité de la colonie de la Trinidad c'est la variété de ses produits; non seulement on y cultive le cacao et le sucre, mais la culture des fruits de table s'y développe depuis quelques années, l'élevage y est pratiqué surtout à Tobago, où l'on récolte en outre la noix de coco et le caoutchouc cultivé. Les essais de coton y ont réussi, mais ils ne sont pas encore sortis du domaine des expériences. Enfin, à côté de sa richesse agricole, un des gros éléments de la fortune de la colonie est sa richesse minérale, dont l'exploitation prend une importance considérable. Dans toute la partie sud-ouest de la Trinidad, des mines de pétrole et de bitume sont en activité et commencent à prendre une grande extension.

Au total, le commerce de la Trinidad (y compris Tobago) est monté en 1906-7, à 149.826.050 francs. Il avait atteint,

l'année d'avant, le plus fort chiffre fait par la colonie avec 161.807.985 francs. Il est donc de très grande importance et plus fort à lui seul presque, que celui de toutes les autres Antilles Anglaises réunies.

En 1907 les importations ont été de 78.017.925 francs et les exportations de 71.808.125 francs (1).

Le mouvement budgétaire de la colonie a suivi celui de son évolution commerciale et a sensiblement augmenté depuis dix ans. Bien qu'en général la situation financière soit bonne, l'équilibre entre les recettes et les dépenses n'est pas toujours réalisé et à ce point de vue la colonie a encore quelques progrès à faire. Pendant l'année 1906-1907 qui s'est soldée en déficit, les dépenses ont été de 20.260.350 francs et les recettes de 19.081.800.

Pour subvenir aux nécessités de son industrie et de son agriculture, la colonie de la Trinidad dès 1876 s'est préoccupée de l'établissement de voies ferrées. Actuellement, il en existe plus de 150 kilomètres dont une ligne principale

(1) Commerce de la Trinidad et Tobago.

Années.	Importation. £	Exportation. £	Commerce total. £
1895	2.463.525	2.165.820	4.629.345
1901-2	2.621.600	2.445.651	5.097.251
1902-3	2.672.087	2.472.181	5.144.268
1903-4	2.526.450	2.275.341	4.801.791
1904-5	2.629.051	2.479.274	5.108.325
1905-6	3.303.611	3.168.706	6.472.317
1906-7	3.120.717	2.872.325	5.993.042

Années.	Recettes. £	Dépenses. £
1896	618.333	594.462
1901-2	712.394	781.160
1902-3	788.404	737.045
1903-4	804.440	818.860
1904-5	811.613	810.257
1905-6	847.953	869.981
1906-7	763.272	810.414

reliant Port of Spain à San Fernando, sur laquelle se greffent trois embranchements vers le plateau central de l'île. Toutes ces lignes ont été construites et sont exploitées par le gouvernement.

Port of Spain est un des grands ports de l'Amérique centrale ; il est relié par des lignes régulières à l'Europe, à New-York et au Canada et à toutes les Antilles.

En résumé La Trinidad, par son développement industriel, par le succès de ses cultures, prime de beaucoup les autres îles des Antilles ; le pays est en plein développement, alors qu'ailleurs nous ne voyons que le dépérissement ou tout au moins la lutte contre la ruine. Toutes les îles de ces parages n'ont pas, hélas ! les ressources naturelles de cette terre plus américaine du sud qu'antillaise ; néanmoins l'exemple de la Trinidad pourra leur servir en bien des points, et, ainsi que nous l'avons dit déjà pour la Barbade, les succès obtenus sur leur terroir à toutes deux peuvent se retrouver ailleurs, en appliquant les méthodes d'amélioration culturale qui leur ont réussi, et surtout en faisant comme elles, en variant le plus possible les produits d'exploitation.

CHAPITRE III

ÉTAT ÉCONOMIQUE DES ANTILLES ANGLAISES

I. La politique économique de l'Angleterre aux Antilles. — II. L'enquête économique et le Département impérial de l'agriculture. — III. La production sucrière. — IV. Le rhum. — V. Le cacao. — VI. Le coton et la question cotonnière. — VII. Le commerce des fruits. — VIII. Les autres produits végétaux. — IX. L'élevage. — X. Les produits minéraux. — XI. Commerce général — XII. L'enseignement agricole et la propagande. — XIII. La colonisation. — XIV. Considérations générales.

I. — Nous allons aborder maintenant l'étude générale de l'état économique et des productions des Antilles anglaises.

Alors que la ruine atteignait, dans le monde entier, à peu près toutes les régions dont la culture de la canne à sucre était le principal revenu, il était naturel que les Antilles anglaises subissent la loi générale. Il convient toutefois de remarquer que toutes les îles appartenant à l'Angleterre n'ont pas souffert également, les unes parce que leur commerce et leur production étaient déjà des plus infimes, les autres parce que le sucre n'y était pas, comme dans les Antilles françaises, le produit presque unique. A vrai dire il est bon d'ajouter que pour certaines des îles

la décadence datait de très loin, de 1836, alors qu'au moment de la libération des esclaves la plupart des propriétaires blancs étaient retournés en Angleterre. Avec eux avait disparu le capital que les noirs, restant à peu près les seuls habitants de terres comme Antigua, les Iles Vierges ou Saint-Vincent, n'avaient pas été à même de reconstituer. Cette population noire en outre, par le peu de besoins qu'elle avait, était un élément aussi peu consommateur qu'il était peu producteur.

Quelques îles comme Montserrat ou la Trinidad, par l'exploitation de produits particuliers, avaient pu cependant continuer à prospérer ; certaines autres au contraire, comme Saint-Christophe ou Sainte-Lucie, qui vivaient plus qu'elles ne vivaient de la production sucrière, étaient appelées à supporter plus que les autres le contre-coup de l'avilissement des cannes à sucre ; Saint-Christophe cependant, qui a toujours joui d'une production de qualité supérieure due à son terroir, a été moins éprouvée que Sainte-Lucie. Enfin à la Barbade, où existait un élément européen important, et où un capital considérable était engagé dans le travail de la canne qui a été pendant longtemps la culture presque unique de l'île, la situation au moment de la baisse de la valeur du sucre était en tout point comparable à celle de nos Antilles françaises. Par le fait même de la ruine des planteurs et des usiniers, le capital nécessaire à la mise en valeur de l'île disparaissait.

Telle était la situation des Antilles anglaises en 1898. Une partie des colonies végétait depuis des années, et l'autre, qui avait atteint, grâce au capital des blancs, un important essor économique, voyait ce capital s'amoindrir chaque année en raison de la crise sucrière.

Mais la métropole veillait, et l'Angleterre une fois en

core, n'a pas manqué à son rôle de grande éducatrice en matière coloniale. Sans attendre que le mal fût arrivé à l'état aigu que nos possessions ont eu à traverser depuis 1900, elle a cherché dès 1898 à remédier à la situation. Tout dans la circonstance a été conduit de main de maître. Si, à vrai dire, les efforts de leur métropole n'ont pu éviter entièrement aux colonies anglaises les effets d'un état de choses fâcheux, dont les causes sortaient de leur propre sphère et de celle de l'Angleterre pour relever de celle du marché mondial, ces efforts ont pu tout au moins atténuer sensiblement la crise, et aujourd'hui, grâce à eux, les colonies britanniques sont dans une situation moins précaire que les colonies françaises. De ce que l'Angleterre a fait, la France aurait grandement à profiter et si, dès cette époque, nos possessions avaient été dirigées dans le même sens que leurs voisines anglaises, il est bien probable qu'elles ne seraient pas, la Guadeloupe surtout, dans l'état où elles se trouvent.

Que fit l'Angleterre en 1898 pour relever ses Indes occidentales ? Trois choses : une réorganisation politique qui s'imposait, une grande enquête économique accompagnée d'un organe permanent destiné à réaliser le programme à établir, et enfin des sacrifices pécuniaires très importants.

La réorganisation politique a été basée sur ce principe qu'il fallait retirer à des colonies qui n'étaient pas capables de se diriger seules, la libre direction de leur administration et surtout de leur budget. Si l'Angleterre, dans toutes ses possessions, associe sagement les populations qu'elle gouverne à la gestion de leurs intérêts, elle ne le fait que dans la mesure du raisonnable et du possible. Certes, le principe du suffrage universel est magnifique, quand il s'agit de gens à peu près

égaux en instruction et d'une moralité semblable. Il ne saurait être aussi juste dans les Antilles, où les populations noires ou créoles ne sont pas également mûres à la compréhension de la chose publique. C'est pourquoi, si à côté des gouverneurs et des Conseils exécutifs composés de fonctionnaires, elle a placé des Conseils législatifs, ces derniers, sauf quelques exceptions justifiées, ne sont pas composés de membres élus, mais de membres nommés, et si, dans ces Conseils, la moitié des conseillers sont des particuliers dont la fonction correspond à peu près à celle des conseillers privés de certaines de nos possessions, l'autre moitié est composée de hauts fonctionnaires qui, administrant la colonie, sont plus à même d'en connaître les besoins qu'un habitant quelconque, souvent d'instruction limitée et de mentalité enfantine, qui ne comprendra l'intérêt général qu'autant qu'il se confondra avec son intérêt privé.

Nous ne reviendrons plus sur la réorganisation politique que nous avons examinée au précédent chapitre, mais nous soulignerons cependant la souplesse de la législation anglaise qui, suivant les besoins, a modifié son instrument de gouvernement. A côté de la fédération des Leeward Islands, groupant des petits intérêts, elle a donné à chacune des Windward Islands son indépendance administrative, n'établissant entre elles que le lien politique et la haute direction d'un gouverneur. A la Barbade, où l'élément blanc était suffisant pour assurer une intelligente direction aux affaires publiques, elle a laissé à une assemblée locale élue, mais élue au suffrage restreint, la plus grande part de la conduite de la colonie. A la Trinidad, où les populations ne sont qu'insuffisamment préparées à un tel rôle, le gouverneur nomme lui-même les conseillers.

Le résultat de cette organisation politique rationnelle ne s'est pas fait attendre. Au point de vue financier, l'ordre réapparaît progressivement dans tous les budgets, et, avec l'ordre, l'amélioration de la situation économique. Une colonie qui s'endette d'une manière improductive (et nous entendons par là pour ses besoins courants, en dehors de son outillage public), ne peut espérer une amélioration de sa situation économique. Celle-là seule qui sait restreindre ses dépenses au chiffre de son revenu certain, peut conduire assez habilement sa barque pour trouver le moyen de faire les économies qui seront le gage de son relèvement. Cette morale, qui est celle que l'on exige des particuliers, doit être également celle que l'on doit voir mettre en application par les peuples et par les colonies, qui sont de petits peuples. C'est celle qu'a suivie la Grande-Bretagne aux Antilles, en imposant à ses possessions un gouvernement effectif, dont la consigne principale était le mot : économies ; elle a préparé l'outil qui pourra leur rendre ou leur donner la richesse (1).

II. — Voyons maintenant ce qui fut fait d'une manière plus directe pour le relèvement matériel des colonies de la mer des Caraïbes.

Une commission fut d'abord chargée, en 1897, de recueillir tous les documents sur la situation des Antilles, les causes de leur décadence, leurs richesses naturelles,

(1) Recettes et dépenses des Antilles anglaises en 1896 et en 1906-1907:

	1896		1906-1907	
	Recettes. £	Dépenses. £	Recettes. £	Dépenses. £
Leeward Islands .	138.660	149.437	138.454	129.997
Windward Islands.	138.093	144.176	157.829	155.321
La Barbade. . . .	185.532	184.020	204.704	186.016
La Trinidad. . . .	618.332	594.442	763.272	810.414
	<u>1.080.617</u>	<u>1.072.075</u>	<u>1.263.959</u>	<u>1.281.748</u>

leur susceptibilité de production, d'étudier ce qui avait été fait dans le passé, et ce qui paraissait possible dans l'avenir. Cette commission conclut qu'il pourrait être remédié à la crise que traversaient les colonies, en les délivrant des inconvénients de la monoculture sucrière. Elle ne proposait pas cependant l'abandon de la culture de la canne; on ne supprime pas d'un trait de plume une industrie qui représente les neuf dixièmes de la fortune publique; elle estimait, au contraire, que si on devait chercher à réduire les surfaces cultivées, on devait, en même temps, améliorer la production en qualité et en quantité de rendement, c'est-à-dire importer de nouveaux plants plus productifs, et transformer le matériel usinier qui ne tirait que 7 à 8 pour 100 de sucre de la canne, alors qu'on peut en obtenir 11 et 12 et parfois 15 pour 100.

A côté de cette transformation du travail de la canne à sucre, la Commission pensait qu'il fallait faire une très large place aux cultures jusqu'alors dites secondaires, de façon à répartir les risques, et à ce que, si le sucre venait à manquer ou à se vendre mal, toute la vie économique des colonies n'en soit pas arrêtée pour cela. Le cacao, le café, les fruits de table, le coton, les graines oléagineuses, le caoutchouc, étaient les éléments d'une richesse possible pour l'avenir, et il fallait étudier leur introduction ou leur développement dans les îles. Enfin, la Commission préconisait la création d'un service central d'agriculture, service qui, indépendant des gouverneurs, serait commun à toutes les colonies, et qui, doté largement par le gouvernement métropolitain, relèverait directement de lui par l'attache du Jardin royal de Kew. C'est ainsi que fut créé, en 1898, le « Département impérial de l'agriculture des Indes Occidentales », dont la Direction, avec le

titre de Commissaire général, fut confiée à Sir D. Morris du Colonial Office, sous-directeur du Jardin de Kew. Les appointements de M. Morris furent fixés à 25.000 francs et portés dans la suite à 40.000 francs. Un yacht fut mis à sa disposition pour qu'il pût se rendre, suivant les besoins, sur tous les points de l'archipel placés sous son contrôle. Ses pouvoirs s'étendaient, non seulement sur les Antilles, mais encore sur la Guyane anglaise. Le siège du Commissariat est la Barbade.

L'œuvre du Département impérial fut considérable, et l'examiner, c'est examiner la situation agricole et commerciale des Antilles anglaises depuis dix ans. Si, aujourd'hui, quantité de produits rémunérateurs sont déjà l'objet d'une exportation importante, c'est à lui qu'est dû ce résultat qui justifie pleinement la création de l'organisme.

Cependant, avant d'examiner le développement donné dans les Indes Orientales aux cultures nouvelles, il convient de voir d'abord, ainsi que le fit d'ailleurs le Commissariat, ce qu'il a été possible de faire au point de vue sucrier.

III. — Nous l'avons dit plus haut et nous le répétons, les pays producteurs de cannes ne sont maîtres de leur propre richesse que d'une manière très limitée. Les spéculations en bourse en Europe, l'importance plus ou moins grande de la récolte de betterave, firent souvent plus pour leur ruine ou leur enrichissement que les fautes ou les efforts de leur exploitation. Il est cependant indispensable que, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, les planteurs cherchent à améliorer leur situation.

En l'espèce, toute amélioration doit se résumer à ceci : diminuer le prix de revient, de façon à ce que la réalisation des produits, même à un cours très bas, laisse encore un bénéfice. La recherche de la diminution du

prix de revient peut être poursuivie de deux façons à la fois : une meilleure culture et un meilleur travail individuel.

A cette tâche, le Commissariat général n'a pas consacré moins de 4.000 livres sterling par an, dans les colonies de la Barbade, d'Antigua, de Saint-Christophe et de la Guyane. Les recherches ont porté sur les nouvelles variétés de cannes susceptibles de remplacer celles dites « de Bourbon », sur leur prix de culture et sur leur rendement à l'hectare en quantité et en sucre, sur les engrais nécessaires, etc... Sur tous ces points les résultats obtenus ont été de caractère satisfaisant.

Sans examiner ce qui concerne la Guyane (1), nous arriverons tout de suite à la Barbade. La quantité des espèces essayées est invraisemblable, et si nous n'en relevions le chiffre dans un document officiel (2), nous ne l'accepterions qu'avec doute : elle a été de 20.407 variétés. Parmi elles, à peine 1 pour 100 ont été retenues. Les études ont aussi porté sur le choix des engrais, et certaines méthodes de culture. Tous ces soins n'ont pas été inutiles, et actuellement « les résultats généraux sont favorables et indiquent que les efforts qui ont été faits l'ont été dans la bonne direction, et justifient l'opinion que la culture de cannes choisies donne une promesse particulière d'un accroissement de récolte, avec une diminution du coût de la production de la canne à sucre dans l'île. »

La Barbade consacre 35.000 acres (14.473 hectares) à la culture de la canne à sucre sur les 43.000 de l'ensemble de son territoire ; c'est dire l'importance que les amé-

(1) L'étude des Guyanes fera l'objet d'un prochain volume.

(2) Rapport présenté au Parlement sur l'œuvre du Département Impérial d'agriculture aux Indes Occidentales (Colonial Reports, n° 36).

liorations effectuées peuvent avoir sur sa production.

A Antigua, les essais pour trouver la variété qui convient le mieux à chaque sol, ont donné également de bons résultats, et sur 8.000 acres (3.237 hectares) de la totalité des cultures sucrières, il n'y en a plus que 204 plantés avec l'ancienne espèce Bourbon. On voit quel changement radical les études poursuivies ont apporté dans les habitudes de culture des pays, et c'est la preuve que ce n'est pas en vain que les conseils ont été donnés aux planteurs.

A Saint-Christophe, la surface cultivée est de 7.000 acres (2.832 hectares), dont seulement 340 en Bourbon. A un moment dans cette île, la canne fut malade et la culture dut être abandonnée en plusieurs endroits. Sur les conseils du département de l'Agriculture, les planteurs dont les cultures avaient été détruites par les ravages de la maladie introduisirent de nouvelles espèces, dont ils eurent les plus heureux résultats ; « les plantations qui furent en danger d'abandon sont maintenant des champs luxuriants, au grand bénéfice et à la satisfaction de leurs propriétaires. »

A la Trinité, c'est la canne de Bourbon qui reste principalement cultivée. En raison de l'absence de maladies et des résultats généralement bons qu'on obtient, les expériences scientifiques sur une grande échelle ont été jugées moins nécessaires que dans les autres îles. Il serait cependant possible d'améliorer les rendements, puisque les essais faits au Jardin botanique ont donné, avec « la Blanche transparente », 935 Cwt. à l'acre, alors qu'avec le « Bourbon », dans les mêmes conditions, on n'obtenait que 604 Cwt. (1).

(1) Cwt. = 50 kg 800.

Donc, partout dans les Antilles anglaises les plus grands efforts ont été faits pour améliorer les cultures, et ils ont été couronnés de succès. Mais la culture n'est pas tout dans la question du sucre, il y a aussi la partie industrielle.

De ce côté encore, l'Angleterre a indiqué le bon chemin. L'industrie du sucre, comme les autres, a fait des progrès considérables depuis vingt-cinq ans et tous les pays d'Europe et l'Égypte, ont changé radicalement leurs procédés pendant cette période. Ainsi, pour ne nous occuper que du sucre de canne, l'Égypte a obtenu des rendements de 12 et 15 pour 100 de sucre, alors qu'aux Antilles on obtient difficilement 8 pour 100. C'est que dans ces îles rien n'a été changé, et que le sucre y est travaillé comme au temps des premières machines. Le nombre des usines y est infini, et rien qu'à la Barbade, il y en avait 388 en 1905. Chaque usine ne travaille en conséquence qu'une petite quantité de canne, et dans ces conditions, non seulement le prix de revient des produits obtenus est très élevé, mais encore il est impossible d'engager des capitaux importants dans la réfection de l'outillage d'une manière moderne, parce que l'entreprise ne serait pas rémunératrice. La solution pour laquelle tout le monde est d'accord, est dans la suppression de toutes les petites usines et leur remplacement par de grandes usines centrales outillées de la manière la plus parfaite, et capables de transformer en sucre des quantités de canne considérables.

La Commission royale de 1897 avait déjà recommandé cette manière de faire, et avait même demandé que le gouvernement métropolitain fasse lui-même à la Barbade les frais d'une usine centrale, pour étendre ensuite en cas de succès ce procédé à toutes les autres îles.

Si la Barbade n'a pas encore son usine centrale, un établissement de cette nature fonctionne à Antigua depuis 1905 et a donné les meilleurs résultats. Le « Central Sugar Factory Gunthorpe's » a coûté 1.310.000 francs à établir. C'est un établissement modèle et c'est en même temps une excellente affaire. Pendant la campagne 1906-1907, il a produit 2.348 tonnes de sucre sur 9.996 qui ont été exportées de toute l'île. Afin d'augmenter encore sa production, une partie des bénéfices de l'année précédente a été appliquée à l'extension des cultures et au développement de la voie ferrée. Disons à ce sujet qu'il est indispensable à toute usine centrale, forcément éloignée d'une partie des cultures, d'être complétée par une voie ferrée économique qui facilite le transport des cannes à l'usine.

Des contrats avec les planteurs peuvent être faits pour étendre la production de l'usine à 4.500 tonnes.

À côté de cette nouvelle usine centrale, une ancienne usine, la « Bendal's Factory », a été transformée. Plus de 300.000 francs y ont été dépensés. Elle possède un chemin de fer de près de 6 kilomètres. Cette usine, en 1907, a produit 1.178 tonnes de sucre, quantité qui sera doublée en 1908.

Le sucre obtenu de la sorte a le grand avantage, même s'il est vendu aux bas cours actuels, de laisser du bénéfice dans les mains du producteur. La transformation des cultures et de la fabrication de la canne est en train de tirer les Antilles anglaises de la ruine, comme elle en tirera tous les pays qui suivront leur exemple.

Il ne faut pas cependant, en poursuivant ces améliorations, chercher une augmentation des quantités à produire. On risquerait ainsi d'encombrer un marché déjà très difficile. Il est au contraire infiniment plus inté-

ressant de chercher à restreindre les terres cultivées, tout en obtenant les mêmes quantités de sucre. Les terres laissées ainsi libres seront utilisables pour d'autres cultures, et par là sera réalisé un double bénéfice : sur le sucre, obtenu à meilleur compte, et sur les produits nouveaux cultivés dans les terres disponibles.

Il convient, avant de passer à l'étude d'une autre denrée, de présenter en quelques chiffres l'importance de la production sucrière des Antilles anglaises.

Par le tableau ci-contre on constate, que si ce n'est aux environs de l'année 1900, les quantités produites n'ont pas sensiblement varié. Ce qui a varié, c'est la valeur du sucre, passant de 8 £ 5 sh. la tonne en 1899 à 10 £ en 1900, pour retomber de 8 £ 5 sh. en 1902 à 5 £ 8 sh en 1903, et se relever depuis à 7 £ en 1903, 9 £ en 1904, et 10 £ 5 sh. en 1905. Ces chutes, du simple au double, en l'espace de quelques années, rendent difficile la position des producteurs.

Il faut aussi considérer que même à 350 francs la tonne, prix qui correspond aux plus hauts cours cotés depuis dix ans, la vente du sucre est loin de donner ce qu'elle donnait autrefois. En 1881, le sucre a valu jusqu'à 435 francs la tonne. De 1884 à 1888, il était descendu une première fois aux environs des cours de 225 à 275 francs ; en 1889, il s'était relevé à 375 francs pour retomber progressivement à 205 francs en 1905. Cet effondrement des cours par secousses ne pouvait amener avec lui que la ruine, et il est logique que, avec une telle différence dans la valeur d'un même produit, on ait été réduit, soit à envisager son abandon, soit à étudier la transformation des moyens de production de façon à diminuer le prix de revient d'une manière correspondante au prix de vente.

Nous reviendrons sur la question à la fin de cet ouvrage,

	1896		1900		1902		1904		1906	
	Tonnes (1)	Valeur £	Tonnes	Valeur £	Tonnes	Valeur £	Tonnes	Valeur £	Tonnes	Valeur £
Antigua . . .	45,400	»	7,662	»	42,595	»	41,940	»	9,996	»
St-Christophe . .	14,804	»	7,495	»	46,597	»	42,467	»	45,142	»
Dominique . . .	844	228,612	407	457,757	448	476,691	429	211,026	82	179,201
Montserrat . . .	4,672	»	223	»	996	»	429	»	351	»
Iles Vierges . . .	1	»	»	»	2	»	2	»	»	»
TOTAUX . . .	32,421	»	45,384	»	30,339	»	24,667	»	25,571	»
Ste-Lucie . . .	»	61,956	»	53,577	»	25,994	»	53,799	»	3,555
St-Vincent . . .	»	24,512	»	6,910	»	6,034	»	2,298	»	3,793
Grenade . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Barbade	»	558,459	»	658,642	»	421,329	»	584,403	»	566,039
Trinidad et Tobago . .	»	700,347	»	552,000	»	452,210	»	435,931	»	451,986
TOTAUX . . .	»	4,570,586	»	4,428,866	»	1,082,560	»	4,287,447	»	1,204,574
		Francs.		Francs.		Francs		Francs.		Francs.
		39,264,650		35,721,650		27,064,000		32,186,175		30,414,350

(1) Tonne anglaise : 1,015 kilogr.

quand nous aurons terminé l'examen de toutes les colonies européennes. Nous aurons alors pu voir que dans les possessions françaises, notamment, il existe une situation mauvaise encore, plus accentuée que dans les possessions anglaises; nous n'y aurons pas vu malheureusement ce que nous venons de constater : la lutte conduite contre le mal avec une telle rectitude, et des efforts considérables pour sortir de la routine, améliorer la culture et moderniser la fabrication.

IV. — Le rhum n'est que peu fabriqué dans les Petites Antilles anglaises, alors qu'aux Grandes Antilles, à la Jamaïque, des quantités importantes sont exportées chaque année (1), et qu'aux Petites Antilles même la Martinique tire un revenu important de ce produit.

Seules, l'île de Sainte-Lucie, et surtout l'île de Saint-Christophe exportent du rhum, mais dans de faibles proportions. Saint-Christophe pourtant en a fait, il y a encore quelques années, des quantités beaucoup plus importantes. Alors que l'exportation, en 1902, y était de 372.960 litres, elle est tombée en 1906 à 121.089 litres, d'une valeur de 33.625 francs.

Pendant la même année, l'exportation de Sainte-Lucie s'est élevée à 28.511 litres, d'une valeur de 7.900 francs.

Saint-Vincent qui, il n'y a pas bien longtemps, en produisait quelques faibles quantités, a abandonné cette industrie actuellement.

Jusqu'ici les efforts officiels n'ont porté que peu sur la restauration de l'industrie rhumière, qui offrirait cependant un débouché important aux planteurs de cannes.

V. — Les heureux résultats qu'a donnés à la Tri-

(1) Voir : *Les Grandes Antilles*, par M. Daniel Bellet.

nidad la culture du cacao depuis plus de deux cents ans, étaient un encouragement à son développement dans les autres Antilles, et le cacao est apparu comme un des produits susceptibles d'apporter aux planteurs une compensation aux pertes qu'ils pouvaient subir du chef de la canne à sucre.

Bien que son cours, en raison d'une plus grande production générale, tende à baisser légèrement, sa culture, qui n'exige pas de grands frais, est des plus intéressantes. Le cacaoyer qui met, il est vrai, plusieurs années avant d'entrer en rapport, n'exige plus après que les soins d'entretien et de récolte. Une plantation de cette espèce est un revenu acquis plus ou moins élevé, suivant la valeur des récoltes, mais qui n'exige pas pour être réalisé la mise en œuvre de fonds de roulement importants, comme cela est nécessaire pour la canne à sucre. Au point de vue du relèvement économique d'un pays, c'est donc un produit tout indiqué, pourvu que le planteur dispose du premier fonds nécessaire à l'établissement des cacaoyères.

Malheureusement, tous les terrains ne conviennent pas à l'arbuste et particulièrement tous les terrains cultivés en canne à sucre ne sauraient être consacrés à la culture du cacao. C'est là d'ailleurs une difficulté du problème de la culture aux Antilles. Il est aisé de dire qu'il faut réduire les champs de canne pour les remplacer par des exploitations de nouveaux produits, mais encore faut-il que ces nouveaux produits s'adaptent à la nature du sol. Le cacao ne craint pas les sols rocheux, la canne les fuit ; de même que si une certaine sécheresse n'est pas défavorable au café, le coton exige au contraire de l'humidité à une certaine époque. Il en est ainsi pour d'autres cultures.

Pour cette raison, les efforts du Département de l'Agriculture des Antilles anglaises, en ce qui concerne le cacao, n'ont pu se porter sur un grand nombre d'îles. En dehors de la Trinidad, où la culture déjà existante depuis longtemps n'a fait l'objet que d'études pour son amélioration, seules les îles de Saint-Vincent, de Sainte-Lucie, de Grenade et de la Dominique, ont provoqué les tentatives officielles.

La Dominique surtout, île particulièrement pauvre où la culture de la canne est moins qu'ailleurs rémunératrice, s'est adonnée à la nouvelle culture avec le plus grand entrain. Nous n'avons pu trouver des chiffres qui lui soient spéciaux, mais comme c'est à peu près la seule des Leeward Islands qui la pratique, on peut considérer que le chiffre des exportations du groupe en cacao s'applique presque entièrement à la Dominique. Alors qu'en 1898, le cacao n'était exporté des Leeward Islands que pour 428.734 kilos d'une valeur de 320.575 francs, l'importance des sorties était en 1902 de 604.738 kilos, valant 711.050 francs, et en 1906, de 590.000 kilos, valant 626.400 francs.

Pour l'ensemble des Antilles anglaises nous donnons ci-dessous le mouvement de l'exportation du cacao à trois époques différentes, en 1896, en 1902 et en 1906 :

	1896	1902	1906
	Valeur.	Valeur.	Valeur.
	£	£	£
Leeward Islands. . .	12.823	28.442	34.866
Sainte-Lucie	15.403	31.733	47.292
Saint-Vincent. . . .	3.209	1.558	2.426
Grenade	159.519	268.211	166.538
Trinidad	452.141	907.521	1 041.109
Total.	<u>643.095</u>	<u>1.237.465</u>	<u>1.292.231</u>
	fr.	fr.	fr.
	16.077 375	30 936.625	32.305.775

VI. — S'il y a une culture susceptible de redonner à toutes les Antilles un essor important, on peut dire sans hésiter que ce sera celle du coton.

Retournant dans son pays d'origine, dans des conditions climatiques excellentes, avec la facilité d'une main-d'œuvre nombreuse, la culture du coton, qui fut pendant plus de cinquante ans une des principales productions des Antilles, peut redevenir aujourd'hui non seulement égale, mais infiniment supérieure à ce qu'elle était autrefois.

Si les habitants des Antilles au cours du dix-neuvième siècle abandonnèrent l'exploitation du coton pour celle de la canne, à ce moment plus lucrative, alors que l'industrie cotonnière de l'Europe n'offrait pas les débouchés qu'elle présente actuellement, il est tout naturel que maintenant qu'elle peut à son tour supplanter la canne à sucre au point de vue rapport, les Antillais se mettent en ligne pour fournir à l'Europe une partie de la matière textile dont elle a un besoin de plus en plus considérable.

Les colonies des Antilles de toutes les nations seront d'ailleurs encouragées dans cette voie par les pays consommateurs de l'Europe, qui sont las de voir leur industrie à la merci des spéculateurs américains, et qui, d'autre part, craignent que cette même Amérique, qui tend de plus en plus à absorber pour sa propre industrie sa production cotonnière, n'arrive un jour à ne plus fournir la matière première nécessaire aux usines d'Angleterre, de France ou d'Allemagne.

Actuellement, et de plus en plus dans l'avenir, l'industrie européenne doit redouter la concurrence américaine qui non seulement peut avilir les prix par une fabrication plus facile des fils et des tissus, mais qui en même temps,

en raréfiant la matière première (dont il ne faut pas l'oublier les États-Unis détiennent les quatre cinquièmes), peut encore augmenter le prix de revient des produits européens, empêcher leur écoulement, et même arrêter la fabrication.

Pour ces raisons, les pays ayant des colonies susceptibles de produire du coton ont tous cherché à développer dans leurs possessions le textile précieux, et essayé de se libérer ainsi dans l'avenir du marché américain.

Tout s'accordait donc pour pousser les Antilles anglaises à ce genre de culture, aussi bien leur propre état économique que celui de l'Europe. Il faut dire aussi que dans peu de pays, autant que dans ces colonies, les efforts ont été suivis d'un pareil succès.

Les premiers essais furent faits à Sainte-Lucie en 1900, sous la direction du Département de l'Agriculture; en 1901 les expériences furent étendues à la Barbade, dans le nord de l'île. En 1902 une exploitation commerciale fut créée par des particuliers à Saint-Christophe et à Montserrat. A la fin de 1902, plus de 200 hectares dans ces deux îles étaient plantés de cotonniers. En 1903 le mouvement se généralisait et c'étaient 1.600 hectares qui y étaient consacrés. En 1904 la surface plantée montait à 4.800 hectares, dont près des deux tiers en espèce « Sea Island » et l'autre en variétés diverses. Enfin en 1906 le mouvement s'est étendu à Sainte-Lucie, aux Grenades (principalement à Cariacou), à Saint-Vincent et un peu à la Trinidad et aux Iles Vierges.

Déjà il existe une production commerciale qui a eu le meilleur accueil sur les marchés anglais; en général tous ces produits sont d'excellente qualité et supérieurs aux fibres américaines.

L'espèce la plus généralement adoptée est celle de

« Sea Island ». Cependant d'autres, comme la « Marie Galante » ou certaines variétés égyptiennes, ont donné de bons résultats.

La propagation de la culture a été grandement secondée par la « British Cotton Growing Association » et le Département de l'Agriculture. La grande association anglaise a dépensé des sommes considérables en distribution de semences et en achat de matériel pour l'égre-nage et le pressage.

Voici quel a été le mouvement de l'exportation du coton depuis l'origine du mouvement :

	1903	1904	1905	1906
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.
	£	£	£	£
Antigua	41	4.508	3.492	6.454
Saint-Christophe-Nevis.	4.746	6.506	12.283	22.388
Montserrat	2.674	2.070	5.473	6.502
Iles Vierges	»	30	135	205
Barbade	28	9.593	17.211	26.006
Saint-Vincent	»	4.857	8.280	18.949
Grenade	5.345	8.521	3.365	8.003
Trinidad	»	»	»	386
	<u>9.772</u>	<u>33.085</u>	<u>50.639</u>	<u>88.893</u>
	fr.	fr.	fr.	fr.
	244.350	822.125	1.265.965	2.223.125

Nous n'avons pas encore les chiffres qui concernent l'année 1907, mais tous les rapports annuels des colonies sont unanimes à estimer que la récolte a dû être le double de celle de 1906, qui avait déjà doublé celle de 1905. Toutes les colonies ne cessent de se féliciter du succès que la réintroduction du coton a obtenu auprès des populations, qui toutes sont prêtes à y consacrer maintenant des territoires de plus en plus importants. Déjà dans certains points, tels Saint-Vincent, l'aisance a commencé à se faire sentir grâce aux plantations nouvelles

et le Gouverneur, dans son rapport annuel de 1907, n'hésite pas à déclarer que la culture du coton a sauvé l'île de la ruine. D'autre part, à Montserrat, la culture du coton a pris une telle extension qu'elle devient la principale production de cette île.

Ce qui a été fait à Saint-Vincent et dans les autres îles anglaises peut être généralisé à toutes les Antilles. La culture de la canne à sucre est assez intéressante, mais elle ne doit pas être la monoculture. Le coton, qui peut pousser dans beaucoup de terrains qui conviennent à la canne à sucre, doit être le produit dont l'exploitation sera assez importante pour balancer celle du sucre. En effet, si les produits dits secondaires parce qu'ils sont forcément d'un marché relative comme le cacao, les fruits, les épices, etc., peuvent être intéressants comme produits accessoires des cultures principales, ils ne sauraient donner lieu à une production trop considérable sans amener une crise dans les cours parce qu'ils sont d'une consommation relative. Ce qu'il faut trouver pour compenser les pertes et remplacer au besoin une partie de l'ancienne culture, c'est un produit capable de donner lieu à un commerce considérable de plusieurs millions, et pour lequel il n'y ait pas à craindre une surproduction immédiate. Le coton est précisément dans ce cas. Aussi en l'espace de trois ans il a pu en être exporté pour plus de 2 millions de francs sans inconvénient pour le marché il est bien certain que si la même quantité de production nouvelle de cacao était tombée d'un coup dans la consommation, les cours auraient énormément faibli. Or il faut se dire que, ce qu'il est nécessaire de trouver pour les Petites Antilles dans leur ensemble, c'est un élément commercial d'une valeur possible de 50 millions. Aucune autre matière

dans l'état actuel des marchés du monde ne peut être cet élément, que le coton, dont la qualité supérieure obtenue dans les Antilles ainsi que les besoins considérables de l'industrie, assurent un débouché constant, d'autant plus que les préférences des métropoles, en ce cas, iront toujours à leur colonie, parce que c'est pour leur industrie nationale une nécessité.

Si, après les difficultés qu'elles ont traversées, les Antilles peuvent espérer se relever, ce sera, pensons-nous, en grande partie grâce au développement de la culture du coton.

VII. — Parmi les produits secondaires qui doivent être appelés à apporter un appoint intéressant aux exportations des Petites Antilles, les fruits frais tiennent une place importante.

Leur commerce doit être divisé en deux catégories : celle concernant les citrons et ses succédanés, le jus de citron et l'acide citrique, et celle concernant les fruits frais de table, tels que les bananes principalement et un peu les ananas.

Alors que la première catégorie depuis cinquante ans a donné lieu, tout au moins dans l'île de Montserrat, à une exploitation intensive, la seconde est d'introduction récente dans le mouvement des échanges des colonies des Indes occidentales.

Examinons d'abord la partie concernant le citron.

La culture du citron, introduite en 1852 dans l'île de Montserrat, ne tarda pas à y prendre un développement considérable et à y supplanter bientôt celle de la canne à sucre ; aujourd'hui encore elle continue à y occuper une place importante venant tout de suite après celle du coton.

L'exemple de Montserrat fut suivi d'abord d'une

manière limitée par la Dominique, mais dans la suite, lorsque les cours du sucre commencèrent à tomber, cette colonie porta de plus en plus son attention sur les plantations de citronniers, qui aujourd'hui, et depuis plusieurs années, fournissent le principal aliment de son commerce.

La Trinidad, où se trouvent réunies un peu de toutes les productions des Antilles, possède aussi quelques plantations de citronniers ; mais la culture y est beaucoup moins importante que dans les deux autres îles qui viennent de nous occuper.

Le citron est soit exporté en fruits, soit travaillé sur place et il existe des usines importantes qui extraient du jus de citron, des huiles essentielles et de l'acide citrique. Ces produits sont presque totalement exportés en Angleterre où ils sont consommés d'une manière développée sous forme de limonade.

L'importance de l'exportation des citrons ou jus de citron n'a cessé de s'accroître depuis dix ans. Pour les seules Leeward Islands elle est passée de 19.240 £ en 1896 à 32.277 £ en 1900 et à 59.127 £ en 1905.

Il y a là un produit très intéressant, parce qu'une fois planté il n'exige pas de grands frais, et qu'en outre il donne lieu sur place à une industrialisation capable de faire vivre une partie de la population si nombreuse de ces pays. Ce qui est certain, c'est que l'île de la Dominique, dont la terre se prête en général assez mal aux cultures telles que la canne ou le coton, a trouvé dans le citron le moyen de sortir de l'état de marasme où elle végétait depuis de longues années. Cette culture et celle du cacao sont, avec un commencement d'exploitation des bois, ses seules sources de richesses.

Passons maintenant à la culture et au commerce des

bananes. Ce fruit, qui à Costa-Rica et à la Jamaïque a depuis peu pris une grande extension, ne pouvait qu'intéresser les Petites Antilles.

Ces dernières, qui sont susceptibles de le produire, ont l'avantage de profiter d'un double état de choses créé au profit des pays que nous venons de citer : l'introduction de la banane dans les habitudes des consommateurs européens et surtout anglais, et l'aménagement des moyens de transport indispensables à l'arrivée à destination des fruits en bon état. Aujourd'hui que, pour répondre aux nécessités d'un commerce déjà actif, il existe toute une flotte de navires outillés spécialement pour ce fret délicat, les Petites Antilles n'ont qu'à produire sans avoir à redouter les aléas d'un essai.

Depuis ces dernières années, les steamers de la Royal Mail qui font escale à la Barbade possèdent des chambres froides, et les bananes de l'île sont exportées en Angleterre où on les préfère à celles des autres pays. Leur exportation s'est très rapidement développée ; alors qu'en 1902, 18 régimes seulement furent embarqués, il y en eut 6.693 en 1903, 15.326 en 1904 et 40.000 en 1905. Si l'on songe que la première récolte ne peut être faite qu'au bout de quinze mois de culture, et qu'il faut par conséquent un temps assez long pour mettre les plantations en rapport, il est certain que le succès obtenu si rapidement à la Barbade malgré cela ne manquera pas d'encourager d'autres planteurs, et que cet exemple pourra être également suivi par ceux des autres îles. La culture de la banane est d'ailleurs des plus rémunératrices et peut rapporter de 800 à 1.200 francs l'hectare.

La Trinidad est entrée dans cette voie et depuis 1905 un commerce régulier de fruits frais y est pratiqué par la British West Indian Fruit Company,

qui est la grande promotrice de ce mouvement dans toutes les colonies anglaises de cette partie de l'Amérique.

Enfin, depuis cette année, le Royal Mail Company a aménagé à la Barbade des chambres de glace où elle peut emmagasiner de 1.000 à 1.500 tonnes de fruits, et elle a mis en service, sur trois steamers réunissant les autres îles des Antilles à la Barbade, des cales froides, de façon à grouper dans ses magasins les produits des diverses îles pour les envoyer en Europe sur les navires spéciaux. Il y a là toute une organisation, due à l'initiative de deux compagnies privées, qui peut rendre les plus grands services aux pays dont elles s'occupent, et leur assurer une source facile de revenus.

Les exportations de fruits frais se présentent actuellement de la manière suivante :

	1904	1905	1906
	Valeur.	Valeur.	Valeur.
	£	£	£
La Barbade		5,098	7,167
La Trinidad		—	4,259
Saint-Vincent	227	75	38
	<u>227</u>	<u>5,173</u>	<u>11,464</u>
	fr.	fr.	fr.
	5.800	129.300	286.600

VIII. — En dehors des produits que nous avons passés en revue, il y en a d'autres que l'on exploite ou que l'on peut songer à exploiter aux Petites Antilles.

Il y a le riz qui, à la Trinidad, a pris une rapide extension depuis quelques années, et dont la culture a été aussi introduite à Sainte-Lucie.

Il y a encore le tabac, qui fut à l'origine de la colonisation le produit unique de Saint-Christophe. On a essayé

de l'introduire à nouveau dans cette île, mais il ne semble pas que les populations, dont l'intérêt se porte plus particulièrement sur le sucre et le coton, aient donné une suite intéressante aux essais officiels. Il y a pourtant un projet d'installation d'une usine de cigares ; dans ce cas il est certain qu'elle amènerait la rénovation de la culture du tabac à Saint-Christophe. Des essais tentés sur ce produit à Antigua et à Sainte-Lucie ont réussi, mais n'ont pas été suivis.

Seule actuellement la Trinidad produit un peu de tabac, mais il n'y a pas là encore pour elle un élément d'exportation.

La culture du caoutchouc a par contre excité davantage l'intérêt des planteurs, et soit à la Trinidad et à Tobago, soit dans les Windward Islands et à la Dominique, les efforts du commissaire général de l'agriculture depuis sept ans ont été très favorablement secondés, et il commence à y avoir des plantations. A Tobago notamment, la quantité d'arbres (*Castilloa elastica*) était en 1906 estimée à 90.000. A Sainte-Lucie, pendant la même année, le caoutchouc apparaissait pour la première fois aux exportations, et à la Dominique il y avait déjà un nombre de pieds considérable en culture.

L'exploitation des forêts tend à prendre à la Trinidad une certaine extension, et l'exportation des bois y est passée de 3.321 £ en 1902 à 57.018 en 1906 £, par une suite de progrès successifs.

Enfin d'autres produits, comme les oignons, font l'objet de cultures, à Antigua surtout, et un peu à Montserrat, à Nevis et à Saint-Christophe. L'arrow-root donne lieu à des exploitations importantes et est le principal produit de Saint-Vincent, qui en a exporté pour 24.351 £ en 1906.

L'exportation des épices à Grenade diminue d'année en

année; de 33.767 en 1902 elle était tombée en 1906 à 24.941 livres sterling.

La Trinidad donne un certain développement à ses plantations de cocotiers et les exportations de noix sont chaque année en progression sensible. En 1902 elles étaient de 17.028 £; elles ont été en 1906 de 40.500 £. Un peu partout la culture du café est encore pratiquée, mais les produits n'en sont exportés que dans de très faibles proportions.

Bref, au point de vue agricole les Antilles anglaises font preuve du plus grand esprit d'initiative. On a l'impression de pays qui se sont défendus pour vivre; quel contraste cela offre avec les possessions des autres puissances étrangères. Il est vrai que laissés à leurs seules ressources, ils n'auraient certainement pas fait mieux que les autres, et que c'est grâce au Département Impérial de l'Agriculture, qui n'a jamais été inférieur à sa tâche, que les possessions anglaises aujourd'hui sont dans une voie de progrès sérieux et déjà économiquement appréciables.

IX. — Bien que l'élevage ne soit à vrai dire que fort peu important dans la plupart des Petites Antilles, cette étude serait incomplète si elle ne mentionnait pas que des essais ont été tentés à la Trinidad, à Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie et à la Barbade. Ces îles ont exporté en animaux vivants en 1906 :

	£
La Barbade.	2.250
Sainte-Lucie	734
Saint-Vincent.	5.192
Grenade	1.524

Dans le groupe des Leeward Islands, les Iles Vierges et Anguilla tirent aussi des ressources appréciables de l'élevage.

X. — En dehors de l'agriculture, certaines des Petites Antilles possèdent dans le domaine minéral des richesses encore peu exploitées, mais qui peuvent devenir considérables.

Il existe à la Barbade une espèce de bitume, connu sous le nom de manjak, dont elle exporte déjà des quantités assez importantes : 9.292 £ en 1905 et 7.820 £ en 1906.

Des recherches de pétrole commencées en 1904 ont donné des résultats, mais n'ont encore été suivies d'aucune exploitation.

C'est surtout à la Trinidad que l'exploitation du sous-sol semble devoir prendre du développement dans un avenir prochain. Deux compagnies locales s'y sont formées pour exploiter des mines de manjak, à Vistabella et Marabella, près de San Fernando, dont le port a exporté en 1906 pour 17.900 livres sterling de bitume. Dans la région nord-est, « The Canadian Oil Exploration Company » commence l'exploitation du pétrole, tandis qu'une compagnie anglaise, « The Trinidad Petroleum Company », poursuit le même but dans le nord-ouest.

Dans les Windward Islands, aucune richesse minérale n'est actuellement mise en valeur en vue de l'exportation. Il n'en est pas de même aux Leeward Islands où il y a quelques exploitations de ce genre.

A la Dominique il y a une mine de soufre à la Soufrière.

A Redonda et à Barbuda il y a des phosphates de chaux dont la production, d'une quantité moyenne de 7.000 tonnes, est exportée entièrement aux États-Unis. Les exportations de mêmes matières de l'île de Sombrero suivent également cette destination.

Enfin des recherches sont actuellement faites à Virgen-Gorda, dans les Iles Vierges, en vue de l'exploitation du cuivre et peut-être de l'or.

La production minérale de ces diverses îles est, sauf à la Trinidad, d'importance des plus minimes ; elle était intéressante à relever, parce qu'il peut y avoir encore de ce côté une richesse à mettre en œuvre pour le développement des Antilles anglaises.

XI. — Dans l'ensemble les possessions britanniques dans les Petites Antilles se sont, grâce à la direction imprimée par le gouvernement métropolitain, sérieusement défendues contre les conséquences de la crise sucrière. Alors que nous aurons l'occasion de voir le commerce des Antilles françaises reculer d'une manière très sensible depuis dix ans, le commerce des îles anglaises de ce groupe a, au contraire, progressé de 20 pour 100 pendant la même période, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

IMPORTATION

	1896	1901	1904	1906
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.
	£	£	£	£
Leeward Islands . . .	416.293	375.824	402.073	407.251
Windward Islands . .	416.427	703.139	701.213	543.725
La Barbade	1.048.886	1.021.679	1.069.312	1.192.328
Trinidad et Tobago .	2.463.525	2.651.600	2.629.051	3.120.717
Total	4.345.131	4.763.242	4.801.649	52.640.021
	fr.	fr.	fr.	fr.
	108.628.275	11.806.050	120.041.225	131.600.525

EXPORTATION

	£	£	£	£
Leeward Islands . . .	331.534	321.363	350.176	399.208
Windward Islands . .	387.570	543.988	545.698	514.217
La Barbade	758.227	95.075	860.982	932.966
Trinidad et Tobago .	2.165.820	2.446.651	2.479.274	2.872.325
Total	3.643.151	4.261.177	4.236.130	4.718.716
	fr.	fr.	fr.	fr.
	91.078.775	106.529.425	105.903.250	117.967.900

COMMERCE TOTAL

£	£	£	£
7.988.282	9.013.419	9.037.779	9.982.737
fr.	fr.	fr.	fr.
199.707.050	225.335.475	225.944.475	249.568.425

L'augmentation du chiffre d'affaires n'est pas le seul heureux résultat à constater. Alors qu'en 1896 la part du sucre dans les exportations représentait 43 pour 100, elle n'est plus, en 1902, que de 25 pour 100 (1).

De plus en plus le sucre, produit sur lequel il n'y a plus que peu de bénéfice à faire, est éliminé par des produits d'un commerce actuellement plus sûr, et dont certains, comme le coton, laissent entrevoir les espérances d'un grand mouvement.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants qu'ils ne sont pas la conséquence du hasard, mais qu'ils ont été voulus. Rarement, dans l'évolution économique des peuples, on aura eu un tel exemple de la confiance des protecteurs dans leurs dirigeants, et du rôle efficace de ces dirigeants pour amener avec le changement d'habitudes très anciennes, la transformation des coutumes de cultures et de commerce, qui est la conséquence forcée de la rénovation de l'industrie sucrière ou de l'introduction de nouveaux produits.

C'est à la manière dont s'est faite la pénétration des idées nouvelles dans les masses, que nous allons consacrer le dernier paragraphe de ce chapitre.

XII. — Tout d'abord, lorsque le Département Impérial de l'Agriculture fut créé par la métropole dans les Antilles, ce dernier eut à faire pendant des années sa propre éducation. Les travaux de la Commission

(1) Voir page 82.

royale de 1896 avaient bien été considérables, mais ils comportaient surtout de la documentation, et ils indiquaient plutôt le mal que le remède. Le rôle du nouvel organe allait être de placer le remède à côté du mal.

Pour sa propre éducation, le Département de l'Agriculture créa, dans toutes les îles, des champs d'expériences et un service botanique. C'est dans ces jardins que furent essayées les milliers d'espèces de canne et les moyens de culture; c'est dans ces jardins, également, que furent récoltées les premières gousses de coton, c'est d'eux que furent expédiées les premières bananes.

Il faut dire aussi que ces établissements ne sont pas, comme cela se voit malheureusement trop souvent ailleurs, des parcs qui paraissent plus entretenus pour le plaisir des yeux que pour un rôle utilitaire. Ce sont de véritables établissements scientifiques, pourvus d'un personnel savant d'agriculteurs chimistes, dont les conseils feront d'autant plus autorité dans la suite, qu'ils seront la déduction d'expériences pratiques et sérieuses, contrôlées avant d'être recommandées.

Le personnel d'élite réuni dans ces établissements est d'ailleurs largement payé; en dehors du Commissaire général, dont les appointements s'élèvent à 40.000 francs et autres avantages, de son représentant aux Leeward Islands résidant à Antigua, qui touche 20.000 francs, les chefs des autres stations botaniques ont des appointements variant de 6.000 à 12.500 francs.

Un service technique qui paye aussi bien ses fonctionnaires est en droit d'exiger d'eux la plus haute compétence, et les colonies qui profitent de leur présence ne peuvent qu'en tirer et en tirent les plus heureux effets. Dans chaque station, d'ailleurs, le personnel est des plus

limités, comprenant le plus souvent un agronome et un chimiste.

Des stations botaniques existent à la Barbade, à Antigua, à Montserrat, aux Iles Vierges, à la Dominique, à la Trinidad, à Tobago, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent et à Grenade. En outre, à la Barbade fonctionne un service central indépendant de la station botanique locale. Ce service est assisté d'un laboratoire et d'un bureau d'expériences de la canne à sucre.

La centralisation des renseignements permet de tirer des conclusions d'une plus haute portée qu'il ne serait possible d'expériences isolées, et d'autre part chaque île ayant forcément sa particularité, soit par la nature de son sol, soit par celle de son climat, les stations botaniques locales rendent des services plus directs aux planteurs, dans l'étude de détail des conditions locales de culture.

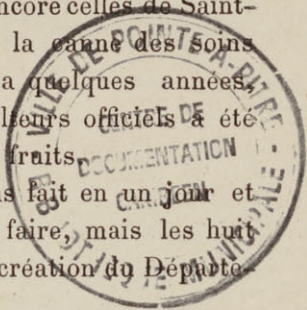
Il y a une organisation d'ensemble admirablement comprise, dont le résultat a été une connaissance rapide et approfondie des conditions agricoles des Indes occidentales.

Mais avoir acquis cette connaissance n'était qu'une partie de la tâche du Département de l'Agriculture. Il lui a fallu, dans la suite, la faire partager aux planteurs. Cette partie de son œuvre n'a pas toujours été la plus facile. En effet, si dans certaines îles, comme à la Barbade, où il existe une population blanche instruite, il était aisé de lui faire comprendre les avantages de certains produits, l'excellence de semences particulières, ou l'utilité d'une méthode de culture ; dans la plupart des autres, les planteurs sont des mulâtres, ou des noirs peu enclins à saisir une nouveauté, ou même à admettre que ce qu'ils ont toujours fait ou vu faire, ne soit pas ce qui est bon.

Eh bien, ceux-là même ont aujourd'hui subi l'influence du travail des scientifiques, et lorsque l'on voit les populations de Saint-Vincent ou d'Antigua se donner avec une telle ardeur à la culture du coton, ou encore celles de Saint-Christophe apporter à la culture de la canne des soins qu'elles ne soupçonnaient pas il y a quelques années, on peut dire que l'œuvre des agriculteurs officiels a été excellente, et qu'elle a porté tous ses fruits.

Il est certain que cela ne s'est pas fait en un jour et qu'il y a même encore beaucoup à faire, mais les huit années qui se sont écoulées depuis la création du Département impérial n'ont pas été perdues.

Il faut dire aussi que les moyens n'ont pas été marchandés au Commissaire général, Sir Morris. Un fonds de deux millions de francs fut mis à sa disposition. Réparti suivant les besoins entre les diverses îles, il a servi à indemniser les planteurs des premiers essais qu'ils faisaient, à distribuer des semences, à créer l'usine centrale d'Antigua et, enfin, à organiser des banques locales agricoles, qui sont plutôt des caisses mutuelles. Il y a là toute une combinaison d'aide financière, qui permet d'opérer la transformation graduelle et totale de l'outillage économique de ces pays. L'installation de ces banques n'est d'ailleurs pas encore entièrement terminée, et la Sugar Industry Agricultural Bank de la Barbade, qui a succédé au Département de l'Agriculture, pour l'administration du fonds impérial de secours, n'a été organisée qu'en 1907. Le fonds de secours entre les mains du Département, loin d'avoir diminué, a au contraire considérablement augmenté, et c'est une somme de 2.420.000 francs qui a été remise à la banque (£ 96.360, 5 sh., 8 d.). Cette banque est administrée et dirigée par sept directeurs, dont un est d'office le secrétaire colonial, dont cinq sont nom-



més par l'Assemblée législative, et un par la Société d'agriculture.

Les bons conseils, les bons exemples, les secours financiers et l'organisation du crédit agricole étaient déjà des moyens d'influence considérables, mais ils ne s'adressaient dans la pratique qu'à un nombre limité de planteurs, qui pouvaient en comprendre l'utilité. Or il fallait pénétrer la masse, et l'amener en totalité à profiter des avantages obtenus.

Pour cela, le Département de l'Agriculture a usé de deux moyens, les conférences et l'enseignement agricole.

Par les premières, il s'est adressé aux adultes. Dans chaque île, dans chaque village, les agents de culture sont allés répandre les bons conseils, raconter les expériences faites et les résultats obtenus, distribuer des semences, des plantes. Cette propagande a été des plus actives, mais elle s'adressait le plus souvent à des gens insuffisamment aptes à comprendre, et qui n'en ont pas tiré tout le parti nécessaire.

Les promoteurs du mouvement ont alors justement pensé que si l'on voulait travailler d'une manière définitive pour l'avenir, c'est aux jeunes, c'est à l'enfant qu'il fallait s'adresser, dès l'école, de manière à ce que devenu homme et producteur, il ait une instruction suffisante pour comprendre la nécessité de l'évolution culturelle, et soit capable d'y travailler.

La création d'écoles d'agriculture accompagnées de champs d'expériences, fut ainsi poursuivie à la Barbade, à la Trinidad, à Saint-Vincent et auprès de toutes les stations botaniques. Mais la diffusion de l'enseignement agricole dans les écoles spéciales ne pouvait encore toucher qu'un nombre restreint d'élèves, qui recevaient, il est vrai, une instruction relativement supérieure, les rendant

capables de faire de bons contremaîtres ou des propriétaires instruits pour la mise en valeur de leurs propriétés. On pensa qu'il y avait mieux encore à faire et qu'il fallait que des notions de culture appliquée soient données à tous les enfants dans les écoles élémentaires, en même temps que se poursuivait leur instruction générale.

En 1907 l'effet de cette décision commençait à prendre un grand développement. A la Trinidad et à Tobago, 203 écoles dans toutes les parties des deux îles ont des cours pratiques. La grande difficulté qui s'est présentée a été celle de trouver des terres utilisables pour l'enseignement, mais les sacrifices nécessaires ont été faits.

A Grenade, le mouvement est plus lent ainsi qu'à Sainte-Lucie. A Saint-Vincent au contraire il est en bonne voie. A la Barbade il y a 41 écoles de garçons et 3 de filles. Un tiers de ces écoles ont des jardins d'étude, et le nombre de ces derniers va être porté à 31. A Montserrat il y a cinq écoles. A la Dominique, à Antigua, à Saint-Christophe, à Nevis l'exemple a été suivi.

Il se forme là, dans la jeunesse, une génération qui sera plus apte que la précédente, qui ne savait pas, à lutter contre les difficultés inhérentes à l'exploitation du sol. Il y a pour l'avenir un excellent grain de semé, et lorsqu'il lèvera, ce sera pour le plus grand bien de la richesse des colonies et pour celui des particuliers.

Tout a été fait pour exalter dès l'enfance le sentiment de l'amour de tout ce qui touche aux choses de la terre, et cette « fête de l'arbre » que le général Gallieni avait introduite à Madagascar, que l'on voudrait établir dans nos écoles françaises, existe depuis plusieurs années dans les

îles des Antilles anglaises où elle est célébrée avec la plus grande pompe.

Enfin, pour terminer cet aperçu de l'œuvre de propagande de la Direction Impériale d'Agriculture, il convient de signaler les deux Revues créées par ce service. L'une, l'« Agricultural News », est un périodique populaire bimensuel ; l'autre, le « West Indian Bulletin », est une publication trimestrielle scientifique. Par ces deux Revues tous les résultats obtenus sur un point sont portés à la connaissance des planteurs des diverses îles. En dehors d'elles, des rapports annuels sur des sujets spéciaux sont établis soit par les diverses stations botaniques, soit par le service central. A la Trinidad il existe en outre un Bulletin trimestriel du Département botanique. Depuis 1904 les divers services de l'Agriculture ont distribué ainsi 76.200 exemplaires de divers rapports ou périodiques.

L'œuvre de propagande et d'information ne s'étend pas seulement aux Antilles : à Londres, il s'est formé dès 1897 un comité, le « West India Committee », dont l'organe bimensuel analyse tout ce qui concerne non seulement les colonies anglaises, mais aussi les colonies avoisinantes étrangères.

XIII. — Ainsi tous les efforts tendent, chez nos voisins d'outre-mer, à réveiller ou à créer le mouvement économique de leurs possessions des Petites Antilles. Ils estiment que ces pays sont susceptibles non seulement de conserver en l'améliorant leur richesse première, mais encore d'exploiter d'autres richesses. Pour cette œuvre ils se sont servis des éléments qu'ils possédaient sur place : cultures, propriétés, capitaux, main-d'œuvre, et ils sont déjà arrivés à un résultat d'autant plus intéressant qu'alors que tout décline dans les possessions étrangères, chez eux il y a progrès.

Ils ont pensé cependant que, si à la première heure de cette œuvre de relèvement il fallait se contenter des éléments qu'ils avaient, on peut maintenant chercher à en introduire d'autres et à y faire de la colonisation avec des nouveaux venus.

Si cela n'est pas possible à la Barbade ou dans certaines des Leeward Islands, qui possèdent déjà un surcroît de population, sur d'autres points comme la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade et la Trinidad, il est possible de favoriser l'émigration dans une certaine mesure, c'est-à-dire celle de colons disposant de capitaux moyens et suffisants pour leur permettre de faire les frais de premier établissement et d'attendre pendant deux ou trois ans le revenu de leurs cultures. Les rapports annuels des diverses colonies précitées insistent particulièrement sur ce point. Et en effet, l'utilité de nouveaux colons réside moins dans l'apport d'une population dont l'augmentation n'est que peu nécessaire, que dans celui de capitaux nouveaux, qui viendront apporter un complément à l'œuvre des capitaux anciens sensiblement affaiblis par la crise qui a sévi depuis 1889.

La combinaison de ces divers éléments avec le concours des banques agricoles permettra d'une manière à peu près certaine de relever les Petites Antilles anglaises.

XIV. — Le concours de toutes les bonnes volontés à l'introduction de nouvelles exploitations, l'intelligence mise en œuvre pour mener à bien cette évolution économique, la science des directeurs du mouvement, tout est une garantie de solidité de la réalisation du programme qu'avait tracé dès 1896 la Commission Royale des Indes Occidentales.

Il ne faut certes pas exagérer l'importance des résultats acquis et laisser croire que les colonies qui nous ont

occupés sont désormais dans une prospérité telle qu'elles n'ont rien à redouter de l'avenir. Ce serait faux. La crise qui les a atteintes pendant de longues années, qui a détruit la valeur de la plus grande partie du capital utilisé par l'industrie sucrière, a été trop profonde pour que pendant longtemps encore les populations des îles d'Amérique ne s'en ressentent pas. La diminution des revenus agricoles, l'amointrissement de la valeur du capital, limiteront la reconstitution nécessaire des nouvelles sources de richesses. Les colons des Antilles, ne disposant en général que de ressources restreintes, ne peuvent faire qu'une œuvre lentement progressive.

Ils auront d'autre part la garantie d'un marché plus sûr s'ils abandonnent en partie le sucre pour d'autres produits; non qu'il n'y ait pas de spéculation sur le coton ou le cacao par exemple, mais parce que la surproduction n'existant pas sur ces matières, la spéculation est moins vive que sur le sucre, dont le monde entier produit presque chaque année plus qu'il ne faut à la consommation. Il est difficile et même impossible de lutter contre un courant commercial basé sur les besoins de l'humanité, il est plus sage de chercher les courants favorables pour en tirer bénéfice.

Parmi les nouveaux produits qui pour une bonne part remplaceront la canne à sucre, il est encore certain que tous ne seront pas à l'abri des aléas de la culture ou de la vente; mais en ne s'abandonnant pas, comme il fut fait dans le passé, à la prépondérance exagérée d'une seule production, on répartira les risques, et on limitera l'importance des pertes possibles.

Dans cette voie nul pays n'a fait en Amérique plus que l'Angleterre. Elle a payé de son autorité et de son argent pour répandre, en connaissance de cause, les bons

conseils, dont le principe de la polyculture. Les résultats obtenus dans le présent sont l'indication que sa politique économique est la bonne, et grâce à elle, ses colonies qui, livrées à leurs seules ressources et à leur seule volonté, n'auraient probablement pas pu sortir de l'état lamentable où elles étaient en 1896, sont aujourd'hui en voie de progrès.

Si rien ne vient contrarier la marche de l'œuvre actuelle, les progrès ne peuvent aller qu'en s'accroissant, et par l'évolution naturelle des choses l'aisance succédera à la gêne, et la richesse à l'aisance. Déjà, dans certaines îles, on a depuis deux ou trois ans l'impression très forte d'une situation de fortune générale plus aisée; il n'est pas douteux que le mouvement ne gagne rapidement les autres points des Antilles anglaises, et que d'ici peu la situation économique de l'ensemble ne redevienne excellente.

Ce qui a été fait aux Antilles anglaises peut servir d'exemple à toutes les nations qui possèdent des colonies comparables, et la France notamment aurait certes beaucoup à prendre pour ses possessions dans la politique générale et économique de l'Empire britannique aux îles d'Amérique.

CHAPITRE IV

LES ANTILLES HOLLANDAISES

I. 1° Aperçu géographique général; 2° Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba. 3° Curaçao, Bonaire et Aruba. — II. Histoire des Antilles hollandaises. — III. Curaçao. — IV. Bonaire. — V. Aruba. — VI. Saint-Eustache. — VII. Saba. — VIII. Saint-Martin. — IX. Situation économique générale.

I. — 1° Les Antilles hollandaises sont divisées en deux groupes géographiques distincts : d'une part les terres appartenant aux Iles du Vent avec Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba, et d'autre part celles plus importantes des Iles sous le Vent avec Curaçao, Bonaire et Aruba. Ces deux archipels, séparés l'un de l'autre par une grande distance, sont cependant réunis en une seule colonie qui est elle-même sous la dépendance du gouverneur général des Indes d'Amérique, résidant au Surinam.

Les deux séries d'îles n'ont entre elles aucun lien géographique. Alors que Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba appartiennent au système antillais proprement dit, les îles du groupe de Curaçao relèvent du système andais de l'Amérique continentale du sud.

2° Dans l'archipel des Iles du Vent, SAINT-EUSTACHE et SABA sont situés sur l'alignement volcanique de la chaîne,

alors que SAINT-MARTIN appartient au plissement calcaire du deuxième alignement. Saint-Martin, de relief assez accentué, s'élève avec le Morne Paradis à 585 mètres. Les côtes, profondément découpées, présentent au fond des baies de nombreuses lagunes exploitées pour le sel. Saint-Martin est la seule des Antilles qui soit politiquement partagée. Sur une superficie totale de 99 kilomètres carrés, 52 kilomètres carrés appartiennent à la France et 47 à la Hollande. La partie française, qui forme une commune dépendant de la Guadeloupe, a pour capitale le Marigot ; le chef-lieu de la partie hollandaise est Philipsbourg.

Saint-Eustache et Saba, situées au nord de la chaîne volcanique des Antilles, sont également montagneuses. Saint-Eustache est composée de deux parties dont la principale est constituée par le Punch-Bowl, mont de 594 mètres de haut, qui formait autrefois une île distincte et qui est actuellement séparé par des marais du système montagneux qui s'étend au nord de l'île dont il forme la seconde partie.

Le « Bol à Punch » est un cratère central qui n'est plus rempli de lave depuis plus d'un siècle et qui est recouvert de luxuriantes forêts.

Aucune rivière n'arrose Saint-Eustache dont les habitants ne connaissent d'eau que celle des citernes.

La superficie de l'île est de 21 kilomètres carrés seulement.

Saba est un rocher circulaire composé d'une unique cime de 858 mètres de haut. Ainsi que Saint-Eustache, elle ne possède aucune source. Elle n'offre qu'un mauvais abri pour les navires. Sa superficie totale est de 13 kilomètres carrés. C'est une des plus petites Antilles.

La population de ces trois îles est de 3.072 habi-

tants pour Saint-Martin, 1.260 pour Saint-Eustache et 2.223 pour Saba.

3° CURAÇAO, ARUBA et BONNAIRE forment l'extrémité occidentale des îles appelées « Sous le Vent », qui s'alignent parallèlement à la côte vénézuélienne. Alors qu'elles appartiennent à la Hollande, d'autres îles du même groupe, Margarita, Cubagua, Coche, les Testigos, Tortuga et les Tortuguillos, Blanquilla, Orchilla, les Aves, appartiennent au Vénézuéla. Nous ne parlerons pas de ces dernières îles d'importances différentes, qui sont les unes riches et habitées, les autres stériles et désertes. Leur étude se rattache à celle du Vénézuéla.

Les îles hollandaises, dont la géographie se confond avec celle des précédentes, appartiennent orographiquement au système des Andes, auquel appartiennent également, nous l'avons déjà vu, la Trinidad et Tobago.

Mais alors que la Trinidad et Tobago sont la continuation de la chaîne principale de ce massif vénézuélien, les îles dites « Sous le Vent » se présentent sous la forme d'une chaîne secondaire parallèle, en partie éboulée dans la mer à la suite d'un formidable travail géologique. Cette chaîne est en général d'altitude assez basse, ne se composant parfois que de rochers dépassant les mers de quelques mètres à peine, et ne se relève un peu que dans ses extrémités, à Margarita, où se trouvent les seuls monts véritables, le Macano (1.366 mètres) et le Copei (1.269 mètres), et à Curaçao avec le mont Saint-Christophe (325 mètres).

Curaçao, la plus importante des îles hollandaises (550 kilomètres carrés), et qui renferme leur capitale Willemstadt, est, comme toutes les îles de ce groupe, irrégulièrement pourvue au point de vue de la richesse. Cer-

taines parties sont assez fertiles, d'autres au contraire marécageuses et stériles. Aucune rivière ne l'arrose, car on ne peut dénommer tels les rares ruisseaux qui descendent des collines. C'est d'eau de pluie en général que la population doit s'approvisionner pour ses propres besoins et ceux de son agriculture.

Mais ce qui fait surtout la valeur de Curaçao, c'est le port de Willemstadt, placé en face de Maracaïbo dont un détroit de quelques kilomètres seulement le sépare.

Bonaire se présente dans les mêmes conditions que Curaçao au point de vue de la nature du sol, mais les parties stériles y sont encore plus étendues. De surface moindre, avec 335 kilomètres carrés, elle est aussi infiniment moins peuplée ; la Petite-Curaçao (qui dépend de Curaçao), est un îlot qui n'a de valeur que par les gisements de phosphate qui y sont exploités. Sa superficie n'est que de quelques kilomètres.

Aruba ou Oruba, l'île la plus occidentale du groupe, serait plutôt plus fertile. Elle est en tout cas la mieux cultivée. Plus que ses sœurs encore elle est dépourvue d'eau et ne possède que ce qui est recueilli dans des citernes.

Curaçao et Aruba ont la même densité de population avec 47 habitants par kilomètre carré, alors que Bonaire n'en possède que 15. On est fort loin dans ces îles de la population considérable qui vit dans la plupart des autres Antilles, où les densités de 175 habitants au kilomètre carré ne sont pas rares. Leur richesse de sol, beaucoup moindre, n'a en effet jamais donné lieu aux grandes plantations qui dans d'autres parties de l'archipel avaient nécessité l'importation de la main-d'œuvre esclave en grande quantité. La population totale de Curaçao et ses dépendances s'élevait, en 1906, à

52.758 habitants, dont 30.401 pour Curaçao, 9.700 pour Aruba et 6.102 pour Bonaire. Au total la population des Antilles hollandaises, en réunissant celle des Iles du Vent et celle des Iles sous le Vent, s'élève à 59.311 habitants.

II. — Dans l'histoire, les îles de Curaçao, Bonaire et Aruba ne tiennent que peu de place. Leur éloignement des autres Antilles, leur pauvreté relative n'ont attiré que peu les compétitions au cours des xvi^e et xvii^e siècles. Découvertes par les Espagnols en 1498, lorsqu'ils relevèrent la côte du Vénézuëla, elles furent comprises par eux dans la colonie qu'ils créèrent sur le continent. Ce n'est guère qu'à la fin du xvi^e siècle que des colons s'y établirent et y vécurent tranquilles, jusqu'à ce qu'en 1632 les Hollandais fissent la conquête des trois îles. Les Hollandais, qui furent toujours des marchands plutôt que des colons, s'attachèrent surtout à mettre en valeur le port de Willems-tadt, dont ils firent un grand entrepôt où ils rassemblaient les produits des terres continentales voisines pour les diriger sur Amsterdam.

Lorsqu'au temps des guerres de l'Empire la Hollande fut annexée à la France, les Anglais s'emparèrent de son domaine des Antilles. Puis, quand par le traité de Vienne la Hollande fut reconstituée, ses possessions lui furent rendues.

Les îles du nord ont eu une histoire un peu plus mouvementée, Saint-Eustache et Saba tout au moins. Saint-Eustache, occupée par les Hollandais dès 1625, fut plusieurs fois dans la suite prise par les Anglais ou les Français. En 1655 notamment, elle soutint une lutte glorieuse contre l'Angleterre à la suite de laquelle elle fut vaincue et la colonie mise à sac par l'armée anglaise avec la plus grande cruauté.

Sous la Révolution française, les Français s'en emparèrent, puis l'île fut rendue à la Hollande en 1814.

Saba fut aussi tour à tour occupée par les Français et les Anglais, mais ils ne s'y installèrent jamais d'une façon sérieuse. Au XVIII^e siècle, l'île appartenait au Danemark et dépendait de Saint-Thomas.

Quant à Saint-Martin, que la Hollande partage avec la France depuis 1648, elle ne fut jamais troublée par les guerres. Les Français en prirent possession en 1635, et lorsque plus tard les Hollandais s'installèrent dans la partie méridionale de l'île, un accord intervint, qui fut toujours respecté.

III. — Au point de vue économique, les Antilles hollandaises n'ont qu'une importance insignifiante. Elles se suffisent à elles-mêmes et nourrissent leurs habitants qui y vivent assez heureux, mais elles n'offrent que peu de ressources commerciales pour l'extérieur. Elles n'ont d'ailleurs jamais été autrement, et c'est une des raisons pour lesquelles elles n'ont souffert ni de l'émancipation des esclaves ni de la crise sucrière. Elles ne se sont jamais adonnées à l'exploitation d'un seul produit et ont toujours fait un peu de tout.

Seule, Curaçao présente un mouvement commercial assez important, commerce surtout de transit, car l'exploitation de l'île elle-même ne représente qu'un faible élément.

Ce qui fait la plus grande valeur de Curaçao, nous l'avons dit plus haut, c'est un port qui continue encore aujourd'hui comme aux siècles passés à être un grand entrepôt. Willemstadt est établi sur une lagune profonde reliée à la mer par un chenal de 13 à 20 mètres de tirant d'eau. Les navires du plus fort tonnage peuvent y arriver à quai; les navires de guerre eux-mêmes y relâchent fré-

quemment (1). La ville, par son architecture, par les nombreux canaux qui réunissent les marécages voisins à la lagune, est, à tous points de vue, une ville hollandaise. Les habitants y ont transporté, avec les aspects, toutes les coutumes de leur pays ; rarement on a l'occasion, en terres tropicales, de trouver une reconstitution aussi complète d'une ville métropolitaine.

Le mouvement du port en 1906 a été, à l'entrée, de 1.474 navires jaugeant 1.717.856 tonnes, en augmentation sensible sur les années précédentes. La valeur des marchandises importées s'est montée, pendant la même année, à 6.620.426 francs, dont une grande partie destinée à la réexportation (2).

En dehors de son port et de son entrepôt, l'île de Curaçao ne possède guère de richesses particulières. Son sol est presque entièrement consacré à la culture du maïs, qui sert de principale nourriture à ses habitants, et l'exportation des produits agricoles dépasse à peine 90.000 francs. Sur cette dernière somme, il est sorti, en 1906, 57.145 francs de canne à sucre, c'est-à-dire une quantité insignifiante. Le peu d'importance de ce produit dans le groupe sud des Antilles hollandaises explique pourquoi en ces dernières années les colonies n'ont pas été atteintes par la crise générale qui a sévi sur le reste de l'archipel.

Parmi les autres produits de l'agriculture il convient de

(1) A l'heure où nous écrivions ces lignes, la Hollande avait réuni à Willemstadt une flotte de ses plus beaux cuirassés en prévision d'hostilités avec le Vénézuëla.

(2) Commerce de Curaçao.

Années.	Importation.	Exportation.
fr.	fr.	fr.
1903.	6.172.084	328.801
1904.	5.740.824	733.151
1905.	6.711.837	967.963
1906.	7.600.843	1.035.516

citer les écorces d'oranges destinées à une partie de la fabrication de la liqueur dite curaçao, qui est préparée en Hollande. La colonie de Curaçao elle-même n'exporte que pour 3.000 francs de liqueurs. L'exportation des peaux d'oranges est montée à 29.148 francs.

Pour relever la situation agricole de Curaçao, le gouvernement s'est préoccupé de l'introduction de diverses cultures, mais la nature généralement pauvre du sol et l'absence d'humidité rendent sa tâche malaisée.

Des essais intéressants ont été faits avec le sizal, qui a si bien réussi à Paramaribo. On a fait venir 42.000 pieds du jardin botanique de cette ville sur lesquels 36.000 ont pu être plantés (dont un millier à Saint-Eustache). En dehors des essais de l'administration, un consortium de trois planteurs a obtenu du gouvernement hollandais une concession de 400 hectares pour pratiquer cette culture.

Une autre tentative a été faite pour introduire la culture des haricots pour animaux, qui se fait aux États-Unis. Le département de l'agriculture de Washington a fourni des semences et quatre champs ont été mis en culture : trois par des moyens perfectionnés (charruage, binage, etc.), et un après un simple sarclage. Les résultats des premiers champs ont été magnifiques et il est acquis que le haricot peut devenir dorénavant une production intéressante pour l'île. Elle sera d'autant plus intéressante qu'elle permettra d'y développer l'élevage, qui est souvent difficile actuellement en raison du manque de nourriture pour les animaux, dû à la sécheresse.

L'exploitation d'aloès, dont la résine est exportée pour un millier de francs, peut aussi être développée.

La culture des orangers a besoin d'être améliorée, et

les maladies fréquentes dont souffrent ces arbres pourraient être étudiées.

L'exportation des bananes prend une grande importance et révolutionnera peut-être non seulement la situation commerciale de Curaçao, mais encore celle des îles voisines. Les produits sont recueillis par des bateaux spéciaux qui les portent à la Trinidad, d'où ils sont réexpédiés sur l'Europe, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir à un chapitre précédent.

Des plantations de caoutchouc ont aussi été commencées, mais il n'en a encore été tiré aucun produit. Enfin il semblerait aussi qu'il y a quelque chose à faire du côté du reboisement.

D'une manière générale, l'agriculture est mal conduite et la terre mal travaillée. Il faut avant toute chose améliorer la main-d'œuvre, et répandre l'enseignement professionnel agricole. De toutes façons, il y aurait intérêt à développer l'agriculture, et, dans la partie ouest de l'île notamment, il existe beaucoup de terres disponibles qu'il serait possible de mettre en valeur.

Ce qui est actuellement la grande exportation de l'île de Curaçao, ce sont les chapeaux tressés dits « Panama », dont le commerce a plus que doublé de valeur depuis deux ans, ayant passé de 293.000 francs à 831.000 francs. Étant donné que le mouvement total des exportations de l'île s'élève à 1.035.513 francs, on voit la part considérable que l'industrie, vraiment prospère, des chapeaux de paille (1) y a prise.

Il faut dire aussi qu'elle a été très encouragée, parce

(1) Des détails très intéressants sur cette fabrication, accompagnés d'illustrations, sont donnés dans l'ouvrage du D^r P. RIVET, membre de la mission géodésique de l'Équateur : *L'Industrie du chapeau en Équateur et au Pérou*. (Librairie Orientale et Américaine, E. Guilmoto, Éditeur.)

qu'elle est particulièrement intéressante. L'industrie des chapeaux de paille est une industrie domestique, surtout pratiquée par les femmes et les enfants. Il y a quelques années, la production était de qualité inférieure; elle est aujourd'hui très améliorée, grâce aux cours institués par le gouvernement, qui sont suivis par plus de 150 enfants. Des moniteurs ont été demandés à la Colombie, et ce sont eux qui professent dans les écoles de l'île. Les élèves peuvent disposer de leur travail, soit, pour le vendre directement, soit pour le vendre à l'école elle-même qui se charge de l'écoulement des chapeaux fabriqués dans les cours. Aujourd'hui l'exportation est de près de 80.000 douzaines de chapeaux variant de 10 à 20 francs la douzaine pris à Curaçao. Il faut à peu près un jour pour faire un chapeau, et le prix de la paille nécessaire pour une douzaine est de 1 fr. 80. Par conséquent, au prix le plus bas, une ouvrière peut gagner 55 centimes par jour, au prix fort 1 fr. 25, ce qui pour ces pays représente une somme importante, surtout si l'on considère que c'est pour la population une ressource supplémentaire en dehors du travail que peuvent faire les hommes.

L'exemple de Curaçao a intéressé Saba, dans le groupe des îles du nord, et cette colonie a demandé l'ouverture d'une école qui a dû se faire à la fin de 1907.

Une autre ressource de l'île de Curaçao qui pourra être également développée dans l'avenir, est celle qu'elle tire de ses gisements de phosphate de chaux de Santa-Barbara et de la Petite-Curaçao, ou de ceux de guano de Saint-Hiérónimus.

A côté de ces produits, dont l'exportation commence à peine, il y avait un commerce de sel assez important que faisait Curaçao, et qui a dépassé 100.000 francs par an. Mais il a été arrêté par la concurrence des

exportations du bassin de la Méditerranée qui sont venues fermer à la production des Antilles le marché des États-Unis. Les ventes de 1906 n'ont pas atteint une quinzaine de mille francs.

De l'ensemble de ce que nous venons de voir, il résulte, comme nous le disions plus haut, que le développement de Curaçao est des plus restreints. Actuellement toute la vie économique de l'île est groupée autour de son port; quelle que soit l'importance de celui-ci, qui peut d'ailleurs encore augmenter, il y a intérêt cependant pour la colonie à tirer parti de son sol et de son sous-sol d'une manière plus complète qu'il ne l'a été fait jusqu'à maintenant.

IV. — L'île de Bonaire présente une importance beaucoup moindre encore que Curaçao, puisque son commerce (1) ne dépasse pas 290.259 francs, dont 90.827 francs à l'importation et 194.432 francs à l'exportation.

Les seuls produits d'exportation de l'île sont la canne à sucre, le sel, l'élevage et les chapeaux panama. Les habitants y cultivent le maïs pour leur consommation, et la nourriture de leurs bêtes.

L'île, qui était autrefois boisée, a exporté depuis quelques années de certaines quantités de bois, mais l'exploitation forestière a été faite sans méthode et aujourd'hui des mesures ont dû être prises contre le déboisement.

Comme dans toutes les Antilles hollandaises, la culture

(1) Commerce de Bonaire.

Années.	Importation.	Exportation.
	fr.	fr.
1903.	364.079	238.259
1904.	317.696	213.859
1905.	307.637	229.624
1906.	95.827	194.443

a toujours été assez mal faite à Bonaire. Il y a depuis ces dernières années à signaler les efforts qui ont été tentés pour remédier à cet état de choses et actuellement il y a un progrès sensible.

V. — Aruba, encore moins bien pourvue que Curaçao et Bonaire au point de vue de l'agriculture et de l'eau, est cependant d'une importance économique plus importante que celle de Bonaire, en raison de ses productions minérales. Les phosphates d'une part, et de l'autre l'or, forment le principal aliment de son commerce d'exportation, qui s'élève au total à 858.368 francs (1).

En dehors des deux minéraux que nous venons de citer, les deux seules productions végétales sont l'aloès et la canne à sucre qui ne donnent lieu qu'à une exportation très faible, 59.327 francs pour l'aloès et 17.144 francs pour la canne à sucre. Il convient en outre de citer les efforts faits pour la culture de l'arachide, qui trouve à Aruba un terrain sec lui convenant parfaitement. Cependant l'écoulement des produits, en raison d'une faible production, ne paraît guère possible à des cours rémunérateurs.

Pour en revenir aux productions minérales, il convient d'insister sur le développement qu'a pris dans ces dernières années l'exploitation des gisements de phosphate. Cette exploitation est concédée à une compagnie qui s'est fondée dans ce but en 1902.

(1) Commerce d'Aruba.

Années.	Importation.	Exportation.
	fr.	fr.
1903.	595.450	240.464
1904.	568.060	797.294
1905.	623.924	726.354
1906.	635.264	858.368

En 1906, l'exportation des phosphates s'est élevée à 43.000 tonnes et 543.173 francs.

Au point de vue de l'exploitation aurifère, il existe une société : l'Aruba Gold Concession Limited, dont les sorties en 1906 ont atteint une valeur de 455.454 francs.

Le commerce d'importation de Aruba est relativement élevé, comparé à celui de Bonaire et au chiffre de la population (9.700 habitants). Il s'élève à 535.264 francs.

VI. — En passant maintenant au groupe des îles du Vent avec Saint-Martin, nous trouvons un tout autre genre d'exploitation, tenant à un climat moins sec. La mise en valeur de cette petite île est principalement agricole, et dans la partie qu'elle occupe, la Hollande, en ces dernières années, a fait tout ce qu'elle a pu pour développer l'agriculture.

Il y a un mouvement en avant très prononcé qui est dû principalement à l'introduction de nouvelles cultures, particulièrement du coton.

Des cours d'agriculture ont été établis pour répandre des méthodes de travail de la terre supérieures à celles suivies jusqu'à ce jour, et entre autres l'emploi de la charrue, jusqu'alors non pratiqué, a été très étendu.

La culture du coton, qui tend à devenir la principale de Saint-Martin, convient parfaitement à sa population dont une grande partie émigre à Saint-Domingue pendant les mois d'été pour revenir dans son île de novembre à avril, précisément à l'époque où une main-d'œuvre très nombreuse est nécessaire pour la culture et la récolte du cotonnier.

La qualité de coton récoltée à Saint-Martin est très bonne et tend à s'améliorer après trois ans de culture; et c'est ainsi que le coton non égrené, qui était payé environ 35 centimes la livre anglaise en 1905, s'est vendu

52 centimes en 1906. Ces prix sont ceux pratiqués sur place, car les cours cotés en Angleterre pour les meilleurs produits de l'île ont atteint 1 fr. 20 en 1907.

La qualité qui paraît le mieux réussir est le Sead-Island. Les essais ont été grandement encouragés par la Société pour la culture du coton dans les colonies hollandaises, qui s'est formée à l'instar des sociétés anglaises et françaises du même genre. La société, non seulement a distribué des semences et fait les premiers essais, mais elle a encore installé des stations d'égrenage et de pressage, où les petits cultivateurs peuvent gratuitement préparer leur coton en vue de l'exportation.

Le gouvernement de son côté apporte une aide efficace en allouant des primes, dont trois, en 1906, ont atteint 1.000, 1.500 et 5.000 florins (à 2 fr. 10). Ces primes sont délivrées à des cultivateurs opérant uniquement sur le territoire hollandais, car il convient de faire remarquer que la partie française, où beaucoup de Hollandais sont propriétaires de champs, profite de ce mouvement et que la culture du coton s'y est développée tout autant que sur la partie hollandaise.

En 1905, il y avait dans la colonie hollandaise 38 hectares en cotonniers; en 1906, il y en avait 120; on estime à plus de 500 hectares la culture de 1907.

Pour Saint-Martin, qui n'avait en ces dernières années aucune exportation agricole, c'est une révolution.

Jusqu'ici la production du sel et la pêche étaient les seules occupations des habitants de l'île. Aujourd'hui, la pêche est peu à peu abandonnée sauf par un village qui s'en occupe exclusivement. Quant au commerce du sel, il devient de plus en plus difficile. La production, jusqu'ici, était tout entière écoulee aux États-Unis, mais la concurrence des sels de la Méditerranée a fait baisser beau-

coup les cours de ce produit, et Saint-Martin de ce chef subit une perte sensible. Cela a d'autant plus d'importance que le sel est actuellement la seule exportation de l'île en attendant que la culture du coton y soit développée. Sur une exportation totale de 576.534 francs, il compte pour 546.105 francs.

Le mouvement d'importation de Saint-Martin ne s'élève qu'à 192.178 fr. (1).

VII. — Si nous passons à Saint-Eustache, nous y trouvons un commerce encore moins fort et pour ainsi dire insignifiant, 16.359 francs à l'exportation et 49.990 francs à l'importation (2). Les 1.260 habitants de l'île y vivent sans demander à leur sol autre chose que de les nourrir, et si ce n'était les quelques fonctionnaires qui représentent la Hollande dans ces parages, il est probable que le commerce d'importation serait de beaucoup encore plus réduit.

Quelques bœufs et veaux, des patates, du bois à brûler représentent actuellement les seuls produits d'exportation.

Des essais de culture de coton ont été commencés, qui

(1) Commerce de Saint-Martin.

Années.	Importation. fr.	Exportation. fr.
1903.	256.284	6.709
1904.	217.121	10.434
1905.	223.234	60.362
1906.	192.178	57.653

(2) Commerce de Saint-Eustache.

Années.	Importation. fr.	Exportation. fr.
1903.	70.003	25.840
1904.	55.866	30.636
1905.	60.715	24.534
1906.	49.990	16.359

viendront peut-être donner un peu plus de vie à l'activité commerciale de Saint-Eustache; ils n'ont pas encore eu le temps de produire ce qu'on attend d'eux.

L'administration possède à Bengale un jardin d'essai où le sizal et l'arrow-root ont donné de bons résultats. Il serait intéressant d'introduire ces productions dans l'île. Enfin, il convient de mentionner que le petit îlot voisin de Saint-Barks serait susceptible de fournir des ananas à un commerce d'exportation.

VIII. — L'importance économique de Saba est aussi des plus minimes, malgré les efforts tentés par le gouvernement hollandais. L'agriculture n'y fait aucun progrès et la seule exportation de produits agricoles se réduit à quelques pommes de terre (4.678 francs), des agaves, du jus de citron et des bananes. L'exportation totale ne se monte qu'à 9.093 francs et l'importation à 107.158 francs (1). Au point de vue minéral, Saba possède du soufre, mais il n'est pas exploité. A priori il apparaît qu'il est pauvre. Une société s'est cependant formée pour étudier la possibilité d'exploitation. Elle est composée d'Anglais de la Barbade. Les études paraissent sérieusement menées, mais elles n'ont encore rien donné.

IX. — De ce que nous venons de voir, il ressort que, en résumé, l'importance économique des Antilles hollandaises est fort peu de choses. Si ce n'était le commerce de transit qui se fait avec le Vénézuéla dans son port de Curaçao, le commerce extérieur n'existerait pour ainsi

(1) Commerce de Saba.

Années.	Importation.	Exportation.
	fr.	fr.
1903.	85.858	4.697
1904.	104.145	8.177
1905.	119.767	8.666
1906.	107.158	9.093

dire pas. Dans l'ensemble il ne s'élève en 1906 qu'à 9.775.642 francs, dont 7.602.949 francs pour les importations et 2.172.693 francs aux exportations (1). Pour une population de plus de 50.000 habitants, c'est vraiment très peu.

Si cependant les faibles différences qui, d'une année à l'autre, figurent dans les résultats pouvaient donner une indication, elle serait plutôt favorable et il est certain que les Antilles hollandaises qui n'ont pas eu à souffrir, directement tout au moins, de la crise sucrière, peuvent espérer trouver, soit dans l'exploitation de leur sous-sol, soit dans le développement de certaines petites industries comme les chapeaux de paille, et de cultures comme celles du coton, du sizal, de l'arrow-root ou de l'arachide des moyens susceptibles de les faire progresser.

Comme leur commerce, leur budget est réduit et les revenus (qui sont cependant en sensible progression en ces dernières années) ne dépassent pas 1.143.502 francs (2).

Ainsi que toutes les possessions hollandaises, les Antilles sont parfaitement administrées. Si un élan peut être donné à leur développement, nul n'est plus susceptible de le faire que le peuple si commerçant et si colonisateur qui

(1) Commerce des Antilles hollandaises.

Années.	Importation.	Exportation.	Commerce total.
	fr.	fr.	fr.
1897.	5.627.844	1.053.586	6.681.430
1898.	4.116.147	913.401	5.029.548
1899.	4.038.126	851.594	4.899.719
1900.	5.568.688	962.068	6.538.754
1901.	4.570.099	593.724	5.905.440
1902.	4.936.392	969.048	3.588.543
1903.	7.543.760	1.044.783	8.768.270
1904.	6.793.713	1.794.557	8.768.270
1905.	8.049.137	2.017.505	10.064.642
1906.	7.602.840	2.172.693	9.775.642

(2) Voir tableau, page suivante.

les possède. Il est peu probable, cependant, qu'elles arrivent jamais à tenir un rang intéressant, car elles sont vraiment des pays très pauvres et qui souffrent en général trop de la sécheresse pour espérer voir se développer beaucoup leur agriculture.

(1) Recettes budgétaires des Antilles hollandaises.

Années.	Dépenses. fr.
1897.	1.222.225
1898.	1.086.718
1899.	999.396
1900.	1.147.599
1901.	1.174.941
1902.	1.143.695
1903.	1.167.931
1904.	1.130.873
1905.	1.178.639
1906.	1.143.502

CHAPITRE V

LES ANTILLES DANOISES

I. Aperçu géographique. — II. Leur histoire. — III. Les Antilles danoises et les États-Unis. — IV. Organisation administrative. — V. Saint-Thomas. — VI. Saint-Jean. — VII. Sainte-Croix. — VIII. Leurs ressources économiques. — IX. Considérations générales.

I. — Nous avons vu au premier chapitre de cet ouvrage que par leur formation géologique, les Iles Vierges, desquelles font partie toutes les Antilles danoises, se rattachent géographiquement plutôt au système des Grandes Antilles qu'à celui des Petites Antilles. Parmi les terres de cet archipel aux îlots innombrables, quelques-unes pour le plus petit nombre mais pour la plus grande superficie (359 kilomètres carrés), appartiennent au Danemark ; les autres, plus nombreuses mais de superficie moindre (165 kilomètres carrés), sont au pouvoir de l'Angleterre. En outre, les deux îles de Culebra et Vique, qui font partie du groupe, sont la propriété des États-Unis (elles forment une dépendance de Porto-Rico).

Les îles danoises sont : SAINT-THOMAS, SAINT-JEAN et SAINTE-CROIX. Elles sont placées au centre de l'archipel, les îlots dépendant de Porto-Rico étant à l'ouest et les îles anglaises à l'est.

De constitution essentiellement montagneuse, aucune des trois îles, cependant, n'atteint une altitude importante. La plus haute montagne de Saint-Thomas, West-Mountain, ne dépasse pas 474 mètres, et Sainte-Croix possède son point culminant avec le Mont-Aigle (335 mètres). Saint-Jean reste inférieure comme hauteur à ces deux montagnes.

Bien que de relief accidenté, les trois îles, particulièrement Sainte-Croix, possèdent cependant quelques plaines calcaires. Comme la plupart des Îles Vierges, et beaucoup d'autres Antilles, les îles danoises sont fort mal pourvues au point de vue de l'eau. Les torrents, le plus souvent desséchés, qui se précipitent des pentes des montagnes, ne méritent jamais le nom de rivière, si ce n'est à Sainte-Croix, mieux pourvue à ce point de vue que les autres îles ; elle compte, en effet quelques ruisseaux alimentés d'une manière constante, mais c'est bien une exception.

La nature très découpée des côtes, entourées presque partout de nombreux récifs, rend la navigation, dans ces parages, particulièrement difficile. En revanche, certaines des baies qui s'y dessinent forment de magnifiques ports naturels à eaux profondes, comme la baie de Saint-Thomas ou celle de Coral à Saint-Jean. Le premier de ces ports, malheureusement, s'il est défendu des alizés par une bande de terre et un îlot, n'est pas garanti des ouragans qui viennent tournoyer dans son amphithéâtre, et il fut en 1819, en 1849 et en 1867 le théâtre de terribles catastrophes navales qui firent de nombreuses victimes.

Les trois îles danoises, au point de vue de la magnificence, ne le cèdent en rien aux plus belles îles de l'Amérique centrale. Nulle part la luxuriance de la végétation tropicale ne s'y étale avec plus de richesse, tandis que

d'immenses rochers dénudés, aux formes capricieuses, se découpent du sein des flots sur un fond de verdure.

II. — C'est le 14 novembre 1493, que Christophe Colomb, qui venait de relever successivement la Dominique, la Guadeloupe, Redonda, Antigua, arriva devant Sainte-Croix. Il y rencontra, de la part des habitants caraïbes, une résistance tellement vive, qu'il ne fit que reconnaître l'archipel et s'éloigna de ces parages, après y avoir nominalemeut proclamé la domination espagnole.

Néanmoins, au cours des premières années du seizième siècle, quelques Espagnols essayèrent de s'y installer, mais ils durent lutter continuellement contre les indigènes, et en 1550, Charles-Quint ordonna l'extermination de ces derniers, qui furent poursuivis avec un acharnement cruel jusqu'à ce qu'on leur accordât de se retirer dans les îles de la Dominique et de Saint-Vincent.

Les Espagnols, cependant, qui trouvèrent au Pérou, au Mexique, au Chili ou aux Grandes Antilles, des terres autrement intéressantes à coloniser, ne firent aux Iles Vierges aucune colonisation sérieuse. Au commencement du dix-septième siècle, des Anglais, des Hollandais et une centaine de Français s'établirent à Sainte-Croix, bien que les Espagnols de Porto-Rico ne cessassent de revendiquer la propriété de l'île. La mésintelligence ne tarda pas à régner entre les divers occupants, et, en 1645, le gouverneur anglais, à la suite d'une discussion, fut assassiné dans la maison du gouverneur hollandais. Les Anglais résolurent de se venger. Il y eut un combat sanglant dans lequel le meurtrier fut tué. Les Hollandais, dans un but d'apaisement, se nommèrent un nouveau chef, qui, sur l'invitation des Anglais, se rendit chez ces derniers muni d'un sauf-conduit; mais ceux-ci, trahissant leur parole, le firent fusiller. Les Hollandais, inférieurs en nombre,

ne purent résister et se retirèrent dans l'île Saint-Eustache. Quant aux Français qui avaient pris cause pour eux, ils gagnèrent la Guadeloupe.

Au milieu du dix-septième siècle, l'île fut ainsi entièrement à l'Angleterre, et fut dès lors dans une situation prospère. Les Espagnols de Porto-Rico, jaloux de cette prospérité, décidèrent de détruire la colonie anglaise, malgré le traité de paix qui existait entre les deux pays. Ils descendirent dans l'île une nuit par surprise et massacrèrent tous ceux qui tombèrent sous leurs mains, hommes, femmes et enfants, sauf deux habitants qui leur servirent à négocier avec les fugitifs l'entière évacuation du pays, sous peine de mort.

Les Anglais se retirèrent à Saint-Christophe dont le gouverneur ne possédait pas de forces suffisantes pour venger ce massacre et cet affront. La nouvelle, connue en Angleterre, y fit le plus profond effet et ce fut un des prétextes invoqués par Cromwell pour déclarer à l'Espagne la guerre, au cours de laquelle les Anglais prirent la Jamaïque.

Au bout de quelque temps, les Hollandais de Saint-Eustache, pensant que les Espagnols, l'expédition terminée, étaient retournés à Porto-Rico, crurent le moment venu pour eux de s'établir de nouveau dans leurs anciens établissements. Débarqués sans s'être assurés du fait, ils furent tous massacrés.

Au même moment, le gouverneur de la Guadeloupe, de Poincy, eut la même idée, et arma deux petits navires pour s'emparer de Sainte-Croix. Les navires, séparés par un coup de vent, n'arrivèrent que successivement devant l'île. L'équipage du premier, tombant dans une embuscade, fut anéanti. Mais lorsqu'au bout de quelque temps l'autre navire, commandé par M. de Vaugelan, se présenta,

les Espagnols, abusés sur sa force (il n'avait que 125 hommes), se rendirent avec armes et bagages et se retirèrent à Porto-Rico.

L'expédition militaire fut suivie de l'envoi immédiat de 300 colons par le gouverneur de Poincy, qui nomma pour gouverneur de Sainte-Croix un nommé Auger.

La colonisation française à Sainte-Croix fut peu brillante. Tout d'abord, les deux tiers de la population furent détruits par une épidémie. Ensuite, l'île, exploitée par la Compagnie des Indes, eut à pâtir de toutes les vexations du monopole, et souffrit beaucoup dans son développement économique. Les planteurs, privés de tout commerce avec l'extérieur, ne pouvant acheter et vendre que par l'entremise de la compagnie, furent forcés de se défaire de leurs propriétés. Le gouverneur de Poincy devint leur principal acquéreur et posséda en outre Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Christophe. Il céda le tout aux chevaliers de Malte avec l'approbation de Louis XIV, mais resta gouverneur des îles. Les colons ne furent pas plus heureux avec les chevaliers de Malte, et, après une révolte, ils s'enfuirent au Brésil. Le gouverneur envoya de nouveaux colons et 400 hommes de troupe, et, pour éviter le retour des derniers événements, le régime commercial fut beaucoup plus libéral.

En 1664, lorsque Colbert créa la Compagnie des Indes occidentales, la propriété des îles fut rachetée aux chevaliers de Malte, et le régime du monopole reparut dans toute son horreur, entraînant la ruine de la colonie. La Compagnie, jugeant que son exploitation était sans intérêt, fit transporter à Saint-Dominique les 150 Français et les 300 colons qui y vivaient, et ce point fut abandonné par la France dès ce moment, bien qu'elle y ait toujours conservé ses droits politiques jusqu'en 1733,

époque où elle vendit Sainte-Croix, pour 750.000 livres, au roi Christian VI de Danemark.

Saint-Thomas, en raison de sa sécheresse, se prêtait moins que Sainte-Croix à la colonisation ; aussi n'attira-t-elle que plus tard l'attention des colons. Ce n'est qu'en 1657, que les Hollandais y fondèrent un établissement qui n'eut qu'une faible importance. Mais l'île ne fut véritablement occupée qu'en 1671, lorsque fut fondée, par les Danois, la Compagnie de Guinée et des Indes occidentales. Le premier gouverneur de l'île fut un nommé Jorgen Iversen, qui l'administra avec une certaine rudesse. La colonie naissante eut à souffrir grandement des incursions de ses voisins français et anglais, et surtout espagnols de Porto-Rico. Faute de main-d'œuvre, la culture se développa peu. En 1685, le Danemark réunit à Saint-Thomas l'île du Crab, où les Anglais s'étaient précédemment établis. A cette époque, la Compagnie, qui n'avait que peu de ressources et un seul navire, permit au duc de Brandebourg de créer des établissements dans les îles de sa concession. Le commerce de la colonie prit alors un certain essor, mais il fut surtout favorisé par l'arrivée des émigrés protestants chassés de France et principalement de Saint-Christophe, par la Révocation de l'Édit de Nantes. Les opérations du duc de Brandebourg finirent au commencement du dix-huitième siècle, et en 1724, la Compagnie danoise étant ruinée, l'île fut déclarée port franc. Son commerce prit alors une importance considérable, et Saint-Thomas devint et resta jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle l'entrepôt le plus important des Antilles.

L'île de Saint-Jean fut achetée par les Danois en 1717, et ne tint jamais une grande place dans le mouvement économique des Antilles. Son histoire aussi ne présente

rien de particulièrement intéressant, si ce n'est une révolte d'esclaves en 1733, qui ne put être maîtrisée que grâce à l'aide bienveillante prêtée par le gouverneur français de la Martinique qui y envoya 400 hommes, à la demande du gouverneur danois de Saint-Thomas.

C'est à cette époque que le roi Christian VI acheta Sainte-Croix à la France. La Compagnie danoise y fut rétablie, ainsi qu'à Saint-Jean et à Saint-Thomas. Les inconvénients du monopole s'y firent sentir aussi cruellement que précédemment, et les colonies du Danemark ne tardèrent pas à périr.

Les colons, approuvés par leur gouverneur, envoyèrent des délégués qui obtinrent de Frédéric V le rachat de la Compagnie pour 1.400.000 dollars. L'administration directe du roi ne fut pas plus heureuse que celle de la Compagnie. Un protectionnisme outrancier acheva de ruiner les îles; les habitants émigrèrent en masse. On dut, par des mesures successives, revenir progressivement à un régime libéral, jusqu'à ce qu'en 1766 Saint-Thomas fut de nouveau déclaré port franc.

Pendant les guerres de la République, de 1792 à 1801, Saint-Thomas, qui servit d'entrepôt et de lieu de ravitaillement à toutes les Antilles que la guerre troublait par ailleurs, atteignit une richesse considérable, en raison de la stricte neutralité que conserva le Danemark à cette époque, dans les guerres européennes. Mais en 1801, ce pays étant entré dans la lutte contre les Anglais, ceux-ci, conduits par le colonel Cowell, s'emparèrent de l'île le 2 avril et la gardèrent jusqu'à l'année suivante. Au moment du blocus continental, en 1807, la Grande-Bretagne s'en empara à nouveau ainsi que des autres îles. Elles furent rendues aux Danois en 1815.

La prospérité des Antilles danoises et surtout de

Saint-Thomas, grâce à son port franc, ne se démentit pas au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle, mais elle périclita considérablement depuis, soit par conséquence de la libération des esclaves, soit aussi lorsque le développement de la marine à vapeur, rendant la navigation moins dépendante des vents, enleva au port de Saint-Thomas, point de refuge excellent, une partie de sa raison d'être.

C'est en 1847 que le roi Christian VII promulgua une ordonnance déclarant libres les enfants naissant après le 28 juillet de cette année. Cette nouvelle fut mal accueillie des noirs qui escomptaient une émancipation complète telle que les Anglais l'avaient faite en 1836. Un complot et une rébellion éclatèrent avec une grande violence à Sainte-Croix et le gouverneur dut accorder la liberté de tous les esclaves. Malgré cela les troubles continuèrent, les plantations furent incendiées et l'insurrection gagna Saint-Thomas où elle ne put être étouffée que grâce au concours des troupes espagnoles empruntées à Porto-Rico.

Peu à peu tout rentra dans l'ordre, les noirs se remirent au travail et pendant quelque temps les Antilles danoises jouirent encore d'une certaine prospérité. Mais il y eut encore d'autres révoltes, dont une en 1878, pendant laquelle les noirs affranchis, se plaignant de ce que les terres promises ne leur avaient pas été accordées, incendièrent la ville de Frederickstad, la capitale de Sainte-Croix.

III. — Depuis 1870, la décadence n'a pas cessé. La population, qui était de 43.178 habitants en 1835 (dont 14.022 à Saint-Thomas, 26.681 à Sainte-Croix et 24.750 à Saint-Jean) est tombée à 32.786 en 1890, et à 30.527 en 1901. Aussi le Danemark, devant un tel état de choses,

envisagea en 1870 la possibilité de se défaire de ses possessions, qui au point de vue économique, ne présentaient plus pour lui qu'un faible intérêt, et qui alors, surtout en raison de l'état troublé où se trouvaient les îles, pouvaient lui procurer plus d'ennuis que de bénéfices. Des pourparlers furent engagés avec les États-Unis. La population, consultée par plébiscite, se montra favorable à un rattachement à l'Union américaine, mais l'accord ne put se faire entre les deux gouvernements parce que les États-Unis trouvèrent trop forte l'indemnité que demandait le Danemark. En 1900, après l'établissement des États-Unis à Porto-Rico, le bruit courut que de nouveaux pourparlers allaient être engagés pour la vente des îles danoises à la grande puissance américaine, mais bien qu'ils ne furent jamais confirmés, la population protesta vivement contre toute vente et depuis il n'en a plus été question.

IV. — Actuellement on s'occupe même de réorganiser l'administration des îles, et de leur donner une représentation au Corps législatif danois, les unissant ainsi plus étroitement à leur métropole.

Les Antilles danoises n'ont pas de constitution propre, et sont administrées directement par le roi de Danemark, représenté par un gouverneur. Ce gouverneur est assisté d'un conseil. La capitale, depuis 1871, est Charlotte-Amélie, le port de Saint-Thomas, mais le gouverneur reste six mois de l'année à Frederickstad, la ville principale de Sainte-Croix.

V. — Saint-Thomas n'est pas la plus riche ni la plus peuplée des Antilles danoises, mais elle est le centre de leur commerce et possède, dans la ville de Charlotte-Amélie, le principal port de la colonie. Ce port même, nous venons de le voir, fut pendant cent cinquante ans le grand

centre commercial des Antilles ; aujourd'hui, s'il a beaucoup perdu en tant que port d'entrepôt, il n'en reste pas moins très important comme point de relâche, et un nombre considérable de vapeurs le fréquentent encore chaque année.

L'île est malheureusement d'une grande sécheresse, et ne possède ni sources ni puits. Il n'y tombe que 970 millimètres de pluie annuellement. Dans ces conditions, son exploitation agricole n'a jamais été très intensive, et depuis la crise sucrière, la canne, qui était la seule production, a été abandonnée. Actuellement, l'île n'est presque plus exploitée et se dépeuple rapidement.

Saint-Thomas, longue de 21 kilomètres et large de 4 kilomètres, s'étend sur une superficie de 86 kilomètres carrés ; sa population, qui était en 1835 de 14.022 habitants, n'était plus en 1901 que de 11.012 sur lesquels 8.540 habitaient la ville de Charlotte-Amélie, et 2.472 le reste du territoire.

VI. — L'île de Saint-Jean, rattachée actuellement à Saint-Thomas, est encore plus malheureuse. Elle est pour ainsi dire inexploitée et ses habitants, réunis dans le seul village de Cruxbay, n'ont pour seules ressources que l'élevage et la pêche.

La superficie de l'île n'est que de 16 kilomètres carrés, sa longueur de 54 kilomètres, sa plus grande largeur de 4 kilomètres. Sur ce rocher vivent 925 habitants. Ils étaient encore 984 en 1890.

VII. — Seule des trois Antilles danoises, Sainte-Croix doit sa richesse à la culture, et du temps de l'esclavage cette richesse fut vraiment considérable. Aucune partie du territoire n'était inutilisée, et nulle part aucun rocher ne venait enlever de surface à la culture.

Aujourd'hui, les noirs qui en forment la population

essayent de vivre en continuant les plantations de canne à sucre suivant les méthodes routinières, et n'y parviennent même pas. Aussi, plus à Saint-Thomas encore qu'ailleurs, la population mâle émigre en masse pour chercher du travail dans les îles anglaises voisines ou à Porto-Rico. Alors qu'en 1835 Sainte-Croix nourrissait 26.681 habitants, en 1890, il n'y en avait plus que 19.783, et en 1901 sa population était tombée à 18.590; le mouvement s'est encore accentué depuis.

Sainte-Croix est la plus grande des Antilles danoises et s'étend sur 218 kilomètres carrés. De forme triangulaire, sa plus grande longueur est de 40 kilomètres et sa plus grande largeur de 10 kilomètres. Son territoire était recouvert de nombreux villages dont plusieurs sont aujourd'hui abandonnés. Elle était une des rares îles des Antilles qui possédât un système de routes étendues, et tous les villages étaient réunis par de beaux chemins plantés de palmiers à la capitale Christianstad, appelée communément le Bassin, située sur la côte est. Une autre ville, Frederickstad, située sur la côte ouest, se partageait avec la capitale le mouvement des affaires. Aujourd'hui Christianstad n'a plus que 3.095 habitants et Frederickstad 2.226.

La population des îles danoises est presque entièrement de race noire, et parle surtout l'anglais et un peu le français; la langue danoise n'y est que très peu répandue. Elle possède en outre une particularité due surtout à l'émigration des hommes : la population féminine y est sensiblement supérieure à la population masculine, et la colonie comptait, en 1901, 16.484 femmes pour 14.043 hommes.

VIII. — La situation économique des Antilles danoises est actuellement des plus précaires, et rien ne se retrouve plus de leur splendeur passée.

Il serait injuste, cependant, de ne pas signaler les efforts faits il y a quelques années pour augmenter la production des îles; mais ces efforts ont justement été tentés dans un sens peu logique, puisque l'on a précisément cherché à développer la culture de la canne à sucre, c'est-à-dire du seul produit qui ne paraisse pas susceptible d'assurer un avenir stable.

Si maintenant, en raison de la suppression des primes à l'exportation appliquée depuis la Convention de Bruxelles, les principaux pays exportateurs de sucre ne sont plus dans une situation privilégiée, il n'est pas dit que cette mesure législative sera toujours suivie. Dans l'état actuel, elle assure, il est vrai, un débouché avantageux aux colonies danoises dans leur métropole ou aux États-Unis. Il n'en est pas moins vrai qu'un produit qui n'est exploitable qu'en raison de dispositions législatives, ne doit pas être la base unique du commerce d'un pays, et qu'il aurait été plus sage, par exemple, d'encourager de préférence la culture du coton ou de tout autre produit, sur lequel il n'y a pas surproduction.

Aussi, actuellement, en raison de cette monoculture, la situation locale est-elle lamentable, et le commerce a-t-il baissé considérablement.

Les statistiques danoises, assez incomplètes, ne font pas mention de l'exportation de Saint-Thomas; elle est certainement peu de chose, la seule partie cultivée de la colonie étant, nous l'avons vu, Sainte-Croix. Dans l'ensemble le commerce s'est élevé, en 1906, à 9.463.153 francs, dont 8.365.486 francs à l'importation, et 1.097.657 francs à l'exportation (Sainte-Croix seulement) (1).

En dehors du sucre et du rhum, les Antilles danoises,

(1) Voir tableau page suivante.

n'exportent aucun produit. Quelques essais de coton y ont cependant réussi; ils sont trop récents pour qu'on ait une indication précise sur leurs résultats.

IX. — Peu de pays au monde ont eu à subir une décadence plus grande que les Antilles danoises, et le phénomène de dépopulation que nous avons été à même de constater, en est en même temps la preuve et la conséquence.

Si la crise sucrière, depuis quinze ans, précipite le mouvement d'une manière considérable, elle n'en a pas été l'origine, et c'est surtout à l'absence d'élément européen depuis la libération des esclaves, et au peu de capacités de toutes sortes dont ont fait preuve les noirs restés, pour ainsi dire, seuls possesseurs du pays, qu'est due la situation actuelle. A ces raisons il faut ajouter que par la transformation du commerce dans ces régions, par les progrès de la navigation à vapeur, le rôle d'entrepôt général pour les Antilles, que détenait Saint-Thomas, a été peu à peu supprimé.

Comme il est certain que pour des raisons multiples ce rôle ne lui reviendra jamais, comme il n'est pas à penser qu'il y ait aucun intérêt à des colons européens d'aller s'installer actuellement dans les îles, plutôt pauvres, de ces parages, et comme les noirs qui habitent ces îles ne

Commerce des Antilles danoises :

	IMPORTATIONS		EXPORTATION	COMMERCE TOTAL
	St-Thomas et St-Jean. fr.	Sainte-Croix. fr.	Sainte-Croix. fr.	fr.
1900 . .	3.667.040	4.654.130	5 143.840	11.461.010
1901 . .	4.157.810	4.072.050	2.229.980	10.459.840
1902 . .	3.631.650	3.710.960	2.474.370	9.816.980
1903 . .	3.859.030	3.260.550	2.535.850	9.655.430
1904 . .	4.916.350	3.419.200	1.824.680	10.160.230
1905 . .	4.053.550	4 429.200	2.441.390	10.924.140
1906 . .	4.320.762	4 044.734	1.097.657	9.463.153

peuvent espérer, sans capitaux et avec leur peu de capacités, soit reprendre la culture de la canne à sucre sur de nouvelles bases, soit introduire de nouveaux produits, on peut considérer que la ruine des Antilles danoises est pour ainsi dire irrémédiable.

Aussi comprend-on que le gouvernement danois, pour lequel ces possessions n'ont qu'un intérêt historique, ait pu envisager dans le passé, et puisse logiquement envisager dans l'avenir, la cession de ces îles à la seule puissance qui puisse y trouver un intérêt : aux États-Unis.

Les États-Unis en effet, déjà maîtres de Porto-Rico et de deux petites îles du groupe des Vierges, doivent, au point de vue politique, attacher un certain prix à l'abandon total, par une puissance européenne, de possessions dans l'Amérique centrale. Ils peuvent toujours redouter qu'en cas de conflit entre eux et une nation européenne, le port de Saint-Thomas venant à être aux mains d'une flotte ennemie ne lui offre un lieu de ravitaillement très sûr, et très défendable.

Enfin, au point de vue purement sentimental, la théorie de l'Amérique aux Américains suffirait à pousser la grande puissance américaine à l'achat, qui ne saurait jamais être très coûteux, de terres qu'il s'agirait de reprendre à l'Europe.

La population des Antilles danoises, il est vrai, s'est émue il y a quelques années d'une vente possible; elle ne pouvait cependant n'y trouver que son intérêt. Les populations entièrement noires des îles ne sauraient arguer de leurs sentiments patriotiques vis-à-vis du Danemark qu'elles ne connaissent pas, et dont elles ne comprennent même pas la langue. L'exemple voisin de Porto-Rico devrait, au contraire, leur donner envie d'être rattachées à cette colonie, qui depuis que les États-Unis ont

succédé à l'Espagne dans sa possession est sensiblement plus heureuse. Il faut dire, aussi, que peut-être les États-Unis demanderaient aux populations un peu plus de travail, et une place dans la propriété d'un sol qu'actuellement elles ne peuvent mettre en valeur par leurs propres moyens. C'est surtout, pensons-nous, l'idée de la dépossession, de l'expropriation partielles par les nouveaux maîtres, qui serait susceptible d'inquiéter les habitants des Antilles danoises et de leur susciter un amour du Danemark qu'ils n'avaient pas en 1870, quand dans un état de richesse plus grande ils voyaient un intérêt à être réunis aux États-Unis pour y écouler leurs produits. Aujourd'hui ils n'ont plus de produits, ils ne savent comment et avec quoi tirer parti de leurs terres; mais ils ne veulent pas que d'autres en tirent parti, quand bien même ils y trouveraient leur propre profit.

C'est ainsi que la question est restée en suspens; mais elle devra fatalement être reprise, car en vérité, il n'est pas d'autre solution au relèvement des Antilles danoises que celle-là, à moins que le Danemark, au moyen de sacrifices financiers hors de proportion avec le but à atteindre, apporte aux planteurs une aide matérielle et technique qui leur fait totalement défaut, et ne cherche, à l'exemple des Anglais dans leurs colonies voisines, à relever ses possessions par la rénovation des cultures. Cela n'offrirait en tout cas qu'un intérêt très relatif. Par leur climat trop sec, par leur peu d'étendue, par la nature de leur sol, quels que soient les sacrifices effectués, le résultat ne serait jamais qu'aléatoire et insignifiant. Les Antilles danoises sont pour le Danemark un legs des temps passés, qui est devenu une erreur des temps présents; elles ne sauraient plus offrir à une puissance européenne qu'un intérêt stratégique, et peut-être par là même

une source d'ennuis politiques avec les États-Unis.

Seuls ces derniers, en les incorporant à leur domaine de Porto-Rico, et de cette manière en les administrant beaucoup plus complètement et économiquement, pourraient y faire quelque chose. L'assistance gratuite des services techniques existant dans la grande colonie, l'apport de capitaux nouveaux, la sûreté d'un marché réservé, pourraient renouveler et assurer l'écoulement facile et constant de la production des Antilles danoises. Les populations actuelles, incapables de se diriger, trouveraient dans les Américains des maîtres compétents, et dans l'ensemble elles ne sauraient que profiter d'un état de choses qui amènerait une amélioration générale, et apporterait aussi une amélioration aux particuliers.

C'est sur ces considérations que nous terminerons l'étude de ce chapitre, consacré au pauvre domaine que sont les Antilles danoises.

CHAPITRE VI

LES ANTILLES FRANÇAISES. — LEUR HISTOIRE

- I. Formation et dislocation de l'empire français des Antilles au dix-septième et au dix-huitième siècles. — II. La Martinique. — III. La Guadeloupe. — IV. Saint-Barthélemy. — V. Saint-Martin.

I. — Les Antilles françaises telles qu'elles sont aujourd'hui, composées des seules îles de la Martinique, de la Guadeloupe avec les quelques îlots qui dépendent administrativement de cette dernière, ne sont que les épaves d'un domaine très important que la France posséda dans la mer des Caraïbes au dix-septième et au dix-huitième siècles.

En outre de Saint-Domingue, qui appartient au groupe des Grandes Antilles, Saint-Christophe, la Grenade et les Grenadines, la Dominique, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Sainte-Croix, Tobago, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Désirade, Marie-Galante et les Saintes formèrent pendant deux cents ans un archipel français, et ce furent nos compatriotes qui les premiers les conquièrent sur la sauvagerie et les mirent en exploitation.

Pendant les deux siècles durant lesquels ces îles

furent françaises, leur histoire est remplie par les luttes fréquentes et souvent glorieuses qu'elles eurent à soutenir contre les Anglais principalement et un peu les Hollandais.

Nous ne reviendrons pas sur le détail des événements à la suite desquels Saint-Christophe, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent, Grenade et les Grenadines, Tobago, nous furent ravies. Nous avons eu l'occasion d'en parler en poursuivant l'étude des colonies anglaises. Nous résumerons seulement, pour fixer les renseignements que nous avons précédemment donnés d'une manière disséminée, les diverses étapes de la formation et de la dislocation de l'empire français des Antilles. Nous examinerons ensuite d'une manière plus détaillée l'histoire des possessions qui restent à la France.

Le premier établissement français des Antilles fut fait en 1625 par d'Esnambuc à Saint-Christophe. Sur les encouragements de Richelieu, une Compagnie se forma aussitôt pour étendre la colonisation de la France dans ces parages : ce fut la première Compagnie des Iles d'Amérique.

Le 25 mai 1635, se présentaient les sieurs de l'Olive et Duplessis venant de France pour la Compagnie des Iles d'Amérique. Débarquant à la Martinique après deux mois de traversée ils y proclamèrent la souveraineté de la France; mais, effrayés par l'hostilité des indigènes, ils se retirèrent aussitôt et se rendirent à la Guadeloupe où ils arrivèrent le 28 mai, et y commencèrent le premier établissement français. Quelques mois après, une expédition, conduite de Saint-Christophe par d'Esnambuc lui-même, s'établit à la Martinique d'une manière définitive.

En quelques années, les autres îles que nous avons

citées plus haut furent réunies de même au domaine de la Compagnie des Iles d'Amérique. Cette dernière cependant, malgré la haute protection dont elle jouissait, fit de mauvaises affaires. Elle fut dissoute en 1648 et vendit les différentes îles qu'elle avait occupées. La Guadeloupe fut achetée par le gouverneur Houel et son beau-frère le marquis de Boisseret ; la Martinique, Sainte-Lucie, Grenade et les Grenadines furent vendues à Du Parquet, neveu de d'Esnambuc, qui les paya 60.000 livres.

Lorsque Colbert en 1664, forma la Compagnie des Indes occidentales, il racheta tous ces privilèges, pour les donner à la nouvelle Compagnie qui les garda jusqu'en 1674. A sa dissolution elles furent réunies directement au domaine de la Couronne.

Au cours des guerres qui marquèrent le règne de Louis XIV, certaines îles furent occupées plus ou moins longtemps par les Anglais, mais elles furent en général reprises par nos forces. Cependant au traité d'Utrecht, en 1713, notre empire d'Amérique subit sa première mutilation, et Saint-Christophe fut abandonnée à l'Angleterre.

De 1713 à 1756, c'est-à-dire jusqu'au moment de la guerre de Sept Ans, la paix ne fut pas troublée, et le développement économique des Antilles prit un essor considérable. En 1759, les Anglais s'emparèrent de toutes nos possessions, et par le traité de Paris en 1763, ils conservèrent la Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique et Tobago.

Au cours de la guerre pour l'Indépendance Américaine nous reprîmes la plupart de ces colonies, mais le traité de Versailles ne changea rien à ce qu'avait fixé le traité de Paris, et nous rendîmes à l'Angleterre les îles que nous avions occupées.

Au moment des guerres de la Révolution les Anglais

s'emparèrent soit par surprise, soit par force, de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie. Elles leur furent reprises par Victor Hughues, qui porta même la guerre à la Dominique et à Saint-Vincent. Mais la paix d'Amiens, en 1802, rétablit l'état de choses existant avant 1789.

La paix d'Amiens aussitôt signée fut rompue, et les Anglais s'emparèrent de Sainte-Lucie qu'ils ont gardée depuis. En 1809, ils prenaient la Martinique, et échouaient à la Guadeloupe qu'ils n'occupaient qu'en 1810. En 1813, l'Angleterre vendit la Guadeloupe à la Suède pour prix de la trahison de Bernadotte envers la France, mais le traité ne fut jamais exécuté. En 1814, la Martinique et la Guadeloupe (avec ses dépendances) furent rendues à la France. Reprises par l'Angleterre pendant les Cent Jours, les traités de Vienne les laissaient à la France. Depuis, leur histoire n'a pas été troublée.

Ainsi, peu à peu, notre pays perdit des colonies dont quelques-unes comme la Grenade, Tobago, Sainte-Lucie étaient dans un état de colonisation très avancée, et comptaient parmi les plus riches des Antilles.

Les îles que la France a conservées, la Martinique et la Guadeloupe, n'en sont pas moins les plus belles et les plus riches de toutes les Petites Antilles. Par le courage qu'elles mirent dans la lutte, par la défense héroïque qu'elles opposèrent aux Anglais, elles montrèrent aussi qu'elles étaient bien des terres françaises.

II. — Nous allons maintenant consacrer les pages suivantes à l'histoire de la Martinique.

C'est le 15 juin 1502 que Christophe Colomb reconnut pour la première fois la Martinique. Il y débarqua sur la plage du Carbet, mais ainsi qu'il fit alors dans

presque toutes les Petites Antilles, il n'en prit possession pour l'Espagne que nominalement, et n'y fit aucun établissement.

Nous avons vu, plus haut, comment les sieurs de l'Olive et Duplessis l'occupèrent au nom de la Compagnie française des Iles d'Amérique le 25 juin 1635; nous ne reviendrons pas sur ce point.

C'est du 1^{er} septembre 1635 que date le premier établissement français à la Martinique. Le gouverneur de Saint-Christophe d'Esnambuc amena cent des meilleurs colons qui étaient installés dans l'île qu'il gouvernait, et leur donna tout ce qu'il fallait pour leur premier établissement. De 1635 à 1642, l'émigration à la Martinique fut assez accentuée, et la culture se développa beaucoup malgré l'hostilité constante des indigènes.

Les émigrants étaient des Européens, principalement des Français, Normands ou Bretons. Ils se divisaient en deux catégories. C'étaient d'abord des habitants qui venaient à leurs frais et colonisaient de même. Ils recevaient de la Compagnie des terres en toute propriété à seule charge de lui vendre leurs produits. La deuxième catégorie était celle des engagés, qui venaient avec un contrat de louage de trois ans, moyennant le voyage gratuit et un maigre salaire. Au bout de ce temps ils recevaient des concessions. Leur condition était voisine de l'esclavage, et si ce n'était qu'ils n'étaient asservis que pour un temps, les nègres n'avaient certes rien à leur envier.

Les premières années de la colonisation européenne aux Antilles il n'y eut d'ailleurs que des engagés blancs, et ce n'est que vers 1645 que commença la traite des noirs.

Lorsqu'en 1643 la culture de la canne, qui devait pen-

dant deux siècles et demi faire la fortune des Antilles, fut introduite aux Antilles, le manque de main-d'œuvre ne tarda pas à se faire sentir, et l'on songea pour se la procurer, à introduire dans les îles d'Amérique la méthode adoptée par les Espagnols pour leurs colonies du continent américain, c'est-à-dire à faire venir d'Afrique des ouvriers agricoles.

A l'origine il est certain que les promoteurs de cette idée n'eurent pas l'intention d'en faire l'odieux esclavage que l'on vit dans la suite. Les Espagnols eux-mêmes maltraitaient moins leurs esclaves que ne le firent plus tard les planteurs des Antilles ou de l'Amérique du Nord.

Cependant la traite des esclaves ne tarda pas à devenir odieuse, et lorsqu'en 1642 elle fut introduite à la Martinique, elle était déjà appliquée cruellement.

La culture de la canne à sucre ne tarda pas à se développer considérablement à la Martinique. La Compagnie des Îles d'Amérique cependant, qui manquait du capital considérable qui était nécessaire (surtout à cette époque) pour installer les colons, faire venir ou acheter les esclaves, transporter les produits en Europe après les avoir achetés aux colons, acheter les marchandises en France pour les revendre ensuite dans les Îles, la Compagnie ne tarda pas à faire de mauvaises affaires et dut liquider (1). Du Parquet le sénéchal de l'île l'acheta alors à la Compagnie des Îles d'Amérique le 27 septembre 1650. Il la paya 60.000 livres. C'est lorsqu'elle fut en sa possession que la Martinique eut à soutenir une lutte terrible contre les indigènes caraïbes. Cette lutte se termina par leur extermination et par leur fuite à la Dominique; lorsqu'en 1658 Du Parquet mourut, il

(1) Elle avait été fondée le 31 octobre 1626, sous Louis XIII, et sur l'initiative de Richelieu.

n'y en avait plus un seul dans la colonie. Par lettres patentes de Louis XIV, la propriété de l'île fut confirmée aux enfants de Du Parquet qui étaient alors mineurs.

L'administration de ces derniers ne fit pas avancer beaucoup la colonisation. N'ayant pas les capitaux nécessaires, ils ne purent introduire assez de main-d'œuvre blanche ou noire ; ils n'étaient même pas en mesure d'acheter aux colons la totalité de leurs productions. Aussi ceux-ci ne tardèrent pas, malgré leurs obligations, à chercher à écouler leurs produits ailleurs et plus avantageusement ; et ce furent principalement les Hollandais de Saint-Eustache qui profitèrent de cet état de choses et devinrent les entrepositaires des produits des îles françaises qu'ils transportaient ensuite à Amsterdam.

Cette manière de faire, qui était absolument contraire aux idées économiques de l'époque, où l'on n'admettait pas que des colonies pussent avoir le droit de commercer avec un pays autre que leur métropole, devait être une des raisons qui décida Colbert à la grande organisation coloniale qu'il établit en 1664, lorsque par l'édit du 31 mai il partagea l'œuvre coloniale de la France, faite ou à faire, entre deux grandes Compagnies : la Compagnie des Indes orientales, et la Compagnie des Indes occidentales (1).

Il en fut avec la Compagnie des Indes occidentales comme avec les précédents propriétaires, auxquels leurs concessions avaient été rachetées ; elle ne tarda pas à ne pouvoir suffire à la mise en valeur des Antilles.

Cette Compagnie, qui de 1664 à 1670 dépensa la

(1) Voir, sur cette question : *Les Compagnies de colonisation en Afrique Occidentale*, P. CHEMIN-DUPONTÈS. A. Challamel, éditeur.

somme, considérable pour l'époque, de plus de dix millions, avait un trop vaste domaine avec le Canada, la Louisiane, la Guyane, les Antilles et l'Afrique occidentale, pour pouvoir l'exploiter totalement. A vrai dire, elle limita son effort aux Antilles et au Sénégal. Mais, même ainsi limitée, son œuvre échoua en tant que Compagnie, et dès 1668, elle dut admettre des atteintes à son monopole qui n'exista plus en fait à partir de 1670, bien qu'elle l'ait conservé en principe jusqu'en 1674. A cette époque, les terres de la Compagnie aux Antilles furent réunies, sous le nom de domaine d'Occident, au domaine de la Couronne de France, et la Martinique fut administrée directement par le pouvoir royal.

Cette question de la colonisation des Antilles dans la première partie du règne de Louis XIV, de 1664 à 1684, c'est-à-dire au moment de l'administration de Colbert, est des plus intéressantes. C'est alors que furent jetées les bases d'une prospérité qui ne devait pas se démentir jusqu'à ces dernières années. Il se peut que la Compagnie des Indes occidentales se ruina, mais ce fut en grande partie en faveur de nos Antilles. Sous son administration la valeur de nos établissements tripla, et la création du domaine considérable que la France eut aux îles à cette époque ne coûta au trésor royal que la somme de trois millions de livres qui lui fut, peu d'années après, largement remboursée. Il avait dû avancer cette somme pour payer les dettes de la Compagnie.

Une des raisons qui avait provoqué d'une manière importante la mauvaise situation de la Compagnie des Indes occidentales avait été la guerre qui, dès la deuxième année de sa concession, avait éclaté entre la France d'une part, et l'Angleterre et la Hollande de l'autre.

En 1666, le gouverneur de la Barbade, lord Willoughby, avait tenté de débarquer au Carbet, mais il avait été repoussé. L'année suivante une flotte anglaise vint encore attaquer la Martinique et essaya, mais en vain, de s'emparer de Saint-Pierre. Le courage de la population et la parfaite organisation des milices locales, suffirent chaque fois pour repousser l'ennemi. Ces milices, d'ailleurs, pendant plus d'un siècle eurent souvent l'occasion de se mesurer avec les Anglais ou les Hollandais ; elles se conduisirent toujours bravement, et l'on peut dire que si aujourd'hui la Martinique appartient encore à la France, alors que nous avons perdu tant d'autres de nos Antilles, c'est au patriotisme de ses habitants que nous le devons.

Après que les Anglais eurent été repoussés de Saint-Pierre, les Hollandais, commandés par l'amiral Ruyter, parvinrent à y débarquer 6.000 hommes ; mais ils furent taillés en pièce, et l'amiral dut fuir précipitamment en abandonnant ses blessés et l'étendard au prince d'Orange.

En 1693, le même sort fut réservé aux Anglais qui avaient débarqué au nombre de 3.000, aux Fond-Canonville, entre Saint-Pierre et le Prêcheur. Repoussés par les milices locales, ils prirent la fuite en laissant 600 morts et 300 prisonniers.

Deux attaques des Anglais furent encore repoussées au Marigot et à Sainte-Marie, pendant la négociation du traité de Ryswick.

Durant la période qui s'étend des traités d'Utrecht, en 1713, jusqu'à la guerre de Sept Ans (1756), les Antilles françaises jouirent d'une paix profonde, et la Martinique, grâce à la richesse de son sol, à l'ardeur de ses colons, comme aussi, il faut le dire, à l'appui du gouvernement du Régent et de Louis XV, connut une ère de très grande

prospérité. C'est de cette époque que date l'introduction de la culture du café qui fut longtemps pour elle une source importante de richesse.

Malheureusement survint la guerre de Sept Ans, qui ouvrit une période de cinquante années de luttes continuelles, pendant lesquelles la colonie, qui changea de maîtres plusieurs fois, supporta de pénibles alternatives.

Les Anglais, malgré une défense héroïque, s'emparèrent de l'île le 13 février 1762. Ils devaient la garder dix-sept mois, jusqu'à la conclusion du traité de Paris, le 10 février 1763.

Quelques années plus tard, éclata la guerre d'Amérique dont la Martinique n'eut pas à souffrir et tira même grand profit. C'est dans la rade de Fort-de-France, alors Port-Royal, que se réunirent en 1778 les flottes françaises qui devaient un moment nous reconquérir toutes les Antilles, pour ensuite se faire détruire par la flotte anglaise. Les colons martiniquais, à cette époque, pratiquaient beaucoup la guerre de course, et des fortunes considérables s'établirent de ce fait. Ils y prirent tellement goût qu'ils la continuèrent jusqu'en 1815, au détriment souvent de l'exploitation de l'île elle-même.

C'est au moment de la Révolution que se place la page la moins glorieuse de l'histoire de la Martinique.

La Révolution, qui proclamait l'égalité des hommes de toutes races et de toutes couleurs, avait été très mal vue de la noblesse et des planteurs des Antilles, qui craignaient la libération des esclaves, et avaient peur de se trouver ruinés par ce fait. Jusqu'en 1792, tant qu'il n'avait été question que de principes, il n'y eut pas d'opposition réelle. Lorsque le décret du 22 août 1792 confirma les principes d'égalité et donna le droit de vote aux

esclaves, la nouvelle fut très mal accueillie des planteurs.

Cependant, malgré les droits civils et politiques donnés aux esclaves, la condition de ces derniers n'était pas encore légalement changée. Ce n'est que le 4 février 1794 que la Convention devait proclamer l'abolition de l'esclavage. A ce moment, depuis six mois la France était en guerre avec l'Angleterre, et cette dernière se préoccupait de s'emparer des Antilles françaises. Ceux qu'on appelait les *aristocrates*, par opposition aux *patriotes*, résolurent, pour éviter d'être ruinés par l'émancipation des noirs, de livrer la colonie aux Anglais. Le gouverneur, le général Rochambeau, soutint une lutte héroïque contre ces derniers et subit un siège de trente-deux jours dans Fort-de-France. Il dut se rendre le 22 mars 1794.

Jusqu'à la paix d'Amiens, en 1802, la Martinique fut sous la domination anglaise, et la suppression de l'esclavage n'y fut en conséquence jamais exécutée.

Le premier Consul, par la loi du 20 mai 1802, rétablit l'esclavage dans les colonies françaises.

La paix d'Amiens n'avait été qu'une courte trêve, et, en janvier 1809, les Anglais débarquèrent à nouveau au nombre de 15.000 sous la conduite du général Beckwick et de l'amiral Cocharne. Fort-de-France subit un nouveau siège de 27 jours et capitula le 24 février 1809. Les Anglais gardèrent la Martinique jusqu'au 2 décembre 1814 ; ils nous la rendirent en vertu du traité de Paris. Occupée provisoirement par l'Angleterre pendant les Cent Jours, la colonie, depuis novembre 1815, est demeurée définitivement française.

La situation resta calme, sauf quelques petites révoltes d'esclaves (1), et la colonie prospéra dans la paix

(1) Nous reviendrons sur l'étude de cette période au chapitre VIII.

jusqu'à 1830. La révolution de Juillet devait y avoir son contre-coup. Les esclaves, en nombre de beaucoup supérieur aux blancs, avaient espéré voir leur libération prononcée immédiatement, alors que l'intention louable du gouvernement était de procéder par étapes afin de ménager la transition entre l'ancien et le nouvel état de choses. Leur désillusion fut grande et des révoltes sérieuses éclatèrent.

Pour conjurer le mal, on prononça de suite plus de trois mille affranchissements, et l'on reconnut des droits politiques égaux à tous les hommes libres, quelle que fût leur couleur. Dès 1836, l'Angleterre prononça dans ses possessions l'émancipation des noirs ; aussi beaucoup d'esclaves de la Martinique désertèrent et se rendirent à la Dominique ou à Sainte-Lucie. Cependant dans la colonie les affranchissements par mesures successives se poursuivaient, et lorsque l'émancipation générale fut prononcée, en 1848, plus de la moitié des anciens esclaves était déjà libérée.

La crise provoquée par ce fait en 1848 n'en fut pas moins considérable. De 52 millions en 1847, le commerce l'année suivante tomba à 28 millions, et dans la suite les exportations mirent douze années avant de retrouver l'importance qu'elles avaient atteinte. Les anciens esclaves libérés émigrèrent en masses dans les îles voisines, et ceux qui restèrent étaient peu soucieux de travailler. La main-d'œuvre manqua aux Antilles.

Pour remédier à cet embarras, en 1853, par un accord avec l'Angleterre, commença l'immigration hindoue sur laquelle nous aurons à revenir plus loin.

Depuis 1848, la situation politique de l'île a suivi celle de la France, sans que jamais la tranquillité ait été sérieusement troublée.

III. — L'histoire de la Guadeloupe, au début de sa colonisation par la France, est en tous points semblable à celle de la Martinique.

C'est le 28 juin 1635 que l'Olive et Duplessis débarquèrent à la Guadeloupe avec 550 personnes, dont 400 laboureurs engagés en France par la Compagnie des Iles d'Amérique.

La première installation se fit à la pointe nord-ouest de l'île, au Vieux-Fort.

Les premiers mois furent employés à la guerre contre les Caraïbes, qui se continua pendant plusieurs années, conduite par l'Olive, car Duplessis était mort au bout de six mois.

En 1660, un traité intervint avec les Caraïbes qui n'étaient plus que 6.000, et qui se retirèrent à la Dominique et à Saint-Vincent.

En 1642, le gouverneur de l'île, Houel, et son beau-frère, le marquis de Boisseret, rachetèrent la Guadeloupe à la Compagnie ainsi que Marie-Galante, la Désirade et les Saintes. Ils payèrent le tout 60.000 livres, plus une redevance annuelle de 6.000 livres.

C'est sous leur administration que la Guadeloupe commença à se développer. Quelques Hollandais, chassés du Brésil par les Portugais, arrivèrent dans l'île avec 1.200 esclaves. Ils introduisirent la culture de la canne à sucre et celle du cacao. Ce furent aussi les premiers propriétaires de nègres.

A la fondation de la Compagnie des Indes occidentales, en 1664, le privilège des héritiers de Boisseret fut racheté comme l'avaient été ceux des propriétaires des autres îles, et leur droit de propriété leur fut payé 125.000 livres. Nous venons de voir un peu plus haut comment la nouvelle Compagnie, malgré ses capitaux énormes, ne

fut pas à même de pouvoir mettre son domaine en valeur.

En 1674, à sa liquidation, la Guadeloupe fut rattachée au domaine de la Couronne, dans les mêmes conditions que la Martinique, et devint une dépendance de cette dernière.

Auparavant l'île, en 1666, avait eu à subir les attaques des Anglais. Ces derniers s'emparèrent des Saintes, mais ils n'y restèrent pas longtemps. Leur flotte fut dispersée par une tempête et les milices de la Guadeloupe taillèrent en pièces les troupes qui avaient débarqué.

Au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les Anglais, après avoir ravagé Saint-Martin et Saint-Barthélemy, vinrent attaquer Marie-Galante dont ils s'emparèrent, et firent une descente à Basse-Terre. Une fois encore, les courageuses milices de la colonie les rejetèrent à la mer.

En 1703, au moment de la guerre de Succession d'Espagne, la Guadeloupe fut encore l'objet des convoitises des Anglais qui ne réussirent pas mieux que dans leurs précédentes attaques.

Pendant la longue période de paix qui s'étend des traités d'Utrecht en 1713 à la guerre de Sept Ans en 1756, la colonie fit des progrès considérables. Elle dépendait alors de la Martinique, et sa production était sous l'absolue tutelle du marché de Saint-Pierre, qui se fit toujours sentir, car la grande ville de la Martinique resta pendant deux siècles la capitale commerciale des Antilles.

En 1729, le café, qui avait été introduit à la Martinique par le Jardin des Plantes de Paris, fut essayé ; il réussit à la Guadeloupe, où il ne tarda pas à devenir une de ses principales productions. Mais c'est surtout le grand déve-

loppement donné à partir de 1730 à la culture de la canne qui fit la richesse de la colonie.

C'est aussi pendant cette période que prit fin l'immigration des engagés volontaires blancs. En 1716, ils n'y arrivaient plus qu'en proportion de un pour vingt esclaves. Depuis 1678 leur contrat d'ailleurs ne portait plus que sur dix-huit mois au lieu de trente-six. A partir de 1716, les engagés furent pris parmi les vagabonds et les galériens. En 1728, la durée de leur contrat fut reportée à trois ans. Leur introduction cessa complètement en 1735.

Au moment de la guerre de Sept Ans, en 1759, les Anglais portèrent de nouveau la guerre aux Antilles. L'amiral Moore, qui avait échoué à la Martinique, grâce à la belle résistance du marquis de Beauharnais, gouverneur de l'île (et beau-père de la future impératrice des Français), se présenta devant la Guadeloupe avec une escadre formidable. Les milices, mal commandées, ne résistèrent que faiblement ; la flotte française immobilisée à la Martinique n'arriva pas à temps ; bref la Guadeloupe fut prise le 27 avril 1759. Elle devait rester anglaise jusqu'à la signature du traité de Paris, en 1763.

A cette époque la population était de 9.643 blancs et 41.000 esclaves.

Par la signature du traité de Paris, la France perdait les plus beaux fleurons de son empire colonial. Le gouvernement de Louis XV, alors, voulut témoigner un plus grand intérêt aux colonies qui lui restaient.

La Guadeloupe fut organisée en une colonie indépendante en 1775, et sa mise en valeur se développa beaucoup jusqu'en 1789. A ce moment la colonie était d'une richesse extraordinaire ; sa population était passée à 107.226 âmes dont 13.938 blancs, 3.149 noirs affranchis, et 90.139 esclaves. Ses cultures s'étendaient sur

35.000 hectares, son commerce montait à 32.000.000 de livres tournois. Ce fut l'apogée de sa puissance (1).

C'est dans cet état que la trouva la Révolution, dont la proclamation des principes allait amener le plus grand trouble dans la colonie.

Nous avons vu, à propos de la Martinique, que, si ce n'est la proclamation de l'égalité politique de tous les hommes, les deux premières assemblées de la Révolution, la Constituante et l'Assemblée Législative, ne changèrent légalement rien à la situation des colonies. Ce n'est que le 11 février 1794 (16 pluviôse an II), que la Convention décréta l'abolition de l'esclavage, et déclara citoyens français, sans distinction, tous les hommes domiciliés dans les colonies. Les Antilles furent organisées chacune (la Martinique et la Guadeloupe) comme un département français.

Cette mesure, qui devait être appliquée sans transition, amena la guerre civile.

Les partisans de l'ancien régime, dont l'ancien gouverneur d'Arrot (le nouveau gouverneur Collot était en route pour venir occuper son poste), sur un bruit de victoire des troupes autrichiennes en France, remplacèrent le drapeau tricolore par l'étendard fleurdelisé, et expulsèrent les républicains, qu'on appelait les « patriotes ». Lorsque Collot, le nouveau gouverneur envoyé par la Convention, se présenta, on refusa de le recevoir.

Les patriotes, encouragés par un officier, le capitaine Lacroix, se révoltèrent à leur tour, vainquirent les royalistes et installèrent le général Collot.

(1) Le commerce actuel n'est plus que de 29 millions de francs. Si on songe que la valeur relative entre la livre en 1789 et le franc de nos jours dépasse le double, on voit que la Guadeloupe actuelle, au point de vue économique, est inférieure à celle du XVIII^e siècle.

La guerre civile allait d'ailleurs être arrêtée par la guerre étrangère, et, devant l'ennemi, les haines s'apaisèrent.

Le 9 avril 1794, une nombreuse escadre anglaise attaqua les Saintes et s'en empara, puis vint opérer un débarquement sur la Grande-Terre, d'où les troupes britanniques attaquèrent la Guadeloupe proprement dite. Après une défense héroïque, Collot dut capituler et se retirer aux États-Unis.

C'est alors que se place une des plus belles pages de l'histoire coloniale de la France.

Devant la situation politique critique des Antilles, la Convention avait envoyé deux commissaires, Victor Hughes et Chrétien, avec 1.150 hommes commandés par le général de division Aubert. Quand les commissaires partirent, ils ignoraient l'attaque de la colonie ; lorsqu'ils arrivèrent, elle était au pouvoir des Anglais au nombre de plus de dix mille.

Devant la disproportion numérique des forces, le général Aubert voulut se retirer. Le commissaire Hughes ne voulut rien entendre : « Nous sommes partis de France, dit-il, pour venir à la Guadeloupe. Nous y voici ! Il importe peu que les Anglais soient arrivés avant nous ! Allons à terre ! » Et Victor Hughes aborda avec ses 1.100 hommes, rassembla les esclaves, leur parla de liberté, les encouragea à la lutte contre les Anglais. Ceux-ci, cependant, qui avaient reçu des renforts de la Martinique, dont ils s'étaient emparés, avaient près de 20.000 soldats. Les hostilités commencèrent, peu heureuses au début ; mais Victor Hughes était partout, relevant les courages, payant de sa personne dans les combats. Bref, en peu de temps, les Anglais furent expulsés de la Guadeloupe. Malheureusement, Hughes

était révolutionnaire à tous les points de vue, et, après la victoire contre l'ennemi du dehors, il organisa la terreur contre les ennemis intérieurs. Il avait apporté avec lui une guillotine, et, en vérité, elle chôma peu.

Cependant, grâce à son ardeur, non seulement il sut garder la Guadeloupe à la France, mais encore il organisa des expéditions dans les îles anglaises voisines, arma des corsaires et soutint une guerre acharnée contre les Anglais, qui n'attaquèrent plus la Guadeloupe tant qu'il fut là. Sous le Consulat, le capitaine Lacroix, qui, en 1794, s'était montré un ardent républicain, revint comme gouverneur de l'île, dont il fut un véritable tyran. Un jour qu'il passait une revue, il fut arrêté par ses propres milices et embarqué pour la Martinique. Un gouvernement provisoire fut nommé dans l'île, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, le général Richepanse.

Celui-ci vint enfin en 1802. Il avait la dure mission de rétablir l'esclavage dans la colonie. Mais les noirs, qui avaient si glorieusement combattu pour la France, dont ils étaient des citoyens, n'acceptèrent pas ce retour au passé, et une guerre civile terrible éclata, pleine d'actes de courage extraordinaire de la part de ces milices nègres, qui avaient tant lutté pour la France, et qui maintenant luttèrent pour conserver leur liberté. La répression fut épouvantable ; des milliers de nègres furent fusillés ou déportés. La population retomba sous le joug de ses anciens maîtres.

Une des conséquences du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe fut la révolte de Saint-Domingue et la perte de cette colonie pour la France.

Quelques années plus tard, en 1809, les Anglais, qui se rendaient compte qu'avec la fin de la liberté était morte la flamme patriotique de la Guadeloupe, s'attaquèrent de

nouveau à la colonie, dont ils s'emparèrent aisément. Ils la gardèrent jusqu'en 1813. A cette époque, ils la cédèrent au traître Bernadotte, pour prix de son alliance contre sa patrie et contre son bienfaiteur.

La Suède, d'ailleurs, n'en prit jamais possession et le traité de Paris du 30 mai 1814 la rendit à l'Angleterre, qui l'abandonna elle-même à la France.

Reprise par les Anglais pendant les Cent Jours, la Guadeloupe redevint définitivement française en 1815.

L'esclavage, au commencement du dix-neuvième siècle, s'il continua à s'exercer avec les mêmes droits de la part des maîtres, s'humanisa cependant peu à peu, depuis 1825 jusqu'à sa suppression en 1848. Comme à la Martinique, la secousse sociale fut profonde, et une telle transformation de la vie politique et économique ne se produisit pas sans ruines. De l'année 1847 à celle de 1848, le commerce tomba de 53 millions de francs à 25 millions. Puis, petit à petit, avec le concours de la main-d'œuvre hindoue, l'équilibre s'établit, et, de 1860 à 1883, la Guadeloupe a connu une très grande prospérité.

Nous reviendrons dans un chapitre spécial sur l'évolution des Antilles françaises au cours du dix-neuvième siècle.

Nous n'avons pas à parler spécialement des dépendances directes de la Guadeloupe : la Désirade, Marie-Galante et les Saintes. Nous ne reviendrons pas sur leur histoire, intimement liée à celle de la colonie proprement dite, dont nous venons d'avoir l'occasion de nous occuper.

IV. — Il n'en est pas de même des deux îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, qui, situées dans la partie nord des Petites Antilles, sont elles tout à fait indépendantes de la Guadeloupe, avec laquelle elles n'ont

qu'un lien politique, et dont elles sont distantes de 175 à 233 kilomètres.

Leur histoire, d'ailleurs, ne renferme aucun trait saillant, et fut assez calme.

Saint-Barthélemy fut occupée pour la première fois par les Français de Saint-Christophe, envoyés par le gouverneur de Poincy, au nombre de 480, sous les ordres de Jacques Gente.

Trois ans plus tard, l'île fut vendue avec Saint-Christophe aux chevaliers de Malte, qui la gardèrent jusqu'en 1659, date à laquelle elle retourna à la France. Visitée par les Anglais, au cours de différentes guerres, sa trop faible importance en fit toujours une quantité négligeable.

En 1784, le roi de France la vendit à la Suède en échange d'un droit d'entrepôt à Gothembourg et certains avantages politiques. A cette époque, l'île comptait 427 blancs et 345 esclaves. Elle fut, alors, possédée par la Suède jusqu'à ce qu'en 1877, par le traité du 10 août 1877, cette dernière la revendit à la France. Saint-Barthélemy, en effet, ne présentait aucun avantage pour les Suédois et leur coûtait 68.000 francs par an.

La France, par le traité d'achat, devait verser 80.000 francs pour prix des édifices publics et de leur mobilier, et 345.000 francs pour indemniser les fonctionnaires suédois, dans l'île, de la perte de leurs fonctions. Elle fut libérée de la première somme à charge d'établir un hopital à Gustavia, la capitale de l'île.

V. — Comme la précédente, l'île de Saint-Martin fut occupée par les Français sur l'initiative du gouverneur de Saint-Christophe, le sieur de Poincy. La prise de possession s'effectua en 1639, mais aucun établissement n'y fut alors créé. Quelques Hollandais à ce moment

s'y établirent, mais ils en furent chassés par les Espagnols de Porto-Rico. Ils revinrent cependant de leur colonie voisine de Saint-Eustache, en même temps que 300 Français envoyés par de Poincy.

Un accord intervint entre Français et Hollandais, et, chose rare dans l'histoire, cet accord, conclu le 23 mars 1648, n'a jamais été troublé depuis.

La propriété de la partie française de Saint-Martin, qui, à l'origine, appartenait à la Compagnie des îles d'Amérique, passa ensuite aux chevaliers de Malte, qui la rendirent à la France en 1664, pour l'incorporer au domaine de la Compagnie des Indes occidentales. En 1674, elle fut réunie au domaine de la Couronne. Cette île, dans la suite, au cours des guerres avec l'Angleterre sous l'Empire, a suivi la fortune de la Guadeloupe. En 1815, lorsque fut reconstitué le royaume de Hollande, la colonie de Saint-Martin fut partagée entre la France et la Hollande, suivant les anciennes limites.

Avec Saint-Martin, nous avons terminé ce court exposé d'une histoire qui, malgré plusieurs pages sombres dans le passé, reste parmi les plus glorieuses de la France coloniale.

CHAPITRE VII

GÉOGRAPHIE, ET ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DES ANTILLES FRANÇAISES

I. Aperçu géographique de la Martinique. — II. Aperçu géographique de la Guadeloupe. — III. Organisation politique des Antilles françaises. — IV. Organisation administrative de la Martinique. — V. Organisation administrative de la Guadeloupe. — VI. Les moyens de communication de la Martinique et de la Guadeloupe.

I. — La Martinique a été pendant longtemps la plus riche des Petites Antilles; elle a conservé sur les autres îles de l'archipel une supériorité économique marquée, malgré les catastrophes de toutes sortes qui se sont abattues sur elle.

Elle doit ses avantages à sa fertilité merveilleuse et aux dons que la nature lui a prodigués comme par enchantement. Des montagnes riches en forêts lui procurent de l'eau en abondance; son sol, fertilisé par les cendres volcaniques, est propre aux cultures les plus variées, et nourrit une population abondante. Fort-de-France, sa capitale, offre une des meilleures rades de ces parages. Enfin la Martinique jouit de l'avantage d'avoir, plus que ses sœurs des Antilles, attiré l'attention des planteurs depuis plus de deux cents ans, et

d'avoir été pendant cette période le centre commercial de toutes les îles. De ce dernier fait, elle a profité de la mise en œuvre d'un capital considérable, qui a complété à son profit l'œuvre de la nature.

Par son étendue, la Martinique est une des plus importantes des îles de la mer des Antilles et se place au second rang après la Guadeloupe. Sa superficie n'est pas considérable, cependant, et elle ne s'étend que sur 987 kilomètres carrés, soit deux fois la superficie du département de la Seine; sa plus grande longueur est de 80 kilomètres, et sa largeur de 31 kilomètres. Sur ce sol, elle possède une population de 182.024 âmes qui représente une densité de 184 habitants au kilomètre carré d'autant plus remarquable que, sur toute son étendue, elle est entièrement montagneuse. Avant la terrible éruption du mont Pelé, en 1902, qui détruisit la plus grande partie de la population de la région de Saint-Pierre, c'est à plus de 215.000 âmes que se chiffrait l'importance de son peuplement.

La Martinique est, par sa forme, la plus irrégulière des Petites Antilles, bien que son axe suive l'alignement général de la chaîne insulaire. Elle est composée de trois massifs montagneux, dont deux, celui du mont Pelé au nord, et celui des Pitons du Carbet au centre, se confondent dans leur ensemble sous la forme elliptique qu'affectent la plupart des Petites Antilles.

Au sud de ces deux massifs, le relief de l'île s'abaisse sensiblement et l'arête montagneuse n'a plus qu'une dizaine de kilomètres de largeur. Perpendiculairement à cette arête, à laquelle elle se soude à la montagne du Vaucelin, la chaîne du Diamant s'avance vers l'ouest, et forme dans la mer une presque île montagneuse accentuée. Entre cette chaîne et la partie méridionale des Pitons du Carbet se

trouve la baie de Fort-de-France. La chaîne du Diamant, prolongée loin en mer par des écueils et bordée de récifs, a retenu les alluvions descendues des montagnes avec les rivières. Peu à peu, de la sorte, une partie de la baie s'est comblée dans la région du Lamentin et de la rivière Salée.

Alors que la partie sud de l'île, formée par le massif du Diamant et de la montagne du Vauclin, ne dépasse pas avec cette dernière 505 mètres, et 478 mètres avec le gros Morne du Diamant, la partie septentrionale arrive à des altitudes beaucoup plus importantes.

Le mont Pelé, dont le massif recouvre toute la partie nord de l'île, atteint l'altitude de 1.350 mètres (1). Il est le plus élevé de l'île. Ce volcan, actuellement en pleine activité depuis l'éruption de 1902, qui a détruit la ville de Saint-Pierre, et ravagé toute la région avoisinante, ne s'était jamais, depuis qu'il est connu, signalé par une violence particulière. Seule, une petite éruption s'était produite en 1851, à la suite de laquelle le joli lac des Palmistes s'était formé dans son cratère. L'éruption de 1902, au contraire, a atteint en activité les plus importantes que l'histoire de l'humanité ait jamais enregistrées. Nous n'entrerons pas dans ses détails, qui ont été savamment exposés par M. Lacroix, dans son rapport à la suite de la mission d'étude dont il fut chargé. Nous noterons simplement les modifications géographiques qu'elle a occasionnées.

Le lac des Palmistes a disparu dans l'ancien cratère, et à sa place s'est dressée une aiguille de plus de 200 mètres. Un nouveau cratère latéral s'est en outre ouvert dans la montagne, dont l'aspect a été totalement changé.

(1) Cette altitude est celle qui avait été mesurée avant la catastrophe. Elle a depuis été modifiée par l'éruption.

Les rivières qui descendaient de ses flancs ont les unes disparu, les autres subi des modifications; enfin, dans la secousse sismique qui accompagna le phénomène volcanique, une bande du rivage occidental de la région s'est effondrée dans la mer, entraînant une partie de la ville de Saint-Pierre.

Au sud du mont Pelé, le massif du Carbet, d'origine éruptive également, forme cependant un bloc indépendant du premier, et ne présentant aucun cratère. Il possède trois pitons, dont le plus méridional atteint 1.207 mètres. Il recouvre toute la partie centrale de l'île, dont il occupe la plus grande superficie. Ses contreforts viennent finir dans la baie de Fort-de-France, autour de laquelle ils constituent une série de mornes, dont un, le Balata (597 mètres), domine la ville à laquelle il sert de sanatorium (1).

Au massif du Carbet, se rattache à l'est la petite chaîne de la Caravelle, qui s'avance dans la mer où elle forme une presqu'île d'aspect tourmenté.

En raison de la configuration même du pays, les cours d'eau de la Martinique ne peuvent avoir qu'une faible longueur. Ce ne sont en général que des torrents souvent à sec. Cependant l'île, particulièrement dans le nord, est très bien arrosée. La présence de ces petites rivières, s'écoulant en cascades vers la mer au milieu d'une végétation luxuriante, est pour beaucoup dans le charme de la Martinique, qui est si considérable. Toute la région, notamment, qui est comprise entre le mont Pelé et les pitons du Carbet, ne le cède en rien aux plus beaux paysages de la Savoie ou de la Kabylie.

(1) Dernièrement, en raison de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi à Fort-de-France, tous les services publics de l'île avaient été transférés à Balata.

Parmi ces rivières, il faut citer sur le versant ouest, dans la région de Saint-Pierre, la rivière des Saints-Pères, et celles de la Roxelane et du Carbet. Sur le même versant, dans la baie de Fort-de-France, la rivière du Léopard, descendue des pitons du Carbet, est la plus longue de la Martinique. Ce sont ses apports qui ont formé les belles terres de la région du Lamentin, et comblé une partie de la baie. Aux environs de la ville de Fort-de-France, deux torrents, la rivière Monsieur et la rivière Madame, ravagent périodiquement le pays qu'ils traversent. Au sud de la baie, enfin, la rivière Salée, descendue de la montagne du Vauclin, a constitué une plaine alluvionnaire dans les mêmes conditions que celle formée par la rivière du Léopard.

Le versant est possède, dans sa partie nord, les deux rivières les plus importantes de l'île au point de vue du débit, la rivière du Lorrain et celle de la Capote, venues toutes deux des pitons du Carbet; une partie du bassin de la Capote recueille les eaux de la région sud-est du mont Pelé. La Grande Rivière, qui se jette au nord dans le canal de la Dominique, près de la pointe de Macouba, est le plus important des torrents qui descendent du mont Pelé. Sur la côte est, au sud de la presqu'île de la Caravelle, la rivière du Galion se jette dans le golfe du même nom. Les autres cours d'eau de cette partie de l'île sont des torrents le plus souvent à sec.

Sur le versant de la partie sud formée par la chaîne du Diamant, plusieurs rivières de faible importance descendent dans la mer. La principale est la rivière du Pilote, qui se jette à l'ouest de la baie du Marin et qui provient de la montagne du Vauclin.

La Martinique possède beaucoup de sources thermales, dont plusieurs ont des propriétés curatives estimées : les

principales sont la Fontaine Chaude, près du Prêcheur ; les fontaines d'Absalon, du Didier, et de Moutte, près de Fort-de-France.

Les côtes de la Martinique sont beaucoup plus découpées que celles de la plupart des autres îles de la mer des Antilles, en raison de l'ossature de l'île. Dans le nord, la côte qui s'appuie sur le massif du mont Pelé ne présente qu'une série de baies très ouvertes, dont celles de Saint-Pierre et du Carbet, et des pointes peu accentuées, dont la principale est celle de la Macouba, la plus septentrionale de la Martinique. Il en est tout autrement dans la partie sud, soit à l'est, soit à l'ouest. Sur la côte de la mer des Caraïbes, au sud du cap Nègre, s'ouvre la baie de Fort-de-France, entrant profondément dans les terres, et dont les contours sont très mouvementés. Cette baie est une des plus belles et des plus sûres des Antilles ; elle est le point d'appui de la marine française. Elle a 8 kilomètres d'ouverture et 9 kilomètres de profondeur. Elle est abritée des vents nord-ouest et sud-ouest, les seuls dangereux dans ces parages. Elle est limitée par la pointe du Bout et par le cap Nègre. Au sud de la baie de Fort-de-France, la presqu'île formée par la chaîne du Diamant avance dans la mer ses contours accidentés en une large série de caps et de baies. Sa pointe extrême à l'ouest est le cap Salomon.

A l'extrémité méridionale de la Martinique, l'arête principale de l'île se termine par la Pointe des Salines. Entre cette pointe et la chaîne du Diamant, se trouve la baie du Marin, une des plus pittoresques des Antilles.

La côte au Vent, c'est-à-dire celle de l'Atlantique, entre la Caravelle au nord et la Pointe des Salines au sud, est également très découpée, alors que la partie nord comprise entre la Caravelle et la Pointe de la Macouba est

analogue à la partie correspondante de l'ouest. La presqu'île de la Caravelle allonge sa chaîne, terminée par les Pointes du Diable et du Caracoli, entre les deux golfes de la Trinité et du Galion. Golfes et presqu'îles présentent eux-mêmes une suite de pointes et de baies. Au sud de la baie du Galion s'ouvre le grand havre du Robert limité par l'île Ranville et la Pointe de la Rose, puis c'est ceux du François et du Vauclin, séparés par la Pointe Vauclin ; beaucoup d'autres baies et caps d'importance moindre sont dessinés le long de la côte depuis la Caravelle jusqu'à la Pointe des Salines.

L'ensemble des côtes s'étend sur 350 kilomètres.

Au nord de l'île, le canal de la Dominique, d'une navigation toujours pénible, sépare l'île du même nom de la Martinique ; sa largeur est de 30 kilomètres. Au sud, le canal de Sainte-Lucie étend 35 kilomètres de mer plus calme entre notre colonie et la possession anglaise.

Le climat de la Martinique est doux, et sa température n'atteint guère plus de 32°, sans jamais dépasser 17° dans les parties basses de l'île. La partie montagneuse connaît des températures plus fraîches. Malheureusement l'île est soumise particulièrement au régime des ouragans, dont quelques-uns ont laissé des souvenirs terribles. L'air est toujours fortement imprégné d'humidité comme dans toutes les Petites Antilles, et les pluies sont très fréquentes.

II. — La Guadeloupe est la plus grande des Petites Antilles.

En réalité elle est composée de deux îles, la Basse-Terre ou Guadeloupe proprement dite, et la Grande-Terre, séparées par un bras de mer très étroit, la rivière Salée, dont la largeur varie de 30 à 120 mètres. La dénomination de ces deux parties de la Guadeloupe

est, disons-le en passant, particulièrement erronée : la Basse-Terre est en réalité celle qui contient les plus hautes montagnes, et la Grande-Terre est moins importante en superficie que la Basse-Terre.

Autour de ces deux îles, sont disposées une série d'autres îles qui se rattachent à ses systèmes géographiques. Ce sont : d'une part, la Désirade, Petite-Terre avec ses deux îlots, Terre d'en haut et Terre d'en bas, et Marie-Galante, qui au sud sont des dépendances de la Grande-Terre, à laquelle au nord se rattache également le petit îlet à Fajou ; d'autre part l'archipel des Saintes, composé par ordre d'importance des cinq îlots de la Terre d'en bas, de la Terre d'en haut, de l'îlet de Cabrit, du Grand-îlet et de la Coche, se rattachent au système de Basse-Terre.

Quant aux deux autres dépendances politiques de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, elles n'ont avec elle aucun lien géographique ; elles en sont séparées par 200 kilomètres, et il y aura lieu de les étudier séparément au point de vue géographique.

Au premier chapitre de ce volume, nous avons eu l'occasion de signaler, qu'au point de vue géologique le groupe de la Guadeloupe appartenait à la fois aux deux systèmes de la Microantillie.

Tandis que Basse-Terre et les Saintes sont des terres montagneuses encore en activité volcanique et s'alignent sur l'arc principal des Iles du Vent, la Grande-Terre et ses dépendances sont de formation calcaire sur sous-bassement volcanique sous-marin, et ne possèdent qu'un relief peu accidenté.

Basse-Terre, que l'on appelle la Guadeloupe proprement dite, est, comme la plupart des îles de la chaîne volcanique, de forme elliptique à peu près parfaite, d'une cir-

conférence de 180 kilomètres. Sa plus grande longueur est de 46 kilomètres, sa plus grande largeur de 27 kilomètres. Sa superficie est de 946 kilomètres carrés.

L'ossature orographique de Basse-Terre est composée de trois branches de longueur irrégulière se rattachant au morne du Sans-Toucher, une des plus hautes montagnes de l'île avec 1.480 mètres. Une de ces branches, la plus importante, se dirige vers le nord ; elle a été formée par deux principaux foyers volcaniques, au nord celui de la Grande-Montagne (720 mètres), puis celui des Deux-Mamelles (773 mètres), dont les ramifications vont se confondre avec celles du massif du Sans-Toucher. Cette chaîne contient d'autres pitons importants, dont : la Couronne (800 mètres), et les Sauts de Bouillante (1.022 et 1.054 mètres). Du Sans-Toucher se détache une autre branche du système qui vient dominer le petit bourg de Sainte-Marie ; c'est la plus petite, tandis que la troisième branche, qui continue la colonne vertébrale de l'île, est formée par le massif de la Soufrière, un des foyers volcaniques les plus importants des Petites Antilles (1.484 mètres).

Toutes ces montagnes déterminent une ligne de partage des eaux très irrégulièrement définie, et dont les pluies par leurs érosions ont souvent modifié la ligne originare. Deux foyers volcaniques manifestent encore leur activité : celui des Bouillantes dont les cratères laissant échapper des fumerolles viennent se former presque dans la mer, d'où se dégagent en cette partie des bulles de gaz que l'on voit crever à la surface ; et celui plus important de la Soufrière, qui fut particulièrement étudié par le grand géologue Sainte-Claire Deville, originaire des Antilles. Son cratère est constitué par un plateau de 1.458 mètres d'altitude, large de 350 mètres,

d'où s'échappent des vapeurs de soufre d'une température de 96°. Les roches, sables, cendres du massif sont imprégnés de soufre, qui n'est d'ailleurs industriellement que peu utilisable.

L'ensemble de ces montagnes de la Guadeloupe, aux couleurs éclatantes, où toutes les gammes des rouges et des verts se confondent, couvertes d'une végétation admirable, et d'où parfois s'élancent des pitons dénudés, présentent une série d'échancrures, de cirques, de mornes qui forment un paysage d'une magnificence enchanteuse.

De nombreuses rivières — on en compte plus de soixante-dix — descendent des montagnes vers la mer ; aucune d'elles n'est navigable, mais elles sont en général utilisées pour les moulins nombreux des exploitations agricoles, et du fait de la houille verte, la Guadeloupe proprement dite possède un facteur industriel intéressant. Ajoutons que les plus considérables de ces rivières sont très poissonneuses. Sauf la principale, la Grande Rivière de la Goyave qui descend du Sans-Toucher, et dont le bassin recouvre un quart de la superficie de l'île, nous ne citerons pas les noms de ces cours d'eau dont l'énumération n'aurait qu'un intérêt relatif. Enfin, pour terminer cet examen du système hydrographique, signalons principalement, au pied de la Soufrière et des Bouillantes et dans le voisinage de Sainte-Rose, la présence de plusieurs sources thermales.

Les côtes de la Guadeloupe sont très découpées ; elles possèdent une série de caps et de baies où se sont construits les divers bourgs de l'île qui sont ainsi tous groupés ou presque tous sur sa périphérie. Les principaux caps sont au nord la Pointe Allègre, et au sud la Pointe à Launay.

La Grande-Terre est à tous points de vue différente de la Basse-Terre. De forme triangulaire, elle a un peu l'aspect d'un fer de lance dont la pointe serait à la rivière Salée et qui semblerait venir de l'Atlantique. La côte est-ouest mesure 53 kilomètres ; celle nord-sud 37 kilomètres. La superficie est de 656 kilomètres carrés.

Grande-Terre ne possède pas, à proprement parler, de système montagneux. Toute la surface est parsemée de mamelons d'une hauteur moyenne de 30 à 40 mètres, d'où émergent deux saillies : une au nord qui n'atteint pas 100 mètres, l'autre au sud, près de Pointe-à-Pître, qui arrive à 108 mètres.

Il n'y a en fait de rivières que des ruisseaux le plus souvent desséchés, qui n'acquièrent d'importance qu'au moment des pluies. Leurs estuaires forment les ports de cette partie de la colonie.

Ces estuaires sont les principaux accidents des côtes de Basse-Terre dont le cap extrême vers l'ouest est la Pointe des Châteaux, tandis qu'au nord se dresse la Pointe de la Grande Vigie.

Entre la Grande-Terre et la Basse-Terre, une bande d'eau, improprement appelée la rivière Salée, n'est qu'un détroit sinueux d'assez peu de profondeur à ses extrémités. Des sables et des boues, retenus par les racines des palétuviers, en ont obstrué les entrées, de telle sorte que la rivière maritime n'est navigable que pour les bateaux d'un tirant d'eau de 2 m. 20. Si ses extrémités étaient dégagées, les plus grands navires pourraient la parcourir.

Prolongeant l'extrémité orientale de Grande-Terre, au large de la Pointe des Châteaux, se trouve la Désirade, île dénommée ainsi par Christophe Colomb, parce que

c'est la première terre que l'on découvre lorsque l'on arrive d'Europe.

La Désirade, constituée géologiquement comme Grande-Terre, n'est pas cependant d'un relief aussi plat. Elle possède un haut morne rectangulaire, s'élevant de l'ouest à l'est en une terrasse allongée et dont le point culminant atteint 278 mètres. Sa longueur est de 10 kilomètres, sa largeur de 3 kilomètres et sa superficie de 27 kilomètres carrés. Un ruisseau torrentueux, la Rivière, est le principal cours d'eau de l'île qui n'offre, sur ses côtes, aucun abri sérieux, la grande anse n'étant qu'une mauvaise rade foraine.

Marie-Galante, située à 27 kilomètres de la Basse-Terre, se rattache géologiquement aux mêmes formations que Grande-Terre. Elle se compose de terrasses successives, dont le mont le plus élevé se trouve à 205 mètres. La forme de l'île est presque parfaitement circulaire et sa circonférence mesure 83 kilomètres. C'est la plus importante des dépendances de la Guadeloupe, car elle mesure 149 kilomètres carrés.

Marie-Galante a reçu le nom du vaisseau qui portait Christophe Colomb, lorsqu'il la découvrit, le 3 novembre 1493.

A la même formation calcaire également, appartiennent les deux îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas réunies sous l'appellation de Petite-Terre. Ces îles, d'une contenance de 343 hectares seulement, n'ont qu'un faible relief au-dessus de la mer et ne présentent rien d'intéressant.

Il en est autrement des Saintes, archipel montagneux et volcanique qui prolonge la ligne des mornes de la Guadeloupe proprement dite. Elles sont composées de cinq îlots principaux : Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, l'îlet

de Cabrit, Grand-Ilet, la Coche. Les trois premiers seulement sont habités. Leur superficie totale est de 14 kilomètres carrés. Ce qui fait l'importance des Saintes, c'est leur position stratégique, qui leur a valu le surnom de « Gibraltar des Antilles ». La Terre-de-Haut, principalement, possède des fortifications modernes, et l'archipel fut même classé, à un moment, point d'appui de la flotte. Un blockhaus est construit sur le mont Chameau, à 316 mètres d'altitude.

III. — La base de l'organisation politique et administrative des Antilles françaises n'a pas été modifiée dans son ensemble depuis les ordonnances des 9 février 1827 et 22 avril 1833, qui établirent un même règlement pour les trois colonies de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique. Par ces ordonnances, chacune de ces colonies est dirigée par un gouverneur, nommé par le chef de l'État, et qui est responsable, devant le ministre des Colonies, de leur administration générale. Il est, en ce qui concerne la gestion administrative et financière, responsable devant un Conseil Général. Par les ordonnances précitées, le gouverneur est assisté de chefs de service, d'un conseil privé et d'un directeur de l'Intérieur. Ce dernier fonctionnaire, par décret du 21 mai 1898, a été supprimé et remplacé par un secrétaire général, chargé spécialement de l'administration, et qui, en cas de besoin, supplée le gouverneur.

Le conseil privé, organisé par l'ordonnance de 1833 modifiée par les décrets du 29 avril 1855 et du 23 novembre 1887, est composé du secrétaire général, du procureur général, du chef des services administratifs, de deux conseillers privés et d'un secrétaire. Les chefs de service y sont appelés et y ont voix délibérative pour ce qui concerne leurs services respectifs. Le conseil privé

est transformé en conseil de contentieux par l'adjonction de deux magistrats, nommés chaque année par arrêté du gouverneur.

La constitution de 1852 avait décidé que les colonies seraient régies par sénatus-consulte. C'est en vertu de ce principe que furent rendus les sénatus-consultes du 3 mai 1854 et du 4 juillet 1866, qui confirmèrent les grandes lignes des ordonnances de 1827 et 1833 et qui, entre autres choses, fixèrent la composition et les attributions des conseils généraux. Un décret du 11 avril 1866 complète l'organisation de ces derniers.

La République, par la loi du 3 décembre 1870, confirma les règles organiques posées par les deux ordonnances et les sénatus-consultes précités. Aujourd'hui, il est statué, par des lois spéciales, sur l'application, aux *trois vieilles colonies*, des lois métropolitaines concernant les droits politiques, l'état-civil, la propriété et, en général, tous les actes importants de la vie sociale. Les questions d'administration pure sont régies par des règlements d'administration publique. Pour toutes les autres questions, il est procédé par décrets. Enfin, la loi du 3 décembre 1870 a restitué aux colonies le suffrage universel, et la représentation au Parlement leur fut accordée par le décret du 1^{er} février 1871. La loi organique du 24 février 1875 a réservé à la Martinique et à la Guadeloupe un sénateur et deux députés pour chacune.

Les attributions des conseils généraux ont donné lieu aux décrets du 20 avril 1886 et 20 septembre 1887, et à la loi du 11 janvier 1892 qui leur retire tout pouvoir en matière de législation douanière.

Enfin, l'article 33 de la loi des finances du 13 avril 1900 a établi le principe que toutes les dépenses civiles et de gendarmerie seraient à la charge des colonies, et qu'un

contingent pourrait leur être imposé chaque année, jusqu'à concurrence des dépenses militaires qui y sont effectuées. D'autre part, des subventions peuvent leur être allouées.

D'une manière générale, sauf quelques modifications de détail, on peut dire que les Antilles françaises sont sous le même régime légal que la métropole.

Au point de vue municipal, cette assimilation est complète, et le décret du 12 juin 1887 a rendu applicable aux colonies des Antilles la loi du 5 avril 1884, sauf quelques modifications devenues nécessaires par l'organisation administrative et l'éloignement de la colonie. La division communale existe aux Antilles depuis la Révolution, et le régime municipal date du décret du 20 septembre 1837.

Dans cette organisation, c'est au conseil général que revient, sous le contrôle du gouverneur et sauf approbation du pouvoir métropolitain, la gestion financière et administrative de la colonie. Si ce n'est en matière douanière, il établit les taxes. En ce qui regarde les dépenses, il fixe à son gré celles qui sont dites facultatives; les autres, dites obligatoires, dont l'énumération est fixée par décrets de la Métropole, concernent le gouvernement, les services généraux, la dette, etc... Leur évaluation est établie par le gouverneur.

Actuellement, les conseils généraux de la Martinique et de la Guadeloupe se composent chacun de trente-six membres élus par le suffrage universel pour six ans, et renouvelables par moitié tous les trois ans. Les membres sont rééligibles. Enfin, le décret du 12 juin 1876 a décidé qu'une commission coloniale de sept membres élus par les conseils dans leur sein, serait nommée pour les représenter dans l'intervalle des sessions et pour statuer sur les questions urgentes.

IV. — Au point de vue administratif, l'île de la Martinique, dont la capitale est Fort-de-France, est divisée en deux arrondissements, autrefois d'égale importance quant au nombre des habitants, maintenant présentant une différence sensible, depuis la disparition de Saint-Pierre par l'éruption du mont Pelé. L'arrondissement de Fort-de-France comprend cinq cantons : Fort-de-France, Lamentin, Saint-Esprit, Diamant, Marin, et seize communes avec 95.000 habitants. L'arrondissement de Saint-Pierre comprenait autrefois quatre cantons et seize communes. Il ne se compose plus aujourd'hui que de trois cantons (Carbet, Basse-Pointe et la Trinité) et de treize communes avec 55.000 habitants. Il faut ajouter que la partie dévastée par le volcan est la plus riche de l'île, et que, dès maintenant oublieux des malheurs d'hier et des dangers de demain, les habitants y retournent en masse ; depuis deux ans surtout, la reconstitution des anciens centres se poursuit. De ce fait, il pourra y avoir, dans un avenir prochain, de nouvelles modifications.

En ce qui concerne la justice, la Martinique est amplement pourvue et le nombre de ses tribunaux et magistrats serait largement suffisant à plusieurs grands départements français. Il en est d'ailleurs de même dans sa voisine la Guadeloupe, et nous aurons plus loin l'occasion d'examiner combien peu cette dispendieuse organisation répond à des besoins réels. On pourrait croire, à considérer l'importance de ce déploiement judiciaire, que nos Antilles sont peuplées de bandits ; or, si d'une manière générale on ne peut se féliciter de la moralité d'une partie de la population, le nombre des crimes ou des délits jugés, n'est cependant que relativement très restreint.

Une cour d'appel et une cour d'assises siègent à Fort-de-France ; cette dernière était autrefois à Saint-Pierre.

Il existait deux tribunaux de première instance, dont un à Fort-de-France et l'autre à Saint-Pierre. Ce dernier est maintenant supprimé. Chaque canton possède une justice de paix dont quelques-unes à compétence étendue.

L'enseignement est assez mal compris à la Martinique, dont toute une partie de la population, très nombreuse, est totalement illettrée alors qu'une autre reçoit une instruction secondaire ou supérieure dont elle ne peut que rarement tirer un profit sérieux. L'instruction professionnelle et agricole n'existe pour ainsi dire pas. En revanche, il y a une école supérieure de droit formant des licenciés qui le plus souvent ne peuvent utiliser leur diplôme. L'instruction primaire est donnée dans une soixantaine d'écoles; les élèves y suivent exactement les programmes de la métropole, et les noirs des Antilles y apprennent que leurs pères s'appelaient autrefois les Gaulois. En revanche, on oublie de leur donner les notions les plus élémentaires sur la manière de cultiver ou de planter du coton. Ces critiques que nous faisons pourraient d'ailleurs ne pas s'adresser seulement à la Martinique. Combien d'autres de nos colonies sont dans le même cas. Il faut reconnaître que, sur ce point, nous avons fait fausse route et revenir à une plus saine logique.

V. — La Guadeloupe est divisée en deux arrondissements, celui de Pointe-à-Pitre qui comprend la Grande-Terre et la dépendance de la Désirade, et celui de Basse-Terre qui comprend la Guadeloupe proprement dite et les dépendances de Marie-Galante, les Saintes, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

L'arrondissement de Basse-Terre forme cinq cantons : Basse-Terre, Capesterre, Pointe-Noire, Marie-Galante et Saint-Martin, et dix-neuf communes. Il est peuplé de 76.774 habitants. L'arrondissement de Pointe-à-Pitre

comprend également cinq cantons : Pointe-à-Pitre, La mentin, Port-Louis, le Moule, et Saint-François, divisés en quinze communes. Sa population est de 113.499 âmes.

Le siège du gouvernement est à Basse-Terre, mais le grand centre commercial est à la Pointe-à-Pitre située au fond du petit cul-de-sac formé à l'embouchure de la rivière Salée, entre la Grande-Terre et la Basse-Terre. La Pointe-à-Pitre est le port le plus beau et le mieux abrité des Antilles.

Ainsi qu'à la Martinique, l'organisation judiciaire de la Guadeloupe est hors de proportion avec ses besoins. Une cour d'appel existe à Basse-Terre, il y a deux tribunaux de première instance à Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. La cour d'assises siège tous les trois mois, tant à Basse-Terre qu'à la Pointe-à-Pitre. Il y a trois justices de paix à compétence étendue, et des justices de paix ordinaires. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit plus haut, à propos de la Martinique, à ce sujet; mais il est certain que dans un pays où il faut à tout prix restreindre les dépenses, il y aurait une sérieuse matière à économie dans l'organisation judiciaire.

Bien que la loi sur l'instruction primaire obligatoire ait été promulguée aux Antilles, il y a encore beaucoup d'illettrés à la Guadeloupe comme à la Martinique. Pointe-à-Pitre possède un lycée fondé en 1883, dont les professeurs, assimilés en cela à des professeurs de faculté, peuvent conférer le grade de bachelier. L'instruction primaire est donnée dans une centaine d'écoles, où dans certaines fonctionnent des cours normaux. Il existe, en outre, de nombreux établissements congréganistes. Malgré tout cela, si l'instruction secondaire est donnée suffisamment, quelques-uns disent même trop suffisamment, le niveau de l'instruction générale est très bas. L'enseignement

ne répond pas aux besoins de la population, pour laquelle les programmes des écoles primaires métropolitaines ne sont pas en rapport avec leurs conditions différentes de mentalité et de vie générale. L'enseignement agricole et professionnel n'existe pour ainsi dire pas, et ce serait cependant celui-là qui serait le plus utile.

VI. — Enfin, pour terminer cet aperçu de l'organisation des Antilles, nous dirons quelques mots de leurs moyens de communication intérieurs ou extérieurs et de leur outillage économique.

La Martinique est assez bien dotée au point de vue des routes. La principale partie de son réseau est celle qui comprend les trente-deux routes coloniales qui relient Fort-de-France aux divers centres, et dont le développement est de 489 kilomètres. L'autre partie, qui se compose des chemins vicinaux, représente une longueur égale de routes carrossables. La Martinique ne possède donc pas loin de 1.000 kilomètres de routes. C'est cependant insuffisant et il existe encore bien des points, particulièrement dans les parties boisées de la montagne, qui ne peuvent être mis en valeur par manque de moyens de communication suffisants.

Quant aux chemins de fer, la colonie n'en a pas et cela lui manque beaucoup. Chaque usine sucrière a bien son réseau, mais ils sont sans liens entre eux, ne sont pas établis sur le même modèle, et, malgré leur étendue très importante de 422 kilomètres, ils ne sauraient à aucun point de vue être considérés comme les moyens de communication publics nécessaires. Aussi la colonie se préoccupe-t-elle enfin de remédier à ce fâcheux état de choses, et un projet d'emprunt actuellement à l'étude prévoit la construction dans la partie nord-est de l'île, c'est-à-dire à travers la région la plus fertile, d'une ligne reliant la

Grande Rivière à la Trinité et desservant la Macouba, Basse-Pointe, le Lorrain, le Marigot et Sainte-Marie.

Au point de vue maritime, la Martinique, depuis la disparition de Saint-Pierre, ne possède plus qu'un port important : Fort-de-France. Son outillage, qui ne fut jamais très développé, est aujourd'hui complètement insuffisant. Les moyens d'accostage manquent, ainsi que les appareils nécessaires à l'embarquement ou au débarquement des marchandises. Aussi, maintenant que le centre commercial a été forcé de se transporter de Saint-Pierre à Fort-de-France, la colonie doit-elle se préoccuper de réaliser dans ce port les améliorations nécessaires. Il y a actuellement un projet de construire un wharf à vis de 200 mètres de long, qui sera réservé aux grands navires. Dans l'intérieur de la ville, la rivière Madame serait draguée et des quais construits sur la rive droite, de façon à permettre aux petits caboteurs de se livrer à des opérations commerciales. Enfin le bassin de radoub de Fort-de-France, long de 120 mètres et large de 34, ne peut plus être utilisé pour les navires de guerre ou les courriers transatlantiques. On songe donc à le porter à une longueur de 200 mètres. Sa construction primitive a coûté 3.750.000 francs.

Il est évident que quand tous ces travaux auront été réalisés, la Martinique aura un port convenablement outillé ; mais il serait urgent de les faire et de ne pas s'en tenir à des projets.

En dehors de Fort-de-France, l'île ne possède que des rades ouvertes au vent à l'est, et gênées par les récifs au sud, et qui ne peuvent guère être fréquentées que par des caboteurs d'un faible tonnage.

La Martinique possède un beau réseau téléphonique qui s'étend sur plus de 700 kilomètres.

Des services publics de transport sont établis entre

les différents centres, soit par mer, soit par terre. Par mer un bateau va deux fois par semaine de Fort-de-France au Marin, en desservant la côte orientale. Deux fois par jour un service de bateaux relie le chef-lieu au Lamentin et au Petit-Bourg. Enfin le service qui se faisait autrefois entre Saint-Pierre et Fort-de-France vient d'être repris depuis quelques mois. Par terre, un service quotidien de diligences met en relation avec Fort-de-France, d'une part, Sainte-Marie, la Trinité, le Gros Morne, Saint-Joseph et le Lamentin, et d'autre part, le Petit-Bourg, Saint-Esprit et le François.

Les relations de la Martinique avec l'extérieur sont assurées par plusieurs lignes. Ce sont d'abord les trois lignes de la Compagnie générale Transatlantique dont une seule postale, qui, tous les dix jours, réunissent Fort-de-France avec Saint-Nazaire, Bordeaux ou Marseille. Les courriers de Bordeaux et Saint-Nazaire font escale à la Guadeloupe et desservent aussi l'Amérique centrale ; deux services annexes de la même Compagnie assurent les communications avec Cayenne et avec Port-au-Prince. Les vapeurs de la ligne de Southampton aux Antilles, de la Royal Mail Steam Packet Cy, font escale à Fort-de-France. Enfin, par la Quebec Steam Ship Cy, la Martinique est réunie aux ports de l'Amérique du Nord et à New-York.

Quant aux communications télégraphiques avec la métropole et les autres pays, elles sont assurées par la Compagnie Française des Câbles sous-marins, qui reçoit de la colonie une subvention annuelle. La Martinique peut ainsi communiquer avec la Guadeloupe et les Antilles étrangères, la Guyane, le Brésil, Saint-Thomas, Saint-Domingue, Cuba, New-York et l'Europe.

La Guadeloupe, comme la Martinique, ne possède guère

que des chemins de fer particuliers qui réunissent les plantations aux usines, ou celles-ci aux ports d'embarquement. Au point de vue du trafic général, ils ne présentent qu'un intérêt très limité, bien que leur réseau s'étende sur quelques centaines de kilomètres. Une petite ligne de quelques kilomètres existe, depuis 1898, entre Capesterre et Sainte-Marie; une autre a bien été projetée entre la Pointe-à-Pitre et Le Moule, mais elle n'a jamais pu être construite par raisons financières.

Le système routier est très étendu, et si malheureusement certaines parties souffrent d'un mauvais entretien, d'une manière générale tous les grands centres sont réunis entre eux par de bonnes routes. Douze routes coloniales s'étendent sur 339 kilomètres, et les chemins vicinaux ont une longueur de 650 kilomètres.

Sauf la Pointe-à-Pitre, les rades de la Grande-Terre ou de la Basse-Terre n'offrent en général à la navigation que peu de profondeur et sont ouvertes aux vents d'est si dangereux en ces parages.

Pointe-à-Pitre, dont le bassin naturel a plus d'un kilomètre carré, pourrait abriter une flotte nombreuse. On n'a accès dans sa rade que par un goulet large de 91 mètres, suffisant pour la navigation et assez resserré cependant pour protéger le port contre les lames du large et en faire un point stratégique excellent. Par toutes ces qualités, la Pointe-à-Pitre, qui est le port le plus rapproché de l'Europe parmi ceux des Petites Antilles, est appelé à prendre une grande importance lorsque l'ouverture du canal de Panama aura placé ces parages sur une grande ligne de circulation maritime. Il faudrait dès maintenant, en prévision de cette éventualité, faire à la Pointe-à-Pitre divers travaux d'aménagement et d'outillage.

Les dépendances de la Guadeloupe possèdent quelques

bonnes routes, principalement Marie-Galante qui a 20 kilomètres de routes coloniales et 82 kilomètres de chemins vicinaux. Les autres îles n'ont que des chemins vicinaux, dont 23 kilomètres à la Désirade et 16 kilomètres à Saint-Martin.

Les ports des dépendances, sauf pour les Saintes, sont des havres qui n'offrent que peu de valeur maritime. Quant aux Saintes, elles abritent dans leur ensemble une rade magnifique qui a une valeur stratégique de premier ordre.

La Guadeloupe (la Grande-Terre et la Basse-Terre) possède, comme la Martinique, un vaste réseau téléphonique intérieur. Avec l'extérieur, elle est réunie télégraphiquement, dans les mêmes conditions que la Martinique, avec les autres Antilles et les pays d'Amérique et d'Europe, par le câble de la Compagnie française des Câbles sous-marins. D'autre part deux câbles aboutissent à Marie-Galante et aux Saintes.

Les communications par mer entre les diverses parties de la colonie sont assurées régulièrement par vapeurs ou par voiliers postaux. Une première ligne de vapeurs dessert toute la côte entre la Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, une seconde réunit Pointe-à-Pitre à Marie-Galante une fois par semaine. Enfin, une fois par semaine également, des voiliers se rendent de Saint-François à la Désirade et Basse-Terre aux Saintes ; et deux fois par mois, Gustavia dans Saint-Barthélemy et le Marigot dans Saint-Martin, reçoivent par voiliers le courrier de la Guadeloupe. Ces dépendances n'ont pas d'autres communications régulières avec l'extérieur.

Avec le dehors, la Guadeloupe est assez bien desservie. Les paquebots de la Compagnie transatlantique y arrivent deux fois par mois (au bout de 10 jours) de Bordeaux ou

de Saint-Nazaire ; ces deux lignes continuent par la Martinique sur Colon ; la première seule est postale. La ligne de la même Compagnie, de Fort-de-France à Port-au-Prince (Haïti), fait escale à la Pointe-à-Pitre. La Royal Mail réunit la colonie à Southampton, aux autres Antilles et à la Guyane deux fois par mois. Enfin la Quebec Steam ship Company la met en rapport une fois par mois avec New-York et l'Amérique du Nord.

CHAPITRE VIII

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DES ANTILLES FRANÇAISES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

I. La question des races et les origines psychologiques de la crise des Antilles. — II. Situation économique des Antilles françaises au commencement du dix-neuvième siècle. — III. L'esclavage et l'émancipation des noirs. — IV. L'immigration et la main-d'œuvre. — V. L'évolution de l'industrie sucrière au dix-neuvième siècle. — VI. La création des banques et leur influence économique. — VII. Le commerce de la Martinique de 1820 à 1882. — VIII. Le commerce de la Guadeloupe de 1820 à 1882. — IX. Le relèvement des Antilles de 1862 à 1882.

I. — Nous venons de voir dans les deux chapitres précédents ce que sont les Antilles françaises, comment notre pays s'y est établi, les a gouvernées, organisées et administrées.

Il nous reste à examiner maintenant ce qu'il en a tiré au point de vue pratique, et comment s'est produite l'évolution de leur richesse et de leur exploitation.

Il nous semble, en effet, que s'il convient de mettre en évidence en tête de cette partie de l'étude de nos Antilles, que leur situation économique est mauvaise, il convient aussi de faire ressortir l'enchaînement des faits qui de circonstances en circonstances sont arrivés à conduire les colonies à un tournant dangereux de leur évolution.

On ne saurait en toute justice faire retomber sur la seule génération présente la décadence de la Martinique et de la Guadeloupe. Celle-ci a bien suffisamment sa part dans les causes de cette décadence, sans encore les lui attribuer toutes. Le mal vient de plus loin. Il est dû aussi bien aux erreurs sociales des temps passés qu'à l'imprévoyance de l'État, et aux défauts de caractère des Antillais. Parmi ces derniers, s'il convient de distinguer entre les blancs et les autres, c'est pour rendre à chacun sa part de responsabilité du malheur. Si les blancs furent, d'une manière générale, orgueilleux, imprévoyants et insuffisamment éclairés, les autres furent paresseux et insoucians. Quand, pendant plusieurs générations, les mêmes défauts et les mêmes fautes réciproques se perpétuent, il est fatal qu'un pays provoque sa propre déchéance. Lorsqu'à ces erreurs vient s'ajouter une difficulté économique mondiale aussi importante que celle qui a été posée par le problème sucrier, ce même pays manque du ressort nécessaire pour surmonter la situation difficile et conduire son évolution dans la bonne direction. Et lorsque, par-dessus tout, le malheur ne parvient pas à réunir des éléments divers, mais ayant un intérêt primordial commun ; quand chacun dans la tourmente ne sait pas élever l'intérêt général au-dessus de son intérêt particulier ; quand des hommes négligent les questions principales de leur existence économique, pour se déchirer dans de vaines querelles politiques ; quand ils gaspillent des finances qui sont nécessaires au bien-être de tous, pour satisfaire trop souvent des intérêts individuels, on peut alors douter qu'ils soient aptes à se diriger et à se relever par eux-mêmes.

Nous le répétons, ce n'est pas seulement la génération présente, appelée maintenant à supporter les conséquences,

qui est seule cause de la situation actuelle ; il y a aussi en même temps un legs pénible des époques antérieures.

Ce que fut la colonisation des Antilles au dix-septième et au dix-huitième siècles, nous l'avons vu et nous n'y reviendrons que brièvement. Au milieu des luttes nécessaires contre les naturels pour leur établissement, au cours d'une série de guerres extérieures suscitées par les rivalités européennes, nos colons, entretenus de sang français nouveau par une émigration constante, gardèrent toutes les qualités de notre race pour les luttes de toutes sortes. A l'occasion, ils maniaient le fusil avec la même ardeur qu'ils s'appliquaient à l'occupation et à l'exploitation du pays. Aussi, dès le milieu du dix-huitième siècle, la Martinique et la Guadeloupe étaient-elles déjà très prospères. Cependant, l'on ne saurait utilement comparer la colonisation des Antilles à cette époque avec ce qu'elle peut être de nos jours, car les conditions économiques n'étaient pas les mêmes. Tout d'abord, si le marché européen de consommation était restreint, celui des pays producteurs l'était encore plus, et la plupart de ceux qui, tels les États-Unis, l'Amérique Centrale, les Indes ou l'Égypte, sont aujourd'hui dans des conditions de production semblables aux Antilles et lui font concurrence, étaient alors à peine en exploitation.

Les Antilles à cette époque avaient donc l'avantage d'être les colonies par excellence, et d'être pour la France particulièrement, les seules colonies ou à peu près d'où elle tirait les denrées coloniales de toutes sortes : sucre, café, tabac, etc., dont elle avait besoin. Quelle que fût l'importance de leur production, nos Antilles en avaient toujours l'écoulement assuré. Si le risque de guerre ou de mer, si considérable à cette époque, apportait une part

d'aléa, il n'en est pas moins vrai que la sécurité des débouchés était une garantie de richesse.

Le grand mal social dont notre colonisation actuelle sent les effets a cependant son origine dès cette époque, du jour où, en 1645, commença la traite des noirs. Les horreurs de ce que fut l'exploitation humaine pour poursuivre celle du sol, sont trop connues pour que nous les répétions. Mais sur quoi il faut insister, c'est sur le fait que trop de rancunes existent dans l'âme de la race noire, pour qu'elles ne soient sinon l'excuse, du moins la cause de l'antagonisme auquel nous assistons de nos jours dans une société soi-disant meilleure.

L'esclavage, si plein de misères pour les noirs, était également malheureux pour les blancs, car il préparait aux générations du dix-neuvième siècle un sens moral déformé, un manque de compréhension de ce qui est bien et de ce qui est mal vis-à-vis des travailleurs, un mépris des faibles et des inférieurs qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, cinquante ans après l'émancipation des noirs. Que de planteurs de nos Antilles seraient encore disposés à revenir aux mœurs du passé, et si la population blanche de nos colonies est en butte à la haine de la population noire, n'est-elle pas responsable en partie de cet état de choses? Les noirs le plus souvent sont paresseux, menteurs, voleurs; c'est possible; mais n'a-t-on pas entretenu dans ces sentiments une race qui naturellement était d'une mentalité inférieure? Qu'a-t'on fait pour l'élever, pour la faire progresser, pour lui inculquer l'idée du bien et du mal? Rien. Oui, on lui a donné de mauvais exemples, puis à ces enfants qui ne savaient pas marcher, on a ouvert la grande route de la vie, avec comme hochet le suffrage universel. A ceux qui n'étaient rien que le nombre, on a

dit : « En droit vous êtes tout » ; en réalité on les a méprisés et on les a considérés comme rien.

Et une autre conséquence malheureuse, à laquelle on ne songeait certes pas en introduisant aux Antilles des individus de race différente, a été provoquée par la création d'une tierce race qui, par la suite, allait soulever une question délicate dans l'évolution sociale des colonies. On s'est plaint souvent que les métis n'éprouvent pour les blancs que des sentiments allant jusqu'à la haine, et l'on a dit aussi que issus de deux sangs ils en avaient pris tous les défauts pour en laisser les qualités. C'est peut-être vrai, en partie seulement tout au moins, car il existe et il a existé de nombreux exemples de mulâtres qui furent des hommes distingués, d'esprit cultivé et avisé, et aussi des hommes de cœur. Mais quand cela serait, n'était-il pas fatal que des enfants reniés par leurs pères ou par la race de leurs pères, considérés toujours, comme supérieurs aux nègres certainement, mais inférieurs aux blancs, n'était-il pas fatal qu'ils ne puissent accepter cette situation sans en souffrir et sans rendre en haine ce qu'on leur donnait en mépris.

De nos jours, si cette opinion sur le mulâtre persiste encore un peu, elle fut dans un passé encore proche beaucoup plus accentuée, et dans nos colonies le créole blanc ne considère pas le créole mulâtre comme son égal.

Cependant depuis deux siècles et demi une véritable race s'est créée dont les individus sont très nombreux, et forment même l'élément le plus important de la population. Entre les blancs qu'ils exècrent, et les noirs auxquels ils se sentent supérieurs, ils se sont développés sur ces terres des Antilles, dont ils sont devenus pour ainsi dire la race propre, et cette terre qui les a faits, ils voudraient

en être les maîtres. Pour la plupart cependant ils ne présentent qu'un degré d'intellectualité tout à fait inférieur, ils sont aussi ignorants qu'ils ont de prétention, et aussi incapables de diriger la chose publique, qu'ils le sont de bien conduire leurs propres intérêts.

Pourtant ces trois éléments aussi dissemblables, blancs, mulâtres et noirs, représentent des citoyens français ayant les mêmes droits, mais étant tous à peu près aussi incapables d'en faire un usage convenable.

Il ne faudrait pas cependant attribuer à ces lignes un sens de généralisation totale que nous ne leur donnons pas. Il y a certainement et heureusement parmi la population créole des esprits capables, intelligents et pondérés, il y en a même beaucoup, mais il est regrettable que l'influence des bons soit absolument noyée dans celle des mauvais et des ignorants. Et c'est pourquoi, quelque magnifique que soit le principe du suffrage universel déclarant tous les hommes égaux, ce fut une erreur de l'appliquer aux Antilles. En France on peut dire que, par l'origine, les sentiments et la civilisation, tous les hommes sont égaux. Dans nos Antilles il y a trop de différence, trop d'éléments dissemblables, pour qu'il existe une morale publique ou un principe national atavique.

C'est surtout depuis cinquante ans que les inconvénients d'ordre psychologique ont pu ressortir, c'est-à-dire depuis que la République de 1848, en accomplissant cette œuvre de haute moralité et de justice sociale qu'était l'émancipation des esclaves, fit aussi cette erreur humanitaire, qui fut de faire citoyens des hommes qui étaient encore des enfants.

II. — Au commencement du dix-neuvième siècle, lorsque après les guerres de l'Empire survint cette magnifique période de paix qui depuis un siècle n'a jamais été troublée

dans les Antilles françaises, nos colonies étaient des plus prospères. Le chiffre de leur commerce extérieur avec 100 millions, partagés entre l'importation et l'exportation, les dernières étant presque toujours supérieures aux premières, dépassait celui qui s'y fait actuellement. Aujourd'hui le commerce atteint à peine 60 millions. Ainsi, après cent ans, si nous avons progressé dans l'intervalle, nous n'en sommes pas moins revenus à un point inférieur où en étaient nos pères à une époque où la vapeur n'existait pas, où le télégraphe n'était pas soupçonné, où l'Europe consommait quatre fois moins qu'aujourd'hui, où la chimie n'avait pas encore trouvé moyen de faire rendre au sol plus que la nature ne l'avait prévu, et où ni l'industrie ni la navigation ne pouvaient disposer de ces merveilleux engins que le génie du dix-neuvième siècle a créés.

Depuis un siècle nos colonies des Antilles ont doublement reculé; d'abord parce que dans le progrès général du monde elles n'ont pris aucune part, et ensuite parce que, à chiffres égaux, le commerce d'autrefois représentait une valeur supérieure à celle d'aujourd'hui. En effet, à côté du mouvement d'affaires, il faut considérer le bénéfice qui est réalisé par l'exploitant. Ainsi, par exemple, si nous remontons à la première année pour laquelle nous ayons trouvé une statistique, à 1818, nous relevons une exportation de sucre brut pour l'ensemble de nos Antilles de 32.000 tonnes; actuellement il sort 60.000 tonnes de sucre d'usine. Mais, en 1818, la valeur de la production sur place était d'environ 25 millions de francs (environ 75 francs les 100 kilos) avant les frais d'usinage. Aujourd'hui, après les frais du travail industriel, le sucre d'usine ne vaut plus que 40 francs les 100 kilos au plus, soit pour une production de 60.000 tonnes environ 23 millions. Alors qu'au commencement du siècle la culture de la

canne laissait un bénéfice qu'on ne saurait préciser, mais qui sans exagération peut être évalué à 30 pour 100 du prix de vente, aujourd'hui elle paye à peine ses frais.

A cette époque en revanche l'industrie rhumière était moins développée dans nos colonies, et les mélasses étaient envoyées en grande partie en Europe. Il ne sortait environ que 2.500.000 litres de rhum mais les exportations de mélasse atteignaient près de 10 millions de litres. Il faut dire aussi que les conditions de l'industrie ayant progressé depuis, les proportions de mélasses par rapport aux quantités de cannes traitées, ne sauraient être rapprochées des proportions d'aujourd'hui.

Ce qui représentait à cette époque une grande supériorité sur l'exploitation actuelle, c'est qu'à côté de la canne et de ses divers produits, les planteurs cultivaient des produits secondaires dans une proportion beaucoup plus importante que maintenant. Les exportations de café atteignaient presque 2 millions de kilos, celles de cacao 265.565 kilos, celles de coton 337.011 kilos, celles du campêche 1.500.000 kilos. Nous n'avons pas la valeur exacte de ces denrées dans les colonies vers 1820, mais leur exportation en bloc s'élevait au tiers des exportations totales. Aujourd'hui la part des produits secondaires n'atteint pas en moyenne 10 pour 100.

En résumé, dans le premier quart du siècle passé le marché des Antilles était mieux équilibré qu'il ne l'est actuellement ; les opérations commerciales et agricoles y étaient plus avantageuses. Il ne faudrait pas croire cependant que si le bénéfice était supérieur c'était en raison d'un moindre prix de revient. C'est entièrement à une vente plus facile que le profit était dû. En effet, on aurait tort de penser que la main-d'œuvre asservie était plus économique que la main-d'œuvre libre rémunérée. Le travail des esclaves n'était

guère d'un plus grand rendement que celui des ouvriers libres, sinon actuellement, du moins il y a vingt-cinq ans. L'esclave coûtait cher à acheter et un personnel nombreux représentait un capital important immobilisé; il fallait l'entretenir, et le renouveler souvent, car, mal soigné, la maladie et la mortalité y étaient très développées.

D'autre part l'utilisation des engrais était peu connue, et le rendement des terres était très inférieur à ce qu'il est actuellement. C'est ainsi qu'un hectare de culture donnait beaucoup moins et coûtait presque aussi cher à cultiver qu'aujourd'hui. Quant à la fabrication du sucre elle était très rudimentaire; elle se faisait par petites quantités sur chaque habitation, de là le nom de « sucre habitation ». La canne, très mal travaillée, rendait à peine 5 pour 100 de sucre, alors que naturellement elle en possède de 12 à 15 pour 100. Chaque habitation avait son ou ses moulins à vent qui donnaient la force motrice; les moyens de transport n'existant pas pour concentrer les récoltes, ces moulins ne pouvaient traiter que les quantités recueillies dans leur voisinage et devaient être en conséquence multipliés en grand nombre. De là une immobilisation de main-d'œuvre considérable.

De la sorte, une main-d'œuvre assez coûteuse, un mauvais rendement agricole, une industrialisation incomplète et dispendieuse, mettaient la production du sucre à un prix de revient très élevé. On n'en réalisait pas moins des bénéfices sérieux parce que le sucre se vendait cher.

Telles furent les conditions générales de la production aux Antilles jusque vers 1862. Mais si, du commencement du siècle à cette époque, le travail matériel n'eut pas à subir de modifications essentielles, un enchaînement de faits d'ordre social ou économique transformèrent considérablement les conditions d'exploitation. Ces faits furent les

luttés des esclaves pour conquérir la liberté, l'acte de 1848 qui proclama leur émancipation, et dans un autre ordre les progrès de la navigation, le développement de l'industrie sucrière de betterave et la baisse du cours des sucres.

III. — On sait quel mouvement d'opinion se dressa dès la fin du dix-huitième siècle contre l'esclavage et contre les cruautés auxquelles il donnait lieu. La Révolution française, en proclamant la liberté des esclaves, avait la première accompli un grand acte de justice ; mais elle le fit maladroitement, et en ne se rendant pas compte que le succès de l'application d'un principe n'est certain, qu'autant que la transition d'un ancien à un nouvel état de choses a été habilement préparée. Ces mêmes fautes d'ailleurs se représentèrent en partie en 1848 et nos colonies en souffrent encore aujourd'hui.

Le rétablissement de l'esclavage par l'Empire, en 1802, fut une erreur encore plus grave ; elle fut le point de départ de mouvements populaires presque constants pendant cinquante ans. Il est en effet facile de penser ce que pouvait être l'état d'esprit des populations noires qui venaient de jouir pendant dix ans, avec excès d'ailleurs, de la liberté, et qui étaient retombées sous la férule de maîtres d'autant plus durs et cruels qu'ils voyaient, en leurs serviteurs redevenus esclaves, des révoltés d'hier et peut-être de demain. La mesure de Napoléon était un pas en arrière dans l'œuvre de la civilisation ; et au point de vue humanitaire, s'il est quelquefois imprudent de faire trop vite un pas en avant, il est toujours impossible et dangereux de faire un pas en arrière. Or ce pas fut fait précisément au moment où le mouvement de réprobation universelle se dessinait contre l'esclavage. C'est de 1820 à 1830 que les polémiques les plus vives commencèrent sur ce sujet. C'est

dès 1836 que l'Angleterre abolit pour toujours dans ses possessions la main-d'œuvre esclave. Or, avant d'en arriver à cette décision si grosse de dangers, il lui avait fallu des années pour se décider.

La population noire, si elle n'avait pas la force et la fortune, avait pour elle le nombre. Elle était de 150.000 individus en face de 20.000 blancs et autant de mulâtres, et elle avait, pour l'encourager dans sa lutte pour la liberté, l'appui moral et souvent matériel de tous ceux que leur intérêt n'attachait pas au maintien de l'esclavage. Elle avait aussi un grand exemple qu'elle ne pouvait pas oublier. Celui de ses frères de Saint-Domingue, hier esclaves comme elle, qui s'étaient révoltés avec succès et avaient conquis leur indépendance non seulement personnelle mais politique. De 1816 à 1830 les révoltes locales se multiplièrent sans grande importance chacune, mais considérables par le seul fait qu'elles se produisaient et que les noirs osaient lever la tête devant leurs oppresseurs. Les esclaves, châtiés avec la plus grande sévérité quand ce n'était pas avec la plus grande cruauté, trouvaient dans le châtiment même la force qui, en redoublant la haine, assurait le renouvellement des rebellions. Une surtout fut particulièrement importante, celle du 13 octobre 1822. Dans la nuit de ce jour, sous l'impulsion de quatre noirs, Narcisse, Jean-Louis, Jean et Bauguio, des colons furent assassinés, leurs demeures pillées, les récoltes incendiées. Le soulèvement fut arrêté par une dure répression; soixante noirs furent arrêtés, sept furent guillotisés, quatorze pendus, dix livrés au supplice du fouet.

Deux ans après, nouveau complot conduit par Bissette, également durement réprimé.

Lorsque la nouvelle parvint aux Antilles, que la Révolution de 1830 avait eu lieu en France, les esclaves pen-

sèrent qu'ils auraient enfin la liberté. La royauté libérale ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre ce que lui indiquait la voix de l'humanité ; elle ne changea rien à ce qui existait. La désillusion fut profonde dans les populations asservies, et chez des malheureux n'ayant rien à perdre, quand une telle désillusion se produit, elle amène fatalement, telle la goutte qui fait déborder le vase, un déchaînement de révolte pour conquérir par la force ce qu'on n'a pu obtenir par le droit.

La révolte de 1831 fut une véritable guerre civile, qui mit nos Antilles dans un grand danger. Devant la révolution, il fallut, pour ainsi dire, capituler, et c'est de cette époque que datent dans nos colonies les premières mesures préparatoires à l'abolition de l'esclavage. Sur les conseils du duc de Broglie qui pendant vingt-cinq ans se consacra à cette œuvre, des mesures de transition furent prises. Le sort des esclaves fut adouci, les affranchissements rendus plus faciles. Au lendemain de la révolte de 1831, plus de 3.000 esclaves furent libérés. Peu après des droits politiques égaux étaient donnés à tous les hommes libres.

Les mesures du duc de Broglie ne tardèrent pas à produire leur effet et de leur fait il n'y eut plus de rébellions sérieuses dans les Antilles françaises. Les affranchissements se continuaient progressivement, et l'importation de nouveaux esclaves était arrêtée. En 1838 il y avait 19.000 nègres libres à la Martinique, et 10.000 à la Guadeloupe. En 1847, à la veille de l'abolition de l'esclavage, il y en avait en tout une cinquantaine de mille. Si ces mesures avaient été appliquées quelques années encore on serait arrivé à éteindre l'esclavage en ménageant une sage transition.

La révolution de 1848 décida cependant, dans un principe de haute moralité dont on ne saurait la blâmer, que

quelle que fût l'importance des intérêts matériels en jeu, l'esclavage était incompatible avec un gouvernement républicain, et, par le décret du 27 avril 1848, il fut à tout jamais aboli dans les colonies françaises. Mais le gouvernement français d'alors fit ce que n'avait pas fait la Première République et décida qu'une indemnité de 500 francs serait versée aux propriétaires pour chaque esclave, et, pour doter nos Antilles d'un instrument capable d'atténuer la crise, il décida, par l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, d'affecter à la fondation de banques de crédit agricole le huitième de l'indemnité accordée aux colons par suite de l'abolition de l'esclavage. Ce fut l'origine des banques coloniales.

Nous aurions pu peut-être placer, dans le chapitre réservé à l'histoire des Antilles françaises, les lignes que nous venons de consacrer à la question de l'émancipation des esclaves. Nous ne l'avons pas voulu parce que nous estimons que les faits provoqués par la lutte des noirs pour leur liberté offrent pour nos colonies un intérêt encore plus économique qu'historique. La main-d'œuvre libre opposée à l'esclavage, c'était le renversement de bien des conditions de production, et le changement de régime devait avoir sur la situation économique de nos colonies une influence considérable.

Une des conséquences fatales de l'asservissement cruel et des haines soulevées par des répressions impitoyables, fut le désintéressement complet des noirs devenus libres, de leurs anciens maîtres et du sol qu'ils cultivaient. Par un sentiment des plus logiques, les anciens esclaves, qui n'avaient que peu de besoins, et à qui le pays offrait encore de vastes espaces libres, préférèrent vivre dans la pauvreté, mais indépendants, que de retourner, même payés, sous l'autorité de maîtres qui les avaient maltraités

et qu'ils détestaient. Un pareil sentiment n'était que très humain et très en rapport avec la mentalité primitive des nègres qui, sans raisonner davantage, se sentaient libres et voulaient se griser de liberté. Ils étaient nègres, mais combien de blancs dans d'autres pays auraient agi de même.

Au point de vue économique, c'était cependant une erreur, et pour eux aussi bien que pour l'intérêt général leur manière de faire allait avoir de graves conséquences.

De 1847 à 1848, le commerce des Antilles françaises tomba de 104 millions à 53 millions de francs, et pendant trois ans la situation resta à peu près la même. Sans main-d'œuvre les cultures ne pouvaient être poursuivies ; c'était la ruine des colonies.

IV. — Dans une autre partie du monde, la Réunion, qui avait été soumise à la même transformation sociale, en avait cependant éprouvé moins de mal. C'est que dix ans avant l'émancipation dès 1838, elle avait ménagé la transition en y important de la main-d'œuvre indienne libre, mais engagée par contrat. Cette population, déjà nombreuse en 1848, avait suffi en partie à conjurer une crise, non seulement par le travail qu'elle fournissait, mais surtout par l'exemple qu'elle donnait du travailleur libre et payé, et cependant astreint par un engagement. A la Réunion, du fait de l'émancipation, les noirs se virent aussi heureux que les Indiens ; ils ne désirèrent pas plus. Jamais d'ailleurs il n'y avait eu auparavant les luttes qui ensanglantèrent les Antilles et les rapports de maîtres à esclaves y étaient plus doux.

L'exemple de la Réunion et des bienfaits qu'y avait introduits la main-d'œuvre indienne donna l'idée de transplanter aux Antilles la méthode qui avait réussi dans l'Océan Indien ; malheureusement elle fut appliquée dix

ans trop tard et ne produisit jamais à la Martinique et à la Guadeloupe les mêmes heureux résultats. Elle leur permit cependant de se relever de la crise de 1848 et en 1860 leur mouvement commercial, dépassant celui qui se faisait en 1849, était revenu aux résultats des plus belles années du commencement du siècle.

C'est par le décret du 27 mars 1852 qu'un capitaine au long cours, M. Blanc, fut autorisé à transporter aux Antilles 4.000 Indiens en l'espace de six ans, moyennant une prime de 500 francs par chaque immigrant dont le paiement fut assuré par une caisse d'immigration créée avec une partie de l'indemnité versée par l'État à la colonie pour l'émancipation des esclaves ; la caisse recevait une subvention annuelle de 100.000 à 150.000 francs. M. Blanc n'importa que 1.191 ouvriers. Un nouveau contrat intervint avec la Compagnie générale maritime associée à la Société d'immigration de Pondichéry. Les contrats étaient de cinq ans, et la Compagnie recevait pour chaque engagé 415 francs remboursés en trois ou quatre ans par les engagistes. De 1855 à 1862, 9.158 Indiens furent ainsi amenés dans la colonie. Ils étaient libres de demander leur rapatriement à l'expiration de leurs contrats, mais environ 200 seulement par an usèrent de cette faculté (1).

Concurremment à l'immigration indienne, on essaya l'introduction dans les colonies de noirs africains ; mais le souvenir de l'esclavage était trop récent pour que leur recrutement ne présentât de nombreuses difficultés, et le contrat passé pour cet objet avec M. Chevalier ne donna pas de résultats. La question fut reprise avec la maison Régis de Marseille, qui fut autorisée à racheter les noirs

(1) Tous ces renseignements sur l'immigration sont empruntés à l'excellent livre de M. Em. Legier : *La Martinique et la Guadeloupe*.

déjà esclaves en Afrique. Ils étaient libérés aussitôt, et transportés aux Antilles avaient droit au rapatriement à l'expiration d'un contrat de cinq ans. La maison Régis recevait une prime de 485 francs par individu. Elle introduisit ainsi 9.080 Congolais à la Martinique et 6.600 à la Guadeloupe; les Africains restèrent d'ailleurs dans ces colonies et sont des ouvriers bien supérieurs soit aux anciens esclaves, soit aux Indiens.

A la même époque, en 1856, on essaya aussi l'immigration des Chinois et il en arriva 977 de Canton, recrutés par MM. Malayas et C^{ie}, et 1.200 par la maison Arnaud et Touache; mais c'étaient de piètres travailleurs et on n'y donna pas suite. La prime d'introduction était de 809 fr. 60. A l'expiration de leur contrat la plupart des Chinois sont retournés dans leur pays; d'autres se sont établis commerçants dans les îles voisines, quelques-uns enfin sont restés à La Martinique et à la Guadeloupe.

C'est surtout à partir de 1861 que l'immigration fonctionna en grand. Par la convention du 1^{er} juillet 1861 entre la France et l'Angleterre, qui mettait fin à l'immigration de main-d'œuvre africaine, cette dernière pouvant donner lieu à des abus, (et ayant tout au moins l'inconvénient de faire croire aux populations de Loango que la traite des noirs n'était pas abolie), la France fut autorisée à recruter des travailleurs aux Indes pour les Antilles, aussi bien à Calcutta que dans ses établissements. Les contrats étaient faits devant des agents officiels anglais, les engagés touchaient des avances, et, à leur arrivée dans la colonie, étaient réunis par groupes de 10 et répartis entre les planteurs. Ils recevaient un salaire de 160 francs pour les hommes et de 100 francs pour les femmes, et devaient être vêtus, logés et soignés ainsi que leurs enfants. Les engagistes remboursaient à l'administration, pour ses frais

d'engagement, de transport et de surveillance, 373 francs par immigrant. La colonie assurait le rapatriement à l'expiration des contrats. Jusqu'à sa suppression en 1884, l'immigration indienne procura 25.509 ouvriers à la Martinique, sur lesquels 4.541 seulement furent rapatriés et 42.595 à la Guadeloupe.

Un essai d'importation de main-d'œuvre annamite fut aussi tenté, mais il ne donna pas de résultats.

En résumé, de 1852 à 1884, l'immigration sur contrats amena dans les deux colonies une population d'ouvriers de races diverses de 96.000 hommes. Par suite des rapatriements et des décès, contrebalancés en partie par les naissances, il en reste aujourd'hui environ 25.000, dont 10.000 à la Martinique et 15.000 à la Guadeloupe.

Il est certain que lorsque, par décision des conseils généraux, l'immigration fut arrêtée en 1884 aux Antilles, les conditions de travail et de population n'étaient pas les mêmes que lorsqu'elle fut entreprise au lendemain de l'émancipation. La population locale, pour qui les souvenirs de l'esclavage commençaient à s'effacer, comprenait mieux la nécessité du louage de son labeur, et les besoins de la vie avaient suffi à ramener les ouvriers du pays au travail dans les plantations. En 1884 l'émigration devenait une concurrence à la main-d'œuvre locale; elle avait cependant le très grand avantage, du fait de cette concurrence même, de ne pas mettre la production de nos colons à la merci des ouvriers du pays, qui, aussi paresseux qu'ils sont exigeants, ont contribué grandement par leurs défauts à la crise économique.

Ce qui est certain, c'est qu'au lendemain de la suppression de l'esclavage, l'émigration a sauvé nos Antilles, et qu'en dix ans, elle leur a rendu une prospérité à laquelle

l'ancienne population esclave ne voulait pas participer pas plus qu'elle ne le veut aujourd'hui.

Cependant, si la population antillaise avait voulu travailler, elle avait l'avantage de fournir un meilleur rendement que la population indienne dont la constitution physique se prête mal aux durs travaux de la culture. Seule, à ce point de vue, la main-d'œuvre africaine (importée depuis 1852) a donné de bons résultats et aujourd'hui encore ce qui reste de cette immigration représente les travailleurs les plus robustes et les plus soumis des colonies. Alors qu'un Indien ne peut fournir que 220 journées de travail et un Chinois 150, on compte qu'un Africain en donne 280. Quant à la population locale, il est difficile de dire ce qu'elle donne, car elle ne travaille que quand elle veut bien.

V. — Si, dans la première partie du dix-neuvième siècle, jusqu'en 1862, l'industrie elle-même ne subit pas de transformation fondamentale, il ne devait pas en être de même à partir de cette date.

Les progrès dont elle profita au cours de la première période ne datent guère que de 1843, lorsqu'à la Guadeloupe un terrible tremblement de terre ayant renversé un grand nombre de sucreries des habitations, on songea pour la première fois à séparer l'industrie de la culture et que l'on créa quatre usines, dont deux au Moule, une au Port-Louis et une à Marie-Galante. C'était le premier pas fait pour produire du sucre dit d'usine au lieu de sucre brut.

Ce n'est pas qu'auparavant on n'ait jamais essayé de traiter le sucre brut sur place. Au commencement du siècle, jusque vers 1840, on avait produit du sucre turbiné, mais les quantités avaient toujours été en s'amoindrissant en raison de la mauvaise qualité et du coût élevé par rapport aux prix obtenus en Europe ; de 5 mil-

lions de kilos que les Antilles en exportaient en 1818, il n'en restait plus que 2 millions en 1820 et pour ainsi dire plus en 1840.

Jusqu'en 1860, la Martinique et la Guadeloupe en étaient restées au travail domestique, et il y avait près de neuf cents sucreries actionnées par des moulins à vent à la Martinique et 620 à la Guadeloupe.

Lorsque la production de la canne, enrayée pour un temps par les conséquences de l'émancipation, reprit son importance avec le développement de l'immigration, divers phénomènes devaient amener un changement radical du travail industriel.

En dehors de la question de l'industrie pure, dont les progrès étudiés dans d'autres pays auraient été une raison suffisante du changement, il y avait aussi une autre cause qui devait amener la séparation du travail agricole du travail industriel, et la formation d'usines destinées à travailler la récolte de plusieurs propriétés.

Avant 1848, la propriété foncière était presque exclusivement aux mains de grands propriétaires; l'importance même de leurs domaines suffisait à alimenter les sucreries d'habitations de matières premières. Au lendemain de la loi qui rendit la liberté aux esclaves, ceux-ci se constituèrent une quantité de petites propriétés en général limitées à ce qu'eux et les leurs pouvaient travailler. Les quantités de cannes produites dans ces propriétés étaient insignifiantes pour chacune et ne prenaient d'importance que par la multiplication; elles ne pouvaient donc être industrialisées par leurs producteurs. Quant aux grands propriétaires qui, dans la tourmente ayant suivi le grand événement social et économique de la libération des esclaves, avaient pu résister à la difficulté pour eux de recruter la main-d'œuvre, ils avaient aussi

intérêt à ne plus fabriquer eux-mêmes. Le risque d'attendre la réalisation de leurs produits jusqu'à la vente, devait les pousser à renoncer au travail industriel et à vendre leurs cannes à des usines centrales qui en tiraient un produit supérieur à ce qu'ils pouvaient obtenir avec leurs faibles moyens. Du fait même que l'industrie produirait une plus grande quantité de sucre que ce qu'ils auraient obtenu, la valeur de leur récolte en la vendant aux usines était plus élevée pour eux que celle du sucre brut qu'ils auraient produit dans leurs habitations.

Et c'est ainsi que tout contribuait au succès de la transformation. La centralisation, tout en diminuant considérablement le prix de revient, produisait une meilleure fabrication. Elle seule aussi permettait de refaire un outillage perfectionné suivant les connaissances de l'époque. Et, en écrivant ces lignes, nous ne pouvons nous empêcher de les rapprocher des conclusions que nous aurons à établir plus loin. Si le progrès en 1862 exigeait la séparation de l'industrie de la culture et la centralisation de la fabrication en un certain nombre d'usines régionales, il en est de même aujourd'hui. Les découvertes qui permettent de tirer plus de sucre de la canne, et de travailler davantage de cette dernière au moyen d'appareils perfectionnés tout en nécessitant beaucoup moins de main-d'œuvre, ont pour conséquence d'étendre les besoins des usines en matière première. Comme d'autre part les voies ferrées, qui ne faisaient que commencer en 1862, remplacent aujourd'hui autour de chaque usine les moyens de traction primitifs, et peuvent amener de plus loin les récoltes de canne, et augmenter ainsi le rayon d'action des usines, il n'est plus besoin d'un aussi grand nombre de ces dernières. A la première centralisation de 1862 doit faire suite, après un cycle de 40 ans, une autre centralisation.

Aux deux époques les causes en seront les mêmes : nécessité d'améliorer la fabrication en augmentant le rendement en sucre, nécessité de réduire les frais du travail industriel et d'économiser sur les frais généraux.

Il faut ajouter aussi que cette transformation exigera la seconde fois, comme cela se produisit la première fois, un engagement de capital important, et que aussi bien en 1908 qu'en 1862 nos colonies des Antilles, au lendemain de crises économiques très graves, ne peuvent que difficilement le trouver dans leurs propres ressources.

Lorsqu'en 1862 les premières usines se créèrent, elles le furent pour la plupart par des métropolitains, et cet apport de capitaux nouveaux ne fut pas sans faire un grand bien à nos colonies.

Cette question de l'apport de capitaux nouveaux est une des plus importantes, chaque fois qu'il s'agit de la rénovation d'une industrie quelle qu'elle soit. Le rajeunissement et le perfectionnement de tout ce qui sort de l'esprit humain est constant et inévitable, et l'on ne peut fixer au-delà d'un certain nombre d'années relativement restreint l'utilisation d'un procédé ou d'un outillage.

Il arrive donc un moment où la transformation s'impose et nécessite des sacrifices financiers souvent considérables. Lorsqu'elle peut s'opérer dans un même cadre, des amortissements sagement poursuivis, des réserves amassées, peuvent y procéder. Mais lorsqu'elle a pour conséquence un bouleversement total comme celui produit par la centralisation industrielle que doit créer un organe entièrement neuf sur la disparition de plusieurs autres, l'introduction d'un capital nouveau est presque toujours indispensable.

Ce fut le cas pour la création de l'industrie sucrière aux Antilles en 1862. Ce l'est encore pour sa transfor-

mation aujourd'hui. Comment elle trouva ce capital, c'est ce que nous allons examiner maintenant.

VI. — Les usines furent en général fondées par des métropolitains ; mais quelques-unes cependant furent établies par de grandes exploitations agricoles de la colonie. Toutes ne tardèrent pas, pour les besoins de leur fabrication, à sentir la nécessité d'apporter à leur fonctionnement de profondes modifications. Pour s'assurer une quantité constante et suffisante de canne à sucre, elles durent en partie redevenir agricoles en même temps qu'industrielles, c'est-à-dire acquérir des domaines qu'elles exploitèrent soit directement, soit en y installant des cultivateurs qui étaient dans l'obligation de leur vendre la totalité de leurs récoltes.

Si aujourd'hui l'évolution provoquée par les événements de 1848 a accompli son cours, et ne justifie plus cette double nécessité de la propriété agricole confondue avec le travail industriel, et de l'usine travaillant pour plusieurs planteurs, à l'époque de la transition le principe de la séparation de ces deux éléments, excellent en lui-même, ne put être pratiquement appliqué. Tant qu'il exista des exploitations continuant à traiter la canne par les moyens anciens, les usines rencontrèrent de grosses difficultés dans leur alimentation en matière première. La petite propriété était très peu de chose, et la moyenne n'était pas encore créée. Leur développement allait être provoqué par celui de l'industrie ; mais pour qu'il puisse se faire il fallait ce qui manquait le plus aux petits planteurs, les capitaux. En 1862, les petits propriétaires fonciers ne pouvaient être que d'un faible secours aux usines ; de là la nécessité pour les usines de rester en même temps agricoles. Dans la suite, lorsque le sol fut réparti en plus de mains, les usines trouvèrent dans les propriétaires

moyens, dont elles s'assurèrent par traité la production, de véritables associés. Cette association produisit l'essor dont jouirent les Antilles françaises de 1862 à 1884.

La constitution du domaine foncier des usines et des petits et moyens propriétaires nécessitait la mise en œuvre d'un capital important. C'est ici qu'apparaît le rôle des banques de la Guadeloupe et de la Martinique, qui furent la cheville ouvrière de cette transformation.

Les deux banques des Antilles furent constituées par la loi du 11 juillet 1851, en vertu de l'article 7 de la loi du 30 avril 1849 qui affectait à leur formation le huitième de l'indemnité accordée aux colonies en compensation de l'émancipation des esclaves. Ces banques privilégiées sont chacune au capital de trois millions. Divers décrets et lois ont depuis prorogé ou modifié leurs privilèges, mais le principe de leur création est resté intact. Leur but fut de prêter assistance aux colons pour leur relèvement au lendemain de la crise de 1848. Il consiste toujours à les soutenir dans les diverses crises économiques qu'ils peuvent traverser.

Les banques des Antilles, créées dans ce seul but utilitaire, ne sauraient être considérées comme des établissements de crédit ordinaires, qui doivent avant toute chose chercher à réaliser le plus de bénéfices possible. Leur rôle est différent; si leur capital a été souscrit à l'aide de fonds accordés par l'État, si elles ont reçu des privilèges considérables, comme celui d'émettre des billets de banque, c'est afin qu'elles représentassent pour les colonies une juste compensation aux inconvénients de la mesure de moralité nécessaire qui venait d'être prise par l'émancipation, et de laquelle les propriétaires de la Martinique et de la Guadeloupe devaient sortir ruinés. Ce qu'il importe donc, ce n'est pas qu'elles distribuent de

gros dividendes, mais qu'elles apportent une aide efficace à ceux qui ont besoin d'elles.

On peut admettre des critiques à la politique financière suivie depuis par les banques de la Martinique et de la Guadeloupe, mais on doit reconnaître qu'à l'origine elles ont répondu amplement à ce qu'on attendait d'elles.

Si, de 1851 à 1860, les grands propriétaires ont pu continuer leurs exploitations, c'est grâce aux banques qui leur fournirent sur leurs récoltes toutes les avances dont ils eurent besoin; si la moyenne propriété put se constituer sur les débris de la plupart des grandes propriétés, c'est grâce aux banques qui, les premières années, leur avancèrent dans les mêmes conditions les capitaux nécessaires. Enfin, si la centralisation industrielle put s'effectuer sans manquer les premiers temps de matière première, c'est grâce aux banques qui, sur garantie de leurs établissements, les mirent à même de se constituer des domaines de culture.

Les prêts des banques ont été considérables et, pour chacune d'elles, ont dépassé chaque année des millions; ils sont aujourd'hui beaucoup plus réduits; il faut dire aussi que les gages sont actuellement bien moins certains.

Une aide non moins efficace a été prêtée aux Antilles françaises par un autre établissement de crédit, le Crédit Foncier Colonial, fondé pour 60 ans, le 31 août 1863, au capital de 12 millions de francs. Cet établissement est installé aux Antilles et à la Réunion.

Son but était de prêter aux propriétaires des îles, seuls ou groupés, les sommes nécessaires à la construction des sucreries ou à l'amélioration de l'outillage des sucreries existantes, et d'hypothéquer les immeubles soit à court terme, soit à long terme, la dette pouvant être amortie

dans un délai de trente ans. Le Crédit Foncier Colonial s'engageait à prêter dans chaque colonie au moins dix millions de francs. En revanche, il obtint le monopole pour quarante ans des crédits de ce genre, et une garantie de 2 1/2 pour 100 sur les obligations émises pour couvrir les prêts effectués dans chaque île, la garantie par colonie ne devant pas dépasser 200.000 francs. Pour la Guadeloupe, le minimum des prêts fut porté en 1886 à 20 millions, et la garantie coloniale à 500.000 francs.

Aujourd'hui le Crédit Foncier Colonial, en raison de la crise qui depuis vingt ans sévit dans les colonies où il fait ses opérations, est dans une situation difficile. Mais il a rempli tous ses engagements et, si actuellement les planteurs des Antilles peuvent continuer leurs exploitations, c'est certes à lui qu'ils le doivent. Dans le passé, le rôle du Crédit Foncier fut des plus profitables, et, plus encore peut-être que les banques privilégiées, il a contribué à l'évolution industrielle de la Martinique et de la Guadeloupe. On lui a reproché le taux élevé de ses avances, qui fut longtemps de 8 pour 100 et 10 pour 100 avec les frais ; étant donné le risque des opérations, on ne saurait s'en étonner, et en tous cas il n'a pas été suffisant pour le couvrir des pertes considérables qu'il a faites, et qui ont en fin de compte profité aux colonies. Depuis 1906 ce taux a été ramené à 5 pour 100.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle des banques aux Antilles pour l'avenir. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un meilleur exemple de leur utilité que ce qu'elles ont fait dans le passé, de 1851 à 1882.

VII. — Nous avons marqué, comme un point d'étape dans l'histoire de l'évolution des Antilles françaises, cette date de 1882, parce qu'elle correspond à l'apogée de leur développement. Nous verrons plus loin comment, à

partir de 1884, la crise sucrière et une série de circonstances fâcheuses et tragiques précipitèrent leur déchéance, et nous étudierons dans un prochain chapitre ce que sont présentement, au point de vue économique, la Martinique, et la Guadeloupe et ses dépendances. Mais, avant d'arriver à cette partie de notre étude, nous allons résumer brièvement comment se sont traduits en chiffres commerciaux les événements d'ordre social, agricole et industriel, qui se sont produits dans chacune de nos possessions de 1820 à 1882.

A la Martinique, quels qu'aient été les événements, la colonie, où à l'origine la propriété était moins morcelée qu'à la Guadeloupe, et où les capitaux ont toujours été plus abondants, a toujours moins souffert directement des crises que les autres Antilles. Cependant, en raison même de son régime de grandes propriétés, elle fut plus souvent que sa sœur voisine troublée par les événements qui, de 1820 à 1848, se déroulèrent autour de la question de l'esclavage. Ces événements sont très visibles dans le mouvement de son commerce, et s'ils n'atteignirent pas jusqu'à 1848 la richesse générale, leur répercussion ne s'en fit pas moins sentir dans les années où ils se produisirent.

Les statistiques officielles ne mentionnent les chiffres du commerce des colonies françaises que depuis 1845. Grâce au livre de M. Legier (1), nous possédons le relevé des importations et des exportations depuis 1818, et nous constatons qu'en 1818 et en 1825 le commerce de la colonie était de 50 millions. Dans l'intervalle, au moment de la révolte de 1822, il tomba à 30 millions pour se relever progressivement ensuite. L'année 1826

(1) *La Martinique et la Guadeloupe, op. cit.*

marqua l'apogée de cette période, et, dans la suite, aussi bien les troubles intérieurs que la concurrence commençante du sucre de betterave firent diminuer sensiblement les exportations de la colonie sans que les importations, qui étaient toujours restées inférieures à la valeur des sorties, en fussent particulièrement affectées.

De 1826 à 1845, le commerce de la Martinique oscille entre 30 à 40 millions; les chiffres de 30 et même de 26 millions étant ceux des années terribles de 1830 et 1832.

En 1845, le commerce, par suite des mesures d'apaisement et d'amélioration graduelle de l'état social, avait progressé et était de 50 millions; il atteignit même 51.912.533 francs, dont 24 millions en exportations, en 1847, à la veille du bouleversement de 1848. L'année suivante, il tombait à 29 millions et les exportations n'étaient plus que de 14 millions. Ces dernières devaient encore diminuer, avec 11.761.600 francs en 1850. A partir de ce moment, cependant, l'amélioration se fit sentir et les importations notamment reprirent tout de suite la valeur qu'elles avaient avant la loi d'émancipation des esclaves. Si en effet les planteurs étaient obligés de restreindre en partie leurs dépenses, les noirs, devenus libres, consommèrent un peu plus, quelle que fût leur pauvreté. Seules les exportations furent affectées plus longtemps et ce ne fut qu'en 1860, par une marche régulièrement progressive, qu'elles retrouvèrent leur importance de 1847.

Jusqu'en 1867, le mouvement commercial resta sensiblement le même, mais à partir de ce moment il eut un développement rapide. En 1868 il s'élevait à 59 millions et à 63 millions en 1869. Pour la première fois les exportations seules atteignaient 32 millions. La guerre de 1870

amena une certaine perturbation dans la réception et l'expédition des denrées et marchandises ; aussi, si le chiffre de 67.989.955 francs qui fut fait en 1871 est le plus fort qui ait jamais été atteint par la colonie, il ne saurait être considéré comme le meilleur parce que cette année-là profita d'une partie du mouvement commercial correspondant à 1870. Il en fut encore partiellement, de même en 1872, qui conserva le chiffre de l'année précédente.

De 1872 à 1882, la Martinique est en plein développement industriel. C'est la dernière époque dont nous nous occupons en ce moment. Le commerce, suivant l'importance des récoltes, varie de 53 à 67 millions. Trois fois seulement, en 1873, en 1876 et en 1881, il reste au-dessous de 60 millions.

L'année 1882 marque l'apogée, avec une exportation de 39 millions et un commerce total de 67.366.401 francs (1).

(1) Commerce de la Martinique de 1818 à 1882.

Années.	Importations. fr.	Exportations. fr.	Commerce total. fr.
1818	23.894.856	25.193.060	49.087.916
1820	16.095.700	20.767.232	36.872.932
1825	17.033.339	22.418,943	39.452.282
1830	13.864.530	17.547.862	31.412.392
1835	15.310.314	14.857.254	30.167.568
1840	16.862.244	14.445.615	31.307.859
1845	25.901.345	24.441.565	50.342.910
1847	28.031.974	23.880.559	51.912.533
1848	14.173.859	14.788.356	28.962.215
1850	22.427.874	11.761.604	34.189.478
1855	25.836.824	16.399.439	42.336.063
1860	28.299.775	23.076.726	51.376.501
1865	29.371.812	20.105.608	49.477.420
1870	27.473.894	29.643.569	57.117.463
1875	29.544.071	35.587.912	65.131.983
1880	32.393.620	33.866.842	66.260.462
1882	28.373.660	38.992.741	67.366.401

Voir au chapitre x les chiffres du commerce de 1883 à 1908.

Jamais la Martinique n'a été plus riche qu'à cette époque, et jamais aussi malheureusement elle ne fut moins économe. Tant au point de vue public, dans son budget et son administration, qu'au point de vue particulier, elle ne sut pas profiter d'un état de choses qu'elle croyait ne devoir jamais cesser, pour se constituer des réserves, pour s'outiller, pour se perfectionner.

De même que son conseil général ne lui donnait ni les routes, ni les ports, ni les chemins de fer qui lui auraient été nécessaires lorsque vinrent les mauvais jours, de même les usiniers ne surent pas aller étudier et introduire chez eux le matériel perfectionné qui fonctionnait dans d'autres pays et qui aurait pu les tirer d'embarras le jour où la concurrence deviendrait plus âpre.

Les imprévoyants et les insoucians d'alors payent chèrement aujourd'hui leurs fautes d'autrefois.

VIII. — Nous n'avons pu réunir sur la Guadeloupe de documentation précise que depuis 1845, date depuis laquelle sont publiées régulièrement les statistiques officielles. Si nous trouvons quelques indications sur les quantités des produits exportés depuis 1816, nous n'en trouvons aucune sur la valeur totale des importations et des exportations.

Il en ressort cependant que, en 1820, la Guadeloupe produisait plus de sucre, plus de café, plus de coton que la Martinique, sensiblement la même chose de mélasse, un peu moins de rhum et de cacao. Dans l'ensemble la valeur des exportations devait être supérieure à celle de l'île voisine. Cependant, comme la Guadeloupe s'enrichissait moins que la Martinique du fait du commerce proprement dit, car elle ne possédait pas comme elle, avec la ville de Saint-Pierre, le centre le plus actif des Antilles, il est probable que, ainsi que cela a été vérifié dans la suite, le mouve-

ment des importations resta toujours inférieur à celui de la Martinique.

On en peut conclure que jusqu'à 1845 l'importance du commerce total guadeloupé en égala les chiffres que nous avons donnés ci-dessus pour l'autre île française, avec des exportations un peu plus fortes et des importations un peu plus faibles.

En 1845, alors que le commerce de la Martinique était de 50 millions, celui de la Guadeloupe dépassait 54 millions et demi, dont 29 millions aux importations et 25 millions aux exportations. Il était sensiblement au même chiffre en 1847, avec 53 millions au total.

Par les effets immédiats de la loi d'émancipation il tomba en 1848 à 25.785.318 francs, dont 11.699.623 francs aux entrées et 14.085.691 francs aux sorties. La chute fut plus sensible qu'à la Martinique et la crise dura plus longtemps. Alors que dès 1860 cette dernière retrouvait son chiffre d'affaires d'avant 1848, ce n'est qu'en 1872 que la Guadeloupe regagna le sien, pour ne le conserver que pendant dix ans. Car, ainsi que nous l'avons déjà dit, la Guadeloupe possédait moins de propriétaires fortunés en état de reconstituer rapidement leurs cultures tout en ne restreignant pas sensiblement leurs dépenses. Les planteurs durent emprunter aux banques davantage que les Martiniquais ; et de ce fait ils eurent moins de disponibilités pour alimenter le mouvement des importations.

Alors que la production de la Martinique était inférieure de 3 millions à celle de la Guadeloupe en 1847, elle ne tomba pendant les deux années qui suivent qu'à 14 millions et à 11 millions en 1850, pour se relever les deux années suivantes à 15 et 18 millions. A la Guadeloupe, la diminution fut plus sensible ; elle ramena les exportations à 14 millions en 1848, soit une différence de 12 millions,

au lieu de 9 dans l'île voisine; elle s'accroissait encore de 1 million en 1849 et tombait à 9 millions en 1850. La même année, qui fut la plus mauvaise de toutes pour les deux colonies, la Martinique faisait cependant un chiffre de 1.500.000 francs supérieur; et alors que cette colonie se relevait dès 1851, le premier progrès de la Guadeloupe ne se fit sentir qu'en 1853.

En 1855 le commerce de la colonie remonte à 39 millions, dont 23 aux importations et 16 aux exportations. En 1860, il atteignait 49 millions pour retomber les années suivantes jusqu'à 32 millions en 1864, après le terrible cyclone qui détruisit des centaines d'usines, d'habitations.

A partir de cette date se produisit, ainsi que nous venons de le voir, la transformation de l'industrie et son perfectionnement. Aussi, dès ce moment, chaque année marque une amélioration et cette ère de développement va se poursuivre régulièrement jusqu'en 1882.

En 1872, le commerce est de 53 millions dont plus de 25 millions pour les exportations. En 1877 il approche de 62 millions. Enfin, en 1882, il s'élève à 68.478.843 francs, dépassant de un million le chiffre atteint la même année par la Martinique (1).

(1) Commerce de la Guadeloupe de 1845 à 1882.

Années.	Importations. fr.	Exportations. fr.	Commerce total. fr.
1845	29.140.382	25.545.062	54.685.484
1847	26.712.296	26.852.615	53.564.911
1848	11.699.623	14.085.691	25.785.138
1850	17.592.515	9.211.822	26.804.337
1855	23.512.552	15.434.902	39.447.454
1860	29.680.517	20.242.128	49.922.645
1865	18.878.668	18,493.591	37.372.259
1870	19.415.298	26.734.046	46.149.344
1875	24.948.726	31.375.855	56.290.581
1880	26.552.650	30.936.317	57.488.967
1882	26.667.201	41.811.642	68.478.843

Voir au chapitre x les chiffres du commerce de 1883 à 1908.

IX. — La date de 1882, pour l'une et l'autre de nos Antilles, marque le sommet de leur prospérité. Ensemble les deux colonies achètent 55 millions et vendent pour 80.800.000 francs. En une seule année elles se sont enrichies de 25 millions de francs. Si sur une période de quinze ans, de 1867 à 1882, on rapproche le total des importations de celui des exportations, c'est à cent millions exactement que se fixe la balance en faveur des dernières. Si la théorie que cette différence donne l'indication précise du degré d'enrichissement du pays n'est pas toujours vraie lorsqu'il s'agit de nations ayant un gros commerce intérieur, une production minière et agricole développée, des capitaux placés à l'étranger, etc... pour les Antilles elle est au contraire fort exacte, la seule fortune de ces pays résidant presque dans l'unique exploitation sucrière dont les gains ou les pertes marquent les mouvements de la richesse publique dans leur totalité.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut au sujet de la Martinique, en ce qui concerne le gaspillage et l'imprévoyance de nos possessions antillaises dans les années de fortune. Ce qui est certain, c'est que de ce bénéfice de cent millions réalisé en quinze ans par les deux colonies, il n'est absolument rien resté.

Et pourtant de quelle vitalité les Antilles françaises avaient donné la preuve ! Elles avaient résisté à un choc économique d'une gravité telle que non seulement il détruisait presque entièrement des fortunes acquises depuis plus d'un siècle, mais encore qu'il renversait radicalement la base sociale du pays et qu'il réduisait de moitié, à la première heure, les forces actives du commerce, en le ramenant au point où il était plus d'un siècle en arrière.

Bien des pays n'auraient pu surmonter une telle crise,

ne se seraient jamais relevés, ou auraient dû consacrer à cette œuvre un cycle considérable d'années. Nos Antilles non seulement ont su en moins de quinze ans reconquérir le rang qu'elles occupaient avant que l'émancipation des esclaves vint y jeter un trouble économique si profond, mais après quinze nouvelles années encore, elles avaient augmenté l'importance de leur commerce de près d'un tiers et reconstitué une fortune.

Lorsqu'une contrée est susceptible d'arriver à un tel résultat par la seule richesse de son sol, on n'en doit jamais désespérer, et, pour notre part, nous voulons y voir la preuve que quelle que soit la gravité de la crise dont elle souffre actuellement, elle peut, si elle reçoit l'appui nécessaire, et si elle sait montrer, comme elle l'a fait dans le passé, de l'énergie et de la volonté, se relever de toutes les épreuves qui peuvent l'assaillir.

CHAPITRE IX

LA QUESTION SUCRIÈRE ET LA PRODUCTION DU SUCRE AUX ANTILLES FRANÇAISES DE 1882 à 1908.

- I. Les conditions de travail de l'exploitation. — II. Le régime de la main-d'œuvre. — III. Les rapports entre la culture et la fabrication. — IV. La culture. — V. La fabrication. — VI. La production de 1882 à 1908. — VII. Le marché du sucre et la production du monde depuis vingt-cinq ans. — VIII. La Convention de Bruxelles et ses conséquences. — IX. La fabrication et la production du rhum.

I. — Avant de continuer l'étude du mouvement de la production et du commerce des Antilles françaises depuis son point le plus haut, en 1882, jusqu'à la situation inférieure où il se trouve actuellement, c'est-à-dire pendant la crise qui sévit si lourdement depuis vingt-cinq ans, il est bon d'examiner l'organisation avec laquelle se poursuit l'exploitation de nos colonies.

Par le fait même du bouleversement amené par la suppression de l'esclavage, et de l'introduction de ces trois éléments nouveaux dans la vie économique des colonies, le travailleur indigène, l'immigrant et l'usine, les exploitants de la Martinique et de la Guadeloupe ont eu à résoudre, au commencement de la seconde moitié du siècle écoulé, le problème si délicat de la condition de travail. Au

cours des difficultés créées par la baisse de la valeur du sucre, l'organisation qui sortit de la période de transition, si elle dut subir quelques modifications, ne fut pas altérée dans son principe, et on peut considérer que c'est à ses dispositions assez bien comprises, que nos colonies doivent, malgré leur ruine actuelle, de pouvoir continuer à produire.

Dans ses grandes lignes, la condition du travail aux Antilles Françaises est basée sur le principe de l'association indirecte; d'une part entre le planteur et l'usiner, et de l'autre, à la Guadeloupe surtout, entre le planteur et la main-d'œuvre; dans ce dernier cas cependant l'association n'est pas la règle générale, et il existe aussi deux autres genres de rapports, que l'ouvrier soit payé par le propriétaire à la tâche, ou qu'il le soit à la journée.

Mais avant de donner quelques indications sur la méthode adoptée dans les différents cas ci-dessus, il convient de faire remarquer que d'une manière générale, quand il s'agit de production dans nos colonies antillaises, c'est à l'exploitation sucrière, qui en forme l'élément prépondérant, qu'il faut ramener la question. Tous les travailleurs de la Martinique et de la Guadeloupe, on peut presque dire, s'occupent de la canne, comme tous les propriétaires y trouvent leur principale et souvent unique source de revenus. Les autres productions: cacao, café, campêche, etc... sont actuellement trop peu de chose pour agir sur l'organisation générale de travail commandée par la culture de la canne, et la fabrication du sucre ou du rhum.

II. — Ceci dit, nous établirons ce que sont présentement les rapports entre le propriétaire et la main-d'œuvre agricole.

Le propriétaire lui-même est un élément qui varie beau-

coup d'importance. C'est soit l'usine, qu'elle possède ou qu'elle loue les champs de culture, soit le grand propriétaire, soit le possesseur de propriété moyenne, soit enfin le petit propriétaire.

De ce dernier nous dirons tout de suite que dans la vie économique de la colonie il est assimilable à la catégorie d'ouvriers agricoles qui, nous le verrons plus loin, est associée à la grande ou moyenne propriété par le *colonage*. Sa production n'a pas l'importance suffisante pour donner lieu à des traités avec les usines, et, s'il vend directement à l'usine, il est mis sur le même pied que les colons fixés sur le domaine de ces dernières; si au contraire il en est trop éloigné pour pouvoir lui-même y apporter sa récolte, il s'adresse aux grands propriétaires voisins qui lui achètent ses cannes dans les mêmes conditions qu'ils le font à leurs propres colons.

Nous en arrivons, puisque nous venons de faire allusion à ces colons, à parler maintenant du régime du *colonage*. Ce régime, s'il existe dans les deux îles, est pratiqué davantage à la Guadeloupe qu'à la Martinique. Il a trouvé son principe au moment où la main-d'œuvre indienne apporta aux Antilles un élément de travail plus consciencieux que la main-d'œuvre locale. Le colon est un ouvrier agricole, qui jouit gratuitement d'une case et d'un lopin de terre, dont il dispose à son gré. Il reçoit, en outre, du planteur, une partie de la propriété qu'il a choisie pour la cultiver. Tous les travaux sont à sa charge, la plantation, le sarclage, la récolte. Il lui est remis seulement la moitié des engrais, et le propriétaire se charge du transport des convois dont le chargement est effectué par le colon. En échange, ce dernier touche la moitié du produit de la vente aux usines, et partage également les sommes qui, nous le verrons plus loin, peuvent revenir au proprié-

taire du fait de la *majoration* résultant du bénéfice industriel. Cette manière de faire est surtout avantageuse aux propriétaires moyens qui ne disposent que de capitaux limités ; elle leur évite en effet tous les déboires qu'occasionne la culture. C'est là, d'ailleurs, son seul avantage, car, soit que le colon s'occupe de préférence de ses propres champs, soit qu'il n'ait pas la compétence suffisante pour tirer tout le parti possible du domaine qui lui est confié, soit que du fait même qu'il ne peut être surveillé, il s'occupe négligemment de son travail, les propriétés ainsi exploitées ne donnent en général que de très faibles résultats, et ne sauraient être comparées à celles sur lesquelles le planteur agit par lui-même, ou par un représentant sous ses ordres.

Cette action directe du propriétaire l'oblige à avoir une main-d'œuvre à gages. Le recrutement n'en est d'ailleurs pas toujours aisé. L'indigène parfois n'est pas disposé à travailler, et il arrive fréquemment que le moment où il lui plaît de se reposer est précisément celui où sa présence dans les cultures serait le plus nécessaire.

Aussi, pour s'attacher un personnel à peu près fixe, les propriétaires ont encouragé l'établissement de ce qu'on appelle les *gens casés*. La création de cette catégorie de travailleurs remonte à l'époque de la fin de l'immigration. Lorsque la population immigrée commença à diminuer, les cases où elle habitait sur les propriétés furent en partie abandonnées. Des ouvriers du pays ne les laissèrent pas inutilisées et vinrent s'y loger. Les propriétaires, loin de les en chasser, les encouragèrent au contraire, et de façon à se les attacher d'une manière définitive leur donnèrent certains avantages. Ils reçoivent un champ pour y faire la culture vivrière nécessaire à leur famille, et les soins médicaux leur sont donnés. En retour

ils doivent leur travail au seul propriétaire qui les case, et ne peuvent travailler chez d'autres qu'avec son autorisation. Sur toutes les plantations il s'est créé, dans les endroits les plus sains et les mieux exposés, de véritables petits villages.

Les gens casés à côté de cela travaillent dans les mêmes conditions de salaire que les autres ouvriers agricoles. L'avantage qu'ils offrent sur les autres pour les propriétaires est d'être toujours là, et de former le noyau indispensable sur lequel ils peuvent compter pour la mise en valeur du sol.

L'élément auxiliaire de la main-d'œuvre est composé de *gens étrangers*. Ce sont de petits propriétaires, ou des ouvriers du pays, ou encore des habitants des Antilles anglaises voisines, qui viennent à la Martinique et à la Guadeloupe au moment de la récolte, lorsqu'une main-d'œuvre plus nombreuse est nécessaire.

L'ouvrier des Antilles françaises travaille peu. Sa journée est de six heures, et dure de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. C'est ce qui explique que le petit propriétaire puisse apporter son concours de main-d'œuvre aux grandes propriétés. Il a tout le temps voulu, en dehors de ses heures de travail, pour assurer les soins nécessaires à la culture de ses champs.

L'ouvrier agricole, qu'il soit casé ou non, est payé soit à la tâche, soit à la journée. Le prix de cette dernière varie de 1 franc à 1 fr. 25 (pour six heures). Dans des moments de presse il arrive qu'il est plus élevé.

La tâche, qui varie beaucoup comme rendement suivant les terrains ou la qualité des cultures, est généralement assez justement estimée, et sa fixation ne soulève guère de réclamations. On se base, pour l'établir, sur ce qu'un homme peut faire en six heures. Le tâcheron a la facilité

de prendre plus d'une tâche, il peut ainsi augmenter son salaire ; il a aussi le libre choix de la partie sur laquelle il veut travailler, soit qu'il s'agisse de sarclage, de charriage, de récolte, etc. Tous les ouvriers à la journée ou à la tâche sont payés chaque semaine.

Le détail de l'organisation est assez facile dans son application et s'harmonise bien avec les mœurs du pays. Aussi il n'y a pas encore eu de difficultés de ce fait. Seule l'importance des salaires a été l'occasion de conflits sérieux qui se sont traduits par des grèves particulièrement violentes.

Le propriétaire des Antilles, s'il est créole, exploite généralement lui-même ses propriétés, et il en est de même de beaucoup de métropolitains. Cependant certains, principalement parmi les derniers, se font représenter par un administrateur ou un ingénieur, presque toujours un blanc.

Le chef de l'exploitation divise la surveillance des travaux entre des *commandeurs* qui sont choisis parmi les plus anciens et les plus intelligents des ouvriers. Ce sont les commandeurs qui recrutent la main-d'œuvre et lui répartissent son travail.

III. — Lorsque la canne a été produite dans ces conditions de travail, il s'agit, pour le propriétaire, soit d'en faire du sucre, soit de la vendre à l'usine.

Les propriétaires qui font eux-mêmes du sucre sont aujourd'hui une exception, et c'est presque uniquement aux usines que revient le rôle de la fabrication.

A l'origine, de 1865 à 1876, les usiniers achetaient la canne en estimant sa valeur à 5 et demi pour 100 en sucre dit « bonne quatrième », qui était une qualité correspondant à celle obtenue sur les habitations et qui titrait 70°. Suivant le cours de cette qualité le propriétaire était payé.

Cette manière de faire avec l'amélioration des procédés industriels laissait un bénéfice considérable au fabricant, et le planteur ne profitait que peu des progrès de la production. Aussi, à partir de 1871, on décida qu'au-dessus d'un bénéfice de 14 pour 100 l'usiner partagerait avec le propriétaire auquel il ferait une ristourne. C'était l'introduction de l'association des intérêts dans les deux catégories du travail de la canne à sucre. Cet accord fut suivi jusqu'à ce que la loi de 1886 sur le régime des sucres, et les bas prix qui étaient alors pratiqués modifiassent les conditions de l'exploitation. Le cours du sucre, en effet, qui, à cause de l'augmentation de la production du sucre de betterave était, entre 1877 et 1883, tombé déjà de 68 francs les 100 kilos à 50 fr. 56, s'effondra en 1884 à 39 fr. 34. A ce moment le prix payé par l'usine au producteur était de 6 pour 100 de sucre bonne quatrième plus le partage des bénéfices au delà de 14 pour 100. Les sommes touchées de la sorte par les propriétaires étaient tombées de 55 fr. 77 en 1877 pour 100 kilos de sucre à 42 fr. 72. Dans bien des cas, étant donné le système d'exploitation coûteux qu'on observait, cela ne payait plus les frais de culture et le loyer de la terre.

Un nouveau régime était alors nécessaire. Il fut établi d'une manière toute différente, d'après le prix de revient du sucre. Après des études très sérieuses on fixa le prix de revient à 32 francs les 100 kilos, ce qui donnait pour la canne 19 fr. 20 la tonne en calculant sur une extraction de 6 pour 100 de sucre. Cette somme de 19 fr. 20 n'était d'ailleurs payée par l'usine que si les bénéfices le permettaient. La différence entre le prix de revient évalué et le prix réel déduit d'après l'ancienne base (6 pour 100 de la bonne quatrième par 100 kilos) s'appelle la *majoration*.

La diminution des prix eut pour conséquence de sup-

primer toute possibilité de produire du sucre dans les habitations, et, de ce fait, la qualité « bonne quatrième » disparut du marché de Saint-Pierre ; il en résulta une difficulté dans l'établissement du prix à payer au planteur. On se basa alors sur la valeur d'un sucre similaire qui existe en France, le 88°, et on décida que la bonne quatrième correspondant à 70° on prendrait dorénavant pour fixer le prix de la canne les 70/88 du cours du 88°. De ce cours il conviendrait de diminuer l'équivalence des frais de transport du sucre en France, soit 5 francs les 100 kilos pour la Martinique et 6 francs pour la Guadeloupe, et d'ajouter la prime établie du fait du *déchet colonial* accordé par la loi de 1886 et de la détaxe de distance.

Ce régime dura jusqu'à ce qu'en 1904 la Convention de Bruxelles de 1903 vint modifier profondément la situation en supprimant le déchet colonial qui constituait une prime de 8,292 pour 100 kilos de sucre pur, soit dans les colonies de 6 à 8 pour 100. Les bas cours du sucre et la suppression de la prime de déchet changèrent du tout au tout les conditions d'exploitation. Avec l'ancienne manière de faire, les planteurs n'auraient pu continuer leurs cultures. Il fallait par conséquent une convention nouvelle.

Le cours du sucre dans les îles est resté fixé de même, aux 70/88 du cours du sucre 88° de France, moins les frais de transport, 5 francs pour la Martinique et 6 francs pour la Guadeloupe, plus la détaxe de distance de 2 fr. 50 les 100 kilos qui leur a été conservée jusqu'ici. C'est-à-dire que si le sucre 88° vaut à Paris 40 francs, le sucre 70° des Antilles vaudra aux îles les 70/88 de 40 francs, soit 35 francs moins les frais de transport et plus la détaxe de distance de 2 fr. 50, ce qui le mettra à 31 fr. 50 à la Guadeloupe et à 32 fr. 50 à la Martinique.

Le prix de base de revient de la fabrication a été

ramené de 32 à 28 francs les 100 kilos. La canne est toujours achetée à raison d'un rendement en sucre de 6 pour 100 de son poids, c'est-à-dire de 60 kilos de sucre pour 1.000 de cannes. Pour ces 60 kilos, le prix de principe qui est dû est (calculé sur 28 francs) de 16 fr. 80, somme qui correspond aux prix de revient de culture ; mais si le cours du sucre est de 30 francs par exemple, il ne sera payé au règlement d'achat pour la canne, au cours de l'île, que 14 fr. 75. Dans ce cas, s'il y a bénéfice à l'usine, le premier usage servira à parfaire la différence entre le prix de 14 fr. 75 et celui de 16 fr. 80. Au delà de cet appoint, ou si le sucre est dans l'île à un cours supérieur à 28 francs, les bénéfices de l'usine reviennent tout d'abord pour 3 pour 100 à ses actionnaires, et s'il en reste ensuite, sont partagés par moitié entre les fournisseurs de cannes et les actionnaires. Ce que touchent les planteurs s'appelle la majoration.

On voit que le système est assez souple pour se prêter également à l'intérêt du planteur et de l'usinier. Son application est un exemple de la solidarité qui doit s'établir entre le producteur et le transformateur, afin d'assurer l'écoulement de la marchandise. Les prix de revient sur lesquels il est établi sont l'indication à peu près exacte des conditions actuelles, avec 16 fr. 80 pour la culture et 11 fr. 20 pour l'usine. Ils correspondent à un cours du sucre à Paris d'au moins de 35 francs. C'est-à-dire que chaque fois que le sucre se vend moins de 35 francs les 100 kilos, les sucriers des Antilles travaillent à perte. Malheureusement le cas s'est produit plusieurs fois en ces dernières années.

Nous verrons plus loin la conséquence que les bas prix du marché, depuis quelques années, ont eue sur la situation économique des îles. Nous avons voulu simplement

exposer le régime de travail appliqué dans nos colonies, et comment avait été compris le principe de la répartition des bénéfices entre le planteur et l'usinier.

Il nous reste maintenant encore un point à indiquer ; c'est quand la culture et la fabrication sont aux mains de l'usinier. Dans ce cas, les deux exploitations sont poursuivies séparément, et il est procédé entre les deux parties de la même affaire comme si c'était deux entreprises séparées.

IV. — Le sol des Antilles françaises est particulièrement propice à la culture de la canne à sucre, et ce sont les îles de la Microantillie où elle est le plus développée. Il convient toutefois de remarquer que ce n'est pas une production naturelle du pays et qu'elle n'y a été importée qu'en 1644, par des émigrés portugais venus du Brésil. L'espèce introduite alors était la canne de Batavia. Cette culture d'importation prit rapidement une telle importance que cinquante ans après elle l'emporta sur toutes les autres.

En 1790 la canne de Tahiti, plus riche en sucre, remplaça la première espèce et tient toujours la première place, quoiqu'elle ait subi depuis une certaine dégénérescence qui la rend plus délicate, et facilite l'éclosion de diverses maladies parasitaires.

Les terres des deux îles françaises offrent, par leur nature, des différences assez sensibles. C'est ainsi qu'au point de vue du relief il faut absolument distinguer les conditions qu'offrent la Basse-Terre et la Martinique de celles qui se présentent à la Grande-Terre ou à Marie-Galante.

En général ce sont les terres légères et profondes, et situées sur des pentes ensoleillées, qui conviennent le mieux à la canne. Les terres trop fortes, ou bien les

terres marécageuses produisent des cannes de belle dimension mais peu riches en sucre ; des terres sans fond donnent des cannes assez sucrées, à nœuds rapprochés et petits ; les terres rouges et fortes produisent de fortes cannes très sucrées. A la Martinique et à la Basse-Terre, les champs consacrés à la canne ne dépassent guère la zone côtière et forment une ceinture autour de l'île. Ils s'étendent sur les plaines et les premiers contreforts des montagnes jusqu'aux environs de 300 mètres d'altitude ; à la Grande-Terre au contraire le sol, dans sa totalité, est particulièrement favorable à la culture de la canne. Il est calcaire, léger et très profond.

Nous ne pouvons prétendre ici à faire un exposé complet de la culture de la canne à sucre. Des ouvrages spéciaux parlent de cette matière d'une manière beaucoup plus complète que nous pourrions le faire. Nous nous bornerons donc à résumer les opérations qu'elle nécessite dans le seul but de faire ressortir combien elle présente de travail et de difficultés.

Autrefois la canne n'était replantée que tous les cinq ou six ans et les rejets qu'elle donnait chaque année étaient suffisamment riches en sucre pour en justifier la conservation. Aujourd'hui que le sol est déjà moins riche et surtout que le bas cours du sucre exige des rendements plus élevés à l'hectare pour couvrir les frais d'exploitation, il ne convient guère de demander à chaque pied plus de deux ou trois coupes suivant les terrains, à raison d'une coupe par an de janvier à juillet.

L'exubérance de la végétation en ces pays occasionne des frais considérables pour maintenir les plantations en état de propreté, et pour empêcher les pousses d'être étouffées sous les mauvaises herbes et surtout sous les mauvais arbustes, comme le goyavier. D'un autre côté la

chute des pluies, qui se fait en quantité considérable dans un temps limité, exige des travaux constants non de drainage, car ce procédé serait insuffisant, mais de canalisation.

D'une manière très brève voici quelles sont les différentes phases par lesquelles doit passer la culture de la canne à sucre. En juillet, par le coutelassage (le coutelas est le principal instrument des Antillais qui l'utilisent d'une manière multiple), les champs sont débarrassés de toutes les herbes et arbrisseaux qui ont vite fait de les recouvrir. La terre est ensuite labourée généralement deux fois, en juillet et en septembre, à une profondeur de 25 centimètres. Pour arracher les mauvaises herbes qui déjà commenceraient à l'envahir, on procède en septembre au hersage. Du mois de septembre au mois de décembre on s'occupe de la plantation. On effectue d'abord des sillons espacés généralement de 1 m. 50 au moyen d'une charrue à deux versoirs. Le terrain est ensuite canalisé d'une manière plus ou moins importante suivant sa configuration et son relief. Cette opération consiste à établir, dans le sens de la plus grande pente, un collecteur qui conduit les eaux à la rivière. Ce collecteur reçoit des canaux plus petits qui lui sont perpendiculaires et espacés d'environ 10 mètres. La profondeur de ces petits canaux atteint environ 40 centimètres, et leur largeur à l'ouverture est de 50 centimètres. On les creuse parfois à travers l'argile jusqu'au sol perméable, et l'argile qui se trouve à 30 ou 40 centimètres est rejetée à la surface des champs pour lesquels elle constitue un très bon amendement.

Quand le sol a été ainsi préparé, on met les plants en terre en creusant des trous droits de 12 centimètres. On les plante en général à 1 m. 50 les uns des autres, de façon à assurer le passage des instruments aratoires à trac-

tion animale. Le jeune plant ainsi disposé est ensuite recouvert de fumier de ferme mélangé de cendre de bagasses ou de résidus de l'usinage. Ces matériaux, employés à l'état pâteux, sont disposés en motte au pied de chaque touffe. On en emploie de 50 à 100 tonnes à l'hectare.

Pour les cannes déjà plantées et qui ont donné lieu à une première coupe, on emploie les engrais chimiques (superphosphate de chaux, nitrate de potasse, sulfate d'ammoniaque ou bien encore du chlorure de potassium et du nitrate de soude). On estime de 600 à 800 kilos la quantité d'engrais chimiques nécessaire pour chaque hectare par an. Cela représente une dépense considérable. A la Guadeloupe, où certains propriétaires, forcés de faire des économies, ont cru devoir diminuer l'utilisation des engrais, les rendements de la canne subissent un fléchissement. Les usiniers, qui ont grand avantage à traiter des cannes riches en sucre, assurent au propriétaire la fourniture des engrais au prix de revient, et prennent à leur charge le débarquement et le transport sur les habitations.

Un mois après la plantation et jusqu'à sept et huit fois au cours de la végétation, c'est-à-dire au moins une fois par mois, on procède au sarclage et au binage. Le terrain est nettoyé de toutes les plantes autres que la canne, et pour faciliter le développement des racines adventives, on butte chaque plant; en augmentant à chaque binage la hauteur de la butte. C'est là un travail très coûteux et qui a besoin d'être rapidement mené, sous peine de compromettre la récolte. Le binage se fait généralement à la tâche, et c'est le prix de cette tâche qui a soulevé en 1900 et 1905 les grèves auxquelles nous avons déjà fait allusion. On remplace assez souvent maintenant le binage à la main par le passage de la houe à cheval.

Concurremment au binage, qui se fait aussi pour les cannes déjà plantées en même temps que l'épandage des engrais, on procède à l'épailage, qui consiste à retirer de chaque canne les feuilles desséchées qui risqueraient de la faire pourrir.

La récolte a lieu de janvier à juin. Les tiges sont coupées à quelques centimètres du sol et sectionnées en deux ou trois tronçons de 1 mètre environ. La coupe est faite par des hommes, tandis que des femmes les amarrent en paquets et mettent les paquets en piles. Chaque paquet a 10 tronçons, et chaque pile 25 paquets. La tâche d'un ouvrier est généralement de 17 piles.

Les cannes coupées doivent, pour bien faire, être transportées chaque jour à l'usine afin d'éviter toute fermentation.

Après la récolte on rejette sur le côté de chaque sillon les pailles qui sont restées à terre, on nettoie le terrain, on met de l'engrais chimique au-dessus de chaque souche ; sur le tout on remet les pailles qui, en pourrissant sous l'action de la pluie et du soleil, constituent un excellent fumier. On procède en même temps au recourage, c'est-à-dire au remplacement des plants qui ont été détruits pour une raison quelconque.

Comme on le voit, la culture de la canne exige un travail très important et forcément coûteux. Il demande aussi une main-d'œuvre nombreuse. Il y aurait cependant semble-t-il pas mal d'améliorations à apporter aux procédés de culture qui pourraient, tout en procurant des économies, augmenter le rendement des terres cultivées.

La culture de la canne à sucre a occupé en 1907, à la Martinique, 28.000 travailleurs et 35.000 à la Guadeloupe. Depuis une vingtaine d'années, les fluctuations qu'a subi le nombre de cette main-d'œuvre ne sont pas assez consi-

dérables pour qu'elles justifient une statistique spéciale. Ce nombre est toujours à peu près le même, variant de 50 à 55.000 ouvriers.

Il n'en est pas tout à fait de même de la surface cultivée, qui a baissé d'un tiers à la Martinique depuis 1888, non seulement en raison de la catastrophe du Mont-Pelé, mais aussi parce que beaucoup de propriétaires n'ont pas continué l'exploitation de la canne à la suite des pertes qu'ils avaient faites. A la Guadeloupe la diminution de ce chef a jusqu'ici été moins forte, mais alors qu'à la Martinique, depuis deux ans, la situation paraît s'améliorer, il semble qu'au contraire les planteurs de la Guadeloupe soient dans une situation de plus en plus difficile.

La culture de la canne à sucre, en 1888, recouvrait à la Martinique 23.089 hectares ; en 1895 elle était réduite à 10.116 hectares ; en 1907 elle s'est étendue sur 17.000 hectares.

A la Guadeloupe la situation a présenté moins de variations ; il y avait, en 1888, 23.856 hectares ; en 1895, 21.384 ; et, en 1908, 26.000 (après 27.632 en 1902).

Si l'on rapproche ces chiffres de la totalité de la surface cultivée des deux colonies qui est d'environ 40.000 hectares à la Martinique et de 57.000 à la Guadeloupe, on voit que la seule canne à sucre occupe la moitié des terres, sur lesquelles cependant une population de 375.000 habitants doit trouver sa nourriture.

Cette seule remarque suffira à démontrer l'importance du problème posé pour la question du remplacement de la culture de la canne à sucre par une autre. Si le cinquième de la population environ y est occupé, on peut dire que toute la population en vit plus ou moins. Elle représente donc la presque totalité de la

fortune publique. Quand dans le chapitre suivant nous reviendrons sur ce sujet, nous n'aurons qu'à rapprocher ces chiffres pour montrer combien il est difficile d'accepter la possibilité d'un changement radical, si peu rapide soit-il, dans l'orientation agricole de la Martinique et de la Guadeloupe.

V. — Passons maintenant à l'examen de la situation industrielle. La fabrication est certainement ce qu'il y a de moins bon actuellement dans l'exploitation sucrière des Antilles françaises. Elle use d'un outillage insuffisant et ancien, dont le moindre inconvénient est de laisser perdre une grande quantité du sucre de la canne et d'exiger un personnel trop nombreux. Elle est très coûteuse, et n'est plus en rapport avec les progrès de la science moderne.

Ainsi que nous l'avons fait pour la culture, nous renverrons aux ouvrages spéciaux, pour l'étude approfondie des moyens de fabrication dans les usines antillaises, et nous n'en parlerons que très succinctement, pour pouvoir en signaler les défauts.

Lorsque la canne a été amenée à l'usine, soit par wagonnets, soit par bateau, suivant qu'elle se trouve dans l'intérieur des terres ou au bord de la mer, elle est aussitôt déchargée sur le *conducteur*, qui consiste en un caniveau dont le fond, à planches articulées, roule sur des galets. Ces appareils assez primitifs laissent tomber pas mal de cannes, ce qui nécessite des frais de main-d'œuvre pour les ramasser, et de ce fait, un perfectionnement trouverait sa large compensation en économies. Le caniveau conduit les cannes au moulin ; son mouvement est commandé par un des hommes qui s'y trouvent.

Les cannes sont en général pressées deux fois. Chaque moulin se compose de trois rolls en fonte. Dans certaines

usines il n'y a qu'un seul moulin, et pour la deuxième pression on remet les cannes broyées devant le même moulin. La canne broyée s'appelle la *bagasse*. Généralement la bagasse, après son premier passage sous les rolls, est arrosée d'eau froide ou chaude, afin de faciliter l'extraction du sucre. C'est ce qu'on appelle l'imbibition.

Après son deuxième passage au moulin, la bagasse est renvoyée sur un plancher où elle est étendue et conservée avant d'être envoyée dans les fours pour lesquels elle sert de combustible. Cet emploi de la bagasse pour le chauffage est très critiquable; elle serait mieux utilisée si l'on pratiquait, ainsi que cela se fait à Porto-Rico, une nouvelle imbibition et une troisième pression afin d'en retirer le sucre dont elle contient encore une certaine quantité et qui est perdu pour assurer la combustion. Si l'on utilisait, pour le chauffage, du charbon ou du coke, quels que soient les frais supplémentaires que cela occasionnerait, ils seraient largement couverts par le bénéfice que l'on tirerait d'un plus grand rendement en sucre. Il est vrai que cela nécessiterait le remplacement des appareils de chauffage par d'autres plus modernes.

Le jus de la canne s'appelle le *vesou*; lorsqu'il sort des divers moulins, en première et en seconde pression, c'est le *jus vert*. Le jus des deux pressions est confondu dans une rigole, où un tamis en toile métallique retient les débris de bagasse qui ont pu être entraînés. Toutes les manipulations auxquelles donne lieu la surveillance des tamis sont faites à la main, ce qui représente une opération coûteuse et inutile.

Le jus vert ainsi mélangé et nettoyé est alors *sulfité* par la combustion de 75 à 150 grammes de soufre par tonne de canne, puis il est pris par une pompe qui l'envoie à la *défacation*. On appelle ainsi le traitement du jus par

la chaux, dans des chaudières à double fond chauffées par la vapeur, afin de le clarifier. Après une courte ébullition, les écumes tombent dans le fond, tandis qu'une partie se mélange à la mousse sur le dessus et est enlevée avec elle. Lorsque le jus a bien déposé on le filtre pour retirer les parties d'écume restées en suspension et on obtient le *jus clair*.

Les écumes recueillies sont traitées à part et servent à l'alimentation du bétail.

Le jus clair passe ensuite à l'évaporation qui s'exécute à double, triple ou quadruple effet suivant les usines; mais en général, le matériel de nos Antilles est peu perfectionné et c'est une cause de pertes importantes.

La même observation doit être faite au sujet des appareils de *cuite*, opération par laquelle passe le jus clair avant d'arriver au turbinage par lequel on provoque la cristallisation. De même aussi, le système des turbines employées à la Martinique pourrait être amélioré, et l'on économiserait de ce fait une quantité très forte de main-d'œuvre. Le sucre cristallisé est retiré des turbines et mis en boucauts pour l'expédition, tandis que le sirop qui reste, et qui s'appelle *mélasse*, est mis en barils pour être traité dans les rhumeries.

Ce qui frappe dans les usines des Antilles, c'est le gaspillage de la main-d'œuvre qui est vraiment prodiguée d'une manière inutile. Non seulement on pourrait avoir un matériel plus perfectionné, susceptible d'une production beaucoup plus grande, mais encore on pourrait, par l'emploi de ce matériel, abaisser sensiblement l'effectif ouvrier et réaliser une forte économie.

Les usines actuelles, constituées avec un outillage à effet insuffisant, ne peuvent traiter qu'une quantité de cannes relativement faible, et ne tirent de celles qu'elles

travaillent qu'un rendement de sucre très inférieur à ce qu'on peut obtenir maintenant.

C'est ce qui explique la multiplication des usines dans nos colonies. Il y en a 19 à la Guadeloupe et 16 à la Martinique. Ainsi que nous l'avons déjà dit au sujet des usines anglaises, avec les procédés modernes que l'on possède, il y a intérêt à supprimer ces usines multiples, et à moyens d'action limités, dont les frais de toutes sortes sont considérables et grèvent d'une manière très lourde le prix de revient du sucre. Il y aurait nécessité, pour nos colonies, de ne posséder chacune que trois ou quatre grandes usines avec un matériel entièrement renouvelé, où le chauffage au charbon serait pratiqué, où des machines perfectionnées retireraient de la bagasse la presque totalité du sucre qu'elle contient, dans des conditions beaucoup plus économiques que maintenant.

Une fois le capital nécessaire réuni, on aurait beaucoup plus de sucre, et moins de dépenses qu'actuellement, pour l'usinage d'une même quantité de cannes.

Ce qui est difficile, c'est précisément de réunir ce capital et de créer les nouveaux centres sans dommages pour les usiniers actuels. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question.

VI. — Après avoir vu dans quelles conditions de travail se poursuit actuellement la production sucrière de la Martinique et de la Guadeloupe, il nous faut montrer quelles ont été ses fluctuations depuis l'année 1882, qui a marqué son apogée jusqu'au moment présent. Nous ne parlerons tout d'abord que des quantités produites, sans entrer dans le détail des causes de diminution ou d'augmentation que nous n'examinerons que quand, après étude de la production de nos colonies, nous aurons donné quelques chiffres de ce qu'a été, depuis vingt-cinq ans, la production géné-

rale du sucre dans le monde. Nous pensons alors mieux raisonner et établir des relations et des déductions.

De 1882 à 1907, l'exportation sucrière de nos colonies des Antilles a été l'objet de nombreuses fluctuations, tant au point de vue de la quantité que de la valeur. Les années les plus avantageuses pour la Martinique et la Guadeloupe n'ont pas toujours été celles où les quantités exportées ont été les plus fortes, parce que dans ces années les cours du sucre ont parfois été tellement bas qu'ils donnaient des réalisations de récolte au-dessous du prix de revient de la culture ; au contraire, des années à production plus faible ont rapporté aux planteurs plus de bénéfices, parce que les cours avaient remonté. C'est ainsi que la campagne de 1905, avec une exportation de 57.000 tonnes pour 21 millions de francs, a été plus profitable que la campagne de 1906, avec 85.000 tonnes pour 20 millions.

Si la baisse du sucre, dans l'ensemble de plusieurs années, apparaît d'une manière considérable, elle ne se produit pas d'une manière constante, et d'une campagne à l'autre il arrive parfois des augmentations, grâce auxquelles les planteurs ont dû de pouvoir continuer la culture. La situation depuis quelques années est en effet si mauvaise, qu'une baisse constante pendant plusieurs campagnes serait la ruine définitive de la plupart des propriétaires.

A côté des causes de moindre production amenées par la réduction des étendues de culture, en raison de la baisse de la valeur du sucre répétée à diverses reprises depuis vingt-cinq ans, il est d'autres raisons, dues aux conditions de végétation, qui ont également participé aux grandes diminutions qui se sont présentées pendant la même période. Il est certain que, comme tous les pro-

duits agricoles, la canne est sujette à des récoltes plus ou moins bonnes, et que l'on ne saurait s'étonner de fluctuations qui, dans une certaine marge, sont inévitables. Mais à côté de celles-là qui sont toutes naturelles, il y a celles qui ont été provoquées par une série de cataclysmes particulièrement fréquents depuis 1885 : cyclones, inondations, tremblements de terre, et enfin, pour la Martinique, le désastre si épouvantable de l'éruption du Mont-Pelé.

C'est ainsi que tous les malheurs en quelques années semblent s'être appesantis sur ces malheureuses Antilles, et les colonies ont eu à souffrir, non seulement des tristes effets de causes économiques extérieures, mais encore, dans leur propre terroir, de conditions de production absolument déplorables.

Nous donnons, dans les deux tableaux ci-dessous, les chiffres de la production du sucre à la Martinique et à la Guadeloupe, d'une part, d'une manière résumée de 1820 à 1880, et d'autre part, annuellement depuis cette période. Rien ne saurait mieux faire ressortir les chutes brusques qui se sont produites dans la richesse de l'île depuis vingt-cinq ans que l'exposé détaillé de ses exportations sucrières. Nous reviendrons ensuite sur les causes et les effets de ces écarts sur l'état économique de nos Antilles.

Exportation du sucre des Antilles françaises.

(Kilogrammes.)

	Martinique.	Guadeloupe.	Total.
1820	21.447.161	22.299.503	43.746.664
1830	28.292.005	22.898.433	61.190.438
1840	21.680.757	29.944.125	51.624.882
1857	31.337.161	37.894.598	69.231.759
1850	15.068.980	12.831.917	27.900.897
1860	32.954.368	28.800.142	61.754.510
1870	38.313.873	34.216.468	72.530.341

	Martinique.	Guadeloupe.	Total.
1880	38.592.221	41.322.107	79.914.328
1881	42.090.221	42.276.465	84.366.686
1882	47.887.527	57.501.179	105.388.706
1883	46.856.957	51.619.324	98.476.281
1884	49.370.054	25.256.973	74.627.027
1885	38.786.204	41.131.258	79.917.462
1886	30.199.464	36.677.868	66.877.332
1887	39.581.870	54.939.552	94.521.422
1888	39.434.171	48.354.025	87.788.196
1889	35.964.791	45.172.841	81.137.632
1890	33.597.501	47.438.024	81.035.525
1891	32.376.209	30.329.313	62.705.522
1892	19.528.124	46.015.547	65.543.671
1893	32.737.897	41.158.391	73.896.288
1894	36.936.569	43.732.307	80.668.876
1895	29.329.424	29.865.654	59.195.078
1896	34.429.548	43.247.277	77.676.825
1897	34.733.889	40.126.539	74.860.428
1898	31.469.055	37.135.662	68.604.717
1899	31.638.613	39.389.454	71.028.067
1900	33.689.747	28.342.101	62.031.848
1901	29.468.313	38.697.277	68.165.583
1902	34.843.919	40.636.470	75.480.389
1903	29.035.622	38.498.514	67.534.136
1904	23.938.606	35.976.611	59.915.217
1905	30.188.765	27.335.904	57.524.669
1906	42.233.021	43.217.402	85.450.423
1907	36.924.073	38.960.579	75.884.652

Exportation du sucre des Antilles françaises..

(Francs.)

	Martinique.	Guadeloupe.	Total.
1820			
1830			
1840			
1847	19.242.079	24.225.756	43.667.835
1850	8.545.310	7.808.504	16.353.814

	Martinique.	Guadeloupe.	Total.
1860	18.740.397	17.428.558	36.168.955
1870	18.423.218	22.909.958	41.333.178
1880	21.800.011	26.523.651	48.323.663
1881	21.654.648	27.580.720	49.235.368
1882	24.588.942	36.371.959	60.960.901
1883	23.533.060	25.959.610	49.492.676
1884	17.186.012	23.724.042	40.910.053
1885	12.024.773	13.972.827	25.997.600
1886	10.561.140	12.287.979	22.849.119
1887	11.973.774	26.715.941	38.689.715
1888	15.184.331	22.310.292	37.494.623
1889	»	21.442.726	»
1890	12.114.577	17.465.514	29.580.091
1891	11.890.198	10.975.475	22.865.673
1892	7.444.156	16.639.293	24.083.449
1893	13.904.912	17.888.857	31.793.769
1894	13.135.774	16.226.699	29.362.473
1895	8.312.121	7.775.093	16.087.214
1896	11.372.193	12.952.334	24.324.527
1897	9.192.784	10.819.499	20.012.283
1898	10.525.842	11.448.049	21.973.891
1899	12.305.695	12.501.013	24.806.708
1900	13.520.891	10.688.023	24.208.914
1901	15.728.081	12.800.809	28.528.890
1902	10.511.299	11.517.880	22.029.179
1903	8.987.696	12.317.782	21.305.478
1904	7.110.631	8.484.508	15.595.139
1905	11.692.849	10.946.765	22.639.614
1906	10.954.589	9.609.117	20.563.706
1907	9.496.445	8.585.837	18.082.282

VII. — Avant de passer à l'examen des principales causes qui ont amené les différences sensibles que l'on a pu constater dans la production des îles, nous dirons quelques mots, et nous donnerons les chiffres de la production du sucre dans les différents pays du monde.

Le motif de la diminution de valeur des produits des

Antilles ne tient en effet nullement » une cause locale de mauvaise qualité, mais à une situation de surproduction généralisée dans le monde entier, qui a vu en quelques années quadrupler la fabrication du sucre de betterave et de canne. Une augmentation dans une proportion si forte ne saurait être suivie d'une augmentation correspondante de la consommation, autrement que par un avilissement tel des prix, que l'établissement de ces derniers ne peut se faire que par secousses si considérables, qu'elles risquent d'entraîner dans la ruine les pays producteurs.

La cause de la surproduction, on le sait, est principalement l'entrée en ligne chaque année de quantités de sucre de betterave de plus en plus grandes, fabriquées surtout par l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la France et la Belgique, et pour une quantité moindre par divers autres pays européens et les États-Unis. Le sucre de betterave, qui en 1882 ne représentait que 1.809.000 tonnes, en représente aujourd'hui (1907-1908) 6.751.000. L'Allemagne à elle seule, avec 2.000.000 de tonnes, en a produit plus en 1907 que le monde entier en 1882. Elle en a pourtant d'ailleurs fabriqué encore davantage, et dans les chiffres de l'année 1905, qui fut la plus forte pour la fabrication du sucre de betterave avec un total de 7.240.000 tonnes, l'Allemagne figure pour 2.394.000 tonnes, l'Autriche-Hongrie pour 1.495.000 tonnes, la France pour 1.094.000 tonnes, la Russie pour 1.012.000 tonnes. Quand il se produit, ce qui fut le cas, que les augmentations de fabrication de la betterave correspondent avec les augmentations du sucre de canne, l'encombrement des marchés est tel qu'il devient impossible d'écouler les stocks.

La fabrication de sucre de betterave, en prenant une

telle importance, a contribué principalement à la surproduction du sucre, mais elle n'est pas la seule cause de cette surproduction. En effet, parallèlement au développement de l'exploitation de la betterave, celle de la canne prenait aussi chaque année plus d'importance, par suite de la mise en valeur de pays nouveaux, et des progrès apportés dans les autres à la précieuse culture.

La culture de la canne en 1882 donnait une production de 2.046.000 tonnes de sucre ; elle a rendu, en 1907, 4.738.000 tonnes, et en 1905, elle avait même atteint 4.794.000 tonnes. Elle est donc deux fois et quart ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. Alors Cuba produisait à peine 250.000 à 300.000 tonnes par an. Aujourd'hui, sous l'active impulsion américaine, il s'agit d'une exportation de 1.150.000 tonnes (qui monta même en 1906, à 1.428.000 tonnes), en même temps qu'à Porto-Rico, il y a 217.000 tonnes, quatre fois plus qu'en 1882 ; à Havai, le chiffre a triplé avec 420.000 tonnes ; à Java, il a doublé avec 1.100.000 tonnes.

Les colonies françaises, nous le voyons, ne sont pas malheureusement les seules à faire du sucre de canne, et l'ensemble de leurs exportations, de ce fait, atteint dans les meilleures années 150.000 tonnes, alors qu'en 1907 le total des sucres de cette espèce, pour le monde, se monte à 4.738.000 tonnes. En comparaison de ces chiffres, la production de nos colonies est une goutte d'eau dans l'océan. Si l'on ajoute les 6.761.000 tonnes de sucre de betterave, on arrive au total formidable de près de 12.000.000 de tonnes (chiffre dépassé en 1905) ; on se rend compte alors de quelle faible importance la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion peuvent peser sur le marché sucrier, dont elles représentent à peine un peu plus de la centième partie.

Il est une observation qui viendra naturellement à l'esprit, c'est comment il se fait que dans un progrès aussi général, nos colonies n'aient pas pu également prendre leur part, et qu'elles aient au contraire reculé. Certes, nos possessions sont pour une part responsables de la crise où elles se trouvent, mais leur responsabilité pèse seulement sur le point qu'elles n'aient pas su s'outiller pour trouver un bénéfice suffisant. Pour le reste elles ne sauraient en effet que difficilement augmenter leur production. Il ne faut pas oublier qu'elles sont parmi les plus anciennes qui cultivent la canne et que, à l'encontre de pays comme Java, ou les Grandes Antilles, elles n'ont plus guère de terres nouvelles à consacrer à la culture sucrière. Et le pourraient-elles, qu'elles ne sont pas, pour différentes raisons de main-d'œuvre ou de débouché, en une posture telle qu'elles y aient un intérêt.

Si Java a pu se développer, c'est parce que les marchés d'Asie, qui sont de grands consommateurs, étaient là, tous près pour absorber ses produits; si Cuba et Porto-Rico, sous la tutelle américaine, ont vu quadrupler leur production, c'est que le marché américain leur était réservé; nos colonies au contraire n'ont pas de marché réservé. En même temps qu'elles voient les divers pays du monde leur fermer leurs portes, elles n'ont même pas l'espérance de se retourner vers leur métropole, car cette dernière, avec le sucre de betterave, est leur concurrente d'autant plus redoutable qu'elle tient leur propre direction dans ses mains. La France, par des tarifs douaniers, défend à ses colonies sucrières d'acheter à l'extérieur ce que la métropole peut produire et vend plus cher que l'étranger; en retour, elle n'a jamais pensé à réserver son marché intérieur à ses possessions d'outremer, et à orienter son agriculture vers des pro-

duits différents de ceux que nos colonies peuvent donner.

La question sucrière est un des plus grands problèmes économiques de notre temps. La lutte du sucre de canne contre le sucre de betterave n'a pas dit son dernier mot. La production cependant ne peut pas aller toujours en augmentant, car, quel que soit son bon marché, la consommation du sucre aura forcément une limite. Or, chaque pays producteur ne veut pas voir cette limite et agit comme s'il était destiné à être le seul fournisseur des consommateurs. Que des pays tropicaux, où le nombre des cultures possibles est des plus limités, agissent ainsi, c'est compréhensible, car ils ne peuvent guère faire autre chose; que les pays européens, y compris la France, suivent le même raisonnement, c'est une erreur économique, alors qu'ils peuvent trouver par ailleurs un emploi plus judicieux de leur sol, et dont les résultats sont exposés à moins d'aléa.

La culture de la canne, si elle est plus coûteuse que celle de la betterave, procure une matière d'un rendement en sucre infiniment supérieur à celui de la betterave. Avec la transformation des usines, en général anciennes, des pays de canne, ce rendement sera encore augmenté en même temps que les prix de revient pourront être très sensiblement diminués. En Europe, au contraire, toutes les conditions de production deviennent plus chères, et dans cette lutte de la canne contre la betterave, il n'est pas dit que ce n'est pas la première qui soit la plus apte à supporter encore une diminution de cours, et ne reste de la sorte maîtresse du terrain.

D'une année à l'autre, depuis dix ans, c'est-à-dire depuis le moment où le développement de la canne a concurrencé celui de la betterave, les différences dans la proportion des productions n'ont pas sensiblement changé,

et si un changement a eu lieu, c'est en faveur de la canne qui, de 1879 à 1901, participait pour 36 à 37 pour 100 à la production totale, et dont le développement, depuis dix ans, l'a porté à une part supérieure à 40 pour 100, atteignant 41,3 pour 100 en 1907, et ayant atteint 47,8 pour 100 en 1904.

Afin d'éclairer ce que nous venons de dire sur le développement de la production du sucre de canne et du sucre de betterave dans le monde, nous donnons ci-dessous les chiffres qui concernent les deux catégories depuis vingt-cinq ans.

	Sucre de betterave.	Sucre de canne.	Total.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1881-1882 . . .	1.809.000	2.046.000	3.855.000
1882-1883 . . .	2.178.000	2.135.000	4.313.000
1883-1884 . . .	2.395.000	3.600.000	5.995.000
1884-1885 . . .	2.583.000	2.630.000	5.213.000
1885-1886 . . .	2.169.000	2.742.000	4.911.000
1886-1887 . . .	2.768.000	2.847.000	5.615.000
1887-1888 . . .	2.487.000	2.836.000	5.323.000
1888-1889 . . .	2.826.000	2.610.000	5.436.000
1889-1890 . . .	3.565.000	2.138.000	5.703.000
1890-1891 . . .	3.642.000	2.597.000	6.239.000
1891-1892 . . .	3.450.000	2.785.000	6.235.000
1892-1893 . . .	3.356.000	2.769.000	6.125.000
1893-1894 . . .	3.809.000	3.505.000	7.314.000
1894-1895 . . .	4.708.000	3.429.000	8.137.000
1895-1896 . . .	4.286.000	2.895.000	7.181.000
1896-1897 . . .	4.840.000	2.792.000	7.632.000
1897-1898 . . .	4.729.000	2.827.000	7.556.000
1898-1899 . . .	4.830.000	2.914.000	7.744.000
1899-1900 . . .	5.452.000	2.930.000	8.382.000
1900-1901 . . .	5.972.000	3.517.000	9.489.000
1901-1902 . . .	6.846.000	3.937.000	10.783.000
1902-1903 . . .	5.603.000	4.019.000	9.622.000
1903-1904 . . .	5.961.000	4.077.000	10.038.000

	Sucre de betterave. Tonnes.	Sucre de canne. Tonnes.	Total. Tonnes.
1904-1905 . . .	4.874 000	4.464.000	9.343.000
1905-1906 . . .	7.240.000	4.772.000	12.012.000
1906-1907 . . .	7.138.000	4.888.000	12.026.000
1907-1908 . . .	6.751.000	4 738.000	11.489.000

Devant une telle augmentation de la production (elle avait été de 36 pour 100 de 1882 à 1884), chaque pays producteur devait naturellement s'efforcer de favoriser par tous les moyens l'écoulement de la fabrication de ses usines, de façon à pouvoir leur assurer la prépondérance sur les marchés extérieurs. Par la grande extension donnée tant à leurs cultures qu'à leur industrie, les nations européennes (Allemagne, Autriche, France, Russie, Belgique, Hollande, Balkans), se trouvèrent bientôt en état non seulement de satisfaire aux besoins de leur consommation intérieure, mais encore d'exporter des quantités considérables. Avec l'augmentation constante de leur production, cette exportation allait devenir une nécessité; si elles ne se créaient pas un grand écoulement vers l'extérieur, c'était pour elles la ruine de capitaux et d'intérêts considérables.

Seulement, en raison de la concurrence qui existait sur les marchés consommateurs (principalement l'Amérique du Nord et du Sud et l'Angleterre), l'essentiel était pour chaque pays d'arriver à livrer meilleur marché que le voisin. Nous disons livrer et non produire, car à peu de choses près les prix de revient du sucre étaient à peu près les mêmes partout. Ce fut l'origine de l'application des primes.

Afin de favoriser l'exportation, chaque kilogramme de sucre livré à l'étranger reçut une prime; de la sorte, il arriva que les fabricants donnèrent aux pays consom-

mateurs une marchandise au-dessous du prix qu'elle coûtait, mais ils étaient couverts de la perte par une prime qui leur laissait encore une marge pour leur bénéfice.

Le paiement de ces primes représentait pour chaque nation de gros sacrifices de plusieurs millions, et dans notre pays entre autres, pour arriver à compenser cette dépense, la consommation intérieure fut lourdement taxée. Il se présenta cette anomalie que, alors que le sucre revenait à 0 fr. 50 le kilo, par exemple, les droits le mirent chez nous à 0 fr. 75 pour que les Anglais ou les Américains nous l'achetassent à 0 fr. 25. Ce fut le principe du régime établi en France par la loi de 1886.

Au point de vue de nos colonies, il serait injuste de médire de la loi de 1886 qui, faite surtout cependant pour l'industrie métropolitaine, n'en profita pas moins à nos sucriers d'outre-mer dont les produits, importés en France avec certains avantages, comme la détaxe de distance, et la faveur du déchet colonial fixé à 12 pour 100, étaient sur le pied d'égalité avec les raffineries du sucre de betterave, et trouvaient ensuite vers l'extérieur un débouché possible. Il aurait été certes plus intéressant pour eux que la betterave ne concurrençât pas la canne, et que le marché national leur fût suffisant, mais étant donné que cela ne pouvait plus être, la loi de 1886 leur fut plutôt un bien. Elle protégea nos colonies contre une ruine qui aurait été immédiate, étant donné l'influence que le régime des primes fonctionnant à l'étranger et la surproduction mondiale eurent sur le cours du sucre qui, en quelques années, s'effondra du simple au double et descendit par moments au-dessous du prix de revient de la culture et du travail de la canne.

Nous venons de voir que de 1882 à 1884, la production sucrière du monde augmenta de 36 pour 100. Il était iné-

vitale que les cours du produit se ressentissent des effets de cette hausse. Aussi, en deux ans, tombèrent-ils de 31 pour 100, passant brusquement de 58 à 39 francs les cent kilos. Ces prix changeaient du tout au tout les conditions de la production. Autant la vente à 60 francs était avantageuse et avait enrichi nos possessions, qui avaient même connu les cours de 74 francs, autant les bas prix qui suivirent dans la suite devaient les mettre dans un état misérable. Nous avons vu au commencement de ce chapitre que la production du sucre aux Antilles nécessitait, pour être couverte de ses frais, un cours minimum de 35 francs en France. Or que de fois, depuis 1882, les cours sont tombés au-dessous de ce taux. On s'en rendra compte d'après le tableau suivant :

Cours du sucre 88° à Paris.

	Plus haut.	Plus bas.		Plus haut.	Plus bas.
	Francs.	Francs.		Francs.	Francs.
1882. .	61 42	52 50	1896. .	32 70	24 90
1883. .	54 50	47 25	1897. .	34 77	24 71
1884. .	47 75	31 75	1898. .	30 64	28 58
1885. .	47 50	32 75	1899. .	34 61	27 17
1886. .	39 50	26 »	1900. .	34 22	27 01
1887. .	43 75	27 50	1901. .	25 02	18 82
1888. .	43 25	33 »	1902. .	21 97	16 09
1889. .	59 »	28 »	1903. .	22 98	21 42
1890. .	35 50	28 25	1904. .	36 45	21 06
1891. .	39 07	33 49	1905. .	40 01	20 22
1892. .	39 91	36 54	1906. .	24 59	20 01
1893. .	49 26	34 77	1907. .	25 81	22 95
1894. .	35 43	24 66	1908	29 38	25 74
1895. .	30 04	24 02			

VIII. — Le fonctionnement du système des primes n'a pas été sans apporter sa part aux causes de cette diminution continue des cours; et bien souvent il a faussé com-

plètement le mouvement d'un marché déjà soumis à bien des raisons de trouble. Il s'est prêté au jeu formidable des spéculateurs, amenant des liquidations désastreuses dont l'effet a été ressenti par la masse des producteurs. Si nous mettons à part la question de l'avantage que tel ou tel pays a pu en retirer, nous ne saurions dire qu'il a eu une grande influence sur le développement de l'industrie sucrière. Celle-ci a grandi parce qu'elle était intéressante par elle-même, et le système des primes a été une erreur, parce qu'il était bien certain que le jour où, pour aider son industrie, un pays établirait une prime, tous les pays concurrents en établiraient une équivalente pour protéger la leur. C'était donc la course à la prime, dont le seul effet a été, en diminuant la valeur de la denrée, d'en augmenter la consommation en Angleterre et aux États-Unis, alors que celle des pays producteurs restait stationnaire, parce qu'elle leur coûtait beaucoup plus cher.

On peut dire au point de vue général que le système des primes a été une politique de dupes ; elle n'a même pas eu une grande influence sur la production générale. En effet, depuis qu'elle a été supprimée en 1904, la production, sauf un arrêt la première année, n'en a pas moins continué à progresser énormément, et chacune des trois années 1906 à 1907 a donné pour le sucre de betterave produit par les pays qui accordèrent des primes, des chiffres de beaucoup supérieurs à n'importe quelle année antérieure ; cependant l'entrée en ligne de pays producteurs nouveaux augmentait concurremment la fabrication du sucre de canne.

Afin de rétablir des courants de consommation plus normaux et de remédier aux inconvénients de marchés dérangés par le jeu des spéculateurs, tout en allégeant les finances des pays qui payaient des primes, les nations inté-

ressées réunirent la Conférence de Bruxelles qui décréta qu'à partir de 1904 les pays signataires au nombre desquels l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la France, la Belgique, n'accorderaient aucune prime aux sucres qu'ils exporteraient, ou n'importeraient aucun sucre favorisé de primes.

L'application du nouveau régime a donné en général, il faut le reconnaître, un effet plutôt bon. Depuis 1904, les cours du sucre, malgré une production toujours plus considérable qui a augmenté depuis cette date de 20 pour 100, non seulement ne se sont pas effondrés de nouveau, mais même se sont relevés. Et ce qui n'a pas été une moindre conséquence, c'est que dans les pays producteurs de l'Europe, qui renferment, il ne faut pas l'oublier, de très nombreux consommateurs, la consommation a considérablement augmenté parce que le sucre revenu à sa valeur réelle était beaucoup moins cher, alors que dans aucun autre pays importateur elle n'a diminué. Ne serait-ce que ce résultat obtenu, on ne pourrait nier l'utile effet de la conférence de Bruxelles. La seconde conférence, qui s'est réunie en septembre 1907 pour étudier les conséquences de la première, et juger si la ligne de conduite établie doit être définitivement adoptée, a constaté que par l'abolition des primes, l'augmentation de la consommation a suivi l'augmentation de la production, et que l'on a ainsi évité une crise peut-être encore plus grave que les précédentes. L'accord de 1903 a été renouvelé pour cinq ans, bien que l'Angleterre ait fait savoir qu'elle renonçait à la pénalisation des sucres primés, tout en s'engageant à n'accorder elle-même aucune prime d'importation et d'exportation.

Il est certain que le changement de régime, en impliquant des conditions de commerce différentes, devait

amener pour certains pays producteurs de nouvelles difficultés pendant la période transitoire. De ce nombre sont les Antilles françaises.

En effet elles ne se trouvent pas, comme les pays producteurs européens, posséder un marché local considérable, ou comme les colonies américaines favorisées dans leur métropole d'un écoulement assuré de leurs produits. La France, qui fabrique du sucre, est elle-même concurrente de ses colonies, et le sucre de canne que produisent ces dernières, s'il est destiné à la consommation nationale, doit supporter des droits qui le mettent dans une situation d'infériorité marquée avec le sucre indigène de betterave.

Mais seule la période de transition de l'ancien au nouveau régime a pu être difficile à franchir, car tous les effets de la Convention n'ont pas eu le temps de s'effectuer immédiatement.

La suppression des primes d'exportation par la France, si elle n'a pas amené une diminution du cours et a correspondu au contraire à une hausse assez sensible, n'a pas provoqué non plus un relèvement susceptible de compenser d'une manière régulière la prime de 8 pour 100 qui existait avant la Convention de Bruxelles, en raison du déchet colonial. Du fait de la suppression de cette dernière, si la fabrication aux îles ne souffre pas, les planteurs perdent, suivant les cours du sucre, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 par tonne de canne.

Cependant, si les cours n'ont pas augmenté d'une manière régulière de 8 pour 100 depuis le régime de 1903, ils atteignent cette hausse par moments. Ce qu'il faut considérer, c'est que la perte de la prime, si elle apportait une diminution apparente dans les calculs des prix de vente, a été compensée totalement ou en

partie, suivant les années, par le relèvement des cours qui a suivi l'acte de Bruxelles. Sans la Convention, ce relèvement n'aurait sans doute pas eu lieu, et même il y a toute raison de penser que si le régime des primes dans le monde n'avait pas été aboli, l'augmentation de la production du sucre de betterave aurait encore été plus forte qu'elle ne l'a été et que les cours si bas de 1902 de 16 fr. 09 à 21 fr. 97, auraient continué à se manifester. Dans ces conditions, c'était l'arrêt total de la production antillaise. Depuis 1902, le cours s'est élevé en 1903 de 21 fr. 12 au plus bas à 22 fr. 98 ; en 1904, de 21 fr. 06 à 35 fr. 15 ; en 1905, de 20 fr. 22 à 40 fr. 01 pour revenir, en 1906, de 20 fr. 01 à 24 fr. 59 en 1907, de 22 fr. 95 à 25 fr. 97, et en 1908 de 25 fr. 74 à 29 fr. 38.

C'est pourquoi, en somme, à notre avis, les colonies françaises qui font du sucre ne doivent pas considérer que la Convention de Bruxelles leur soit nuisible. Évidemment, elles auraient préféré que le déchet colonial n'ait pas été estimé comme une prime, et ce point de vue, d'ailleurs, pouvait se défendre, mais l'abandon de la prime de déchet ayant été la rançon et la consolidation des marchés, l'avantage qui en est résulté est en fin de compte supérieur à la perte.

Il y a une chose bien certaine, c'est que devant l'augmentation de la production et le perfectionnement de la culture et de l'industrie dans tous les pays, jamais la valeur du sucre ne redeviendra ce qu'elle a été.

Si nos colonies des Antilles produisent plus cher que les autres nations, c'est à elles de diminuer leur prix de revient, et actuellement c'est à cela que se résume pour elles la question sucrière. Il faut que tant par la culture que par la fabrication elles réduisent ce prix de revient d'un tiers. Cela est possible, l'exemple des autres pays le

prouve. Nous aurons l'occasion de parler plus loin de cette transformation, qui est pour les Antilles françaises une question de première importance.

IX. — A côté du sucre proprement dit, la canne peut donner un produit non moins intéressant, le rhum. Si la consommation de cette boisson ne saurait être comparée à celle du sucre, elle est du moins suffisante pour alimenter un marché important. Le rhum offre l'avantage de n'être pas fabriqué en surproduction, bien que sa fabrication se développe beaucoup dans les Antilles anglaises ; aussi sa vente laisse-t-elle toujours un bénéfice suffisant.

Par définition, le rhum est le produit de la distillation du seul jus de canne, et la distillation de la mélasse donne le tafia. Mais d'une manière courante on a fini par confondre les deux appellations, et le qualificatif de rhum s'applique autant à la distillation du jus de canne qu'à celle de la mélasse. C'est en somme l'eau-de-vie de canne ; il titre 54°.

Le fabrication du rhum est assez délicate et nécessite beaucoup de pratique. C'est ce qui explique qu'elle n'est pas plus généralisée dans tous les pays de canne. Pendant longtemps notre colonie de la Martinique fut la seule des Petites-Antilles à en faire, et elle travaillait, en outre de ses propres mélasses, celles de la Guadeloupe et des colonies anglaises voisines. La réputation des rhums de la Martinique dans le monde n'est plus à faire, et encore aujourd'hui, malgré la concurrence, ils restent supérieurs à tous les autres.

Il y a plusieurs espèces de rhum que l'on peut réunir en trois catégories, qui diffèrent entre elles par la manière dont elles sont produites.

Il y a le rhum de jus vert en *grappe blanche* qui est produit par la distillation du vesou tel qu'il sort du pressage

de la canne. Son arôme est supérieur, et il est très estimé des populations des Antilles qui en font une consommation abondante ; mais, en général, en raison d'une fabrication incomplète, il n'est pas susceptible de vieillir, aussi ne donne-t-il pas lieu à exportation. Il est la production des bouilleurs de cru.

Il y a encore le rhum de jus cuit et le rhum de gros sirop, que l'on appelle communément *rhum habitant*, parce qu'il est produit sur les habitations. Il nécessite un travail plus délicat que celui de la grappe blanche, soit que la distillation se fasse avec le jus brut déféqué, cuit ou non, mis en fermentation, soit qu'elle se fasse avec le gros sirop qui est l'égout de la fabrication du sucre dit de batterie, produit par le système du P. Labat. Le rhum habitant n'aurait, paraît-il, qu'une durée de conservation limitée, mais le fait n'est pas prouvé. En tout cas il ne donne que rarement lieu à l'exportation.

Le rhum qui est exporté est le *rhum industriel*, qui est dénommé ainsi parce qu'il est fabriqué dans les usines. Jusqu'à ces dernières années, peu de grandes sucreries produisaient le rhum, et il n'y avait guère que les usines de Lareinty et de Petit-Bourg à la Martinique, et l'usine d'Arboussier à la Guadeloupe qui en fabricassent régulièrement. Les autres ne le faisaient qu'accidentellement. La fabrication était centralisée à Saint-Pierre où plus de vingt usines spéciales travaillaient à une certaine époque les mélasses de la Martinique, de la Guadeloupe et des pays étrangers voisins. Il y a quelques années, les planteurs de nos colonies s'étant plaints de la concurrence que faisaient aux leurs les mélasses étrangères, obtinrent un droit de douane de 0 fr. 20 par degré de sucre au tarif minimum et de 0 fr. 30 au tarif maximum, qui, par le fait, arrêta l'importation de l'étranger. Depuis, seules,

les mélasses locales sont transformées en rhum dans nos colonies.

La catastrophe du Mont-Pelé, en détruisant toutes les rhumeries industrielles de Saint-Pierre, eut une énorme conséquence sur la production du rhum, et, en deux ans, les exportations tombèrent de moitié jusqu'à ce que de nouvelles dispositions fussent prises pour la fabrication. Ce furent les usines sucrières qui durent, dès lors, se préoccuper de travailler elles-mêmes leurs mélasses, et tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, cette manière de faire se généralisa.

Il en résulta une transformation sensible de la localisation de la fabrication. Nous voulons dire par là que, alors que précédemment seule la Martinique faisait du rhum d'une manière importante, la Guadeloupe en exportant à peine 25.000 hectolitres, aujourd'hui, forcée par les circonstances, la Guadeloupe exporte moins de ses mélasses à la Martinique et fait au contraire beaucoup plus de rhum. La production de la Martinique a cependant, depuis 1902, repris peu à peu son importance, et dans cette île aujourd'hui, non seulement neuf usines sucrières sont outillées parfaitement pour faire le rhum, mais encore trois rhumeries industrielles spéciales viennent de se créer.

Ce mouvement pour la Guadeloupe est très intéressant, et la fabrication dans une même usine du rhum et du sucre n'est pas sans offrir des avantages. Sans compter que le travail du rhum se prolonge plus que celui du sucre, et occupe ainsi une partie de la main-d'œuvre à l'époque de la morte-saison, la première phase de la fabrication, sans aucun frais supplémentaire, utilise une partie du matériel qui travaille pour le sucre, comme les moteurs, les générateurs, etc... D'un autre côté si, en raison de la marche des cours, l'usinier voit qu'il a plus d'avantage à pro-

duire du sucre que du rhum, il peut, en diminuant l'importance de l'imbibition au deuxième pressage sur certaines quantités de cannes, produire plus de rhum qui se vendra bien et moins de sucre qui se vendrait mal, ou réciproquement. Cependant il ne faudrait pas qu'à la Guadeloupe la question de produire plus hâtivement soit résolue au détriment de la qualité, et que pour hâter la fermentation, les coupages dans les cuves soient faits avec du produit déjà fermenté dans une grande proportion, ainsi que cela se pratique actuellement. A la Martinique, ces coupages sont interdits et la qualité du rhum s'en trouve bien. Il serait utile que la même législation régisse les deux colonies.

Quelle que soit la proportion que l'on attribue au rhum par rapport à celle du sucre, sa production est toujours intéressante, et si l'on fabrique d'une manière normale, c'est-à-dire avec des jus imbibés en deuxième pression et donnant en sucre de 6 à 7 pour 100, on en obtient pour une tonne de canne environ 3 pour 100 de mélasse d'une valeur de 0 fr. 15 à 0 fr. 30 le kilo, soit de 4 à 8 francs, quelquefois plus suivant les cours. Trois tonnes de canne dont on en a extrait le sucre donnent donc environ un hectolitre de mélasse qui, distillée, produit environ 74 litres de rhum à 54°. Les frais de fabrication pour un hectolitre s'élèvent à peu près à 15 francs. Le bénéfice à la vente est en général de 6 à 10 francs. Par conséquent, par le fait même de la fabrication du rhum dans les usines à sucre, c'est pour elles un bénéfice double de celui qu'elles obtiennent de la vente des mélasses non distillées et qui augmente d'environ 3 francs le rapport d'une tonne de canne. En prenant pour le sucre le cours de 30 francs et un cours égal pour le rhum, une tonne de canne produit donc 70 kilos de sucre, soit 21 francs, et 24 litres de

rhum, soit 7 fr. 20. En estimant au minimum les frais de culture pour cette même tonne à 14 francs, ceux de fabrication du sucre à 8 francs, et ceux de fabrication du rhum à 3 fr. 75, il y a un bénéfice total de $21 + 7 \text{ fr. } 20 = 28 \text{ fr. } 20 - (14 + 8 + 3 \text{ fr. } 75) 25 \text{ fr. } 75 = 2 \text{ fr. } 45$, alors que la seule vente du sucre et des mélasses aurait à peine couvert les frais (1).

Nous donnons ci-contre le chiffre des importations de rhum de la Guadeloupe et de la Martinique depuis dix ans, et, afin que l'on puisse juger du développement de l'industrie rhumière à la Guadeloupe, nous faisons ressortir en même temps le mouvement des exportations de mélasse de cette colonie, pour qu'on puisse suivre la corrélation de sa diminution avec celle de l'augmentation des sorties de rhum. Nous établissons parallèlement l'importance des importations de mélasse de la Martinique, par la fluctuation desquelles on se rendra compte combien la catastrophe du Mont-Pelé a eu d'influence sur cette branche de l'activité de la colonie. La lecture de cette partie du tableau fera apparaître aussi que si, actuellement et depuis 1901, l'importation des mélasses à la Martinique est presque exclusivement alimentée par l'exportation de la Guadeloupe, il n'en était pas ainsi jusqu'à 1900. Avant 1901 les colonies anglaises faisaient traiter à Saint-Pierre la presque totalité des mélasses qui aujourd'hui sont fabriquées chez elles, en raison du développement de leur industrie rhumière, développement favorisé aussi bien par le régime douanier de la Martinique que par les encouragements donnés sur l'initiative du Département impérial de l'Agriculture.

(1) Ces prix de revient, qui diffèrent sensiblement des prix officiels, correspondent à la moyenne réelle des frais de culture et de fabrication actuels.

Il ne nous apparaît pas qu'en la circonstance la protection douanière réclamée par nos Antillais ait été une mesure dont il faille se féliciter. En obligeant les colons anglais à les concurrencer, les planteurs de la Guadeloupe ont créé une situation autrement dangereuse que celle qui pouvait résulter de l'abaissement de la valeur des mélasses locales. Cet abaissement ne pouvait pas dépasser au total quelques dizaines de mille francs, tandis que l'exportation des rhums en plus grandes quantités assurait un commerce de plusieurs millions à la Martinique et des salaires à de nombreux travailleurs. On a ainsi sacrifié à un petit intérêt immédiat une grande source de profit pour le présent et l'avenir.

Voici quelles ont été les valeurs du commerce des rhums et mélasses depuis dix ans.

Exportation du rhum

	de la Guadeloupe.		de la Martinique.	
	Hectolitres.	Francs.	Hectolitres.	Valeur.
1898. . .	22 104	988.635	152.275	7.188.108
1899. . .	27.836	1.535 326	150.257	9.455.112
1900. . .	23.039	1.196.555	157.178	9.093.098
1901. . .	27.770	851.057	144.644	4.273.173
1902. . .	49.563	1.023.519	91.564	2.475.182
1903. . .	58.279	1.763.295	90.683	3.190.207
1904. . .	56.608	1.387.759	69.023	2.464.264
1905. . .	32.826	984.781	91.560	3.416.166
1906. . .	76.786	2.373.988	113.457	4.857.198
1907. . .	79.573	2.340.494	120.031	5.749.869

	Exportation des mélasses de la Guadeloupe.		Importation des mélasses à la Martinique.	
	Hectolitres.	Francs.	Hectolitres.	Francs.
1898. . .	31.961	362.144	69.895	951.831
1899. . .	36.076	557.375	123.069	2.083.859

	Hectolitres.	Francs.	Hectolitres.	Francs.
1900. . .	24.089	363.981	60.850	979.399
1901. . .	27.438	407.071	39.133	460.285
1902. . .	3.037	30.705	253	1.144 ⁽¹⁾
1903. . .	8.630	129.483	11.915	91.110
1904. . .	11.910	153.637	17.627	140.578
1905. . .	16.543	165.431	11.114	77.555
1906. . .	10.674	106.740	15.460	112.937
1907. . .	19.154	186.368	27.005	198.415

La production rhumière est des plus intéressantes et des plus utiles au développement des Antilles françaises ; elle mérite d'être encouragée et sa fabrication doit être étudiée. La question des conditions de fermentation notamment, sur laquelle on n'est pas encore bien fixé, doit faire l'objet de recherches scientifiques sérieuses et officielles. L'utilisation du rhum dans l'alimentation peut être développée, car à l'inverse de liqueurs qui contiennent des matières nocives et qui sont cependant beaucoup consommées, le rhum est un produit naturel excellent qui ne saurait en rien nuire à la santé. Les noirs des Antilles, qui en font un usage que certains ont même estimé par trop grand, ne présentent aucun des symptômes de l'alcoolisme, et la race antillaise, très prolifique, est robuste et vigoureuse.

Le perfectionnement de l'industrie elle-même, forcée de se reconstituer depuis le cataclysme de 1902, se poursuit normalement, et, au point de vue de l'outillage, nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, sont supérieures à n'importe quel autre pays.

Le rhum, produit dans de bonnes conditions ne peut

(1) Non compris les importations de Saint-Pierre, du 1^{er} janvier au 30 avril, dont le relevé a été détruit lors de la catastrophe. On peut les estimer à 2.000 hectolitres et 20.000 francs.

qu'aider les colonies françaises à supporter les mécomptes qu'elles essuient dans la production du sucre, et, ne serait-ce qu'au point de vue du dérivatif qu'elle leur offre de ce fait, sa fabrication doit continuer à poursuivre son développement.

CHAPITRE X

ÉTAT ÉCONOMIQUE ACTUEL DES ANTILLES FRANÇAISES

I. Résumé de la situation de 1882 à 1908. — II. Le commerce et les productions de la Martinique. — III. Le commerce et les productions de la Guadeloupe. — IV. Saint-Martin et Saint-Barthélemy. — V. 1° Importance des cultures secondaires ; 2° le cacao ; 3° le café ; 4° la vanille ; 5° le manioc et le maïs ; 6° la culture et l'exportation des fruits ; 7° les plantes tinctoriales ; 8° les plantes médicinales ; 9° les bois ; 10° cultures diverses. — VI. L'élevage et la pêche. — VII. L'industrie minière. — VIII. La situation financière de la Martinique et de la Guadeloupe.

I. — Nous avons vu dans un précédent chapitre comment, par une suite de progrès ininterrompus pendant vingt ans, les Antilles françaises avaient atteint, en 1882, un état particulièrement florissant, et comment, grâce à l'essor de la culture et de l'industrie sucrières, leur commerce s'était élevé à 135 millions de francs pour la Martinique et la Guadeloupe réunies.

Aujourd'hui, vingt-cinq ans après, ce même commerce n'atteint pas 65 millions ; il est tombé de plus de moitié. Dans l'intervalle, en 1904, il est tombé plus bas encore, à moins de 54 millions, ce qui représente une chute de 60 pour 100 exactement.

Rarement, pensons-nous, le commerce d'un pays aura

donné l'exemple d'un tel effondrement, et l'on se demande, même en comparant les deux chiffres extrêmes que nous venons de citer, comment nos possessions sont encore en état de produire et ne désespèrent pas de se relever.

La chute économique de la Martinique et de la Guadeloupe ne s'est pas produite d'un seul coup, elle s'est faite en trois étapes marquées chacune par un affaissement des cours du sucre dont nous avons suivi les causes dans le précédent chapitre. Ces trois étapes sont les crises de 1883-86, de 1892-95 et 1900-1904.

En outre des crises provoquées par les difficultés de la question sucrière, des cyclones détruisant les récoltes, une sécheresse terrible en 1895 supprimant la moitié des productions de toute sorte, l'éruption du Mont-Pelé en 1902 anéantissant Saint-Pierre et les plus riches régions de la Martinique, sont venus apporter leur grande part de calamités et répandre leurs ravages de ruines et de mort sur nos malheureuses colonies.

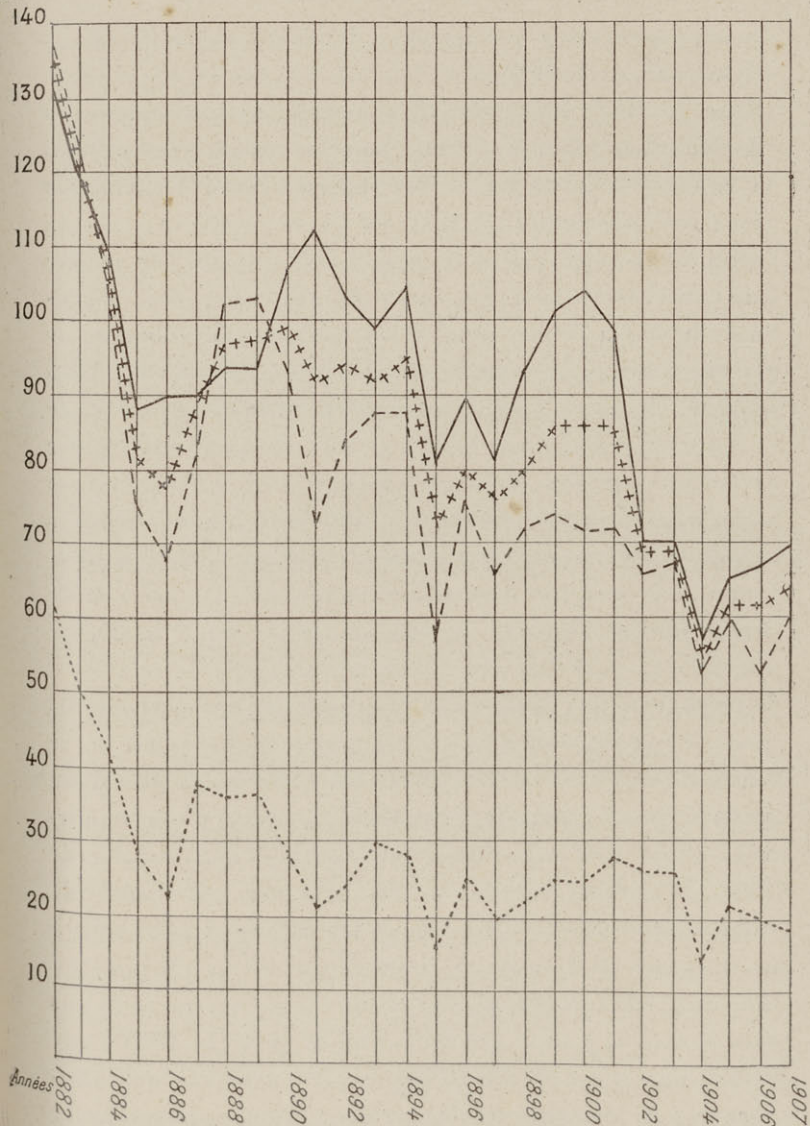
Enfin, comme si les misères inévitables du fait de conditions extérieures, ou de désastres de la nature, ne suffisaient pas, les luttes politiques, les grèves irréfléchies et funestes, les passions sociales excitées ont apporté leur part de malheur chez les populations antillaises qui auraient eu besoin d'employer cependant toutes leurs volontés et toutes leurs énergies réunies à l'œuvre autrement plus belle et plus profitable pour chacun du relèvement économique du pays.

Nous étudierons tout à l'heure nos deux possessions séparément, et ce qu'a été leur évolution commerciale de 1882 à 1908. Chacune d'elles en effet a eu à traverser certaines conditions particulières, ou a eu une part de malheur dont l'autre n'a pas eu toujours à souffrir.

Il est cependant des événements qui ont eu une réper-

COMMERCE DES ANTILLES FRANÇAISES de 1882 à 1907

Millions



+++++ Commerce de l'ensemble des Antilles Françaises.

..... Exportation du sucre.

--- Commerce de la Guadeloupe et Déps^{ces} } Pour la lecture, réduire de moitié l'échelle des Valeurs.

— " — de la Martinique.

cussion semblable sur les deux îles, et que nous allons chercher à exposer ici.

La première cause de décroissance du commerce des Antilles françaises fut la crise sucrière qui survint en 1883 à la suite de la surproduction générale de la matière. La crise, commencée en 1882, ne fit que s'accroître jusqu'en 1886, c'est-à-dire jusqu'au moment où, pour lutter contre la concurrence étrangère, la France employa, pour la protection de sa fabrication métropolitaine ou coloniale, le système des primes qui venait de si bien réussir à l'Allemagne. Non seulement les sucres raffinés exportés de France recevaient une prime, et par elle pouvaient lutter avec les produits étrangers et voir leur exportation se développer, mais encore il était reconnu aux sucres d'usines coloniaux, qui entraient pour une part très forte dans la fourniture des raffineries françaises, un déchet basé sur la moyenne de rendement au lieu du déchet pesé de 12 pour 100 attribué aux autres sucres.

Nous l'avons dit et nous le répétons : le système des primes est une erreur économique, car lorsqu'on entre dans cette voie on ne sait quand on s'arrête, et quand un pays délivre un avantage de cette espèce, le pays concurrent voisin s'empresse de faire de même. Il en résulte de gros et inutiles sacrifices financiers, au seul profit du consommateur étranger qui arrive à payer un produit moins cher qu'il ne coûte à fabriquer. Mais du moment que ce système fonctionnait à l'étranger, nous ne pouvions pas ne pas le pratiquer en France, et la loi de 1886 à son heure fut une loi excellente qui a permis au sucre de betterave et à l'industrie de France de se développer, en même temps qu'elle relevait, pour un temps malheureusement trop court, la culture et la fabrication de la canne dans les colonies françaises.

La loi de 1886 eut une heureuse répercussion sur le commerce de nos Antilles jusqu'en 1892 à la Martinique et en 1890 à la Guadeloupe, cette dernière ayant eu à subir des mauvaises récoltes par suite des conditions atmosphériques. Le commerce de la Martinique retrouva le chiffre de 56 millions et celui de la Guadeloupe de 51 millions. Ces chiffres étaient encore fort beaux, car il ne faut pas les comparer seulement avec les résultats des années exceptionnellement bonnes de 1881 à 1883, mais avec ceux de la moyenne des meilleures années précédentes, qui ne dépassait pas, pour chacune des deux colonies, le total de 50 à 60 millions.

De 1886 à 1892 l'état général du commerce de nos Antilles s'était maintenu et avait retrouvé un chiffre d'une bonne moyenne, lorsque la réforme douanière opérée par la France vint apporter un nouveau coup à la situation des îles en leur fermant les marchés extérieurs au moment même où la surproduction du sucre, en s'accroissant, allait rendre de moins en moins efficace l'application du système des primes. Par la loi douanière, la colonie qui avait jusque-là possédé le pouvoir de fixer elle-même son régime douanier (sauf approbation du Conseil d'État), se voyait retirer cette prérogative, et elle ne recevait en compensation aucun avantage. Au contraire, car forcée de s'approvisionner par la force des choses et du tarif exclusivement en France, elle allait voir la métropole fermer sa porte à ses produits, ou tout au moins ne faire que la lui entr'ouvrir en frappant du demi-droit, presque comme s'ils étaient étrangers, les exportations que ses colonies lui enverraient.

Par le fait même du système protectionniste, le coût de la vie allait augmenter dans la colonie, en même temps que des possibilités de gain allaient disparaître en raison

de l'arrêt des relations commerciales jusque-là très importantes que faisaient les Antilles avec les pays étrangers. Au point de vue de l'industrie du sucre spécialement, dont l'outillage était en grande partie étranger, le tarif douanier était un impôt considérable qui, en élevant le coût du matériel nécessaire, allait en même temps renchérir la fabrication et le prix de revient du sucre à l'heure même où, les cours du sucre baissant, et la concurrence devenant de plus en plus vive, il aurait fallu porter secours à nos colonies.

Aussi, de 1892 à 1894, le commerce des Antilles françaises recommença à diminuer. Il allait recevoir un nouveau coup en 1895, du fait d'une année de sécheresse telle que la moitié des récoltes moururent sur pied, et que non seulement la canne à sucre, mais les cultures secondaires comme le cacao, le café furent en partie détruites. Le commerce de nos colonies, cette année-là, s'effondra à 60 millions. Depuis l'année 1848, il n'avait jamais été si bas, et un enchaînement de faits désastreux avait produit le même résultat que la révolution économique formidable qu'avait été, pour ces pays, l'émancipation des esclaves.

Quand un pays en moins de cinquante ans subit deux secousses de cette importance, il peut difficilement s'en relever. Aussi nos colonies en souffrent-elles encore. La Guadeloupe, elle, n'a plus retrouvé, depuis cette époque, aucune amélioration sensible à son état, et quant à la Martinique, où les populations plus riches avaient pu, avec des sacrifices nouveaux, reconstituer leurs plantations, au moment où son commerce était revenu à un chiffre qui se rapprochait de la moyenne, elle eut à subir un désastre considérable, comme il y en a peu dans l'histoire de l'humanité. D'un seul coup la catastrophe du Mont-Pelé fit fléchir son commerce du tiers, et en même temps elle

perdait le cinquième de sa population et le quart de son capital agricole et industriel.

Par suite de ces malheureuses circonstances, la Martinique, en 1902, revenait au même degré où était tombée la Guadeloupe depuis 1895, au point de vue commercial tout au moins, car nous allons voir que, malgré ses malheurs, sa situation générale était économiquement tout de même moins atteinte.

C'est sur ces entrefaites que se réunit à Bruxelles la conférence internationale, provoquée par les inconvénients qui étaient ressortis de l'application du régime des primes. Ces dernières furent donc supprimées, ainsi que nous l'avons vu. Mais un tel changement ne fut pas sans avoir, les premières années, une grande influence sur le commerce de l'île. En effet, tant que les mesures prises pour développer la consommation intérieure française, par la suppression de l'impôt, et tant que les marchés sucriers, rétablis dans une situation normale, n'auraient pas retrouvé leur équilibre, les décisions de la Conférence ne pouvaient produire aucun effet utile, alors qu'au contraire, ce qu'elles supprimaient disparaissait d'un seul coup. Enfin, il est un élément de trouble qu'il ne faut pas non plus passer sous silence. C'est la spéculation effrénée à laquelle se livrèrent, au moment du changement de régime, les spéculateurs de tous les pays et particulièrement ceux de France. Alors que le calme aurait été des plus nécessaires pour équilibrer les transactions, le marché se trouva tellement affolé qu'il en résulta de nombreux krachs.

Dans ces conditions l'année 1904 fut déplorable pour nos Antilles, qui ne s'en sont pas encore relevées, la Guadeloupe principalement, et le commerce, avec 54 millions de francs au total, tomba plus bas que cela ne

s'était produit en 1848 au lendemain de l'émancipation.

Depuis la Martinique, si l'on met à part la perte qu'elle a dû subir du fait de la catastrophe du Mont-Pelé, a retrouvé proportionnellement, à partir de 1907, sa situation de 1901. Ce n'est pas qu'elle soit brillante, mais elle est moins mauvaise que celle de 1903 et de 1904. La Guadeloupe au contraire, dont la chute est constante depuis 1904, se traîne dans une situation lamentable.

Les Antilles françaises payent aujourd'hui l'imprudence qu'elles ont faite en se livrant presque exclusivement à la monoculture de la canne et à sa fabrication. Il n'est pas d'exemple de pays exploités dans ces conditions qui tôt ou tard n'aient traversé des crises terribles ; à plus forte raison, quand le produit auquel on s'adonne, en est arrivé depuis longtemps à la surproduction, la pratique de la monoculture est une véritable folie, car non seulement la richesse générale est à la merci d'une mauvaise récolte, d'une sécheresse ou d'un cyclone, mais encore il peut arriver que pour des conditions extérieures sur lesquelles on n'a aucune influence, une marchandise qui a coûté beaucoup à produire ne puisse être réalisée qu'avec de grandes pertes.

Pour une grande partie, nos colonies sont responsables de leur malheur, car si dans les années passées de 1850 à 1882, alors que le sucre n'était pas encore surproduit, et qu'elles y trouvaient une source de bénéfices considérables, elles étaient excusables de ne pas voir un danger possible mais encore inexistant, depuis, la crise de 1884 aurait dû leur ouvrir les yeux. Or, elles n'ont absolument rien fait, ou presque rien, pour transformer, en partie au moins, leur genre d'exploitation. Et cependant les alertes ont été continuelles, les conseils ont été constants, et elles ont eu sous les yeux en ces dernières années, par la transformation qui s'opère dans les Antilles anglaises, l'exemple du

bienfait qu'elles tireraient d'un changement radical de leur mise en valeur, en ne s'adonnant pas entièrement à la culture sucrière.

Nous reviendrons, dans un chapitre spécial, à un examen plus détaillé de ce que nos colonies n'ont pas fait et de ce qu'elles pourraient faire pour leur relèvement. La question est en effet très complexe. Des éléments de réforme tellement différents doivent intervenir, l'organisme entier a tellement besoin d'être repris, que ce n'est pas en parlant de la seule situation commerciale des îles que le sujet trouverait sa place ; nous y reviendrons donc.

Mais ce qu'il convient de faire ressortir ici, c'est la faible part que l'exportation des produits dits secondaires, c'est-à-dire de tous ceux qui ne dérivent pas de la canne à sucre, occupent dans le trafic de la Martinique aussi bien que de la Guadeloupe. Et pourtant l'excellence et la variété du sol, une main-d'œuvre nombreuse, des moyens de communication existant ou faciles à établir, tout, dans ces îles, se prêterait merveilleusement à une exploitation rationnelle qui, tirant parti de toutes les richesses possibles, répartirait en même temps les risques toujours fatals dans la mise en valeur d'un pays.

Quand on songe que les Antilles françaises, berceau de la culture du coton, n'en produisent pour ainsi dire plus aujourd'hui, quand on voit le cacao, dont la France consomme des quantités, faire la fortune de la Trinidad et relever la Dominique, quand on se rappelle qu'au dix-huitième siècle la Guadeloupe et la Martinique produisaient ensemble de 3 à 4 millions de kilos de café, ou que le tabac a été l'origine, la raison de colonisation de ces îles ; quand on trouve à profusion, dans les deux colonies, du manioc, des fruits, des bois, qui pourraient donner lieu à une exportation lucrative, et quand enfin on constate

qu'après trois siècles environ d'occupation la richesse minérale n'a presque pas été étudiée, et que l'élevage nécessaire à la culture et susceptible en même temps d'alimenter le commerce extérieur, est à peine pratiqué : on est en droit de se dire que les exploitants de nos possessions ont fait preuve d'une insouciance et d'une ignorance qui les rendent en grande partie responsables de leurs malheurs actuels.

Il est certain que si la moitié seulement du capital consacré à la canne avait été engagée dans l'exploitation des produits que nous venons d'énumérer, le bénéfice qu'elles en tireraient compenserait largement les pertes qu'elles subissent sur le sucre, et que la valeur de l'exportation de ces produits divers dépasserait de beaucoup actuellement celle à laquelle se montent les produits de la canne.

Nous allons voir, maintenant, ce qu'a été le commerce de chacune de nos possessions depuis vingt-cinq ans.

II. — La Martinique, si elle a traversé et traverse encore de très grandes difficultés, a cependant été moins atteinte que la Guadeloupe dans sa richesse générale, et cependant, non seulement, elle a eu à supporter la même crise, mais encore elle a dû, il y a six ans, subir les effets du cataclysme effroyable qui, avec l'éruption du Mont-Pelé, détruisit, dans la partie la plus fertile de l'île, le travail de plusieurs générations, et qui anéantit en l'espace de quelques minutes la ville de Saint-Pierre, c'est-à-dire le centre commercial le plus riche, le plus actif, le mieux organisé, non seulement des possessions françaises des Antilles, mais encore de tout l'archipel antillais. Avec Saint-Pierre et ses environs, disparaissaient quarante mille habitants parmi les plus fortunés, dont la moitié de la population blanche de l'île.

La raison principale qui a permis à la Martinique de lutter plus heureusement que la Guadeloupe est surtout que de tout temps, la colonie fut plus riche, et que ses propriétaires disposèrent de capitaux plus importants. Parmi les exploitations agricoles de l'île, les grandes ou moyennes propriétés occupent la majeure surface et de ce fait, les planteurs, dont la fortune était plus solidement assise, étaient mieux à même de faire à la culture les avances de fonds nécessaires, sans avoir constamment recours à l'emprunt. L'emprunt est toujours onéreux, et quand il n'est pas remboursé de suite, les intérêts, s'accumulant avec le principal, finissent par manger d'avance toutes les récoltes, de sorte que pour continuer l'exploitation du sol, c'est toujours à l'emprunt qu'il faut recourir. C'est ainsi que peu à peu les propriétés disparaissent dans ce gouffre, sont inexploitées ou morcelées, et sont perdues pour la production. La Martinique, jusqu'ici, n'a relativement demandé que peu à l'emprunt et, au 31 décembre 1907, les avances de la Banque de la Martinique sur les récoltes ne s'élevaient qu'à 2.529.414 francs.

En outre, la Martinique, à côté de ses planteurs et de ses usiniers, possédait à Saint-Pierre un centre commercial qui n'a pas été sans l'enrichir, de même que les rumeries situées autour de cette ville assuraient, en dehors du sucre lui-même, un revenu assez important.

Enfin, en ce qui concerne les conséquences immédiates de la catastrophe du Mont-Pelé, le malheur a été en partie atténué par l'apport de la souscription nationale qui s'est élevée à une dizaine de millions, sans compter les secours votés par le Parlement. Une grosse moitié de cette somme a été dépensée dans la colonie, et a servi à reconstituer de petits capitaux. La perte la plus sérieuse et qui ne saurait être compensée est celle de la ville de Saint-

Pierre et des 40.000 consommateurs de la région. Quant aux territoires naguère ravagés et abandonnés, tant fait l'oubli, qu'ils sont déjà en partie réoccupés, et qu'ils ne sauraient être considérés comme perdus. Seuls, les produits qu'on en aurait tirés pendant une dizaine d'années ont constitué une perte définitive. A mesure que le calme renaît dans le massif volcanique, la terreur qu'il inspirait s'atténue, en même temps que de nouveau la végétation exubérante a recouvert peu à peu les cendres volcaniques qui constituent un engrais merveilleux; de même les cultures reprendront, et d'une manière peut-être plus importante qu'avant.

A la Martinique, il ne faut pas perdre ce détail de vue, seule la région côtière, sur une vingtaine de kilomètres de profondeur, est consacrée à la culture, et à partir de l'altitude de 300 à 350 mètres, le pays est absolument inexploité, ce qui d'ailleurs est grand tort. Ce sont ces territoires que devront conquérir en grande partie les cultures secondaires, en même temps que l'exploitation des forêts qui les recouvrent serait intéressante à poursuivre d'une manière rationnelle.

La catastrophe du Mont-Pelé, en supprimant des consommateurs, a porté un coup sensible pour longtemps au commerce d'importation de la colonie, mais elle n'a nullement atteint la richesse productive du pays dans ses œuvres vives. Il est certain qu'à ce dernier point de vue, la colonie se ressent et peut se ressentir quelque temps encore de ses effets, mais c'est d'une manière de plus en plus atténuée. L'industrie du rhum, détruite à Saint-Pierre, se reconstitue dans les usines, les cacaoyères abandonnées sont réoccupées, les champs de canne regagnent peu à peu sur la zone dévastée, qui, ne l'oublions pas, était en grande partie inexploitée; bref, au point de

vue de la production, les effets de la catastrophe sont appelés à cesser, et, sauf pendant les trois premières années, ne sauraient être envisagés comme ayant été considérables.

En résumé, une organisation commerciale plus assise, le développement de l'industrie rhumière, une propriété moins morcelée, une aisance générale plus grande, un capital d'exploitation plus important, et une dette de faible importance (1) ont aidé beaucoup les planteurs et les usiniers de la Martinique, dans les difficultés de toutes sortes au milieu desquelles s'est poursuivie l'évolution économique de l'île depuis vingt-cinq ans.

Nous avons, dans un précédent chapitre, laissé cette évolution au moment où la colonie, avant l'année 1882, avait atteint un degré de prospérité pour ainsi dire inespéré. Deux récoltes de canne, d'une importance inusitée, avaient, malgré la tendance à diminuer des cours du sucre qui se faisait déjà sentir, laissé dans le pays une véritable fortune.

Depuis cinq ou six ans pourtant se dessinait un mouvement qui aurait dû rendre nos Antillais plus prévoyants : c'était, avec le développement de plus en plus grand de la production du sucre, la menace prochaine de l'avilissement de la matière. Nous ne reviendrons d'ailleurs pas sur ce point que nous venons de longuement étudier, et nous exposerons tout de suite les résultats commerciaux obtenus par la Martinique pendant les vingt-cinq dernières années.

(1) La dette des propriétaires auprès du Crédit Foncier Colonial a toujours été peu importante. Elle s'est élevée en 1907 à 1.525.840 francs (voir la note, page 283).

Commerce de la Martinique.

	Importation. Francs.	Exportation. Francs.	Commerce total. Francs.
1882	28.376.660	38.992.741	67.366.401
1883	33.222.504	36.351.488	60.573.692
1884	27.882.504	26.240.398	54.122.902
1885	21.905.243	21.443.882	43.349.125
1886	23.735.026	20.379.808	44.114.834
1887	23.461.440	20.859.130	44.320.580
1888	22.91.449	23.454.902	46.371.351
1889	22.916.449	23.454.902	46.371.351
1890	30.261.349	23.350.115	53.611.464
1891	33.659.875	22.939.385	56.599.260
1892	33.110.028	18.384.916	51.494.944
1893	25.655.710	24.056.345	49.712.055
1894	29.117.210	22.511.227	51.628.437
1895	21.158.936	19.645.771	40.804.707
1896	22.882.730	20.885.290	43.768.020
1897	21.487.077	18.933.127	40.420.204
1898	23.528.390	21.796.431	45.324.821
1899	24.898.836	25.754.938	50.653.774
1900	24.764.977	26.978.824	51.743.801
1901	26.423.431	23.323.737	49.747.168
1902	19.111.972	16.251.658	35.363.630
1903	20.389.568	15.104.073	35.493.641
1904	14.987.791	12.645.521	27.633.312
1905	14.759.172	18.069.422	32.728.594
1906	14.907.882	18.812.130	33.720.012
1907	15.940.039	18.997.221	34.937.260

Ainsi qu'on peut le voir par les chiffres ci-dessus, la Martinique, de 1884 à 1891, releva péniblement le mouvement de son commerce au niveau moyen de la période précédente. Ce relèvement put se faire, nous le savons, grâce au régime de la loi de 1886 sur les sucres.

Cette première période fut cependant marquée par deux grands malheurs, l'incendie de Fort-de-France, le 21 juin 1890, et le cyclone du 18 avril 1891.

La colonie se relevait à peine des ruines occasionnées par ces deux sinistres, lorsque survint, en 1892, l'application du régime douanier métropolitain qui fut un véritable désastre pour nos possessions des Antilles. Les années 1892 et 1893 accusèrent de forts fléchissements, faisant tomber le commerce de la Martinique à moins de cinquante millions.

L'année suivante, en 1894, la situation semblait devoir s'améliorer un peu, lorsque la campagne 1895 fut exceptionnellement mauvaise en raison de la terrible sécheresse qui, de décembre 1894 à août 1895, sévit sur la colonie. La destruction des plantations de canne et de cacao, ainsi qu'une nouvelle baisse très accentuée des cours du sucre, firent tomber les exportations de trois millions en même temps que la colonie, tant était grande sa misère, réduisit ses achats de 25 pour 100. En la seule année 1895, le commerce diminua de 11 millions avec un total de 40 millions. Depuis 1848, il n'avait jamais été plus faible, et dans la suite, il fallut arriver jusqu'à 1902, c'est-à-dire jusqu'à la catastrophe du Mont-Pelé, pour retrouver une aussi mauvaise année.

De 1895 à 1900, la Martinique se releva péniblement de la terrible crise de 1895 et revint à son chiffre de 50 millions d'affaires qui, jusqu'à 1902, a pu être considéré comme la bonne moyenne à laquelle elle pouvait espérer.

En 1901, commença l'aggravation de la crise sucrière dont les effets devaient se faire sentir jusqu'en 1903. On vit le sucre tomber à 16 francs. C'était la ruine complète pour nos colonies, s'il avait dû se maintenir à ces bas cours.

En 1902, s'ajoutant à cette déplorable situation économique, le désastre du Mont-Pelé s'abattit sur la colonie. La production diminua du tiers, l'importation du quart,

et le mouvement total, de 50 millions, fléchit à 35 millions. Il serait descendu encore plus bas, si un mouvement d'importation spéciale, provoqué par la nécessité de remédier aux conséquences du cataclysme, n'était venu apporter son contingent. En 1902 et en 1903, les vivres, les matériaux de construction furent introduits en grandes quantités, et donnèrent ainsi aux entrées une certaine activité factice, qui ne devait pas se retrouver dans la suite.

L'année 1904 fut franchement mauvaise ; les planteurs, découragés par les résultats des années précédentes, restreignirent l'importance des terres cultivées. Les caçoyères de la région ravagée ne purent être qu'en partie récoltées, et le mouvement d'importation, réduit aux seules nécessités les plus urgentes de la population, fut des plus minimes. Les échanges tombèrent à 27 millions et demi, dont 12 millions et demi seulement pour les exportations.

Depuis, la situation économique de la colonie s'est très sensiblement améliorée. Le commerce a été constamment en augmentant, et alors que les dépenses du pays représentées par les importations n'ont suivi qu'une sage progression, la production, au contraire, a grandi beaucoup plus fortement, passant de 12.645.000 francs en 1904, à 18.069.422 francs en 1905, et à 18.997.221 francs en 1907. L'année 1908 marquera un nouveau progrès qui, pour les trois premiers trimestres, s'élève déjà à 2.819.132 francs.

Du fait de la différence sensible qui, depuis trois ans, s'est présentée entre la valeur des importations et celle des exportations, la colonie s'est enrichie d'une dizaine de millions, qui l'aident et devraient l'aider bien davantage, à la constitution de nouvelles cultures variées. Malheureusement un élan suffisant ne paraît pas encore pris dans

cette voie, et les planteurs martiniquais semblent plus préoccupés, en achetant des valeurs mobilières, de constituer des réserves pour les besoins possibles de la culture sucrière, que de placer, dès maintenant, les sommes dont ils disposent dans un genre différent d'exploitation agricole.

Pour résumer la situation actuelle, nous examinerons quels ont été, en 1907, les éléments du commerce de la Martinique.

Sur une importation totale de 15.940.039 francs au commerce général, la colonie en a réexporté 2.232.100, et n'a gardé pour sa consommation spéciale que 13.708.939 fr. de marchandises diverses, dont près de la moitié de matières nécessaires à son alimentation : morues, conserves, grains, farines, denrées coloniales, huiles, boissons, etc. Des engrais chimiques pour ses cultures, des tissus, des futailles pour ses sucres et rhums, des ouvrages en métaux divers, des matériaux de construction, du pétrole et du charbon forment la majeure partie de l'autre moitié.

A la réexportation sur les 2.231.100 francs de son mouvement, 1.136.363 francs représentent la houille fournie aux navires qui viennent se ravitailler à Fort-de-France (1).

(1) Réexportation de la houille.

	Tonnes.	Francs.
1890.	37.902	1.157.680
1895.	48.093	1.491.565
1900.	46.854	1.449.293
1901.	44.850	1.435.885
1902.	51.600	1.547.937
1903.	40.472	1.251.734
1904.	45.623	1.347.248
1905.	34.215	1.084.923
1906.	38.866	1.206.659
1907.	37.327	1.136.633

A l'exportation, le nombre des produits de l'île qui donnent lieu à un trafic est des plus limités. Nous allons aborder plus loin, lorsque nous aurons consacré quelques lignes à l'étude de la situation générale de la Guadeloupe et de ses dépendances, ce qu'a été le mouvement des productions des Antilles françaises en ces dernières années; nous ne nous étendrons donc pas longuement sur ce point maintenant.

La Martinique autrefois fournissait d'une manière plus importante différents produits secondaires; il y a quelques années, avant 1902, cette production était devenue insignifiante. Poussée par la nécessité, il semble aujourd'hui qu'elle veuille y consacrer une part plus considérable de son activité, et, de divers côtés, des efforts sont faits dans ce sens.

Nous avons vu ce qu'était dans l'île la fabrication du sucre et du rhum. Nous ne ferons que rappeler le chiffre de 9.495.009 francs en 1907 pour le premier, et de 5.747.802 francs pour le second, soit en tout 91 pour 100 d'une production totale de 16.766.121 francs. Ce dernier chiffre, joint aux 2.231.100 francs de la réexportation, représente un total de 18.997.221 francs dans les exportations au commerce général.

Il ne reste donc, pour les produits secondaires, qu'une sortie de 1.523.100 francs. Sur ce chiffre, la plus forte part revient au cacao avec 1.262.774 francs (502.789 kilos), puis ce sont les peaux de bœufs avec 80.116 francs, la casse avec 22.867 francs, la vanille avec 14.240 francs, le café avec 7.780 francs, les poteries avec 7.083 francs, les meubles avec 5.954 francs, les écailles de tortue avec 5.700 francs, les féculs avec 4.878 francs, les bois d'ébénisterie avec 4.060 francs, les légumes frais vendus aux navires avec 3.764 francs, et enfin, pour des chiffres

des plus réduits, l'ambrette, les fruits frais et le campêche.

Par cette énumération, il est facile de conclure que dans l'état présent la Martinique ne produit rien en dehors du sucre, du rhum et du cacao, et encore ce dernier ne tient-il pas dans son exportation la place qu'il devrait y avoir. Les autres produits ne peuvent être considérés que comme une indication des possibilités de la colonie, plutôt que comme les éléments d'un courant commercial. Certains d'entre eux cependant comme le café, la casse, le campêche, ont donné lieu dans le passé à des transactions très développées.

III. — Après avoir examiné ce qui compose le commerce actuel de la Martinique, et les vicissitudes de son évolution économique au cours de la dernière période, nous allons maintenant procéder de même pour la Guadeloupe.

Sans revenir sur les détails, qui nous ont déjà occupé, de la crise sucrière et de ses conséquences générales, nous ne pouvons pas cependant ne pas signaler les effets particuliers qu'elle a eus dans la plus grande, en étendue, de nos Antilles.

A la Guadeloupe, où la fortune publique est beaucoup moins importante qu'à la Martinique, les planteurs ont presque toujours manqué de capitaux suffisants pour la mise en valeur de la colonie. C'est ainsi qu'alors que la Martinique, au moment de la transformation industrielle de 1862, ne dut recourir aux avances de sa Banque que d'une manière très limitée, et se libéra dans la suite assez rapidement; à la Guadeloupe, au contraire, non seulement la Banque privilégiée dut accorder des prêts considérables, mais encore le Crédit Foncier colonial fut obligé de consentir, pour la transformation des usines ou

l'amélioration des cultures, des avances très élevées. Lorsque survint la crise de 1884, les usiniers ou les planteurs s'étaient à peine libérés de leurs frais d'établissement, et il leur fallut, de nouveau, avoir recours aux Banques, non seulement pour améliorer leur matériel de production, mais encore pour assurer la poursuite annuelle de la culture et de la fabrication. Cette dette qui, pendant des années, a toujours été en s'augmentant, sans que la situation économique ait permis aux emprunteurs de se libérer, a fini par provoquer la ruine de beaucoup d'entre eux. Leurs domaines, peu à peu, ont été entièrement engagés, et, pour sauver leurs créances, la Banque de la Guadeloupe ou le Crédit foncier colonial, ont dû bien souvent faire vendre les propriétés, à moins qu'elles n'en deviennent elles-mêmes possesseurs, et n'en assurent l'exploitation.

De toute manière, ces solutions forcées sont désavantageuses, et pour les établissements de crédit et pour la colonie. Une vente, étant donné l'état présent d'appauvrissement général, n'est possible qu'en lotissant les grandes exploitations. Et, dans ce cas, c'est autant de perdu pour les sucreries, car les acheteurs indigènes, qui sont généralement les acquéreurs, se contentent de faire des cultures vivrières, et ne travaillent la canne qu'accessoirement. Un domaine vendu, morcelé, est perdu pour la production. Si, au contraire, les Banques font exploiter en régie, la situation n'en est pas moins mauvaise pour elles, car leur exploitation n'est pas supérieure, ni meilleur marché que celle des colons, et elles ne font que se substituer à ces derniers dans les pertes qui résultent de la culture avec les conditions actuelles.

A la fin de 1907, les avances consenties par le Crédit Foncier sur les propriétés agricoles se montaient à

3.054.327 francs (1) et celles de la Banque sur les récoltes à 4.675.329 francs.

La Guadeloupe qui, au temps de sa prospérité, n'a pas su non seulement faire des économies, mais encore amortir ses dettes et ses dépenses d'exploitation, se trouve donc aujourd'hui dans la plus noire misère, n'ayant ni les moyens de continuer ses cultures de canne sans s'endetter, ni le moyen de créer, en développant les cultures secondaires, un élément de prospérité nouvelle qui les sauverait de leur ruine.

Les propriétés elles-mêmes, déjà fortement grevées, et dont la valeur ne représente plus qu'un gage nul ou inférieur aux dettes existantes, ne peuvent couvrir aucune avance, et le pourraient-elles, le Crédit foncier colonial,

(1) Le concours prêté aux Antilles par le Crédit foncier colonial a été des plus importants. Le total des prêts hypothécaires s'élève à 4.580.186 francs (dont 1.525.840 francs à la Martinique et 3.054.327 à la Guadeloupe). L'intérêt qui était de 8 pour 100 dans le passé a été réduit à 5 pour 100 en 1906, lorsque le Crédit foncier a eu procédé à sa réduction concordataire. Les annuités dues par les Antillais s'élèvent à 523.650 francs pour la Martinique et à 830.867 francs pour la Guadeloupe; soit au total à 1.454.517 francs dont la plus grande part sont des arriérés. Sur les immeubles revendus aux planteurs il était dû, en 1907, 1.450.956 francs à la Guadeloupe. Quant à ceux conservés par le Crédit foncier leur valeur d'achat s'élève à 2.312.017 francs à la Guadeloupe et à 87.079 francs à la Martinique. Pour les ramener à leur valeur réelle actuelle, un amortissement de 796.024 francs vient d'être fait sur ceux de la Guadeloupe. Comme d'autre part certaines améliorations ont été apportées dans l'outillage des propriétés leur valeur a été augmentée de 2.454.786 francs. Au total la valeur des propriétés du Crédit foncier colonial aux Antilles s'élève à 4.059.860 francs dont 3.972.780 francs à la Guadeloupe et 87.079 francs à la Martinique. Le domaine de la Guadeloupe pendant la dernière campagne a rapporté 6.773 tonnes de sucre (laissant un bénéfice de 100.612 francs) et 8.144 hectolitres de rhum. Enfin du fait de la garantie coloniale l'annuité due par le Gouvernement de la Guadeloupe s'élève à 224.973 francs, et celle due par la Martinique à 19.404 francs. Par suite de diverses opérations non régularisées dans le passé la Guadeloupe doit en outre une somme de un million de francs, qu'elle se préoccupe en ce moment de rembourser en faisant un emprunt.

mis en mauvaise posture par la situation économique des pays où s'effectuaient ses opérations, ne serait plus à même de les leur fournir.

Rarement situation a été aussi lamentable, et de toutes nos vieilles colonies, c'est certainement la Guadeloupe qui a eu le plus à souffrir depuis vingt-cinq ans. Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître l'effort fait depuis quelques années pour augmenter les exportations de cacao et de café. C'est à cet effort, d'ailleurs, dont les effets sont déjà sensibles, que la colonie doit le léger relèvement qui se signale dans son commerce alors que la production du sucre continue à diminuer.

Parmi les raisons qui ont augmenté la difficulté de l'évolution commerciale, il faut relever aussi celles qui résultent de la question du change. Seule, de nos deux Antilles, la Guadeloupe souffre de cette situation qui provient du découvert de la Banque de la Guadeloupe chez son correspondant, le Comptoir National d'Escompte de Paris. Alors qu'en raison de l'activité commerciale dont a toujours fait preuve la Martinique, ce découvert n'existe pour ainsi dire pas en ce qui concerne la Banque de cette colonie, il a toujours été assez important à la Guadeloupe, et a augmenté d'autant plus que la situation était plus mauvaise.

Cette question, qui est du reste assez complexe et relève d'éléments très différents, pourrait d'ailleurs être sensiblement modifiée par une amélioration du régime financier de la colonie et du système des banques. Ce que l'on doit reprocher principalement au change tel qu'il est compris actuellement, c'est qu'il est uniquement fixé par la Banque de la Guadeloupe qui, de sa seule volonté, et pour réaliser un gain plus ou moins justifié, peut prendre une décision qui augmente par son contre-coup, dans des

proportions souvent très sensibles, le coût de la vie de la population.

Le taux du change qui, depuis vingt ans, a varié de 2 à 30 pour 100 suivant les années, a pesé lourdement sur le mouvement d'importation. S'il peut profiter à certains usiniers qui bénéficient en partie de ce taux pour leurs exportations, il atteint trop la richesse générale des populations, pour que tout le monde, par contre-coup, même ceux qui, comme la Banque ou les grosses usines, y peuvent trouver un intérêt immédiat, ne soit appelé à en souffrir.

Nous examinerons, dans le prochain chapitre, diverses mesures qui nous paraissent susceptibles d'améliorer la situation de nos Antilles, et nous aurons l'occasion de reparler alors de cette question qui est liée à la transformation des établissements financiers de nos colonies d'Amérique.

Examinons maintenant quel a été le mouvement d'échanges de la Guadeloupe de 1882 à 1907.

Commerce de la Guadeloupe.

	Importations. Francs.	Exportations. Francs.	Commerce total. Francs.
1882	26.667.201	41.811.642	68.478.843
1883	28.110.848	32.335.938	60.346.786
1884	25.459.756	26.938.208	52.397.964
1885	19.554.271	18.018.149	37.572.420
1886	17.496.795	16.310.646	33.807.431
1887	19.587.284	22.159.653	41,746.937
1888	24.333.319	26.040.887	50.374.206
1889	24.691.620	25.850.895	50.542.515
1890	23.248.990	21.369.740	44.618.730
1891	20.455.880	15.164.385	35.620.265
1892	21.066.283	21.829.566	42.895.849

	Importations. Francs.	Exportations. Francs.	Commerce total. Francs.
1893	19.980.646	23.280.517	43.261.163
1894	22.635.948	21.059.423	43.695.371
1895	16.403.472	12.138.143	28.541.615
1896	19.827.104	18.463.874	38.290.978
1897	18.017.274	15.145.356	33 162.630
1898	18.492.517	17.056.764	35.549.281
1899	28.446.080	17.949.093	36.395.173
1900	20.282 563	14.813.072	35.095.635
1901	19.666.816	16.899.701	36.566.517
1902	16.408.801	16.658.297	33.067.098
1903	16.359.061	17.812.489	34.171.550
1904	13.260.380	12.933.271	26.193.651
1905	13.438.419	15.637.471	29.076.890
1906	12.867.069	15.434.609	28.301.678
1907	13.626.855	16.269.156	29.896.001

La Guadeloupe, on le voit par ces chiffres, fut beaucoup plus affectée que la Martinique par la crise de 1886. Alors que dans cette dernière colonie, la baisse sucrière ne réduisit, en 1885, le commerce qu'à 43 millions ; à la Guadeloupe, en 1886, les valeurs tombèrent à moins de 34 millions. Il convient de rappeler qu'en 1882, la Guadeloupe dépassait légèrement le chiffre d'affaires de la Martinique avec 68 millions.

Les propriétaires de la Guadeloupe, comme cela se reproduit encore actuellement, durent, en raison de leur manque de capitaux, restreindre considérablement les surfaces cultivées, et l'exportation, de la sorte, fut affaiblie aussi bien par une moindre quantité que par une diminution de valeur des produits.

La loi de 1886 eut d'heureuses et rapides conséquences et, en deux ans, le commerce général dépassa 50 millions. Les années 1888 et 1889 furent aussi relativement

satisfaisantes, et égales à la moyenne des bonnes années antérieures, 1878 et 1882 exceptées, qui furent exceptionnelles. Ces résultats ne furent pas durables, malheureusement, et, dès 1890, la baisse des sucres amenait la réduction du mouvement commercial, dont la diminution était encore accentuée en 1891 par un terrible cyclone.

L'application du nouveau tarif douanier, en 1892, en limitant le champ des opérations commerciales de la colonie, ne lui permit pas de se relever, et le commerce, jusqu'à 1894, resta aux environs de 43 millions. Nous venons de voir, au sujet de la Martinique, les conséquences que la sécheresse de 1895 eut sur son état économique. A la Guadeloupe, le désastre fut encore plus grand, et l'on peut dire que jamais la colonie ne s'en est relevée. Son commerce tomba à 28 millions, et, à ce moment, le sucre ne se vendait pas plus de 25 francs. Pour les planteurs, ce fut la ruine complète. Les débiteurs ne purent pas payer la Banque et le Crédit Foncier colonial. Beaucoup de propriétés furent vendues, d'autres durent cesser leur exploitation. D'une manière générale, la surface de culture fut réduite, et, avec elle, les sources de production. Depuis, les sucrières n'ont pas retrouvé leur ancienne importance sans que les cultures secondaires en aient profité. Ces dernières elles-mêmes furent très atteintes par la sécheresse de 1895 ; nombre de cacaoyères et de caféières furent détruites et ne purent être reconstituées. Cela retarda d'autant l'heure où les produits autres que la canne pourraient aider la colonie à éviter les conséquences de la baisse du marché sucrier.

Le commerce, que des cours plus élevés du sucre avaient légèrement relevé en 1896 à 38 millions, fut de nouveau atteint par les conséquences du tremblement de

terre et de l'incendie du Moule en 1897. Enfin, en 1899, un terrible cyclone vint encore accentuer cette dépression en causant pour 20 millions de dégâts dans un pays déjà ruiné.

Il semblait que la colonie n'eût plus rien à perdre et que son commerce fût tombé aussi bas que possible, lorsqu'en 1904 l'application du nouveau régime issu de la Convention de Bruxelles vint pour un temps aggraver la situation avant que cette dernière ait pu encore produire de bons effets. Cette inévitable période de transition fit descendre le commerce de l'île à 25 millions, c'est-à-dire à quelques francs près au chiffre de 1848. C'est dire l'importance de la déchéance actuelle de la Guadeloupe, qui n'a pu encore se relever de cette chute. Depuis, la production sucrière n'a pas regagné ce qu'elle avait perdu; cependant, la colonie a légèrement progressé, puisque son commerce en 1907 est monté à près de 30 millions, chiffre qui sera dépassé en 1908. Les chiffres pour les neuf premiers mois accusant un progrès de 2.933.436 francs sur la période correspondante de l'année précédente. Ces résultats sont dus au développement qu'on s'est enfin décidé depuis quelques années à apporter aux cultures secondaires. L'augmentation des exportations de cacao et de café a permis à la colonie de réaliser des bénéfices suffisants pour compenser et même dépasser les pertes qu'elle faisait par ailleurs, sur le sucre. La fin de cette année a malheureusement été marquée par un nouveau cyclone, particulièrement violent, qui a causé des dégâts estimés à une dizaine de millions.

Nous allons maintenant examiner succinctement quels sont, dans l'état actuel, les éléments du commerce de la Guadeloupe.

Le mouvement total des importations s'élève à 13.626.855 francs, dont la presque totalité est destinée à la consommation, les marchandises réexportées ne s'élevant qu'à 406.062 francs. La Guadeloupe, à ce point de vue, fait un commerce moindre que la Martinique, parce que son port de Pointe-à-Pitre est moins favorisé que Fort-de-France par le passage des lignes de navigation.

Il y a cependant certains progrès depuis quelques années, les seules réexportations de houille étant passées de 6.660 francs en 1890 à 31.601 en 1904, et à 110.209 en 1907.

Comme la Martinique, ce que la Guadeloupe demande à l'extérieur, ce sont principalement des matières d'alimentation comme la morue, les farines, les boissons, les conserves, et quelques denrées coloniales; ce sont aussi des matières fabriquées comme les tissus, des ouvrages en métaux, des fûts ou des sacs pour emballer ses produits, des engrais chimiques pour ses cultures, des matériaux de construction, du pétrole et de la houille pour sa consommation, car, à l'encontre de la Martinique, elle n'en réexporte que peu.

Au commerce d'exportation, la part des produits secondaires, depuis quelques années, a été en s'augmentant régulièrement, alors que le sucre poursuivait sa marche descendante. Ce dernier, rappelons-le, n'est sorti en 1907 que pour 8.555.837 francs seulement, le rhum pour 2.340.494 francs et les mélasses pour 186.368 francs. En dehors de ces produits de la canne, qui représentent en tout 11.082.699 francs, la colonie a exporté de son crû 4.780.185 francs, dans la décomposition desquels le café entre pour 2.207.790 francs, le cacao pour 2.090.788 francs, la vanille pour 125.953 francs, les ananas pour 77.018 francs, le rocou pour 50.421 francs, le campêche

pour 7.741 francs, et enfin le coton, à titre d'indication, pour 4.120 francs. La réexportation s'élevant à 406.062 francs, c'est un total pour les sorties de 16.268.946 francs.

Il est certain que l'exportation des produits secondaires que nous venons d'énumérer est encore des plus réduites, mais elle n'en représente pas moins, par rapport à ce qui se faisait auparavant, un progrès très appréciable. Grâce à elle, et de plus en plus dans l'avenir, la Guadeloupe peut traverser la terrible crise où elle se débat, et si la colonie doit en finir un jour avec ce lamentable état économique, ce ne peut être que par le développement rationnel qu'elle donnera aux nouvelles cultures auxquelles elle se prête mieux encore que la Martinique par l'étendue des terres qu'elle peut y consacrer.

Comme à la Martinique, la culture de la canne n'occupe à la Basse-Terre que les régions avoisinant immédiatement la mer ; en outre, elle a pénétré entièrement la Grande-Terre et Marie-Galante, où les sols riches qu'elle recouvre pourraient être en partie consacrés à d'autres produits auxquels ne conviendraient pas des terrains trop rocheux et qui pourraient se partager avec la canne à sucre de bonnes étendues de terres facilement arables. Nous allons revenir sur cette question au point de vue général dans les Antilles françaises ; mais auparavant, il nous reste à donner quelques indications sur les deux dépendances éloignées de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

IV. — Il y a peu de choses à dire au point de vue économique de ces deux pauvres îles, qui n'entrent que d'une manière insignifiante dans le mouvement commercial de la colonie de la Guadeloupe.

Saint-Martin, dont nous avons déjà parlé en nous en occupant pour la partie de l'île qui est colonie hollan-

daise, ne représente qu'un territoire français de 52 kilomètres carrés. Elle ne saurait donc donner lieu à une production agricole importante. Elle fait en partie vivre ses habitants peu nombreux, auxquels elle permet les cultures vivrières.

Bien qu'elle soit dépourvue de cours d'eau, on y pratique l'élevage, et elle exporte quelques bœufs sur la Guadeloupe. Sa principale occupation fut jusqu'à ces dernières années l'industrie des salines, mais en raison de la concurrence que les sels européens font sur les marchés d'Amérique, la production de Saint-Martin est aujourd'hui bien tombée. L'île, qui autrefois produisait du sucre et un rhum apprécié, a renoncé depuis longtemps à ces produits.

Depuis trois ans, Saint-Martin s'est consacrée au coton, qui occupe aujourd'hui la presque totalité de ses plantations. De ce fait il est certain que ses habitants vont connaître une situation prospère ; les qualités qu'ils obtiennent avec le Sea-Island sont particulièrement belles, et cotées hautement. Cette petite terre donne ainsi le bon exemple en recherchant, ailleurs que dans la canne, les éléments d'une plus grande richesse.

Saint-Barthélemy, depuis longtemps, s'occupait déjà du cotonnier qu'elle n'avait d'ailleurs jamais tout à fait abandonné. Concurrément, elle pratique les cultures vivrières pour ses besoins, et l'élève du bétail destiné à la Guadeloupe. Il y a une quinzaine d'années, elle exportait aussi la casse, le tamarin, et divers autres produits médicinaux ; mais ces produits, qui sont aujourd'hui de moins en moins utilisés, ne figurent plus maintenant que d'une manière très irrégulière dans le commerce de la petite île.

De ses anciennes plantations, Saint-Barthélemy n'a conservé que le coton, et l'ananas, dont elle obtient

aujourd'hui un bénéfice intéressant pour ses habitants qui, au nombre de 2.616, vivent heureux sur son territoire dont ils tirent un profit relativement beaucoup plus élevé que ne le font les Guadeloupéens dans le leur.

Les deux petites îles, malheureusement, sont de trop faible importance pour avoir une influence quelconque sur la situation économique de la colonie; leurs efforts suivis de succès les rendent néanmoins intéressantes.

V. — 1° Nous allons examiner maintenant d'une manière plus étendue la question des cultures secondaires dont l'intérêt est primordial pour toutes les Petites Antilles, aussi bien étrangères que françaises; nous l'avons déjà étudiée par ailleurs en ce qui concerne les Antilles anglaises; elle mérite que nous y revenions spécialement pour les Antilles françaises.

On sait l'importance qui s'attache aujourd'hui à leur développement pour le relèvement de nos colonies. Dans le commerce de la Guadeloupe et de la Martinique, elles n'ont depuis longtemps qu'une place relativement faible, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres qu'elles ont atteints aux années suivantes.

	Exportation totale des produits du crû.		Exportation des produits secondaires.	
	Martinique. Francs.	Guadeloupe. Francs.	Martinique. Francs.	Guadeloupe. Francs.
1845 . . .	21.633.948	23.856.403	476.730	803.892
1882 . . .	37.685.943	41.448.337	2.173.125	2.966.235
1890 . . .	20.713.830	20.672.216	1.035.561	1.609.078
1896 . . .	47.654.634	48.057.630	827.853	4.012.834
1900 . . .	24.088.360	14.607.561	1.472.115	3.359.421
1903 . . .	12.772.431	17.271.024	637.391	3.060.536
1904 . . .	40.162.035	12.621.483	565.306	2.595.657
1905 . . .	15.932.845	15.059.982	785.058	3.063.005
1906 . . .	16.875.833	15.092.779	1.036.922	3.544.198
1907 . . .	16.766.121	15.862.884	1.491.240	4.780.185

Alors qu'au dix-huitième siècle et dans le premier quart du dix-neuvième, le café, le cacao, le coton, la casse occupaient une place importante dans le mouvement des exportations, petit à petit la canne à sucre remplaça tous les autres produits et absorba l'entière activité des planteurs. De 1860 à 1882, l'importance prise par le commerce de la casse et des matières tinctoriales (bois de campêche et rocou) donna encore lieu à un certain mouvement qui diminua beaucoup au fur et à mesure que l'emploi de ces produits tinctoriaux fut concurrencé par de nouvelles découvertes.

Aujourd'hui, si ce n'est le cacao dans les deux îles et le café à la Guadeloupe, il n'existe aucun produit susceptible d'alimenter un commerce d'exportation important. Le café et le cacao eux-mêmes ne sont en progression que depuis quelques années et ne figurent encore dans le mouvement général que pour un chiffre trop restreint.

Il y a là une situation d'autant plus fâcheuse que les deux colonies, par la variété de leur sol, par leur main-d'œuvre abondante, par l'excellence de leur climat, se prêtent mieux que n'importe quel pays à une grande variété de productions.

Il est certain qu'il ne saurait être question de planter en nouveaux produits tous les terrains consacrés actuellement à la canne; la majeure partie de ces derniers ne conviendrait d'ailleurs pas à la culture du cacao ou à celle du caféier ou du vanillier par exemple. Mais les îles sont assez riches en terres cultivables encore inexploitées, pour que le capital agricole trouve un emploi plus judicieux en ne s'appliquant pas toujours aux mêmes territoires, ni aux mêmes productions. Il aurait été sage depuis longtemps de réduire les espaces consacrés à la canne et de faire, parallèlement à cette dernière dans les étendues devenues libres,

du coton ou du manioc particulièrement. Que de forêts sont négligées qui pourraient utilement être mises en valeur, que de savanes sont abandonnées qui se prêteraient au développement de l'élevage. De quelque côté qu'on se retourne, on voit dans les Antilles françaises de nombreuses possibilités de production; on remarque malheureusement aussi le peu de parti qu'on en a tiré.

Dans les chiffres que nous avons présentés plus haut, on constate que l'exportation des produits secondaires, sur une exportation de produits du crû de plus de 32 millions pour nos deux Antilles, ne s'est élevée qu'à 6.271.425 francs, c'est-à-dire à 19 pour 100 seulement dont 30 pour 100 pour la Guadeloupe et 8 pour 100 pour la Martinique; et encore il faut se réjouir de ce que, malgré cette faible proportion, l'année 1907 a présenté un progrès; en 1900 le rapport était de 6 pour 100.

Voici comment se répartit actuellement cette somme de 5 millions, entre l'exportation des divers produits secondaires originaires des deux colonies :

	Martinique. Francs.	Guadeloupe. Francs.
Bœufs	19.406	»
Peaux brutes	80.116	4.318
Ecailles de tortues.	5.700	11.874
Coquillages.	1.275	»
Fécules.	4.878	534
Oranges et citrons.	236	613
Bananes	4.519	632
Ananas.	476	77.018
Café.	7.780	2.207.793
Cacao	1.262.774	2.090.788
Vanille.	14.240	127.953
Casse	22.869	554
Ambrette.	1.205	»
Rocou	»	50.421

	Martinique. Francs.	Guadeloupe. Francs.
Légumes frais.	3.764	»
Campêche	102	7.741
Bois d'ébénisterie . . .	4.060	»
Feuilles de bois d'Inde.	»	25.210
Meubles	5.954	»
Poteries	6.083	»
Huiles essentielles. . .	15	9.210

Nous n'insisterons pas davantage sur la nécessité absolue qui s'impose, devant la situation économique actuelle, de demander à une exploitation nouvelle ce que l'ancienne ne peut plus fournir. Aussi bien du côté de la culture, que de celui de l'élevage, de la pêche ou de l'industrie minérale, la Martinique et la Guadeloupe, possèdent les éléments de leur régénération. C'est à l'étude de ces divers éléments que nous allons consacrer les pages suivantes, en nous attachant à montrer non seulement l'évolution actuelle de certains produits secondaires en exploitation, mais en cherchant aussi, parmi les produits qui ne donnent encore lieu à aucun trafic extérieur, quels sont ceux qui seront capables d'apporter leur contingent à l'exportation des Antilles françaises.

2° Parmi les cultures qui ont déjà un certain développement aussi bien à la Martinique qu'à la Guadeloupe, la principale est, nous l'avons vu, celle du cacaoyer.

Cet arbre trouve dans toutes les Antilles un excellent habitat. Son exploitation qui a fait la richesse de la Trinidad, est en train de relever certaines autres Antilles anglaises comme la Dominique, par exemple. Sa culture n'est pas très compliquée, mais elle demande, pendant les premières années, certains soins.

Plantés en pépinières à environ quatre mètres de distance (environ 625 pieds à l'hectare), les arbres ont

besoin, pour être protégés dans leur développement, de plantes-abris. Ces dernières sont généralement l'immortelle à raison d'une rangée pour deux de cacaoyers. La disposition se fait en quinconces.

Pendant les premières années, comme l'immortelle demande quatre ans pour pousser, on se sert comme plantes-abris de bananes et de manioc. Jusqu'à ce que, vers la cinquième année, l'arbre commence à entrer en production, il n'y a pas d'autres soins à donner que le sarclage quatre fois par an. A ce moment, il ne reste plus dans les cacaoyères, comme plantes-abris, que les immortelles.

Bien qu'à la Martinique, on ne les taille que peu, ce qui est un tort, il est bon, à partir de la sixième année, et ensuite tous les deux ans, de faire subir aux arbres une taille qui ne leur laisse que très peu de branches disposées régulièrement, de façon à ce qu'elles soient bien exposées au soleil. De cette manière, on assure le développement des cabosses.

Un arbre, en plein rapport, donne un kilo de graines, mais ce résultat ne se produit guère avant la quinzième année pour se continuer jusqu'à la quarantième. Cependant, à partir de huit ans, la récolte paie les frais d'entretien, qui sont annuellement d'environ 150 francs par hectare. On estime à la Guadeloupe qu'une cacaoyère coûte 5.000 francs l'hectare jusqu'au moment où elle entre en rapport à la huitième année. Dans la suite, les deux récoltes que l'on fait chaque année donnent ensemble 1.500 kilos (à environ 2 fr. 50 le kilo) à l'hectare, d'une valeur de 8.000 francs.

Au point de vue des résultats, c'est donc un produit très intéressant ; il nécessite malheureusement la mise en œuvre d'un capital relativement important qui ne produit pas de bénéfices avant dix ans. En revanche, quand les

arbres sont en plein rapport, les récoltes, chaque année, égalent en valeur la moitié du capital.

C'est, en 1661, que la culture du cacao fut introduite à la Martinique par Benjamin Dacosta ; dans la suite, on ne tarda pas à la pratiquer à la Guadeloupe. Un grand ouragan ayant détruit en 1727 les plantations de la Martinique, on attacha alors un grand prix à leur reconstitution, et, pour la faciliter, on exempta d'impôts les cacaoyères. En 1789, on en comptait 1.134 hectares principalement dans la région de la Basse-Pointe. Aujourd'hui, si ce sont toujours les régions avoisinantes du Mont-Pelé qui se consacrent cette culture, c'est principalement sur le versant opposé de la montagne qu'on les trouve. Pour cette raison, de 1902 à 1906, la diminution des exportations de cacao a été très sensible à la Martinique, l'éruption, ayant soit détruit les unes, soit rendu inabordable beaucoup des autres. Aujourd'hui, peu à peu la cueillette a pu reprendre dans les anciennes exploitations restées sauvées, et, comme d'autre part les plantations d'il y a quelques années entrent en valeur, la production générale est appelée à prendre de plus en plus d'importance.

On estime de 3.000 à 4.000 hectares, la surface que la Martinique peut consacrer à la culture du cacaoyer. Actuellement, il y en a à peine la moitié qui soit plantée. C'est depuis 1894 que le cacao, qui est surtout produit par les petits propriétaires, a pris une certaine extension, qui a été favorisée par une prime de 0 fr. 50 par arbre, accordée par la colonie. Nous avons dit plus haut qu'en 1789, il y avait dans l'île 1.134 hectares consacrés à cet arbre ; en 1860, il n'y en avait plus que 300, et, en 1882, il n'y en avait encore que 654 hectares.

En 1907, la Martinique a exporté 502 tonnes représentant une valeur de 1.262.774 francs ; depuis 1900, où l'ex-

portation se monta à 1.304.011 francs et 731 tonnes, elle n'avait pas obtenu pareil résultat.

A la Guadeloupe, la culture du cacaoyer n'est possible que dans la Basse-Terre dont les gorges abritées se prêtent admirablement à sa culture ; aussi celle-ci, encouragée par les primes qui, de 1894 à 1904, ont été payées aux planteurs, comme cela s'est fait alors à la Martinique, a-t-elle pris à ce moment un grand développement. L'entrée en production de toutes les plantations de cette époque, assure maintenant une augmentation annuelle des exportations de cacao. Le mouvement de plantation serait actuellement très sérieusement repris certainement, si le capital nécessaire au premier établissement ne faisait, dans l'état présent de la colonie, le plus souvent défaut aux petits propriétaires, qui sont particulièrement mieux placés que les grands planteurs pour entreprendre l'exploitation du produit.

En 1907, il y a eu à la Guadeloupe 2.750 hectares consacrés au cacaoyer ; en 1882, il y en avait 444. C'est dire le succès qui a suivi les encouragements donnés par l'administration. La colonie offre encore d'ailleurs des surfaces beaucoup plus considérables que celles plantées actuellement, qui pourraient être mises en valeur de la sorte. La production du cacao pourrait être facilement triplée, et fournir un élément de 5 à 6 millions de francs au commerce extérieur. En 1907, l'exportation, qui a presque doublé sur l'année précédente, s'est élevée à 2.090.788 francs et 775.636 kilos. Si une partie des petits planteurs de cannes de la Guadeloupe, proprement dite, abandonnaient cette culture pour faire du cacao, sinon tout de suite, mais progressivement jusqu'à ce que leurs cacaoyères soient entrées en valeur, ce serait pour leur plus grand bien et celui de la colonie. Petit à petit, le

commerce trouverait ainsi une compensation avantageuse à la diminution des sorties du sucre.

Ce qu'il faut voir aussi dans le cacao, c'est que, au bout d'un certain nombre d'années, sa culture qui a nécessité, c'est certain, un important capital d'établissement, ne demande plus, jusqu'à ce que l'arbre ait environ quarante ans, que des frais d'entretien et de cueillette absolument insignifiants.

Ce produit peut constituer, pour les populations, un revenu facile et pour ainsi dire assuré. On ne saurait trop pousser dans les Antilles françaises, à la constitution de nombreuses cacaoyères, même de surface limitée, chacun opérant suivant ses moyens; ce qu'il importe, c'est de créer pour les années futures une nouvelle source de revenus dans nos colonies.

Par les chiffres que nous reproduisons ci-dessous, on se rendra compte de l'heureux effet que les encouragements donnés de 1894 à 1904 ont eu sur la production du cacao. Si l'on défalque les années où l'exportation a eu à souffrir à la Martinique de l'éruption du Mont-Pelé, on constate l'augmentation constante qui s'est manifestée depuis dix ans.

Exportation du Cacao.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882. . .	712.889	1 226.169	214.102	368.256
1890. . .	480.754	583.450	201.995	189.477
1895. . .	354.165	686.023	346.701	472.029
1900. . .	731.375	1.304.011	293.948	620.553
1901. . .	688.090	880.200	351.403	662.208
1902. . .	435.462	714.390	588.533	1.021.150
1903. . .	333.637	483.171	599.885	1.004.844
1904. . .	318.922	427.535	625.249	1.017.921
1905. . .	459.629	597.535	637.799	912.283
1906. . .	472.847	757.685	677.322	1.053.478
1907. . .	502.789	1.262.774	779.636	2.090.788

3° Le café n'est actuellement cultivé d'une manière importante qu'à la Guadeloupe. Il a cependant fait la fortune de la Martinique au dix-huitième siècle. Il y fut introduit par un capitaine d'artillerie, Descheux, à qui, en 1727, le directeur du Jardin des Plantes de Paris, le célèbre Jussieu, avait confié trois pieds de la précieuse plante. Deux d'entre eux moururent faute d'eau pendant la traversée ; pour sauver le dernier, Descheux prit sur sa propre ration, et cet unique pied fut l'origine non seulement de tous les caféiers de la Martinique, mais encore de tous ceux des Antilles. C'est en 1730 que les premières plantations furent faites à la Guadeloupe. Les cultures prirent rapidement de l'extension dans les deux îles, et, en 1788, l'exportation de la Guadeloupe atteignait 3.710.850 kilos, et celle de la Martinique 3.334.000 kilos. Ce qui représentait ensemble une valeur de 17 millions de francs.

Petit à petit, dans la suite, le café fut abandonné pour le sucre, et, en 1820, l'exportation de la Martinique, n'était déjà plus que de 958.312 kilos, et celle de la Guadeloupe de 1.069.062 kilos. En 1845, les chiffres étaient respectivement tombés à 93.827 kilos et 287.769 kilos.

Dans la deuxième période de son développement au dix-neuvième siècle, c'est-à-dire de 1848 à 1882, la Martinique reconstitua une partie de ses caféières. C'est ainsi qu'en 1882, 693 hectares plantés de la sorte, produisaient 230.000 kilos, dont 36.356 étaient exportés, tandis qu'à la Guadeloupe, 397 hectares en donnaient 534.948 kilos. Depuis, le café, devant la concurrence du Brésil (1), ayant sensiblement diminué de valeur, cessa d'intéresser les colonies des Antilles, jusqu'à ce que l'importance de la

(1) Consulter sur cette question le livre récent de M. LOUIS CASABONA : *São Paulo du Brésil, Notes d'un colon français*. (Librairie Orientale et Américaine, E. Guilmoto, éditeur.)

crise sucrière vint rappeler l'attention sur lui qui, même au prix actuel est encore avantageux ; dans les deux colonies, étant donné l'excellence de la qualité, les produits se vendent relativement bien.

Le régime des primes, dont nous avons signalé l'application pour le cacao, fut aussi mis en vigueur pour le café, et, dans les deux îles, les planteurs, de 1894 à 1904, touchèrent 0 fr. 50 par pied. Il serait à souhaiter que ces encouragements fussent continués, surtout à la Martinique où la production actuelle est pour ainsi dire nulle. Il n'en est pas de même à la Guadeloupe. Là, au contraire, depuis trois ans surtout, les planteurs se retournent de plus en plus vers ce produit qui y dépasse aujourd'hui, en importance, toute autre culture secondaire. La dernière campagne a été particulièrement heureuse, et la situation de certains colons s'en est trouvée très améliorée. Malheureusement, il y a quelques mois, le terrible cyclone qui a de nouveau ravagé l'île, a détruit plusieurs caféières, et, de ce chef, la production en 1908, ne sera sans doute pas aussi belle que celle de 1907.

Cela est d'autant plus regrettable qu'il faut des années pour amener le caféier en état de produire. Il ne commence guère à donner quelques fruits qu'au bout de quatre ans, et n'est en plein rapport qu'au bout de huit ans. Il fournit environ 2 kilos de café en grain par arbre, et peut produire pendant cinquante ans.

Sa culture exige beaucoup de soins les premières années, et toutes les terres ne lui conviennent pas. Sa racine pivotante demande un sol profond, et sa tige fragile doit être abritée du vent. C'est pourquoi, ainsi que cela se pratique pour le cacao, le café nécessite l'établissement de cultures intercalaires à croissance rapide, telles que le bananier, les immortelles, etc.

Pour toutes ces conditions qu'il exige, le caféier ne saurait pas plus que le cacao remplacer la canne sur les terrains qu'elle occupe, mais il convient parfaitement aux régions montagneuses de la Basse-Terre ou de la Martinique, pourvu qu'elles ne soient pas trop rocheuses, ni exposées au vent.

La constitution d'une plantation nécessite un certain capital, que l'on estime à 3.000 francs par hectare jusqu'à ce que l'arbre soit en état de produire. Dans la suite, la dépense moyenne est de 200 francs sans compter les frais de cueillette. Lorsqu'une caféière est en plein rapport, sa valeur est de 5.000 francs l'hectare, et on y récolte environ 600 kilos de graines de café.

Cela constitue, par conséquent, un placement rémunérateur, mais à assez longue échéance. Les colons de la Martinique qui disposent encore de quelques réserves financières, agiraient sagement, en constituant dans les régions élevées de leur Ile des cacaoyères et des caféières qui leur assureraient, dans les mauvaises années, un revenu plus ou moins élevé, mais qui ne nécessiterait que des frais restreints pour être réalisé. Dans les deux îles, il y a encore actuellement beaucoup de terrains où le caféier se plairait admirablement, principalement à la Martinique, où 300 hectares à peine y sont cultivés. A la Guadeloupe, il y en a 6.000.

Le mouvement d'exportation de café, depuis 1882, a été à peu près stationnaire jusqu'à 1895. A ce moment les plantations commencées en 1892 commencèrent à produire et doublèrent presque les récoltes. Enfin à la suite de la campagne reprise en 1900, une nouvelle progression commence à être enregistrée.

Les chiffres ont été les suivants :

Exportation du Café.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882.	26.356	48.717	534.948	716.830
1890.	1.271	2.740	387.637	902.557
1895.	3.406	12.661	480.924	1.398.721
1900.	2.440	6.929	515.800	1.471.304
1901.	4.496	11.668	657.228	1.559.666
1902.	4.183	7.684	759.197	1.733.778
1903.	1.017	2.127	746.332	1.591.988
1904.	1.499	3.108	521.886	1.198.947
1905.	809	1.674	829.725	1.814.305
1906.	13.267	14.709	773.321	1.703.107
1907.	3.903	7.780	1.047.583	2.207.793

4° Nous avons vu qu'un des avantages des cultures du café et du cacao, est de laisser et même de demander la présence sur la même partie du sol qui leur est consacrée de cultures abris ou intercalaires, telles que celles des bananiers, des immortelles, etc.

Ce n'est pas la seule utilisation qu'elles permettent de la terre. Dès que les caféiers ou les cacaoyers arrivent à une certaine hauteur, c'est-à-dire à partir de la troisième année, leurs troncs, dégagés de feuilles dans la partie basse, deviennent des tuteurs excellents en même temps qu'un abri pour la vanille.

La vanille est un produit très intéressant en tant que culture accessoire. Soumise à des cours très variables du simple au quadruple, elle présente pour les planteurs qui se livrent à sa seule culture un bénéfice très capricieux ; mais lorsqu'elle n'entre dans une exploitation que comme accessoire et bénéficie des frais de culture occasionnés par des produits voisins (fumage, binage, sarclage, etc.), elle ne coûte que relativement peu, et sa vente, quelle qu'elle soit, laisse un gain suffisant. Sa pré-

paration est très délicate et nécessite une main-d'œuvre expérimentée pour le fécondage, l'échaudage, le séchage, la mise en malle, etc.

Originnaire du Mexique, ce n'est que vers 1847, qu'elle fut introduite à la Martinique, et, en 1861, à la Guadeloupe. Elle n'a jamais pris un grand développement à la Martinique, et jusqu'à ces dernières années, une seule propriété en cultivait. Actuellement, on cherche à l'étendre davantage; ce qui est certain, c'est que les terrains fertilisés par les cendres volcaniques, forment des champs particulièrement appropriés, et que, à ce point de vue, la colonie est favorisée. A la Guadeloupe, il y a toujours eu, depuis 1860, une production d'une certaine importance, et qui a suivi, toute proportion gardée, le mouvement de celle du café ou du cacao. Voici, d'ailleurs, quelle a été l'exportation de la vanille des deux colonies.

Exportation de la Vanille.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882. . . .	—	—	6.382	287.190
1890. . . .	793	4.987	8.225	32.880
1895. . . .	111	1.441	4.232	24.891
1900. . . .	273	13.284	8.465	76.068
1901. . . .	226	2.260	2.591	43.676
1902. . . .	500	4.755	8.544	175.667
1903. . . .	366	12.091	9.241	100.821
1904. . . .	317	5.094	8.657	119.875
1905. . . .	301	5.806	7.111	77.850
1906. . . .	623	6.003	7.778	47.780
1907. . . .	942	14.240	15.631	127.953

5° Parmi les cultures intercalaires des cacaoyers et des caféiers, il y en a trois surtout qui pourraient donner lieu à une exportation et qui sont déjà produites en grande

quantité pour la consommation : ce sont le manioc, le maïs et la banane.

Le manioc, dont les Antillais font avec le maïs la base de leur nourriture, serait un des produits que la colonie devrait exporter et qu'elle n'exporte pas. Il nécessiterait, il est vrai, le développement d'installations industrielles qui n'existent pour ainsi dire pas actuellement. La France, qui importe du Brésil des millions de tapioca, présenterait pour ses colonies des Antilles un débouché illimité pour l'exportation des féculs de manioc.

Actuellement l'exportation en est insignifiante ; en voici les chiffres :

Exportation des Féculs.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882. . . .	—	—	—	—
1890. . . .	599	372	—	—
1895. . . .	6.958	3.178	4.364	3 625
1900. . . .	179.037	46.668	312	267
1901. . . .	23.640	9.137	8.688	4.044
1902. . . .	5.625	1.577	720	277
1903. . . .	4.296	1.720	15.512	18.896
1904. . . .	1.430	690	55.979	23.331
1905. . . .	7.835	1.730	12.012	4.213
1906. . . .	33.602	8.410	1.896	878
1907. . . .	14.196	4.878	1.070	534

De même le maïs pourrait aussi être envoyé en France en grande quantité. Il n'est à cette heure cultivé que pour les besoins de la consommation locale.

6° Mais c'est surtout la banane qui actuellement paraît la plus intéressante. Disons tout de suite que la banane aussi bien que le manioc, si elle peut être cultivée en tant que culture intercalaire du café et du cacao, pour-

rait aussi faire l'objet de plantations importantes, dans d'autres terrains de plaines ou de coteaux, pourvu qu'ils soient abrités du vent. Toutes les régions de la Martinique, de Basse-Terre ou de Grande-Terre possèdent des terrains qui s'y prêtent.

Nous avons vu, en étudiant les colonies anglaises, le grand développement qu'y a pris depuis quelques années le commerce des fruits frais transportés en Europe dans des cales réfrigérantes. Depuis cette année, la Compagnie Générale Transatlantique, qui dessert nos colonies, a organisé un service semblable à celui de la Royal Mail C^o, et pour encourager les planteurs à produire les fruits, elle s'est faite elle-même acheteuse des produits jusqu'à concurrence de la capacité des cales. Il n'y a donc plus à souhaiter que les Antilles françaises répondent au mouvement imprimé par la Compagnie de navigation; il est certain qu'elles y trouveront une source de bénéfices certains et faciles à obtenir. Les opérations effectuées jusqu'ici, pendant les années précédentes, ne sont que des essais, mais comme elles seront, nous n'en doutons pas, le point de départ d'une exportation beaucoup plus développée, nous en donnons les chiffres afin de prendre date :

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos (1).	Francs.	Kilos.	Francs.
1905.	553	78	5.842	1.121
1906.	566	91	1.510	302
1907.	20.529	1.519	3.109	632

La banane n'est d'ailleurs pas le seul fruit dans lequel nos Antilles peuvent trouver des éléments de commerce extérieur. Elles en produisent de nombreux particulière-

(1) On estime à 25 ks le poids moyen d'un régime de bananes. Le régime comprend en moyenne 18 mains de 10 fruits.

ment savoureux, tels que les avocats, les mangues, les goyaves, les sapotilles et les ananas surtout.

Ces derniers, depuis longtemps donnent déjà lieu particulièrement à la Guadeloupe, à un commerce d'exportation après qu'ils ont été mis en conserve. Mais, ainsi préparés, ils ont été l'objet de la concurrence des plus sérieuses de Singapour et de Java, et bien qu'ils représentent toujours un commerce d'une certaine importance, ce dernier a baissé sensiblement. La nouvelle organisation, en permettant de les transporter au naturel dans des chambres froides, donnera un regain d'activité à une culture facile et qui peut être d'un bon rapport.

Voici quelles ont été, dans les années passées, les quantités d'ananas conservés exportés :

Exportation des Ananas conservés.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882. . . .	59.079	73.009	288.444	369.477
1890. . . .	9.286	19.547	153.351	153.351
1895. . . .	1.468	2.736	175.513	175.513
1900. . . .	1.268	2.261	104.072	77.631
1901. . . .	8.802	7.274	225.405	202.864
1902. . . .	—	—	232.878	209.590
1903. . . .	48	60	191.152	172.037
1904. . . .	2.681	2.608	74.926	51.841
1905. . . .	177	188	49.338	34.529
1906. . . .	125	109	121.128	64.803
1907. . . .	—	—	160.581	77.018

Toujours parmi les cultures fruitières, le citron et les oranges, le premier particulièrement, qui a fait la fortune de certaines Antilles anglaises, pourraient être utilement exportés de nos colonies ; pour les citrons surtout, la métropole offrirait un débouché. Ce commerce, ainsi qu'on peut le voir ci-dessous, est actuellement peu important :

Exportation des Oranges et Citrons.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1900. . . .	—	—	6.936	621
1901. . . .	—	—	9.401	979
1902. . . .	—	—	1.458	299
1903. . . .	—	—	9.790	2.025
1904. . . .	—	—	24.274	6.066
1905. . . .	409	45	2.208	279
1906. . . .	286	61	5.529	743
1907. . . .	1.430	236	5.024	613

7° La Guadeloupe avec le rocou, et un peu le campêche, la Martinique avec le campêche seulement, ont exporté pendant longtemps de grandes quantités de produits tinctoriaux. Aujourd'hui, devant la transformation que les matières minérales ont apportée dans l'industrie des produits colorants, le commerce que nos colonies effectuent de ce chef a considérablement baissé, et l'augmentation de la production ne saurait en être encouragée qu'autant qu'elle correspondrait à un besoin des marchés. Il semble que cette exportation, dont nous donnons les valeurs ci-dessous, n'offre plus dans l'état actuel qu'un intérêt médiocre.

Exportation du Campêche.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882. . .	869.847	165.271	778.973	148.005
1890. . .	1.082.633	107.771	6.152.458	275.985
1895. . .	2.234.365	162.074	8.226.411	668.944
1900. . .	357.410	29.458	593.018	31.983
1901. . .	271.334	20.908	564.590	31.052
1902. . .	282.692	17.589	210.170	21.560
1903. . .	270.593	15.555	551.810	27.591
1904. . .	378.092	21.123	280.173	15.410
1905. . .	104.775	6.236	2.370	1.853
1906. . .	16.630	178	20.000	1.200
1907. . .	9.079	102	120.230	7.741

Exportation du Rocou.

Guadeloupe (1).

	Kilos.	Francs.
	—	—
1882.	366.738	916.845
1890.	74.470	41.193
1895.	86.290	34.516
1900.	63.709	26.548
1901.	66.315	26.526
1902.	49.546	20.496
1903.	114.160	51.372
1904.	105.376	43.247
1905.	85.947	41.983
1906.	94.170	54.261
1907.	92.107	50.421

8° La même remarque, que nous venons de faire pour les plantes tinctoriales, peut s'appliquer aux plantes médicinales dont les Antilles françaises faisaient un certain commerce, principalement de la casse et de l'ambrette. Ces produits s'emploient aujourd'hui de moins en moins dans la pharmacie et leur valeur a considérablement baissé. Ils ne donnent d'ailleurs lieu en général à aucune culture spéciale et sont des produits de cueillette. C'est principalement la Martinique qui en faisait l'exportation.

Il convient cependant de signaler le développement pris à la Guadeloupe en 1907 par la vente des feuilles de bois d'Inde, qui a dépassé 25.000 francs pour 179.000 kilos.

Le commerce de la casse et de l'ambrette a évolué depuis vingt-cinq ans de la façon suivante à la Martinique; nous ne donnons pas les chiffres de la Guadeloupe qui sont insignifiants :

(1) La Martinique n'a jamais exporté de rocou.

	Ambrette.		Casse.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882	—	—	213.609	106.805
1890	1.913	1.164	145.768	29.683
1895	2.763	2.719	—	—
1900	6.423	21.018	108.716	26.041
1901	11.952	24.823	141.904	18.765
1902	11.611	3.010	20.685	3.010
1903	14.386	22.780	79.942	20.920
1904	21.572	13.772	35.964	9.501
1905	12.636	13.372	112.192	39.425
1906	4.340	2.642	98.010	36.276
1907	3.302	1.205	75.070	22.869

9° Au point de vue forestier, la Martinique aussi bien que la Guadeloupe possèdent de véritables richesses en bois d'ébénisterie. Il n'en est pour ainsi dire tiré aucun parti. Les forêts sont absolument vierges et les hauteurs des deux îles en sont couvertes. Une des principales causes de leur non-mise en valeur est l'absence de chemins et des moyens de transport. Il y a là un état de choses fâcheux et auquel il serait urgent de remédier. Malheureusement, pour faire des chemins il faut de l'argent, et c'est ce qui manque le plus en ce moment dans les Antilles. L'industrie forestière cependant, si elle était bien conduite, c'est-à-dire en exploitant les forêts sans les détruire, serait susceptible, dans ces pays où la végétation est si rapide, d'assurer un revenu régulier à celui qui l'entreprendrait, et si par exemple l'administration elle-même poussait l'exploitation des forêts domaniales, il est probable que celles-ci, comme cela se produit partout ailleurs, lui laisseraient un bénéfice suffisant pour assurer le remboursement des dépenses qu'elle aurait à faire pour créer les moyens de communication nécessaires.

L'exportation des bois d'ébénisterie a été sans importance jusqu'ici ; on s'en rendra compte par les chiffres suivants :

Exportation des Bois d'ébénisterie.

	Martinique.		Guadeloupe.	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
1882	23.500	6.345	9.937	2.998
1890	810	610	—	—
1895	550	30	—	—
1900	3.214	580	—	—
1901	6.852	780	3.000	885
1902	4.230	1.425	—	—
1903	—	—	2.200	1.100
1904	19.024	1.382	88	44
1905	1.240	590	510	484
1906	20.520	8.250	—	—
1907	12.542	4.060	—	—

10° Tous ces produits agricoles que nous avons passés en revue, si l'on y ajoute quelques légumes frais embarqués par les navires (de 4 à 5.000 francs pour les deux îles), représentent les seuls dont il y ait, ou dont il y a eu en ces dernières années un commerce plus ou moins important. D'autres existent cependant, et même beaucoup d'autres, que la Martinique et la Guadeloupe produisent ou pourraient produire, et qui seraient susceptibles de lui assurer chaque année des bénéfices qui ne seraient peut-être pas considérables sur chacun, mais dont la multiplication finirait par représenter un gain qui ne serait pas sans être des plus appréciables.

Nous n'avons pas la prétention d'entrer ici dans le détail botanique des possibilités agricoles des Antilles françaises. Nous ne nous attacherons qu'à quelques produits qui se trouvent d'ailleurs le plus souvent déjà exploités

pour la consommation locale, et qui, à une époque où la canne n'avait pas encore drainé toutes les activités, ont donné lieu, de la part de nos possessions, à des échanges qui furent parfois très actifs.

C'est ainsi que les épices (gingembre, cannelle, muscade, girofle, poivre), qui se trouvent en abondance sur tout le territoire des deux îles, pourraient présenter quelque intérêt, et sinon provoquer un grand commerce, du moins arriver à un chiffre assez important, étant donné surtout que la majeure partie d'entre eux (sauf les poivres qui viennent d'Indo-Chine) sont presque exclusivement achetés actuellement par la France à l'étranger.

De même, parmi les plantes à fibre, le chanvre sizal, qui a si bien réussi en Guyane hollandaise, pourrait être utilement introduit dans les Antilles françaises.

Du côté des matières oléagineuses, le cocotier, l'arachide, le sésame pourraient aussi être exploités, le premier surtout.

Enfin il est deux produits sur lesquels il convient d'attirer plus spécialement l'attention : ce sont le tabac et le coton. Tous deux, dans le passé, ont fait la fortune des Antilles et ont été la raison d'être de leur première colonisation.

Le tabac, l'ancien petun, est un produit indigène des îles. Il y est encore partout cultivé et chaque maison en possède quelques pieds, mais il n'y a plus nulle part de champs consacrés à la grande culture, et la Martinique aussi bien que la Guadeloupe non seulement n'exportent plus de tabac, mais encore n'en produisent pas la quantité suffisante pour leur consommation.

La culture n'en est pas cependant particulièrement difficile, et demande certainement moins de façons que celle de la canne. Elle réussit particulièrement bien dans les

terres légères et très meubles, et offre ce point de commun avec celle de la canne à sucre. Alors que beaucoup des produits que nous venons d'étudier : le café, le cacao, la vanille, ne sauraient pas être, relativement à la canne, une culture de remplacement, mais simplement une production parallèle en des régions différentes, le tabac pourrait au contraire utiliser une partie des terrains consacrés aujourd'hui à la culture sucrière.

La culture du tabac cependant ne saurait être reprise qu'après des études suffisantes pour arriver à produire des qualités achetables par la Régie française, et un accord avec cette dernière serait nécessaire pour les bases de prix, et l'engagement ferme de prendre la production. Il est certain que si nos colonies pouvaient, ce qui est probable, produire des tabacs d'espèce « La Havane », il y aurait un intérêt, aussi bien pour elles que pour la Métropole, à développer une culture qui ne concurrence-rait nullement la production de la France et dont actuellement on estime le rapport (en estimant à 1 franc le prix de vente du kilo de tabac) à environ 4.000 francs par hectare.

La question la plus délicate est celle d'arriver à fournir une égalité de qualité, mais étant donné que les pays voisins de Cuba et d'Amérique arrivent à ce résultat, il ne paraît pas douteux que nos colonies ne puissent l'obtenir aussi.

Cette restauration de la culture du tabac nous paraît être une question qui s'impose, comme nous le répéterons également de celle du coton, pour le relèvement des Antilles françaises. Ainsi que nous le disions en parlant des colonies anglaises au commencement de cet ouvrage, ce qu'il faut rechercher présentement c'est un produit de grande consommation susceptible d'égaliser en importance

la production du sucre, et dont le marché ne soit pas encombré. Nous ajouterons, en ce qui concerne plus particulièrement les Antilles françaises, qu'il faut aussi un produit auquel le marché national soit en quelque sorte réservé, et pour lequel il n'y ait pas à craindre la concurrence étrangère. Le tabac à ce point de vue est une culture favorisée. Si les planteurs arrivent à donner, à qualité égale et prix semblable, les feuilles nécessaires à la régie, comme celle-ci constitue le seul client possible, il n'y a pas à craindre, si un accord préalable est intervenu, que toute la production ne soit pas facilement écoulée.

Quant au coton, l'industrie nationale en fait une telle consommation qu'elle offre un débouché assuré à toutes nos colonies qui voudront se consacrer à cette culture. Tout autant qu'en Angleterre ou en Allemagne, l'industrie en France a besoin de ne pas être sous l'entière dépendance de la production des États-Unis, comme c'est le cas actuellement ; elle fera donc tout pour s'assurer dans les possessions françaises le plus possible de la matière première qui lui est nécessaire.

Les Antilles, par leur faible étendue, ne sauraient prétendre à fournir à la Métropole des quantités considérables de coton, mais elles en peuvent faire, et de l'excellent ; comme elles sont sûres de le bien vendre, elles ne peuvent qu'en tirer bénéfice. Nous avons vu Antigua, Saint-Vincent, Cariacou, la Barbade chez les Anglais se transformer économiquement depuis ces toutes dernières années, comme Saint-Martin, chez les Hollandais, parce que la culture du cotonnier y a été introduite. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même, aussi bien à la Martinique, qu'à la Guadeloupe et dans ses Dépendances. En 1789, cette dernière consacrait 8.878 hectares au coton, et nos colonies

fournissaient la totalité de la matière nécessaire aux filatures de Flandre et de l'Alsace. Au commencement du dix-neuvième siècle, chacune de nos deux Antilles produisait encore de 150 à 200.000 kilos par an, puis peu à peu la culture diminua devant la concurrence américaine, et après un regain de vie au moment de la guerre de Sécession, elle disparut à peu près à partir de 1870.

Depuis la campagne entreprise il y a six ans par l'Association Cotonnière Coloniale Française, un mouvement s'est dessiné pour la reconstitution du cotonnier dans les Antilles françaises, et des plantations ont été esquissées, surtout dans les dépendances de la Guadeloupe. Les cultivateurs de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de la Désirade y trouvent déjà un bénéfice intéressant, et ceux de Marie-Galante ont l'air de vouloir suivre ce mouvement. Mais ainsi limités les efforts actuels ne sont pas suffisants. Les quantités exportées en 1907 (5 kilos à la Martinique et 2.060 à la Guadeloupe) ne sont pas d'importance marchande susceptible d'intéresser le marché et par là d'être profitables aux colonies.

Pour le moment ni la Martinique, dont toute la partie sud ou centrale est dans des conditions excellentes, ni surtout la Grande-Terre à la Guadeloupe qui est un territoire privilégié pour cette culture, n'y ont consacré la moindre parcelle importante. C'est un tort. Pour les raisons que nous avons dit plus haut, le coton est un des rares produits de grande consommation, capable de laisser aux planteurs un bénéfice certain. Il peut remplacer la canne dans les mêmes terrains, et utiliser la nombreuse main-d'œuvre que nos colonies doivent nourrir.

Quand, au prochain chapitre, nous parlerons de la question du relèvement des Antilles, nous reprendrons ce point parallèlement avec celui de l'amélioration de la culture de

la canne, et nous verrons que la production de cette dernière peut se continuer en quantité importante, tout en laissant une grande place à celle des nouveaux produits.

De ce que nous venons de voir, aussi bien avec les produits dits secondaires exportés actuellement par la Martinique et la Guadeloupe, qu'avec ceux qu'il leur serait possible d'exporter, les deux colonies possèdent sur leur sol, pourvu qu'elles veuillent en tirer parti, de nombreuses sources de bénéfices qui n'attendent qu'à être développées ou mises plus complètement en valeur.

VI. — A côté de l'agriculture, les Antilles peuvent trouver dans les produits animaux, soit par l'élevage ou par la pêche, un moyen d'augmenter leurs richesses, et le chiffre de leur commerce extérieur. Mais c'est surtout à la consommation intérieure qu'elles devraient songer en cette matière.

Pour leur alimentation, elles font encore appel à l'importation, et elles ont besoin, pour les travaux agricoles, de nombreuses bêtes de trait qu'elles achètent au dehors pour la plupart.

Si la Guadeloupe, grâce à ses dépendances, n'importe pas les bœufs qui lui sont nécessaires, il n'en est pas de même de la Martinique qui doit lui en demander une certaine quantité (13.700 francs en 1907). Quant aux animaux de trait les deux colonies n'en importent pas moins de 100 à 200.000 francs par an ; ce sont principalement des mulets des États-Unis.

Actuellement l'élevage n'est pas assez pratiqué, et, cependant, il serait nécessaire à tous points de vue. Il procurerait un élément accessoire indispensable à la culture intensive qui est pratiquée : le fumier de ferme qui est supérieur à tous autres, et dont l'utilisation diminuerait de beaucoup les achats d'engrais chimiques.

Nous n'avons pu trouver aucune indication sur le troupeau de la Martinique ; il est sensiblement inférieur en tout cas à celui de la Guadeloupe, qui compte 29.000 bœufs ou vaches, 45.000 cochons, 10.000 moutons, 18.000 chèvres, 8.500 chevaux, 5.000 mulets et 4.500 ânes.

Quant à la pêche, elle nourrit une partie de la population des deux colonies, et occupe de 10.000 à 12.000 hommes. Les poissons nombreux qui fréquentent ces parages, rougets, maquereaux, thons, font que la valeur moyenne des produits est très peu élevée. On n'en estime pas moins à 1.500.000 francs le produit annuel de la vente du poisson dans chaque île.

C'est pour les populations pauvres de ces pays une ressource considérable, car elle assure une nourriture bon marché et excellente. Au point de vue extérieur, elle ne donne lieu à aucun trafic, et, étant donné le manque de débouchés dans les pays voisins qui se trouvent dans les mêmes conditions, il n'est pas probable qu'il y ait jamais à tenter aucun développement des pêcheries.

VII. — Nous ne pouvons dire que quelques mots des richesses minérales, car, en fait, on les connaît peu. Si ce n'est quelques carrières de pierre à bâtir, il n'y a aucune exploitation. Des gisements de cuivre existent, dit-on, à la Martinique, et l'on trouve du zinc et du plomb à Saint-Barthélemy, de la lignite et du fer sulfuré à la Guadeloupe, mais tous ces minéraux ne sont pas exactement reconnus, et, d'une manière générale, la question géologique n'a pas été étudiée. C'est une grave lacune.

La seule industrie se rattachant à cette branche, celle du sel à Saint-Martin, est aujourd'hui en pleine déchéance, et nous avons vu pourquoi il n'y a pas à penser qu'elle puisse se relever.

VIII. — Afin d'avoir une idée complète de la situation économique des colonies françaises des Antilles, cette revue générale des questions agricoles et commerciales doit être complétée par quelques mots sur la situation financière.

Au cours de ces dernières années, l'état des finances a reflété assez exactement les diverses phases de l'évolution de la Martinique et de la Guadeloupe.

A l'époque de la richesse, la politique financière locale fut aussi imprévoyante que l'exploitation agricole. Les budgets élevés étaient livrés au gaspillage, et, dans ces années d'abondance, aucun grand travail utile ne fut effectué. Alors qu'une administration sage eût réduit au strict minimum les frais de personnel, eût mis en rapport les dépenses administratives avec les besoins réels du pays, et eût utilisé toutes les ressources possibles à l'amélioration de l'outillage et de la mise en valeur, les conseils généraux ne songèrent, au contraire, qu'à multiplier les fonctions les plus inutiles pour caser leurs clients et pour satisfaire à des amitiés politiques. C'est ainsi que des budgets de 6 ou 7 millions purent être dépensés sans qu'il en restât rien d'utile pour l'avenir. Il est vrai qu'alors la métropole était la grande pourvoyeuse d'une part de ces dépenses, et que la justice, l'instruction publique, les services administratifs divers étaient en grande partie à sa charge, laissant ainsi aux budgets locaux des disponibilités qui ne servaient que le gaspillage.

Lorsqu'en 1891 et 1895 la situation financière commença à être sérieusement affectée par la crise commerciale, il aurait fallu, dès lors, rompre avec cette politique de l'imprévoyance et utiliser, d'une manière plus intelligente, pour le relèvement du pays, une partie des ressources locales. Rien ne fut fait dans ce sens. Les cadres

administratifs furent toujours aussi remplis de fonctionnaires inutiles, et, non seulement dans les ressources courantes, les colonies ne purent trouver les éléments d'amélioration économique nécessaires, mais encore, elles durent s'adresser soit à l'emprunt, soit à l'aide métropolitaine, chaque fois qu'une des catastrophes nombreuses qui les assaillirent, incendies, cyclones, etc., vint occasionner une dépense supplémentaire pour la réparation du désastre.

C'est dans ces conditions que se trouvaient les colonies, lorsqu'en 1900, la loi des finances établit le principe toujours observé depuis que, désormais, leurs dépenses civiles leur incomberaient, et, suivant leur situation, une partie de leurs dépenses militaires, quitte à leur allouer des subventions allant en diminuant pendant la période de transition.

De ce fait, les dépenses locales allaient être augmentées de 1.200.000 francs pour la Guadeloupe et de 1 million pour la Martinique, compensées, il est vrai, par une subvention métropolitaine qui fut pour 1901 de 840.000 francs pour la première, et de 618.000 pour la seconde. Mais ces subventions diminuent rapidement et doivent peu à peu disparaître des recettes.

C'est pour ces colonies un changement considérable au moment même où leur état de richesse les oblige à ne compter que sur des revenus beaucoup plus faibles.

La Martinique et la Guadeloupe n'ont pas été atteintes également dans leur fortune ainsi que nous l'avons vu. Alors que les habitants de la Guadeloupe sont pour la plupart ruinés ou endettés, à la Martinique, s'il y a de la gêne, il reste encore un certain capital et un peu plus d'aisance. Au point de vue général, il en est de même qu'au point de vue particulier, et si la Martinique ne

trouve pas dans son budget ordinaire les ressources nécessaires à son relèvement économique, du moins ses recettes sont à peu près en rapport avec ses dépenses ; tandis qu'à la Guadeloupe, il n'en est même pas ainsi, et, pour équilibrer le budget, il est nécessaire de rogner sur beaucoup de dépenses indispensables.

Nous ne pouvons songer à entrer ici dans le détail d'une étude financière, mais nous avons tenu à fixer les principales caractéristiques ; d'une part, au temps de la richesse, le gaspillage et aucun travail utile, et, maintenant, au temps de la pauvreté, l'augmentation des charges par la suppression du concours métropolitain et la nécessité de faire diverses dépenses susceptibles de remédier au mauvais état économique. Alors que, actuellement, la situation générale de la fortune demanderait une diminution d'impôts, il faut plutôt songer à les augmenter pour faire face aux circonstances, et alors qu'il serait nécessaire de faire des économies, il est absolument urgent de recourir à l'emprunt.

La situation n'est évidemment pas sans remède, et il ne faudrait pas pousser trop au noir ce tableau. Ces pays sont d'une production et d'une population trop importantes pour qu'ils ne présentent pas forcément un état latent de ressources suffisantes. Ce qu'il faut simplement chercher à faire, c'est à mettre ces ressources en équilibre avec les besoins. La question, à notre sens, sera beaucoup plus facilement résolue par une réorganisation générale des colonies antillaises, que par la politique financière de chacune d'elles, individuellement, et nous allons revenir un peu plus loin sur ce point.

Nous terminerons ce chapitre par l'exposé de quelques chiffres sur le développement des budgets depuis dix ans.

A la Martinique, les recettes et les dépenses, par la

force des choses, ont dû être réduites pendant cette période. Alors que l'année 1899 a été réglée avec une recette de 7.821.889 francs, en 1908, maintenant que toutes les dépenses civiles incombent à la colonie, les recettes ne sont plus prévues que pour 4.749.000 francs, y compris une subvention de 285.000 francs de la Métropole. La diminution a été faite progressivement et elle a été suivie de celle des dépenses, sans que jamais (sauf en 1900, pour 2.516 francs) il y ait eu déficit budgétaire. Même en 1902, au moment de la terrible catastrophe du Mont-Pelé, où les recettes furent inférieures de 2.198.000 francs aux prévisions, la colonie ne fut pas au-dessous de ses affaires, et une diminution correspondante des dépenses suffit à rétablir l'équilibre. Il faut dire aussi, qu'en ces pénibles circonstances, le concours de la Métropole ne fit pas défaut à la Martinique, qui, en dehors de la subvention du budget ordinaire, reçut de l'État, soit en secours, soit en règlement de dépenses de ce fait, une somme de près de 3 millions de francs, répartie sur les années 1902, 1904 et 1905 (1).

Nous donnons ci-dessous les valeurs en recettes et dépenses des budgets de la Martinique pour la période 1899-1908 (2), et nous mettons en face de ces chiffres, celui du montant des subventions métropolitaines depuis 1901.

(1) Une partie des dépenses réglées par la Métropole fut occasionnée pour la reconstitution des archives de l'état-civil et la mission d'études scientifiques de l'éruption.

(2) Pour l'année 1908 les chiffres ne comprennent pas une recette extraordinaire de 1.400.000 provenant de l'annulation des billets de Banque détruits par la catastrophe de Saint-Pierre. Le montant en a été appliqué à rembourser la Métropole du solde d'une avance de 3 millions consentie lors du cyclone de 1891.

	Recettes effectuées. Francs.	Dépenses effectuées. Francs.	Subvention de la Métropole. Francs.
1899	7.821.859	6.994.256	—
1900	6.594.000	6.596.516	—
1901	6.898.518	6.883.102	618.000
1902	5.404.487	5.373.457	500.000
1903	5.637.044	5.453.742	499.000
1904	5.154.615	5.095.713	470.000
1905	4.804.016	4.575.306	420.000
1906	4.562.400	4.562.400	390.000
1907	4.749.970	4.749.970	285.000
1908	4.616.600 (1)	4.616.600 (1)	140.000

Si nous passons à la Guadeloupe, les résultats sont beaucoup plus mauvais, car, cinq fois en dix ans, les budgets se sont soldés en déficit, pour des sommes peu importantes il est vrai, mais qui n'en sont pas moins là pour témoigner d'un équilibre très difficile entre les recettes et les dépenses. Très souvent, si cet équilibre s'est établi en fin d'exercice, ce n'a été que grâce, soit à une augmentation de recettes sur les prévisions, soit à une diminution de dépenses, soit aux deux à la fois.

Comme pour la Martinique, nous donnons ci-dessous les chiffres des recettes, des dépenses, et de la subvention métropolitaine de 1899 à 1908 :

	Recettes réalisées. Francs.	Dépenses réalisées. Francs.	Subvention métropolitaine. Francs.
1899	6.668.510	6.676.500	—
1900	5.958.211	4.960.789	—
1901	7.568.378	7.661.875	840.000
1902	5.290.928	5.759.709	800.000
1903	7.290.928	5.064.415	700.000
1904	6.050.560	5.976.280	650.000
1905	4.862.211	4.812.137	625.000
1906	5.048.028	5.048.028	590.000
1907	4.755.962	4.755.962	500.000
1908	4.692.322 (1)	4.692.322 (1)	400.000

(1) Ces chiffres sont des prévisions. Voir d'autre part pour la Martinique la note page 321.

Il ressort de la lecture de ce tableau que les recettes ont baissé de près de deux millions pendant cette période, bien que les charges nettes des dépenses civiles, auxquelles la colonie a dû satisfaire, représentent (défalcation faite de la subvention métropolitaine) une dépense supplémentaire de 500.000 francs. On comprend que dans ces conditions, la Guadeloupe, moins encore que la Martinique, n'ait pu trouver dans son budget les sommes nécessaires à l'encouragement des cultures secondaires, à l'entretien de ses routes, dont, aujourd'hui, en raison de son abandon, le réseau entier est à refaire, à l'outillage de son port, etc. D'une manière générale, ses ressources ordinaires ne répondent plus aux nécessités des dépenses telles qu'elles sont établies. Aussi, d'une part, ces dernières doivent-elles être entièrement révisées, et, de l'autre, pour remettre non seulement en état, mais aussi à la hauteur des besoins sa situation financière, la Guadeloupe, maintenant, est-elle acculée à un emprunt.

Cette question de la nécessité d'un emprunt est d'ailleurs commune aux deux colonies. La Martinique estime qu'une première somme de 6 millions lui est nécessaire pour les améliorations de son port, la réfection à Fort-de-France de bâtiments détruits à Saint-Pierre lors de l'éruption du Mont-Pelé, l'adduction d'eaux potables, la construction d'un chemin de fer de la Grande-Rivière à la Trinité dans la partie de l'île la plus fertile. Ce programme, auquel il n'y a rien à dire, est susceptible s'il peut être réalisé d'amener une amélioration à la situation économique du pays.

La Martinique pourra d'autant plus aisément emprunter, qu'actuellement elle n'a qu'une petite dette. Elle doit 1.100.000 francs au Crédit algérien, auquel elle verse une faible annuité de 96.276 francs ; cette dette sera

éteinte en 1924 (1). D'autre part, la Métropole, à la suite du cyclone de 1891, lui avait avancé sans intérêt 3 millions de francs. Cette somme a été remboursée en 1908 (2).

La situation financière de la Martinique n'est donc pas mauvaise et si la colonie est gérée avec économie, elle pourra trouver dans ses ressources, de quoi satisfaire au service d'un emprunt nécessaire.

La Guadeloupe est beaucoup plus endettée. Depuis quinze ans elle a déjà emprunté quatre fois : en 1892 à la Caisse des Dépôts et Consignations, en 1899, en 1901 et en 1904 au Crédit algérien. L'emprunt de 3.000.000 de francs de 1892 doit être remboursé en totalité, en 1917, par une annuité de 190.939 francs pour intérêts et amortissement, mais la colonie songe à se libérer dès maintenant. Les emprunts au Crédit algérien seront éteints : celui de 1899 et celui de 1904 en 1924, et celui de 1901 en 1926. Ils se montent à 3.600.000 francs et exigent une annuité de 247.056 francs. C'est donc en tout une dette de 6.600.000 francs, dont 3.600.000 francs sont amortis et dont le service exige une annuité de 457.995 francs. La Métropole a en outre consenti en 1897 une avance de 1.000.000 de francs sans intérêts.

La Guadeloupe n'en songe pas moins à contracter un nouvel emprunt de 6.400.000 francs pour satisfaire à des dépenses absolument nécessaires, dont la libération de sa dette vis-à-vis du Crédit foncier colonial, fixée à un million après une transaction passée avec cet établissement. Elle voudrait aussi effectuer le remboursement de l'emprunt de 1892 à la Caisse des Dépôts et Consignations,

(1) En dehors de la dette coloniale les emprunts faits par les communes sont assez élevés. Ils montent ensemble à 2.085.973 francs (dont 600.000 francs pour Fort-de-France). Actuellement 379.415 francs sont amortis et les annuités se chiffrent par 186.818 francs.

(2) Voir note page 321.

et rendre à la Métropole le million qu'elle lui a avancé. Ce sont là des dépenses de liquidation, qui ne peuvent que rendre sa situation plus claire sans augmenter beaucoup ses charges. Aussi cette partie de son programme n'a-t-elle rencontré que l'approbation des assemblées compétentes. Quant aux autres dépenses qui sont projetées pour aider à son relèvement économique, elles constituent une charge nouvelle beaucoup plus lourde pour son budget, aussi sont-elles très discutées. Elles n'en sont pas moins nécessaires, car elles s'appliquent aux prêts à l'agriculture et à l'industrie pour 1.000.000 de francs, aux primes aux cultures secondaires pour 100.000 francs, et à divers travaux publics, dont l'amélioration du port de Pointe-à-Pitre. Ce projet ne comporte aucun chemin de fer.

Il est certain que nos deux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, pour le relèvement de leur situation, seront obligées de faire des sacrifices financiers sérieux. Nous ne pensons pas, cependant, que ceux qu'on propose soient hors de proportions avec leurs moyens. Mais au moment où elles se voient dans l'obligation de faire appel au crédit, il faudrait aussi qu'elles pratiquent une politique d'économies à outrance dans tous leurs services. Elles y sont entrées par la force des circonstances depuis 1901, mais pas d'une manière assez suffisante, et elles peuvent encore trouver dans leur budget une grande partie des sommes nécessaires aux services de leurs emprunts sans grandes charges nouvelles. Jamais l'axiome : les bonnes finances font la bonne politique, ne trouvera une meilleure application. Une situation budgétaire bien équilibrée et sagement établie ne sera certes pas tout pour le relèvement des Antilles françaises, mais elle sera beaucoup, et créera tout au moins l'outil dont il n'y aura qu'à tirer parti pour arriver à un bon résultat.

CHAPITRE XI

LA CRISE ÉCONOMIQUE DES ANTILLES FRANÇAISES PEUT-ON Y REMÉDIER

I. La crise actuelle. Comment y remédier. — II. Les réformes politiques, administratives et financières. — III. L'amélioration de la canne, et la modernisation de l'industrie sucrière. — IV. La rénovation agricole et le développement des cultures secondaires. — V. L'éducation de la main-d'œuvre et l'immigration. — VI. La réforme des banques et le crédit agricole. — VII. La question douanière et les traités de commerce. — VIII. L'avenir des Antilles françaises.

I. — Au cours des précédents chapitres, nous avons assisté à la crise qui se produit dans l'évolution des Antilles françaises, et qui les a ramenées à un état économique inférieur à celui où elles se trouvaient il y a cent cinquante ans. Une seule fois au cours du siècle dernier, elles furent dans une situation aussi critique, mais il fallut pour cela une mesure aussi considérable que l'émancipation des esclaves; encore cette crise-là ne dura-t-elle guère plus de dix ans. La crise actuelle dure depuis vingt-cinq ans.

Devant une situation aussi malheureuse il est une question qui se pose d'elle-même: peut-on y remédier, et comment? Le sujet est trop délicat, trop complexe, et nécessite trop de compétence, pour que de notre faible

autorité, nous osions y donner une réponse. Notre opinion personnelle, cependant, est que notre domaine antillais possède par lui-même suffisamment de forces de résistance, et de sources de richesse pour que l'utilisation des unes et la mise en œuvre des autres ne soit susceptible d'apporter une amélioration considérable à l'état actuel, et de rendre à la Martinique et à la Guadeloupe, avec une aisance suffisante, une place importante dans notre domaine colonial.

Mais avant toute chose, ce qui apparaît à l'heure présente dans les Antilles françaises, c'est que c'est l'organisme entier qui est malade. Dans ces pays témoins de tant de luttes sociales, et de tant de transformations économiques, c'est sur des ruines qu'il faut rebâtir, après avoir fait table rase des débris qui encombrant le terrain.

Si l'on envisage le côté politique, on y voit des gouverneurs sans autorité complète, des assemblées locales incapables et élues dans des conditions déplorables, des électeurs pour la plupart ignorants et de peu de valeur morale, un esprit public totalement insuffisant et inéduqué.

Du côté administratif, c'est le gaspillage financier, la multiplication des efforts inutiles, des complications coûteuses, une organisation nullement en rapport avec les besoins réels.

Si l'on se retourne du côté économique, c'est la routine dans laquelle se cantonnent les producteurs, soit par manque d'initiative, soit par absence des capitaux suffisants pour évoluer.

Nous pourrions multiplier ces critiques générales; nous ne ferions que répéter ce que nous avons développé précédemment.

Quels que soient ces défauts ou ces fautes, il n'apparaît

pas cependant, si on le veut, qu'on ne puisse les corriger. Les Antilles françaises ne sont pas les seules à avoir présenté les mêmes exemples. Les Antilles anglaises ont été dans un pareil état ; il est cependant indéniable qu'elles en sont sorties.

C'est en nous basant sur ce qui y a été fait pour leur relèvement, et sur les résultats obtenus, que nous avons la persuasion que si un effort semblable était tenté dans nos possessions, il ne pourrait être suivi que d'une transformation profitable de leur état général.

En raison de l'importance de la question, par la généralité des programmes communs à nos possessions d'Amérique, c'est-à-dire aux Antilles, auxquelles nous n'hésitons pas à réunir la Guyane française, nous ne croyons pas cependant qu'aucune transformation soit possible si on en laisse la direction aux colonies elles-mêmes. La solution de ce grand problème n'est pas une question locale, elle ne saurait être trouvée que par l'autorité métropolitaine elle-même, qui, se plaçant au-dessus des intérêts particuliers et du cadre actuel, transformera l'ensemble de l'organisme, mettra en marche les rouages nouveaux, supprimera ce qui est de trop, pour développer ce qui est insuffisant.

II. — Le premier obstacle au relèvement des Antilles françaises est sans contredit leur organisation politique et administrative. Quelle que soit la bonne intention qui a prévalu lors de l'application du principe du suffrage universel et de l'égalité des hommes quels qu'ils soient, il est aujourd'hui avéré que, si la loi doit être égale pour tous et protéger l'un comme l'autre, il ne saurait en être de même aux colonies du droit politique ; un homme qui n'a aucune instruction, qui ne sait ni lire, ni écrire, ni souvent parler notre langue, qui n'a de l'intérêt général aucune notion,

qui ne voit dans son droit de vote que le moyen de satisfaire un intérêt personnel immédiat, cet homme-là ne saurait être un citoyen utile, capable d'agir en connaissance de cause, ayant son libre arbitre, et susceptible de participer d'une manière efficace à la gestion des intérêts généraux.

Les assemblées locales constituées sur les principes actuels ne sauraient présenter aucune sincérité de l'opinion véritable du pays ; elles ne se prêtent qu'au favoritisme, à la satisfaction d'intérêts particuliers, et à l'entretien d'un mauvais esprit de rivalités politiques, au détriment des véritables intérêts du pays. La première réforme à faire aux Antilles françaises est sinon de supprimer les Conseils généraux, du moins de les établir sur des bases nouvelles.

Il est non moins admissible que des électeurs se trouvant dans des conditions aussi différentes que ceux de la métropole soient appelés à nommer des députés et des sénateurs au même titre que les métropolitains. La représentation parlementaire coloniale doit être supprimée. Sa disparition entraînera en même temps celle de causes de troubles des plus préjudiciables au développement des colonies.

Quand une entreprise va à la dérive, il faut qu'il y ait un chef responsable à la tête ; il faut donc que nos Antilles soient gouvernées et administrées par le gouverneur qu'elles reçoivent de la Métropole. Des colonies, aussi faibles que celles qui nous occupent, sont des enfants en tutelle auxquels on ne saurait laisser aucune part de leur direction ; s'il est juste d'écouter leur avis, ce n'est pas moins la volonté nationale qui doit commander ; et lorsque c'est la volonté d'un pays aussi libéral que la France, il ne saurait jamais y avoir à craindre qu'elle

puisse s'exercer autrement que dans un esprit de justice et de liberté.

Enfin il est certain que la division administrative qui fait de la Martinique, de la Guadeloupe et même de la Guyane, des colonies distinctes ne répond plus aux besoins actuels. Avec les moyens de communication rapides que l'on a, soit par le télégraphe, soit avec la navigation à vapeur, il serait beaucoup plus rationnel de réunir en une main unique des pays aussi proches, ayant des intérêts aussi semblables, et où se posent des questions identiques. Si dans le passé l'ancienne division avait sa raison d'être, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les avantages qui résulteraient de la réunion des trois colonies en une seule ne seraient pas seulement du domaine politique; tant au point de vue administratif et financier, qu'au point de vue économique, il ne pourrait y avoir que du profit. Des services fonctionnant en trois endroits avec peu de travail pour chacun seraient avantageusement remplacés par une seule organisation simplifiée. Un programme économique également conduit orienterait plus aisément la production locale dans une voie utile. Enfin les économies qui résulteraient du nouvel état de choses, ainsi qu'un contrôle plus efficace des dépenses, donneraient, à n'en pas douter des ressources des plus importantes, qui permettraient de procéder à l'outillage parfait et à la mise en valeur complète de nos possessions.

Un tel programme n'implique pas forcément la centralisation à outrance de toute l'activité publique. Chaque territoire, c'est évident, doit garder le fonctionnement des organes qui lui sont nécessaires, et l'utilisation de ses ressources locales. Mais ces deux choses ne doivent exister que sous un contrôle complet et une direction effective unique.

En résumé, voici comment nous comprenons l'organisation politique et administrative des Antilles françaises, auxquelles nous réunissons la Guyane :

A la tête, un gouverneur, assisté d'un secrétaire général et de chefs de service pour la Justice, l'Instruction publique, les Finances, les Travaux publics, les études des questions économiques, etc... Auprès de ce gouverneur nous verrions une assemblée coloniale composée suivant le principe des colonies anglaises, de membres fonctionnaires ou nommés par le gouverneur, et de membres élus. Cette assemblée ne serait d'ailleurs que peu nombreuse et ne comprendrait qu'une vingtaine de membres en tout. Elle délibérerait sur le budget, mais n'aurait aucune initiative pour l'établissement de celui-ci, dont seul le gouverneur serait responsable. Ce budget ne s'appliquerait d'ailleurs qu'aux intérêts les plus généraux, le principe de la décentralisation devant être admis de la manière la plus large pour toutes les dépenses secondaires entre les trois colonies.

Dans chacune des colonies actuelles un fonctionnaire de grade élevé représenterait le gouverneur et aurait le contrôle direct de tous les services de sa circonscription. Une assemblée locale composée par tiers de chefs de service, de membres nommés et de membres élus entre les maires des diverses communes, aurait à voter sur le budget local établi par l'administrateur, et approuvé par le gouverneur. Enfin la commune telle qu'elle est constituée serait conservée, avec la seule différence que les conseillers municipaux ne seraient élus que par les seuls citoyens sachant lire et écrire et que les assemblées communales ne pourraient créer des emplois qu'avec l'autorisation du gouverneur.

Quant aux grands services, tout devrait être fait pour

les simplifier. Celui de la justice principalement serait ramené à un cadre réduit, quitte à étendre les attributions de toutes les justices de paix. Un seul tribunal dans chaque colonie, et une cour d'appel unique pour l'ensemble, nous sembleraient suffisants ainsi qu'une seule cour d'assises siégeant alternativement, s'il le fallait, dans chacune des trois colonies. Cette organisation modeste serait plus en rapport avec les besoins réels des colonies, et ne coûterait pas les 859.000 francs que coûte par an l'organisation actuelle (1).

L'instruction publique de même devrait être entièrement réorganisée, et les dépenses totales qu'elle occasionne actuellement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane, pourraient être mieux utilisées pour les trois colonies. Il n'est pas nécessaire de faire chaque année dans la Martinique une vingtaine de licenciés en droit qui n'ont que des connaissances incomplètes, et non comparables à celles des étudiants de la Métropole ; ces licenciés ne trouvent pas en général dans le pays un emploi de leurs connaissances, ils doivent ou s'expatrier, ce qui est une perte pour la colonie qui a fait les frais de leur instruction, ou ne tirer aucun parti de ce qu'ils ont appris. Il serait beaucoup plus utile de développer leur instruction supérieure vers l'agriculture et de faire d'eux des ingénieurs agronomes compétents, que des licenciés en droit insuffisants et inutiles. Ce que nous disons de la licence en droit peut s'appliquer aussi bien au diplôme du baccalauréat délivré dans les lycées de la Martinique ou de la Guadeloupe. Une orientation plus pratique et plus utile de l'instruction des classes aisées de la population serait plus profitable à tous, et si la diffusion d'une instruction su-

(1) La dépense actuelle représente d'ailleurs une économie sur celle de 1901, qui s'élevait à 1.150.000 francs.

périeure devait être continuée, un seul établissement pour les trois colonies coûterait moins cher et pourrait recueillir l'élite intellectuelle de la jeunesse du pays pendant les dernières années d'études. L'instruction secondaire ou supérieure ainsi comprise coûterait moins cher au budget, et les économies réalisées de ce chef pourraient être plus intelligemment employées à répandre dans les masses l'instruction primaire, et surtout professionnelle. C'est avec plaisir que nous verrions d'ailleurs confondus dans une même école ces deux enseignements. Nous ne pensons pas que l'étude complète de l'histoire de France, de la géographie ou de l'arithmétique soit très nécessaire aux ouvriers agricoles qui composent la population antillaise. Actuellement, à peine un dixième de la population sait lire ou écrire ; c'est un état fâcheux auquel il faut remédier. Nous voudrions que dans chaque village une école reçoive tous les enfants et leur apprenne à lire et écrire le français, à compter, et leur donne les seules notions usuelles dont ils auront besoin dans leur simple existence. Dans cette école aussi ils apprendraient à connaître la terre et les bénéfices qu'on peut en tirer en la travaillant ; des jardins scolaires seraient créés comme dans les colonies anglaises voisines, où les enfants apprendraient à soigner et à faire pousser d'après les meilleures méthodes tous les produits que peut donner leur pays. Enfin il nous semble que si, pour l'ensemble des colonies, il était créé sur place une école supérieure d'agriculture qui fournirait des chimistes experts et des agriculteurs savants, ce serait tout profit. Cette école serait une dépendance naturelle d'un service central d'agriculture comparable à celui de la Barbade, où des savants compétents et convenablement appointés viendraient de la Métropole apporter aux Antilles françaises le concours permanent de leurs lumières.

Dans le domaine des travaux publics, un seul service qui centraliserait les études et la direction serait une grande économie, chaque colonie n'ayant plus à sa charge que des agents locaux d'exécution.

Au point de vue financier la réforme serait plus capitale encore, et nombre d'emplois pourraient être supprimés. D'autre part l'unité politique et financière augmentant la solidité et la valeur morale du gage, permettrait l'unification de la dette et surtout la possibilité de contracter un emprunt général suffisant à l'outillage des ports, à la construction des chemins de fer, à la construction des routes de grande communication dans les régions montagneuses, à l'établissement de primes d'encouragement aux cultures nouvelles, et à diverses dispositions concernant plus spécialement le relèvement de la culture et de l'industrie.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter ici un plan de réforme complet de nos colonies d'Amérique centrale; mais ayant vu d'une part ce qui avait été fait avec succès dans les Antilles anglaises, et de l'autre dans certaines de nos possessions combien le groupement en un bloc politique et financier est favorable à des intérêts communs précédemment séparés, nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'application de ces principes aux Antilles françaises ne pourrait qu'être d'un bon résultat.

Cette réforme politique, seule la Métropole peut l'accomplir, en faisant table rase des questions personnelles et des susceptibilités locales qu'un gouverneur est forcément obligé de ménager. Elle créerait un instrument solide et nouveau, fonctionnant beaucoup plus économiquement que l'ancien, et ayant en même temps un meilleur rendement. Lorsque cet organisme existera, il pourra avoir alors dans le domaine économique une influence

profonde, et réaliser les transformations radicales qui sont absolument nécessaires. La réforme économique, à notre sens, devra porter sur quatre points principaux : l'amélioration de la culture de la canne et la modernisation de l'industrie sucrière, le développement des cultures secondaires, la solution du problème de la main-d'œuvre, et la réforme des banques et du crédit agricole. Ce sont ces quatre points que nous allons maintenant examiner successivement.

III. — Nous avons consacré toute une partie de ce volume à la question sucrière, nous ne reviendrons que brièvement sur elle, et seulement en ce qui concerne les améliorations nécessaires.

Et tout d'abord nous dirons que nous ne croyons pas qu'il soit possible et même utile de renoncer tout à fait à la culture de la canne, sous prétexte que dans les conditions actuelles, elle n'est plus rémunératrice. Ce qu'il faut, tout en laissant dans le mouvement économique du pays une part importante à une industrie qui immobilise un capital d'au moins deux cents millions, et fait vivre des milliers d'ouvriers, c'est créer de nouveaux éléments de commerce variés capables d'égaliser au moins en valeur les produits de la canne à sucre, afin que la vie entière du pays ne soit pas à la merci de cette culture.

La canne n'est plus susceptible de produire des bénéfices dans les conditions actuelles; il faut donc changer ces conditions. C'est là tout un côté du problème et ce n'est pas le plus difficile à résoudre. Les expériences conduites de différents côtés ont prouvé qu'aux Antilles, l'emploi de nouvelles espèces et l'amélioration des méthodes de culture peut augmenter de 30 pour 100 le rendement en canne à l'hectare. On peut aussi développer leur richesse en sucre par l'utilisation de certains engrais.

D'autre part nous avons eu l'occasion de dire que le matériel industriel actuel est défectueux, et n'est plus en rapport avec les progrès modernes. Et c'est ainsi qu'alors que l'on peut retirer de la canne 12 à 15 pour 100 de sucre, on n'en retire actuellement que péniblement 7 pour 100. Le reste est brûlé avec la bagasse. En pratiquant plusieurs imbibitions on retirerait de la canne tout son sucre, en brûlant du charbon on ne détruirait pas avec la bagasse quantité de matière sucrée qui y reste, et on pourrait utiliser les fibres eux-mêmes pour la pâte à papier ainsi qu'on commence à le faire à la Barbade. Enfin en dotant les usines d'appareils perfectionnés, on économiserait quantité de main-d'œuvre, et l'on arriverait à extraire tout le sucre. Cet outillage moderne serait, pour un prix plus faible, susceptible de travailler mieux et plus vite et de fabriquer des quantités de cannes beaucoup plus grandes. Son emploi amènerait la suppression complète de la plupart des usines existantes, qui sont beaucoup trop nombreuses, et leur remplacement par quelques usines centrales, trois ou quatre tout au plus, dans chacune des colonies de la Martinique et de la Guadeloupe.

On arriverait ainsi, par l'introduction de ces réformes de culture et de fabrication, soit à augmenter de près du double le rendement en sucre marchand des exploitations actuelles avec des frais sensiblement égaux et plutôt inférieurs, soit à obtenir les résultats présents avec des frais de moitié moindres et en laissant aux autres cultures une disponibilité d'un tiers des terres cultivées en canne pour le moment; dans ces terres, la culture du coton par exemple pourrait être profitablement pratiquée.

Voici dans ses grandes lignes sur quels points devrait porter l'amélioration de la production sucrière. Mais pour la réaliser il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et ce ne

sont pas les planteurs actuels qui en possèdent suffisamment. Nous expliquerons tout à l'heure comment nous envisageons la question du côté financier.

IV. — Le second point sur lequel il convient d'insister au point de vue du relèvement économique de nos Antilles, c'est sur la nécessité qui s'impose de développer par tous les moyens l'importance des cultures secondaires. La grande difficulté qui se présente pour cela c'est le besoin de capitaux relativement élevés pour couvrir les frais de premier établissement et d'entretien pendant les cinq premières années pour la plupart de ces cultures. En revanche, lorsque ce capital aura été engagé, les besoins financiers annuels pour l'entretien seront minimes et la valeur des récoltes dépassera toujours de beaucoup le chiffre des dépenses.

Parmi les cultures secondaires, il en est une, comme le coton, qui peut presque s'élever au rang de culture principale et à laquelle les terrains restés libres par une moindre surface attribuée à la canne, conviendront admirablement. La culture du cotonnier rapporte dès la première année, c'est son avantage sur les autres produits secondaires, et elle immobilise moins longtemps les capitaux. Enfin le coton, quelle que soit la quantité produite par les Antilles, n'a pas à craindre pour le moment une dépréciation du fait de la surproduction, étant donné les besoins toujours croissants de l'industrie nationale qui présentera un acheteur presque certain.

Comment arriver, malgré les difficultés financières, à multiplier les plantations de coton, de café, de cacao, de vanille, de manioc, etc... C'est là le point le plus délicat du problème. Nous n'en apercevons pas la solution sans l'intervention effective du gouvernement local. Pour le moment, le gouvernement de la Martinique est entré dans

une bonne voie en distribuant gratuitement des milliers de plants de café et de cacao. C'est déjà quelque chose, ce n'est peut-être pas assez. A la Guadeloupe surtout les propriétaires pour la plupart ne sont pas assez riches, pour suffire pendant les années improductives aux dépenses d'entretien ; si l'on veut un résultat général rapide, il faudrait certainement les aider. Il y a quelques années les colonies des Antilles accordaient une prime de 0 fr. 50 par pied planté, c'était un gros sacrifice qui a pu être bon mais qui fut insuffisant. A notre avis il faudrait qu'une caisse agricole prêtât annuellement sur les caféiers, sur les cacaoyers et sur toutes les plantations secondaires, une certaine somme à l'hectare, pendant cinq ans, pour aider à leur établissement.

Pour les cultures à rendement plus rapide, comme le coton ou le manioc, des primes pourraient, pendant un certain nombre d'années, être allouées pour favoriser surtout l'engagement des dépenses industrielles nécessitées par l'égrenage et le pressage pour le premier, ou la création des féculeries pour le second.

Nous reprendrons plus loin, tout le côté financier de la question. Il nous reste, auparavant, à examiner un point qui n'est pas sans importance, c'est celui de la main-d'œuvre.

V. — La main-d'œuvre est nombreuse aux Antilles françaises ; nous dirions même qu'elle est trop nombreuse. La nécessité de faire vivre une quantité d'ouvriers a amené un véritable gaspillage, qui augmente d'autant le prix de revient de toutes les productions locales, qu'il s'agisse de culture ou d'industrie.

La journée de travail d'un ouvrier antillais n'est que de six heures, et, encore, pendant ce temps, les heures effectives de labeur sont-elles beaucoup moindres. Devant cette

paresse indéniable de l'ouvrier qui est un obstacle à toute amélioration économique, on a proposé de reprendre le mouvement de l'immigration indienne. Nous ne pensons pas que ce soit là un moyen heureux. Dans un pays déjà surpeuplé, il est illogique d'amener des travailleurs du dehors. Ce serait réduire à la misère de nombreuses populations et amener des conflits sociaux préjudiciables à l'intérêt de tous.

Si la main-d'œuvre actuelle est mauvaise, on doit, avant de songer à une mesure aussi grave que l'immigration, chercher à l'améliorer. A-t-on fait quelque chose en ce sens? Jamais. On doit donc relever cette main-d'œuvre au double point de vue moral et professionnel. Il faut guérir nos ouvriers agricoles des Antilles de la gangrène politique, en supprimant cette vie d'agitation continuelle, c'est-à-dire en supprimant les élections elles-mêmes. Dans la première partie de ce chapitre, nous avons parlé de cela, et si nous y revenons maintenant, c'est pour faire ressortir combien la déplorable politique actuelle nuit à la vie économique des colonies.

Quand on aura supprimé toute cause d'agitation, il faudra aussi relever le niveau moral général, en punissant sévèrement la maraude dans les plantations, en développant le respect de la parole donnée. Pour assurer une exploitation régulière du pays, il faudra établir un contrat de louage sur une base équitable, et qui sera observé respectueusement par les deux parties.

Si l'on obtenait ainsi une main-d'œuvre régulière et honnête, ce serait beaucoup, ce ne serait pas tout. Il faut encore l'éduquer dès l'enfance dans des écoles professionnelles, comme il faut instruire les contremaîtres et les propriétaires dans une école supérieure d'agriculture. La culture est une science des plus délicates, qu'on

ne peut plus à notre époque pratiquer profitablement sans une connaissance technique à quelque degré qu'on participe à son exploitation.

Ce que nous voudrions voir dans les Antilles françaises, ce sont des ouvriers moins nombreux mais plus compétents et plus occupés dans chaque entreprise agricole ou industrielle. On pourrait les payer davantage, mais leur rendement serait plus considérable, et tous, en fin de compte, y trouveraient leur avantage.

Une des conséquences évidentes serait l'inutilisation d'une partie de la main-d'œuvre actuelle ; ce serait exact si nous ne songions en même temps au développement des nouvelles cultures, qui seraient susceptibles d'occuper autant d'ouvriers que les colonies peuvent en fournir. Si cependant, toute la population ne pouvait trouver à s'employer, il serait tout naturel de faire au surplus des avantages pour favoriser son établissement dans les territoires de la Guyane qui, avec leurs 36.000 habitants seulement, souffrent de leur manque de population.

De quelque côté qu'on l'envisage, cette question de la main-d'œuvre aux Antilles françaises ne nous paraît pas insoluble si on veut rompre radicalement avec les errements actuels, qui font de l'ouvrier médiocre et paresseux qu'est le noir antillais, le maître absolu de la vie publique et économique, parce qu'il est le nombre et que ses droits sont égaux à ceux de l'élément instruit et intelligent des colonies.

VI. — Pour réaliser cette transformation et cette réorganisation de nos colonies d'Amérique centrale, il faut malheureusement beaucoup d'argent, et elles sont pauvres, aussi bien en tant que colonies, que par les particuliers qui les habitent. Il est donc certain qu'elles ne peuvent trouver en elles-mêmes les ressources nécessaires

à leur relèvement. On ne peut songer, d'autre part, à demander à l'État métropolitain de subvenir aux charges qui résulteraient des réformes. Il pourrait peut-être y participer, donner son appui, mais non les assumer.

Les dépenses seraient de deux sortes, d'abord les dépenses publiques, c'est-à-dire celles à la charge de la colonie réorganisée, ensuite les dépenses des particuliers, nécessitées par la transformation de leurs exploitations.

Les dépenses publiques, nous trouvons les moyens d'y satisfaire par la constitution d'un gouvernement unique. Celui-ci, par la gestion économique qu'il ramènerait dans les budgets, trouverait les ressources suffisantes pour rembourser les emprunts actuels contractés à court terme et à taux élevé, et les remplacer par une dette plus forte mais à taux moins élevé et à plus longue échéance, qui permettrait d'effectuer les grands travaux publics, ports, chemins de fer, routes, facilitant l'exploitation du pays, suivant des moyens modernes. Une somme d'une cinquantaine de millions paraîtrait suffisante pour l'ensemble de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Un emprunt de cette somme garanti par la Métropole et contracté à soixante ans, ne représenterait pas une charge hors de proportion avec les revenus de la nouvelle colonie.

Quant à la rénovation des cultures et à la modernisation des installations particulières, c'est dans la reconstitution des établissements de crédit actuels que nous en voyons la réalisation possible. Actuellement, quatre établissements financiers, le Crédit foncier colonial, et les Banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, sont établis dans ces régions. Nous estimons que c'est deux de trop. Le Crédit foncier colonial est un établisse-

ment privé ; nous n'avons donc pas à nous occuper de lui, mais continuerait-il à subsister, il ne pourrait que trouver avantage à l'amélioration de l'état de la Guadeloupe. Le capital des trois autres banques s'élève dans l'ensemble à 6.600.000 francs ; il est surtout employé à l'escompte des traites et aux avances sur récoltes. Il apporte ainsi une aide réelle et efficace à la marche des affaires courantes, mais il ne peut participer au relèvement du pays en favorisant par des prêts à long terme la création d'exploitations nouvelles.

Ce que nous voudrions voir fonctionner aux Antilles, c'est un établissement financier qui tienne à la fois des banques actuelles et du Crédit foncier ; ce n'est que par lui qu'un capital suffisant pourra être amené de l'extérieur pour s'associer à celui des planteurs et usiniers actuels.

Les banques, avec un capital de 6.600.000 francs, et une circulation de billets de 15 millions de francs, font des avances diverses pour une somme de 17 millions et demi. Une augmentation de capital à 15 millions pourrait leur permettre facilement de disposer d'une vingtaine de millions qui pourraient être appliqués pour un quart par exemple à la modernisation de l'industrie, et, pour le reste, à des prêts aux propriétaires, consentis pour la seule création de cultures nouvelles.

Nous ne doutons pas qu'étant donné le bon placement que constituent toutes les Banques coloniales privilégiées, il ne soit très facile de trouver sur le marché français les millions nécessaires à l'augmentation de capital. La colonie pourrait intervenir, ainsi que cela s'est passé précédemment avec le Crédit foncier colonial, pour garantir une partie des créances hypothécaires. En revanche la question du change devrait être étudiée en vue de sa suppression. Il constitue en effet, au seul profit des établissements

financiers, une lourde charge pour les consommateurs de ces pays.

Enfin, pour toucher un point du côté financier de la réorganisation, nous dirons comment nous comprenons le concours que les établissements financiers devraient apporter à la transformation industrielle. Une des conséquences de cette dernière est, nous l'avons vu, la nécessité de réduire à trois ou quatre par colonie les trente usines qui existent dans les deux îles. Pour arriver à un tel résultat on ne peut songer à fermer les établissements existants pour les remplacer par des nouveaux; ils représentent d'importants capitaux qu'il n'est pas possible de faire disparaître. Ces usines devraient donc être rachetées à leur valeur réelle (et non d'inventaire), et dans cette mesure la colonie interviendrait pécuniairement pour une part que nous estimons à la moitié; l'autre moitié incomberait aux nouvelles sociétés sucrières qui régleraient à la volonté des vendeurs avec des actions de leurs entreprises. Les anciens usiniers continueraient donc, comme principaux associés à participer à la vie économique, tandis que l'autre part du capital serait constituée par le concours de la Banque nouvelle des Antilles. La participation de la colonie serait un sacrifice fait une fois pour toutes, et dont elle s'assurerait indirectement le remboursement par l'augmentation des recettes des droits de sortie, qui seraient la conséquence de l'augmentation de la production.

Nous ne prétendons pas avoir exposé ici un projet complet et tout à fait au point, mais seulement avoir suggéré des mesures financières qui seraient susceptibles de fournir à nos colonies, qui ne peuvent plus lutter faute de capitaux, l'argent de l'extérieur et en l'espèce de la Métropole, qui leur est nécessaire pour continuer leur évolution dans la voie du progrès.

VII. — Quand toutes ces mesures politiques, administratives, économiques ou financières seraient prises, il en résulterait certainement une augmentation du commerce des Antilles, due aux progrès de leurs diverses productions. Il ne s'agit pas cependant seulement de produire beaucoup de produits variés dans de bonnes conditions pour s'enrichir ; il faut encore trouver à ces produits un écoulement facile et rémunérateur.

En l'état de la législation actuelle, sur le principe fondamental de laquelle nous croyons qu'il soit difficile de revenir, les Antilles sont assimilées, au point de vue douanier, à la Métropole lorsqu'il s'agit pour elles de recevoir les marchandises de l'extérieur, elles ne le sont plus quand elles ont à écouler leurs produits en France même. Il y a là un véritable déni de justice. Le fait même que leur marché est tout grand ouvert à la France pour l'exportation de cette dernière doit amener la réciproque pour l'importation. Une des conditions premières si l'on veut réellement dans la Métropole relever le commerce des Antilles est de supprimer tous droits à l'entrée en France sur les produits qui sont originaires de nos vieilles colonies. Ou il faut leur rendre leur entière liberté douanière, ou il faut les assimiler complètement à la Métropole ; un régime moyen ne peut être que mauvais.

D'autre part la France, qui s'est réservé le marché colonial, aurait avantage, pour développer la richesse de cette clientèle, à favoriser le commerce local en l'aidant dans la mesure de ses moyens à trouver le placement au dehors des produits qu'elle n'achète pas elle-même. Alors que les traités de commerce conclus avec les différentes nations visent à faciliter la vente des divers produits agricoles ou de la fabrication nationale, jusqu'ici aucun de ces traités n'a apporté un appui quelconque au commerce de nos

colonies. Ce serait pourtant un moyen efficace, et qui ne comporterait aucun sacrifice pour l'État, de développer le mouvement économique de nos possessions, et d'augmenter leur richesse non seulement à leur point de vue local, mais aussi au point de vue national. Des colonies prospères, dont le marché est aussi complètement réservé à la Métropole que celui des Antilles, constituent des clients des plus intéressants à l'industrie et au commerce français. Enrichir ces clients, c'est enrichir la France elle-même. Il importe donc, par les moyens que nous venons d'exposer, que la Métropole apporte sa part dans l'œuvre de relèvement des Antilles françaises.

VIII. — Nous venons tour à tour d'exposer sous ses divers aspects la question de ce relèvement. Les solutions toutes personnelles que nous exposons n'ont pas la prétention de n'appeler aucune critique. Un problème de cette envergure demande une étude autrement complète que celle que nous avons pu faire, et nous verrions avec plaisir une commission, comparable à la grande commission anglaise de 1896, aller sur place préparer la réorganisation définitive des Antilles et de la Guyane française. Ne copieraient-elles exactement que ce qu'a fait la première, l'œuvre ne serait pas mauvaise, bien qu'elle nécessiterait une mise au point, en raison de l'état de développement plus avancé des Antilles françaises par comparaison aux Antilles anglaises.

De toutes manières, quelle que soit l'intensité de la crise actuelle, le relèvement des Antilles françaises n'est pas impossible, si on les adapte aux conditions nouvelles de la production mondiale, et surtout si on y apporte des réformes politiques radicales. Un pays ne peut vivre dans le désordre et le gaspillage ; il peut encore moins se développer. Lorsque son évolution se poursuit dans des con-

ditions extérieures favorables, malgré sa richesse il n'est pas à même d'en profiter s'il est en proie à l'anarchie; si ces conditions deviennent contraires il ne peut lutter et est voué à la ruine complète.

C'est le cas des Antilles françaises; possédant par elles-mêmes de nombreux éléments de richesses, elles en tireront un parti profitable le jour où l'ordre intérieur, l'esprit de travail et d'économie, un juste emploi de toutes leurs ressources seront les principes fondamentaux d'après lesquels elles conduiront leur vie politique et économique.

CHAPITRE XII

LA COLONISATION EUROPÉENNE AUX PETITES ANTILLES

I. Considérations générales sur l'œuvre des divers pays d'Europe aux Petites Antilles. — II. — Conclusion.

I. — Nous nous sommes efforcé, au cours de cette étude, de résumer au fur et à mesure l'œuvre des quatre pays colonisateurs des Petites Antilles : la France, l'Angleterre, la Hollande et le Danemark, et de donner les lignes générales de l'évolution économique de leur domaine jusqu'à leur situation actuelle. Nous ne présenterons en conséquence que brièvement une conclusion générale pour l'ensemble.

L'archipel des Petites Antilles, que la mise en valeur européenne avait amené à un degré à peu près égal d'exploitation en ses différentes parties, quelles que soient les nations qui les possédassent, jusqu'à la fin du premier tiers du dix-neuvième siècle, a depuis dans son ensemble eu à souffrir de deux grands événements : d'une part, de 1834 à 1850, l'émancipation des esclaves, et de l'autre, depuis 1885, la crise commerciale due à la dépréciation du sucre.

Au premier se rattache la dépression économique qui sévit sur les Antilles anglaises jusqu'à l'année 1900, et qu'accentua la crise sucrière, ainsi que la ruine quasi-définitive des Antilles danoises. Quant aux Antilles françaises, si la fin de l'esclavage fut l'origine de malaises politiques dont elles subissent encore les effets aujourd'hui, les conséquences directes de l'acte qui comptera pour l'honneur du dix-neuvième siècle, ne se firent sentir que pendant une dizaine d'années, et dans la suite leur évolution économique reprit dans des conditions satisfaisantes.

Le second événement, qui à partir de 1885 atteint les Petites Antilles dans le principal de leur richesse, eut pour le domaine français une influence beaucoup plus grande que pour les colonies de l'Angleterre. Ces dernières, qui ne s'étaient jamais relevées d'une manière complète de la première crise, virent par la seconde leur situation s'aggraver, mais non dans la même proportion que la Martinique ou la Guadeloupe.

Quant aux Antilles hollandaises, on ne saurait dire que les derniers événements changèrent beaucoup leur situation. Leur importance économique vaut leur importance politique, et si la fin de l'esclavage a pu avoir chez elles des conséquences sérieuses sur leur petite exploitation locale, elles ne représentent elles-mêmes que trop peu de chose pour qu'une richesse qui n'a jamais existé puisse à vrai dire avoir diminué.

Une comparaison de l'œuvre européenne aux Petites Antilles, ne saurait faire état ni des possessions hollandaises ni de celles du Danemark. Colonisées dans des conditions toutes fortuites, les premières n'eurent jamais aucun développement ; quant à celui des secondes, il tint à des causes passagères dépendant entièrement de l'histoire de l'évolution des Antilles françaises ou anglaises,

et même des Grandes Antilles espagnoles, et nullement à leur importance propre qui n'a jamais été.

Il ne reste donc à comparer que ce qu'ont fait les colonies françaises et anglaises.

En suivant les deux nations dans leur œuvre, il est certain que (si on en excepte la Trinidad qui a toujours évolué dans un cercle indépendant des Petites Antilles proprement dites) jusqu'en 1895 la Martinique et la Guadeloupe furent autrement bien exploitées que les colonies anglaises du groupe, et que leur importance économique l'emportait de beaucoup sur celle de ces dernières. La manière dont furent supportées les conséquences de la crise sucrière et la direction donnée à leurs possessions par les deux Métropoles devaient changer cet état de choses. Il est indiscutable aujourd'hui que les Petites Antilles anglaises sont en voie de progrès sensible, alors que les nôtres sont en pleine décadence.

A quoi tient cette transformation? Simplement à l'unique volonté des pays possesseurs. Alors que la Grande-Bretagne dès 1896 se préoccupait de chercher un remède au marasme de ses Petites Antilles et prenait en main la direction de leur évolution d'une manière effective, avec toute son autorité et son énergie, l'attention de la France attirée sur ses colonies nouvelles ne se posait qu'à peine sur ses aînées de la colonisation, et les vieilles colonies ne lui semblaient plus suffisamment importantes pour retenir son attention et mériter ses soins.

Si l'on met à part toute question sentimentale ou politique, ce mépris des « vieilles » n'est nullement justifié. Ne serait-ce que leur résistance dans une lutte si médiocrement menée, et la comparaison de l'influence que quelques mesures administratives et économiques ont eue sur le développement des colonies anglaises voisines, cela

suffirait à prouver que l'on peut encore tirer parti de ces terres qui renferment, d'une manière si variée, d'incontestables sources de richesses.

Les Antilles anglaises depuis dix ans ont renoncé à toujours faire vibrer la même corde de leur arc, si nous osons nous exprimer ainsi ; elles se sont efforcées de trouver dans les divers courants commerciaux du monde quels seraient celui ou ceux qui les mèneraient au progrès, et elles se sont laissées aller. Aujourd'hui elles commencent à en être récompensées.

Dans les Antilles françaises, rien de cette manière de faire. Le courant était contraire. N'importe, on a désiré le remonter quand même et, petit à petit, on a été entraîné dans une voie opposée à celle que l'on voulait ; la production demandait des bénéfices, elle n'a obtenu que des pertes. On n'a pas voulu changer à temps ; la routine l'a emporté sur la clairvoyance, et en matière économique la routine c'est la décadence.

Quelle est au point de vue matériel la situation des divers pays colonisateurs des Petites Antilles, nous l'avons vu au cours de cet ouvrage, et nous n'en reprenons pas ici le détail, nous exposons simplement sans commentaires, dans le tableau ci-contre, quelques chiffres fixant l'état des colonies européennes des Petites Antilles en 1906.

II. — Répétant ce que nous disions à notre première page, nous affirmons que les Petites Antilles, qui ont toujours eu une place importante dans l'évolution mondiale, conserveront forcément, malgré les vicissitudes de leur vie économique, un rôle dans la colonisation moderne.

Par leur situation dans l'Atlantique sur la route future de Panama, par leur position entre les deux Amériques, elles sont appelées à acquérir de plus en plus une impor-

LES PETITES ANTILLES EN 1906.

	SUPER- FIGIE	POPULATION	RECETTES			COMMERCE		
			BUDGÉTAIRES			IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAL
			Francs.			Francs.	Francs.	Francs.
Antilles françaises.	Kil. car.							
Martinique	987	182.024	4.562.400	14.907.882	18.842.430	33.720.012		
Guadeloupe	1.780	490.273	5.046.028	12.867.069	45.434.609	28.301.678		
Total	2.767	372.297	9.608.428	27.774.951	34.246.739	62.021.690		
Antilles anglaises.								
	Leeward Islands.	1.800	429.293	3.453.850	10.181.275	9.980.200	20.161.475	
	Windward Islands.	1.420	473.089	3.945.725	13.593.425	12.855.425	26.448.551	
	Barbade	430	199.552	5.117.600	29.098.200	23.324.450	53.492.350	
Trinidad	4.839	255.148	40.081.900	81.590.275	79.217.500	160.807.775		
Total	8.489	757.082	31.599.075	135.232.875	125.377.275	260.610.450		
Antilles hollandaises	1.172	59.341	1.143.502	7.602.949	2.172.693	9.775.642		
Antilles danoises	310	30.527	»	8.365.496	1.097.657	9.463.153		
TOTAL GÉNÉRAL	12.738	1.219.217	»	178.976.271	162.894.364	341.870.635		

tance politique pour les diverses nations qui les possèdent. Par leur population nombreuse, par la facilité avec laquelle leur terre donne tout ce qu'on lui demande, elles présentent et peuvent présenter plus encore, entre les mains d'exploitants intelligents, une valeur économique de premier rang.

Comme tous les pays du monde, elles sont appelées à connaître des transformations locales dues au changement incessant de l'évolution de l'humanité; plus que d'autres peut-être elles sont appelées à en souffrir et à en connaître les crises, parce qu'elles ne présentent pas l'homogénéité géographique, et ethnographique qui fait les grands pays et les races fortes. Leurs habitants pour la plupart, nés d'hier à la civilisation et à l'usage de la liberté, ne sont peut-être pas toujours très aptes à savoir se diriger et à saisir les leçons des événements sociaux et économiques; dans ce cas il faut que leurs soutiens naturels, c'est-à-dire les pays colonisateurs, soient là pour leur indiquer la bonne route et les protéger dans la lutte.

Ce qu'il faut se dire aussi quand on considère ces parties si nombreuses et si diverses de la Microantillie, c'est que, quelle que soit l'importance de l'œuvre du passé, elle est morte en grande partie le jour où les esclaves sont devenus des hommes libres. Que ce soit chez les Anglais les Français, les Danois ou les Hollandais, on ne saurait comparer les pays d'autrefois, où le blanc était seul producteur, avec ceux de maintenant où les populations composées d'éléments différents sont également appelées à participer à la vie économique, quand ce n'est pas à la vie politique. C'est une œuvre de nouvelle colonisation à entreprendre. Pour avoir mal compris la nouvelle manière de cette colonisation les Antilles anglaises hier, les Antilles françaises aujourd'hui ont souffert et souffrent dans

leur évolution. Du jour au lendemain on a voulu proclamer, par un sentiment élevé mais inexact, l'égalité en intelligence de tous les hommes, comme on proclamait l'égalité en droit. Ce fut là une utopie. Le noir ignorant des Antilles n'est pas plus susceptible de prendre sans préparation sa part dans la vie sociale compliquée de notre civilisation moderne, que ne l'est celui de la Guinée ou de Madagascar. Tard venu à notre civilisation dont il n'a ni les traditions ni l'atavisme, il ne saurait la comprendre, et le grand mal dont souffrent toutes les Petites Antilles c'est d'avoir voulu donner la liberté de leur direction à des éléments insuffisamment préparés.

Certes, en ces matières, il est toujours difficile de revenir en arrière; les Anglais cependant n'ont pas hésité à le faire et leurs sujets antillais sont aujourd'hui les premiers à s'en féliciter. Leurs colonies renaissent maintenant à la prospérité. Il en sera de même dans les possessions françaises, le jour où l'on entrera dans la même voie. Que la France prenne elle-même en main la direction politique et économique de ses colonies des Antilles, que de toutes leurs richesses il soit tiré un parti complet, que chacun abandonne les vaines querelles et les luttes stériles, pour s'attacher à la mise en valeur du pays et à l'augmentation de son bien-être par le travail; alors on verra l'aisance reparaitre dans toutes les classes; les Antilles françaises suivront la voie du progrès et de la prospérité, et reprendront parmi les pays de l'Amérique centrale et antillaise la situation qu'elles occupaient encore il y a vingt-cinq ans.

Dans leur ensemble toutes les Petites Antilles, si elles savent se prêter aux besoins économiques des temps actuels, et introduire l'ordre dans leur vie politique, doivent espérer encore un développement continu. Favorisées

par la nature de dons merveilleux, elles conserveront, si elles veulent en tirer parti, une place importante parmi les pays producteurs tropicaux, dont la mise en valeur est impérieusement nécessaire au vieux monde européen.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUINAIS. — *La Guadeloupe*. Paris, Challamel, 1881.
- FERRIER. — *La Martinique*.
- GUESDES (L.). — *La Guadeloupe*, notice pour l'Exposition universelle de Paris, 1900.
- LANDES (G.). — *La Martinique*, notice pour l'Exposition universelle de Paris, 1900.
- LEGIER (E.). — *La Martinique et la Guadeloupe*. Sucrierie indigène et coloniale, Paris, 1905.
- MILHE-POUTINGON. — *Rapport sur une mission aux Jardins Royaux de Kew*. Levée, 1895.
- RAMBAUD. — *La France Coloniale*. Paris, A. Colin, 1893.
- RECLUS (Elisée). — *Géographie Universelle*. Paris, Hachette et C^{ie}, 1888.
- REVEILLÈRE (Amiral). — *Les Iles Vierges*. Paris, Baudoin, 1891.
- COMMISSION DES BANQUES COLONIALES. — *Rapport au Président de la République sur les opérations des Banques coloniales en 1906 et 1907*.
- OFFICE COLONIAL. — *Notice sur la Guadeloupe en 1906*.
— *Notice sur la Martinique en 1906*.
— *Statistique du commerce des Colonies françaises en 1907*.
— *Statistique des finances des Colonies françaises de 1898 à 1907*.
— *Rapports sur la situation économique des Colonies françaises de 1903 à 1907*.

REVUE DE LA SUCRERIE INDIGÈNE ET COLONIALE, Paris.

JOURNAL DES FABRICANTS DE SUCRE, Paris.

COLONIAL OFFICE LIST. — Londres, 1907.

BULKELEY. — *The Lesses Antilles*. Londres, 1889.

EVES. — *The West Indies*. Londres, 1897.

ROOT. — *The British West Indies and the sugar industrie*. Londres, 1899.

COLONIAL REPORTS. — *Leeward Islands*, n^{os} 206, 308, 337, 374, 416, 445, 478, 518, 559. Années 1898-1907.

— *Barbados*, n^{os} 262, 294, 326, 368, 398, 432, 466, 497, 543. Années 1898-1907.

— *Saint-Vincent*, n^{os} 510, 555.

— *Sainte-Lucia*, n^{os} 505, 553.

— *Grenada*, n^{os} 501, 546.

— *Trinidad and Tobago*, n^{os} 504, 545.

— *The Agricultural Industrie of Montserrat*, n^o 34. Année 1906.

— *The sugar Industrie in Antigua and St Kitts and Nevis*, n^o 35. Année 1906.

— *The British Cotton Cultivation*, n^o 50. Année 1908.

— *Report on the working of the Imperial Department of Agriculture for the West Indies*, n^o 36, 1906.

WEST INDIA ROYAL COMMISSION. — Report. Londres 1897.

THE AGRICULTURAL NEWS. La Barbade, 1908.

THE WEST INDIA COMMITTEE CIRCULAR. Londres, 1908.

BULLETIN OF MISCELLANEOUS INFORMATION. La Trinidad, 1908.

COLONIAL VERSLAG. Amsterdam, 1907. (Statistique coloniale des Antilles hollandaises.)

FOLKETAELLINGEN PAA DE DANSK-VESTINDISKE. Copenhague, 1907. (Statistique des Antilles danoises.)

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PETITES ANTILLES CITÉES DANS CE VOLUME

(A. *Antilles Anglaises*; D. *Danoises*; F. *Françaises*; H. *Hollandaises*;
V. *Vénézueliennes*.)

Anegada (A.) p. 17.
Anguilla (A.) p. 23.
Antigua (A.) p. 24.
Aruba (H.) p. 119.
Aves (les) (V.) p. 110.

Barbade (A.) p. 54
Barbude (A.) p. 27.
Basse-Terre (F.) p. 170.
Bequia (A.) p. 42.
Blanquilla (V.) p. 110.
Bonnaire (H.) p. 118.

Cabrit (F.) p. 174.
Cariacou (A.) p. 47.
Château (I. du) (A.) p. 47.
Chiens (les) (A.) p. 123.
Coche (F.) p. 175.
Coche (V.) p. 110.
Crabe (D.) p. 131.
Cubagua. (V.) p. 110.
Curaçao (H.) p. 113.
Curaçao (Petite) (H.) p. 111.

Désirade (F.) p. 173.

Dominique (A.) p. 30.

Fajou (Ilet à) (F.) p. 170.

Grand Ilet (F.) p. 175.
Grande Terre (F.) p. 173.
Grenade (A.) p. 47.
Grenadines (A.) p. 47.
Guadeloupe (F.) p. 169.

Jost Van Vick (A.) p. 17.

Leeward Islands (A.) p. 14.

Margarita (V.) p. 110.
Marie Galante (F.) p. 174.
Martinique (F.) p. 163.
Martinique (Petite) (A.) p. 47.
Montserrat (A.) p. 28.
Moustique (A.) p. 47.

Nevis (A.) p. 22.

Oiseaux (I. des) (A.) p. 47.
Orchilla (V.) p. 110.

- Peter Island** (A.) p. 17.
Petite Terre (F.) p. 174.
- Redonda** (A.) p. 28.
Ronde (la) (A.) p. 47.
- Saba** (H.) p. 123.
Saint-Barthélemy (F.) p. 170.
Saint-Christophe (A.) p. 19.
Sainte-Croix (D.) p. 136.
Saint-Eustache (H.) p. 122.
Saint-Jean (D.) p. 135.
Sainte-Lucie (A.) p. 37.
Saint-Martin (F.) p. 170.
Saint-Martin (H.) p. 120.
Saint-Thomas (D.) p. 134.
Saint-Vincent (A.) p. 42. †
Saintes (les) (F.) p. 174.
Salt Island (A.) p. 17.
Sombrero (A.) p. 23.
- Tobago** (A.) p. 64
Terre d'en bas (Petite Terre) (F.)
 p. 174.
Terre d'en bas (Saintes) (F.)
 p. 174.
Terre d'en haut (Petit Terre) (F.)
 p. 174.
Terre d'en haut (Saintes) (F.)
 p. 174.
Testigos (V.) p. 110.
Tortola (A.) p. 17.
Tortuga (V.) p. 110.
Tortuguilla (V.) p. 110.
Trinidad (A.) p. 62.
- Vierges (les)** (A.) p. 17.
Virgen Gorda (A.) p. 17.
- Windward Islands** (A.) p. 36.
-

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. v

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

I. — Géographie générale. — II. Système géologique. —
III. Orographie. Hydrographie. Climat. — IV. Productions. —
V. Aperçu historique. — VI. Divisions politiques. 1

CHAPITRE II

LES PETITES ANTILLES ANGLAISES LES DIFFÉRENTES COLONIES

I. Divisions politiques. — II. 1° Les Leeward Islands. Consti-
tution politique. 2° Les Iles Vierges. 3° Saint-Christophe et
Nevis. 4° Antigua, Barbuda, Redonda. 5° Montserrat. 6° La
Dominique. 7° L'État économique des Leeward Islands. —
III. 1° Les Windward Islands. Constitution politique.
2° Sainte-Lucie. 3° Saint-Vincent. 4° La Grenade. 5° État éco-
nomique des Windward Islands. — IV. La Barbade. — V. La
Trinidad et Tobago. — VI. Considérations générales sur
l'État économique des Antilles anglaises 12

CHAPITRE III

ÉTAT ÉCONOMIQUE DES ANTILLES ANGLAISES

- I. La politique économique de l'Angleterre aux Antilles. —
 II. L'enquête économique et le Département impérial de
 l'agriculture. — III. La production sucrière. — IV. Le rhum.
 — V. Le cacao. — VI. Le coton et la question cotonnière. —
 VII. Le commerce des fruits. — VIII. Les autres produits
 végétaux. — IX. L'élevage. — X. Les produits minéraux. —
 XI. Commerce général. — XII. L'enseignement agricole et
 la propagande. — XIII. La colonisation. — XIV. Considéra-
 tions générales 70

CHAPITRE IV

LES ANTILLES HOLLANDAISES

- I. 1^o Aperçu géographique général; 2^o Saint-Martin, Saint-
 Eustache et Saba; 3^o Curaçao, Bonaire et Aruba. — II. His-
 toire des Antilles hollandaises. — III. Curaçao. — IV. Bon-
 naire. — V. Aruba. — VI. Saint-Eustache. — VII. Saba. —
 VIII. Saint-Martin. — IX. Situation économique générale. . . 108

CHAPITRE V

LES ANTILLES DANOISES

- I. Aperçu géographique. — II. Leur histoire. — III. Les Antilles
 danoises et les États-Unis. — IV. Organisation administra-
 tive. — V. Saint-Thomas. — VI. Saint-Jean. — VII. Sainte-
 Croix. — VIII. Leurs ressources économiques. — IX. Con-
 sidérations générales 126

CHAPITRE VI

LES ANTILLES FRANÇAISES — LEUR HISTOIRE

- I. Formation et dislocation de l'empire français des Antilles
 au dix-septième et au dix-huitième siècles. — II. La Marti-
 nique. — III. La Guadeloupe. — IV. Saint-Barthélemy. —
 V. Saint-Martin 142

CHAPITRE VII

GÉOGRAPHIE, ET ORGANISATION POLITIQUE
ET ADMINISTRATIVE DES ANTILLES FRANÇAISES

- I. Aperçu géographique de la Martinique. — II. Aperçu géographique de la Guadeloupe. — III. Organisation politique des Antilles françaises. — IV. Organisation administrative de la Martinique. — V. Organisation administrative de la Guadeloupe. — VI. Les moyens de communication de la Martinique et de la Guadeloupe. 163

CHAPITRE VIII

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DES ANTILLES FRANÇAISES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

- I, La question des races et les origines psychologiques de la crise des Antilles. — II. Situation économique des Antilles françaises au commencement du dix-neuvième siècle. — III. L'esclavage et l'émancipation des noirs. — IV. L'immigration et la main-d'œuvre. — V. L'évolution de l'industrie sucrière au dix-neuvième siècle. — VI. La création des banques et leur influence économique. — VII. Le commerce de la Martinique de 1820 à 1882. — VIII. Le commerce de la Guadeloupe de 1820 à 1882. — IX. Le relèvement des Antilles de 1862 à 1882. 187

CHAPITRE IX

LA QUESTION SUCRIÈRE ET LA PRODUCTION DU SUCRE
AUX ANTILLES FRANÇAISES DE 1882 à 1908.

- I. Les conditions de travail de l'exploitation. — II. Le régime de la main-d'œuvre. — III. Les rapports entre la culture et la fabrication. — IV. La culture. — V. La fabrication. — VI. La production de 1882 à 1908. — VII. Le marché du sucre et la production du monde depuis vingt-cinq ans. — VIII. La convention de Bruxelles et ses conséquences. — IX. La fabrication et la production du rhum 220

CHAPITRE X

ÉTAT ÉCONOMIQUE ACTUEL DES ANTILLES ANGLAISES

- I. Résumé de la situation de 1882 à 1908. — II. Le commerce et les productions de la Martinique. — III. Le commerce et les productions de la Guadeloupe. — IV. Saint-Martin et Saint-Barthélemy. — V. 1° Importance des cultures secondaires; 2° le cacao; 3° le café; 4° la vanille; 5° le manioc et le maïs; 6° la culture et l'exportation des fruits; 7° les plantes tinctoriales; 8° les plantes médicinales; 9° les bois; 10° cultures diverses. — VI. L'élevage et la pêche. — VII. L'industrie minérale. — VIII. La situation financière de la Martinique et de la Guadeloupe. 263

CHAPITRE XI

LA CRISE ÉCONOMIQUE DES ANTILLES FRANÇAISES
PEUT-ON Y REMÉDIER

- I. La crise actuelle. Comment y remédier. — II. Les réformes politiques, administratives et financières. — III. L'amélioration de la canne, et la modernisation de l'industrie sucrière. — IV. La rénovation agricole et le développement des cultures secondaires. — V. L'éducation de la main-d'œuvre et l'immigration. — VI. La réforme des banques et le crédit agricole. — VII. La question douanière et les traités de commerce. — VIII. L'avenir des Antilles françaises 326

CHAPITRE XII

LA COLONISATION EUROPÉENNE AUX PETITES ANTILLES

- I. Considérations générales sur l'œuvre des divers pays d'Europe aux Petites Antilles. — II. Conclusion. 347
-

ÉMILE COLIN ET C^{ie} — IMPRIMERIE DE LAGNY
E. GREVIN, SUCC^e

